

TITRE IV

-

**LE COMBAT PROTERRE
EN MILIEU OUVERT**

AVANT-PROPOS

La présente section a pour but de rassembler à l'intention du personnel non officier sous contrat ou de carrière, et notamment pour les candidats aux divers certificats militaires, les données de base indispensables pour comprendre et résoudre à chaque niveau les problèmes de combat auxquels ils peuvent être confrontés, quels que soient leur arme, leur service ou leur spécialité de formation, dans le cadre d'un engagement opérationnel.

Il s'agit de donner à ce personnel la capacité de faire face aux aléas du combat et non celle d'exécuter des missions spécifiques du fantassin. Ce fascicule n'est pas un règlement de manœuvre d'infanterie, mais un manuel de combat adapté aux structures **PROTERRE** (PROjection pour accomplir des missions principalement de PROtection, de PROfessionnels de l'Armée de TERRE) telles qu'elles sont définies dans la documentation de référence.

Il ne donne pas de solutions types face aux situations que peut rencontrer le chef au combat. Il décrit des schémas et des procédés qui, par une adaptation intelligente, permettront au chef de groupe ou de section, de résoudre ses problèmes tactiques dans les meilleures conditions. C'est dans cette adaptation que s'épanouiront les qualités que doit posséder au plus haut degré un chef : **INTELLIGENCE DE SITUATION, ESPRIT D'INITIATIVE, SENS DU TERRAIN et de l'AUTONOMIE, SENS DE L'OBSERVATION et CAPACITÉ DE DISCERNEMENT** en ayant en permanence **le souci du renseignement et de la sauvegarde (sécurité et sûreté)** de ses hommes. Ces qualités, qui ne sont pas forcément innées, s'acquièrent par l'instruction, se perfectionnent dans et par l'entraînement, et s'enrichissent de l'expérience, en s'appuyant sur des principes généraux éprouvés.

L'entraînement au niveau du groupe et de la section, permettra au chef, dans des situations de combat d'extrême intensité, d'exprimer rapidement et instinctivement, des ordres et des commandements réduits à leur plus simple expression, efficaces et compréhensibles de tous.

Les données de base exposées dans ce titre regroupent les connaissances tactiques théoriques correspondant aux **Missions Communes à l'Armée de Terre (MICAT)**. Elles constituent un document de référence pour les candidats aux épreuves générales du Brevet Supérieur de Technicien de l'Armée de Terre (BSTAT) et les instructeurs. Quoique indispensable, leur étude ne saurait toutefois suffire à la préparation aux épreuves tactiques des divers certificats militaires. Seule la mise en œuvre d'une réflexion, conformément à la **Méthode de Raisonnement Tactique (MRT)** et à la **Méthode d'Élaboration d'une Décision Opérationnelle Adaptée (MEDOA)**, confrontant les données de la mission, du terrain et de l'ennemi, permet d'adapter les connaissances acquises à des situations toujours différentes et mouvantes. Pour ce faire, l'instruction tactique pratique sur le terrain, avec troupe de manœuvre et opposition « intelligente », demeure indispensable.

Le TTA 106, « manuel d'emploi de termes, sigles, signes et symboles conventionnels militaires », devra être consulté systématiquement pour une bonne utilisation des termes militaires.

SECTION I - LE CONCEPT PROTERRE

BUT RECHERCHÉ ET DONNÉES ESSENTIELLES	Le but recherché est : - L'acquisition par l'ensemble des sous-officiers, des connaissances relatives aux structures des unités projetables PROTERRE et à leurs missions. - L'acquisition par l'ensemble des sous-officiers, quel que soit leur domaine de spécialité, des compétences tactiques nécessaires au commandement opérationnel d'un élément PROTERRE, à l'échelon considéré.
RÉFÉRENCES	- Notice provisoire sur l'instruction des unités élémentaires PROTERRE, édition 2003. - Concept d'emploi des unités PROTERRE du 27/03/09. - EMP 56.701 Mémento du chef de section PROTERRE, édition 2010. - EMP 35.701 Manuel d'emploi de l'unité élémentaire PROTERRE, édition 2010. - EMP 20.641 TTA 106 V6 (manuel d'emploi de termes, sigles, signes et symboles conventionnels militaires), édition 2008. - Livre blanc, édition 2008. - EMP 20.611 TTA 808 (ennemi générique pour l'entraînement et l'instruction des forces terrestres, tome 1 : les scénarios), édition 2011.
CONSEILS POUR ABORDER L'ÉTUDE	Faire suivre chaque étude de mission d'une application terrain. Appliquer intégralement la méthode de raisonnement tactique (MRT) avant la rédaction des ordres aux niveaux chef de groupe et chef de section.

CHAPITRE 1 - GÉNÉRALITÉS

Le concept PROTERRE a vocation à :

- ➡ lutter contre l'atomisation et améliorer l'emploi des unités élémentaires de l'armée de terre ;
- ➡ entretenir la culture de projection de nos armées ;
- ➡ assurer la meilleure répartition possible des missions opérationnelles entre les unités de l'armée de terre ;
- ➡ permettre à l'infanterie de maintenir son effort sur ses missions spécifiques.

Il vise également à donner à l'armée de terre une capacité opérationnelle commune, en dehors de toute spécificité, qui s'appuie sur :

- ➡ un cadre d'emploi adapté aux besoins opérationnels actuels ;
- ➡ des Missions Communes à l'Armée de Terre, bien décrites et délimitées ;
- ➡ des structures clairement dimensionnées et identiques pour toutes les unités de la Force Terrestre (FT).

L'aptitude des unités élémentaires PROTERRE à réaliser les MICAT est renforcée par :

- ➡ le principe de modularité qui procure une capacité de manœuvre ;
- ➡ la possibilité pour une unité déployée en PROTERRE de s'entraîner et d'être employée dans son cœur de métier ;
- ➡ leur engagement possible en phase d'intervention et dans un environnement hostile.

Le concept PROTERRE s'applique lors des MCD (missions de courte durée) dans les DOM-COM (département outre mer, collectivité outre mer), en Afrique, en MISSINT (mission intérieure) et en OPEX (opération extérieure).

CHAPITRE 2 - EMPLOI

1 - CRITÈRES D'ENGAGEMENT

« En termes d'emploi, les unités PROTERRE devront être engagées dans des missions correspondant à leur niveau d'équipement¹ et de préparation opérationnelle.

L'appréciation de ces critères relève du général commandant les forces terrestres (COMFT).»

Les unités PROTERRE doivent pouvoir réaliser les **missions communes de l'armée de Terre (MICAT)**. Celles-ci comprennent les missions soutenir, surveiller, tenir, interdire, boucler ainsi que les procédés d'exécution complémentaires : escorter, patrouiller, réaliser un point de contrôle, armer un centre d'évacuation et participer à un contrôle de foule.

Ces missions sont remplies par des unités PROTERRE constituées **préférentiellement à partir d'une seule unité élémentaire des forces terrestres (FT), en dehors de leur domaine de spécialité et sans moyen spécialisé** acquis au détriment d'autres formations, qui en auraient besoin pour s'entraîner et s'engager dans leur cœur de métier².

1.1. Cadre d'emploi

Les unités PROTERRE ont pour emploi préférentiel l'engagement **sans urgence**, dans des **zones d'opérations évaluées comme peu sensibles et peu menacées, en tout lieu**³, **plutôt** en phase de stabilisation **mais sans exclusive**.

Elles ont aussi vocation à être engagées **sur le territoire national (TN)**⁴.

En cas de détérioration de la situation en opération extérieure, l'unité PROTERRE peut **participer à une action d'évacuation de ressortissants** dans la limite de ses capacités, ou **à un engagement au contact des foules (ECF)**⁵.

1.2. Limites

Les unités PROTERRE, en raison de leur effectif et de leur équipement, ne sont pas destinées à conduire des missions offensives, ni à être projetées dans le cadre d'une entrée en premier.

1 Lettre du MGAT N°627/DEF/EMAT/B.EMP/ES/10 du 12 juin 2008. L'atteinte de ces niveaux ne pourra être réalisée en substitution des unités d'infanterie qui ont vocation à être engagées dans des conditions plus exigeantes.

2 Ceci exclut donc les transferts d'équipements d'autres unités, en particulier des unités d'infanterie, vers les unités PROTERRE.

3 Métropole, DOM/COM, étranger dont OPEX.

4 Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, fiche N°10.2 ; le format des armées : « [...] participer à la protection du territoire national en renfort du dispositif de sécurité intérieure et de sécurité civile, avec des moyens pouvant impliquer jusqu'à 10 000 hommes en quelques jours [...] ».

5 Ce qui impose d'avoir reçu la formation complémentaire au cours de la mise en condition avant projection.

2 - UNE APTITUDE OPÉRATIONNELLE RENFORCÉE

Le principe de modularité de l'unité élémentaire PROTERRE, l'emploi possible dans le cœur du métier et l'engagement possible sous protection et au contact améliorent l'aptitude des unités PROTERRE à remplir les MICAT. Ces préceptes leur confèrent une plus grande souplesse d'emploi et des capacités accrues leur permettant de remplir leurs missions plus efficacement.

2.1. Emploi dans le métier premier

Il est possible pour une unité déployée en PROTERRE de s'entraîner et d'être employée dans son cœur de métier. A cette fin, l'unité métier déployée s'engage avec ses équipements organiques (JVN, armement, transmissions), y compris avec ses moyens lourds (VAB, mortiers, équipements organiques spécifiques) si le théâtre et la mission l'exigent. De même, la possibilité est donnée aux unités PROTERRE de s'entraîner à leur métier premier si les équipements spécifiques existent sur le théâtre, afin de maintenir à niveau leurs compétences.

2.2. Renforcement de la modularité

L'unité élémentaire PROTERRE comprend 2 à 4 sections. Sa constitution répond au besoin opérationnel et à la structure d'origine de l'unité afin de préserver la cohésion d'ensemble.

Ce renforcement de l'unité PROTERRE lui procure une capacité de manoeuvre.

2.3. Engagement durci

L'engagement des unités PROTERRE en phase d'intervention est possible, même si son emploi est à privilégier en phase de stabilisation et de normalisation. Un détachement PROTERRE doit donc être en mesure de faire face, au moins temporairement et localement, aux conséquences d'une dégradation de la situation pouvant l'engager dans des actions de combat avec ouverture du feu.

La relève éventuelle de ces détachements par des unités spécialisées, en cas de détérioration durable de la situation, dépend de l'appréciation des autorités militaires responsables de leur emploi.

3 - RESPONSABILITÉS DANS L'EMPLOI

3.1. Commandement opérationnel⁶

Le CEMA exerce le commandement opérationnel (OPCOM) de tous les éléments militaires français engagés en OPEX, en mission intérieure ou déployés au sein des forces de souveraineté ou de présence. Seul le commandement opérationnel autorise le déploiement des unités et leur réaffectation.

3.2. Commandement organique⁷

L'armée de Terre, au titre du commandement organique, est responsable de la préparation et de la mise en condition des unités PROTERRE, comprenant l'élaboration des éléments de doctrine, l'évaluation avant projection, l'instruction, l'entraînement et l'équipement.

La structure de commandement adaptée, mise en place sur les théâtres extérieurs, est responsable du commandement organique de l'unité PROTERRE projetée.

3.3. Conditions particulières d'emploi

Sur le territoire national, les unités PROTERRE participent aux missions de sécurité générale et contribuent aux missions de sécurité civile conformément à la PIA 03-402⁸. Les unités PROTERRE sont particulièrement adaptées aux missions de service public ou d'assistance aux populations sur le théâtre national, dans le cadre du secours et de la protection des personnes, des biens et de l'environnement lors d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.

A l'extérieur du territoire national et sous réserve d'une nécessité opérationnelle, le commandement opérationnel peut confier à un élément PROTERRE déjà projeté, des missions qui ne sont pas des MICAT. L'évaluation locale de la situation ainsi que les capacités particulières de l'unité seront alors les critères déterminants. Il appartient à cette autorité d'utiliser toutes les possibilités pour assurer une préparation opérationnelle de circonstance adaptée.

6 COMMANDEMENT OPÉRATIONNEL (OPCOM) : pouvoir donné à un commandant pour assigner des missions ou des tâches particulières à des commandants subordonnés, pour déployer des unités, pour réaffecter des forces, conserver ou déléguer le contrôle opérationnel ou tactique comme il le juge nécessaire.

Il ne comprend pas en soi d'autorité sur le plan administratif ni de responsabilités d'ordre logistique.

Un commandement opérationnel peut être, soit permanent, soit de circonstance.

7 COMMANDEMENT ORGANIQUE

Autorité responsable de :

- a- l'organisation, l'instruction ;
- b- la définition et l'expression des besoins à satisfaire dans les domaines qui concourent à la mise et au maintien en condition des forces ;
- c- la gestion et l'administration du personnel et l'application de la réglementation relative aux conditions de vie.

Elle participe à l'élaboration de la doctrine d'emploi des forces placées sous son autorité.

Ce commandement n'est normalement pas interarmées.

8 PIA 03-402 n° 1098/DEF/EMA/EMP/NP du 06 octobre 2005, mémento de défense sur le territoire.

CHAPITRE 3 - CONSTITUTION



1 - PRINCIPES

La constitution des unités PROTERRE tient compte de la diversité des unités élémentaires de l'armée de Terre.

Ce constat initial fonde les principes retenus pour constituer les éléments PROTERRE :

- ➔ toute unité élémentaire appartenant aux forces terrestres, à l'exception des unités de maintenance et des unités très spécifiques, doit être en mesure de mettre sur pied une unité élémentaire de type PROTERRE, aux ordres de son chef sur la base du contrat PROTERRE permanent reçu par chaque unité des forces ;
- ➔ une unité élémentaire PROTERRE est modulaire et se compose de 2, 3 voire 4 sections en fonction des besoins requis ;
- ➔ l'élément PROTERRE peut être renforcé d'un complément de spécialistes pour répondre aux besoins particuliers de la mission ;
- ➔ la section PROTERRE constitue le plus petit élément pouvant être engagé ;
- ➔ toutes les sections PROTERRE respectent une organisation identique ;
- ➔ une unité PROTERRE doit, si besoin et sous réserve de disposer des équipements adaptés, pouvoir mener une mission de son métier premier en respectant sa structure PROTERRE ;
- ➔ en fonction des contraintes tactiques et des exigences opérationnelles du théâtre sur lequel l'élément PROTERRE sera déployé, **il est possible de « durcir » son niveau de protection (sous blindage)** avec les équipements nécessaires et de lui donner les formations complémentaires adaptées (par exemple le contrôle de foule) avant projection.

Le soutien des éléments PROTERRE est assuré soit par l'unité supérieure dont ils dépendent, soit par une unité géographiquement proche, dans le cadre d'un soutien zonal. Le principe retenu est défini lors de la constitution de l'élément.

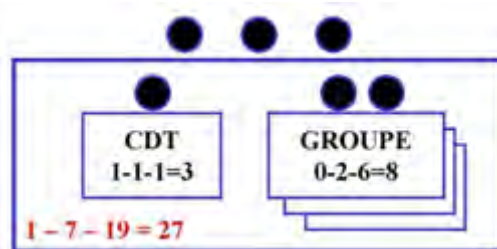
2 - ORGANISATION

2.1. Le groupe PROTERRE

Un groupe PROTERRE est constitué d'un chef de groupe, d'un chef de groupe adjoint et de deux trinômes ($0 / 2 / 6 = 8$).

2.2. La section PROTERRE (PRO_01)⁹

Élément de base en organisation et en emploi, la section PROTERRE comprend 27 militaires appartenant si possible à une même section organique et au minimum à la même unité élémentaire. Son homogénéité doit être préservée pendant toute la durée de la mission. Elle est construite sur une structure ternaire.



2.3. L'unité élémentaire PROTERRE

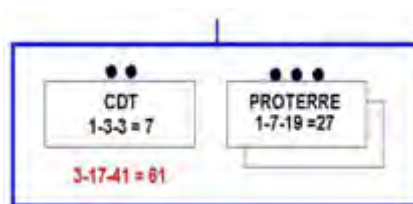
L'unité élémentaire PROTERRE est modulaire. Elle est constituée d'un élément de commandement (groupe ou section) et de 2, 3 ou 4 sections conformément au principe de modularité. En application de ce principe, une compagnie PROTERRE non protégée peut intégrer une section dotée de véhicules sous blindage. Le niveau de protection de l'unité est globalement défini lors du processus de génération de force.

Les modules PROTERRE définis sont de 4 types comme précisés ci-dessous.

➡ La compagnie PROTERRE à 2 sections (PRO_02 ou PRO_02-P¹⁰)

C'est l'adjonction de deux sections et d'un élément de commandement fourni par la même unité élémentaire aux ordres de son commandant.

Elle comprend 61 militaires et s'organise de la manière suivante :



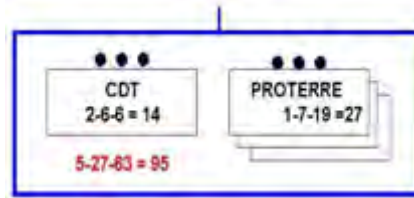
9 PRO_01 : type de nomenclature qui est utilisé dans la PIA 05-402 afin de décrire les modules.

10 PRO_02-P : unité élémentaire PROTERRE Protégée à 2 sections.

➡ La compagnie PROTERRE à 3 sections (PRO_03 ou PRO_03-P)

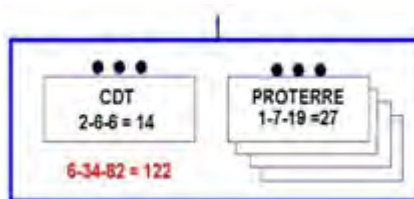
La compagnie PROTERRE à 3 sections comprend 95 personnels.

Cette structure nécessite de donner une meilleure capacité de commandement en la portant au niveau section avec les moyens de transmissions, de maintenance, de secours et d'administration adaptés.



➡ La compagnie PROTERRE à 4 sections (PRO_04 ou PRO_04-P)

La compagnie PROTERRE à 4 sections comprend 122 personnels.



3 - ÉQUIPEMENTS

Les unités PROTERRE déployées disposent de l'équipement nécessaire, adapté aux missions et à l'environnement.

Tout en répondant aux principes d'emploi énoncés précédemment, **l'équipement** des unités PROTERRE projetées **ne peut être réalisé au détriment d'autres formations** en ayant besoin, pour s'entraîner et s'engager dans leur cœur de métier.

Les équipements sont conformes au catalogue des matériels techniques (CDMT) pour les forces de présence et de souveraineté et au tableau unique effectifs/matériels (TUEM) pour celles en OPEX. En métropole, les équipements sont prescrits par l'Ordre Administratif et Logistique (OAL) et autant que possible organiques.

Compte tenu de leurs missions, les éléments PROTERRE disposent d'un armement leur permettant notamment de faire face à une menace blindée réduite (AT4 CS).

Il est possible pour un élément PROTERRE d'être projeté avec ses équipements organiques spécifiques ou de les récupérer sur zone, en fonction des exigences de la mission. Cela peut concerner les véhicules, l'armement, comme les transmissions ou l'optique.

ARMEMENT POSSIBLE DES UNITÉS PROTERRE

	CAL	PORTÉE PRATIQUE	HAUSSE DE CBT.	PÉNÉTRATION	PERFORATION
PA	9 mm	50 m		15 cm de sapin à 25 m	Casque F1 à 25 m
FAMAS	5,56 mm	300 m		20 cm de bois à 100 m (BO)	7 mm d'acier à 100 m
MINIMI	5,56 mm	800 m	600 m		3,5 cm d'acier à 600 m
ANF1	7,62 mm	800 m	600 m	70 cm de bois à 400 m (BO)	12 cm d'acier à 100 m (perfo)
AT4CS	84 mm	200m	300 m	1,40 m de béton	500 mm d'acier
LRAC	89 mm	300 à 500 m	315 m	1 m de béton (AC)	40 cm de blindage

4 - PRÉPARATION

4.1. Principes de préparation opérationnelle

L'ensemble du personnel doit être capable de remplir sa mission dès son arrivée sur le lieu de son emploi. A cet effet, l'instruction individuelle et collective des unités élémentaires appelées à constituer des unités élémentaires PROTERRE doit intégrer les MICAT, avec une adaptation particulière à la zone géographique d'engagement, pendant la période de mise en condition avant projection (MCP).

La préparation opérationnelle des éléments PROTERRE est de la responsabilité des corps et des grandes unités d'appartenance.

4.2. Parcours de formation

La constitution d'un élément PROTERRE destiné à remplir les MICAT en engageant éventuellement le combat, implique un parcours de formation préalable suivi d'une mise en condition opérationnelle adaptée à sa future mission.

Ainsi, 4 étapes majeures jalonnent la formation du personnel destiné à remplir des MICAT dans le cadre d'un engagement au sein d'un élément PROTERRE :

1. instruction des cadres en école de formation initiale ;
2. préparation et entretien des savoir-faire en unité organique ;
3. délivrance des formations complémentaires nécessaires avant projection ;
4. mise en condition avant projection (MCP).

CHAPITRE 4 - LES MICAT

Le concept PROTERRE repose sur la volonté de généraliser une capacité commune à toutes les unités de la force terrestre, celle de mener les missions communes à l'armée de Terre (MICAT).

Seules les unités de maintenance sont exclues du contrat PROTERRE.

1 - LES MICAT

Les missions communes à l'armée de Terre comprennent :

- **Cinq missions, principalement de sauvegarde (sûreté, sécurité, défense) :**
 - ➡ surveiller ;
 - ➡ soutenir ;
 - ➡ boucler un point, un quartier, un secteur, une portion de terrain ;
 - ➡ tenir ;
 - ➡ interdire.
- **Cinq procédés d'exécution complémentaires :**
 - ➡ escorter (un convoi, un prisonnier, une autorité, des réfugiés, du ravitaillement,...) ;
 - ➡ patrouiller ;
 - ➡ réaliser un point de contrôle ;
 - ➡ participer à l'armement d'un centre d'évacuation dans le cadre notamment d'une RESEVAC (mission d'évacuation de ressortissants) ;
 - ➡ participer à une action de contrôle de foule, ce qui implique d'avoir suivi la formation spécifique au cours de la MCP (mise en condition avant projection).

2 - CAS PARTICULIER

Sur réquisition de l'autorité gouvernementale dans le cadre de l'IM500, les unités PROTERRE déjà constituées peuvent participer, en tant que force de 3ème catégorie, à la mission de maintien de l'ordre sur le territoire national au même titre que toutes les unités de l'armée de Terre.

3 - RISQUES ET MENACES

3.1. En métropole

- **en mission de service publique**

Face à des risques naturels, technologiques, accidentels de grande ampleur ou encore sanitaires, l'unité peut faire face à des déplacements importants de population, à l'interruption des moyens de subsistance indispensables à la population et à des situations pouvant rapidement dégénérer en troubles de l'ordre public (manifestation, pillage, ...).

- **dans le cadre de la DOT**

Une unité élémentaire PROTERRE sera confrontée à une menace de type terroriste ou à des troubles graves avec ou sans emploi des armes (manifestation, pillage, grève, ...).

3.2. Hors métropole

La menace demeure globalement celle du théâtre sur lequel l'unité élémentaire PROTERRE est déployée.

Les risques principaux sont les tentatives d'intrusion, les actes terroristes, les actions de renseignement et de subversion.

L'unité élémentaire PROTERRE doit pouvoir faire face, au moins temporairement et localement, aux conséquences d'une dégradation rapide de la situation jusqu'à l'intervention ou la relève par des unités spécialisées.

Il pourrait s'agir d'un engagement au contact d'une foule (ECF) hostile. Dans ce cas, localement, l'unité élémentaire PROTERRE pourra être engagée comme unité spécialisée notamment avec la capacité contrôle de foule (CF). Elle aura reçu pour cela lors de sa mise en condition avant projection une formation particulière lui conférant cette spécialisation.

Il pourra également s'agir de la neutralisation d'un kamikaze, d'un engin explosif improvisé, d'un adversaire hostile armé d'un volume atteignant la section.

4 - LE COMBAT EN ZONE URBAINE

Les caractéristiques de la zone urbaine (cloisonnement, imbrication dans la population...), terrain privilégié d'engagement des unités interarmes, y rendent l'emploi des unités PROTERRE plus difficile.

Néanmoins, celles-ci seront amenées à s'y déployer de plus en plus souvent, compte tenu de son importance croissante dans les opérations contemporaines.

La connaissance de savoir-faire génériques aux petits échelons, tels qu'ils sont décrits dans le document du CCPF/CENZUB, édition 2010, intitulé « Les actes élémentaires du combattant en zone urbaine », constitue ainsi l'une des conditions nécessaire pour faire face à la complexité du milieu urbain.

En cas de besoin opérationnel avéré, le commandement des forces terrestres (CFT) peut désigner une unité élémentaire PROTERRE pour effectuer une rotation au CENZUB.

En fonction de l'échelon tactique considéré, les missions et les procédés sont répartis ainsi :

	MISSIONS	PROCÉDÉS
GROUPE 0/2/6	- Reconnaître - Éclairer - Surveiller - Appuyer - Couvrir - Tenir	- La patrouille (Patrouiller) - Réagir à une embuscade - Rompre le contact - Réaliser un point de contrôle routier
SECTION 1/7/19	- Surveiller - Tenir - Interdire - Soutenir - Boucler un point, un quartier, un secteur	- La section engagée au contact des foules - La réaction à une embuscade - La patrouille (Patrouiller) - L'escorte de convoi (Escorter) - Réaliser un point de contrôle
COMPAGNIE 2 à 4 sections	- Surveiller - Tenir - Interdire - Soutenir - Boucler un point, une zone	- Engagement au contact des foules (ECF)¹¹ - Escorter un convoi - Réagir à une embuscade - Participer à l'armement d'un centre d'évacuation¹²

11 ECF = PF (protection contre la foule) + CF (contrôle de foule). Le CF (mode d'action spécifique qui fait l'objet du TTA 950 *Emploi des forces terrestres dans le contrôle de foules sur un théâtre d'opérations extérieure*) implique d'avoir suivi au cours de la MCP une formation spécifique, uniquement destinée aux unités nommément désignées par le commandement des forces terrestres (CFT).

12 **Participer à l'armement d'un centre d'évacuation** dans le cadre notamment d'une mission d'évacuation de ressortissants (RESEVAC). Dans la cadre de ce procédé faisant appel à des savoir-faire spécifiques, une unité élémentaire PROTERRE se verrait ainsi confier des missions de sécurisation et notamment de patrouille, voire d'escorte, du niveau section en général.

SECTION II - DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES MILITAIRES AU COMBAT

BUT RECHERCHÉ ET DONNÉES ESSENTIELLES

Permettre au combattant de situer son action au sein de son unité de rattachement.

RÉFÉRENCES

- Notice provisoire sur l'instruction des unités élémentaires PROTERRE, édition 2003.
 - Nouveau règlement de discipline générale militaire.
 - Code du Soldat.
-

CHAPITRE UNIQUE - DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES MILITAIRES AU COMBAT

L'efficacité des unités au combat exige que chaque militaire participe à l'action contre l'ennemi avec énergie et abnégation, y compris au péril de sa vie, jusqu'à l'accomplissement de la mission reçue.

Tout combattant, quel que soit son grade, sa fonction ou sa mission, a des devoirs permanents au combat :

- garder en bonne condition physique et morale ;
- obéir aux ordres, dans le respect des lois, des coutumes de la guerre et des conventions internationales ;
- remplir sa mission avec la volonté de gagner et de vaincre, et si nécessaire au péril de sa vie ;
- respecter l'adversaire et veiller à épargner les populations ;
- rester à son poste ;
- renseigner son chef en toutes circonstances ;
- continuer à combattre jusqu'à épuisement de ses forces et de ses moyens de combat ;
- rejoindre l'unité la plus proche s'il se trouve isolé ou égaré.

De façon plus générale, en toutes circonstances, il doit :

- prendre soin de ses armes et de son matériel ;
- mépriser la propagande ennemie ;
- respecter intégralement les règles du droit des conflits armés acceptées par la France, en particulier celles relatives à la conduite à tenir envers la population civile et les prisonniers de guerre, ainsi que celles relatives à l'emploi des mines anti-personnelles et des pièges (Protocole II modifié et convention Ottawa).

S'il est lui-même fait prisonnier :

- bien connaître ses droits et les faire valoir ;
- s'efforcer de rejoindre une unité amie ;
- refuser d'aider l'ennemi ;
- en cas d'interrogatoire ne déclarer que ses nom, prénoms, grade, date de naissance, numéro matricule ou, à défaut, une indication équivalente.

Le militaire combattant, seul ou comme membre d'une unité ou d'un équipage :

- met tout en œuvre pour atteindre l'objectif désigné ou tenir le poste qui lui est assigné ;
- sert les armes ou le matériel dont il a la charge et assure au mieux le service des armes ou des matériels collectifs dont le personnel a été mis hors de combat.

En aucun cas, il ne doit :

- abandonner des armes et des matériels en état de servir ;
- se rendre à l'ennemi avant d'avoir épuisé tous les moyens de combattre.

En tant que chef :

- il conduit la lutte et poursuit le combat jusqu'au succès ou à l'épuisement de tous ses moyens.
- il doit :
 - o stimuler la volonté de combattre ;
 - o maintenir en toutes circonstances l'ordre et la discipline, au besoin forcer l'obéissance ;
 - o prendre toutes dispositions pour qu'aucun document important et matériel utilisable ne tombe aux mains de l'ennemi.

En cas de réunion fortuite d'unités relevant de différents commandements et coupées de leur chef, le commandant d'unité le plus ancien dans le grade le plus élevé prend le commandement de l'ensemble. Il confirme leurs missions aux unités et, le cas échéant, en fixe une nouvelle à celles qui ne seraient plus en mesure d'exécuter leur mission initiale.

SECTION III - LE COMBATTANT INDIVIDUEL

BUT RECHERCHÉ ET DONNÉES ESSENTIELLES	Faire acquérir au combattant les actes réflexes et élémentaires nécessaires à son intégration dans le combat du trinôme.
RÉFÉRENCES	- Notice provisoire sur l'instruction des unités élémentaires PROTERRE, édition 2003. - INF 36.001 INF 202 (manuel d'emploi de la section d'infanterie), édition 1999, et additif, édition 2007. - Les actes élémentaires du combattant en zone urbaine, édition CCPF/CENZUB 2010. - Notice d'instruction sur le tir de combat du 05 mai 2010. - TTA 601 tome 1 (manuel de défense NBC), édition 1995. - NRBC 55.001 Mémento de défense NBC à l'usage des unités toutes armes, édition 2008. - NRBC 60.201 TTA 601 bis (les matériels et équipements NBC), édition 1999.

Le militaire, intégré à une structure de type PROTERRE, combat principalement à pied en engageant le combat à courte ou très courte distance et si nécessaire au contact direct avec l'ennemi.

Son efficacité dépend notamment :

- de l'acquisition de savoir-faire techniques le rendant apte à servir l'ensemble des armes en dotation dans son trinôme et dans son groupe de combat ;
- de l'acquisition de savoir-faire tactiques lui permettant de remplir sa mission en sûreté et en utilisant les possibilités offertes par le terrain ;
- de la précision et de la rapidité de la transmission de ses comptes rendus ;
- pour cela, il exécute des actes réflexes et des actes élémentaires.

CHAPITRE 1 - LES ACTES REFLEXES DU COMBATTANT

Au nombre de 11, les actes réflexes sont :

- s'orienter ;
- observer ;
- progresser ;
- se protéger ;
- se camoufler ;
- apprécier une distance ;
- désigner un objectif ;
- mettre en œuvre son armement ;
- communiquer ;
- rendre compte ;
- garder la liaison.

Terme mnémotechnique possible : PP GARD COCOM.

1 - S'ORIENTER

Il s'agit, tant en déplacement qu'à l'arrêt, de pouvoir déterminer et suivre une direction, ou de pouvoir d'emblée, et en attendant les ordres complémentaires du chef de trinôme ou du chef de groupe, de commencer la surveillance d'un secteur dangereux.

Déterminer une direction :

C'est connaître et savoir utiliser les différents moyens d'orientation. Le moyen le plus courant est la boussole, mais tout combattant doit pouvoir utiliser d'autres moyens.

- de jour : boussole, soleil, montre.
- de nuit : boussole, lune, étoile.



La montre analogique

- Afficher l'heure solaire (Z)
Z en hiver = A (heure d'hiver) - 1h
Z en été = B (heure d'été) - 2h
- Pointer l'aiguille des heures vers le soleil
- Diviser par 2 l'angle « midi-aiguille des heures »
- La $\frac{1}{2}$ droite partant à droite par rapport au soleil indique le nord.

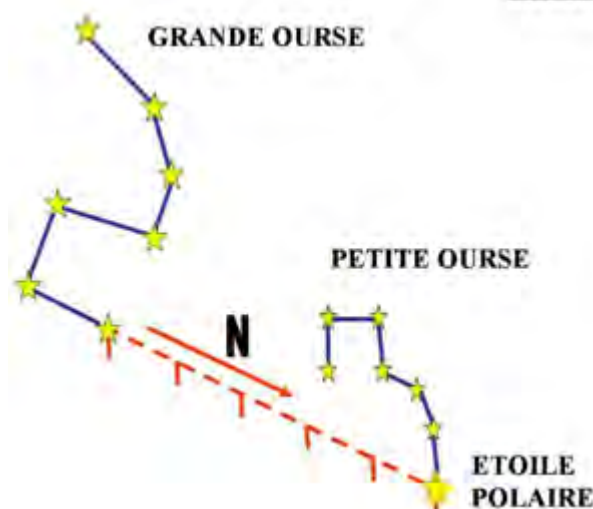


Méthode du piquet

- Planter un piquet.
- Matérialiser le bout de l'ombre portée par un petit piquet ou un caillou.
- Attendre quelques minutes et matérialiser la deuxième ombre portée.
- Mettre son pied gauche en face du 1^{er} repère et le droit en face du 2^{ème} repère.
- L'axe formé devant vos pieds est l'axe OUEST-EST.
- Vous êtes face au nord.

Nb : plus le piquet est long, plus l'ombre se déplace rapidement.

LES ETOILES



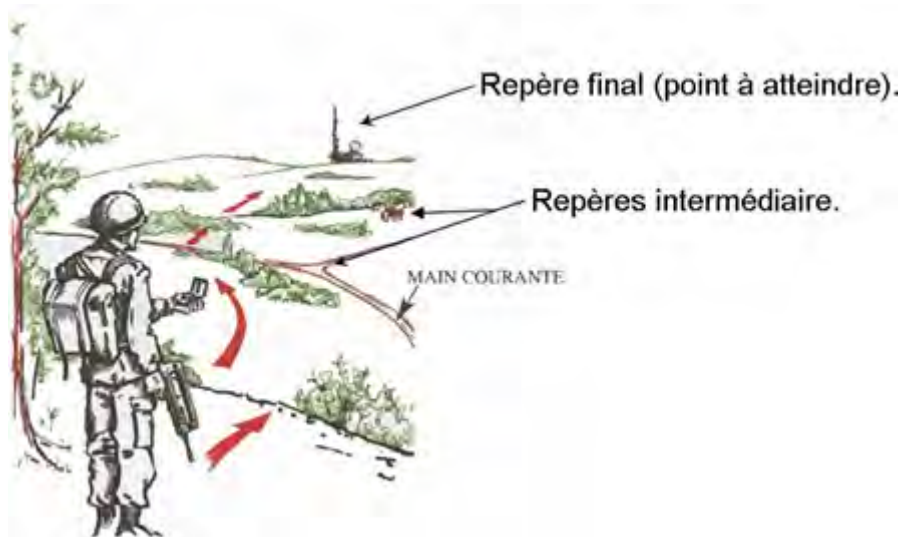
Conserver une direction :

C'est matérialiser la direction par un repère :

- de jour : éloigné,
- de nuit : rapproché.

En cas de déplacement, rechercher des points de repère intermédiaires

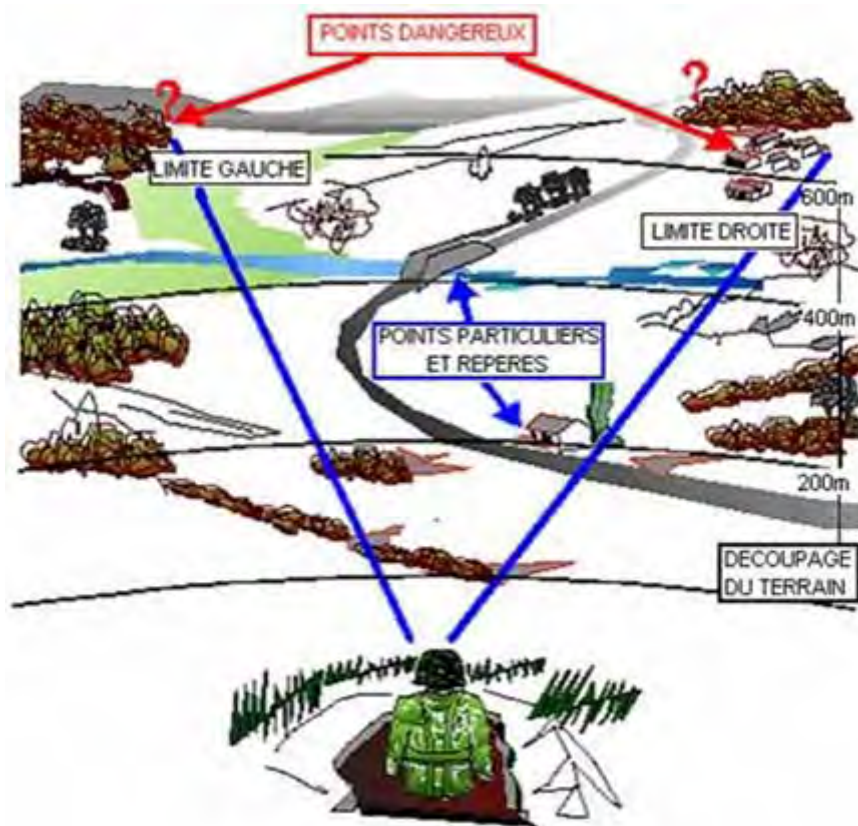
De nuit, suivre des « mains courantes ».



2 - OBSERVER

Rechercher par la vue et l'écoute des renseignements concernant le terrain et les activités de l'ennemi, des amis, et, éventuellement, de la population. L'acquisition du renseignement par l'écoute peut précéder celle par l'observation directe.

COMPOSANTES	EXÉCUTION
Repérer les limites du secteur de surveillance.	Possibilités du champ visuel.
Identifier des points de repère.	
Découper le terrain.	Du plus loin au plus près.
Déterminer les points dangereux.	Points favorables à l'ennemi.
Assurer la permanence de l'observation en vue de détecter tout indice d'activité ennemie.	Continuité et régularité (balayage visuel).



3 - PROGRESSER

Se déplacer en utilisant le terrain pour échapper aux vues et aux coups de l'adversaire, en recherchant les indices de sa présence. Faire le choix d'un mode de progression selon la mission et le terrain, mais également adopter une posture adaptée au niveau de menace. Vis-à-vis d'observateurs, la posture adoptée manifeste également la qualité de la troupe, sa maîtrise de la situation et sa détermination.

COMPOSANTES	EXÉCUTION
1. choisir son mode de progression	
Marche en sûreté	Mode de progression privilégiant la sûreté et recherchant la discrétion visuelle et sonore. Elle doit être ponctuée de pauses brèves permettant l'écoute et l'observation.
Marche rapide	Mode de progression adopté selon l'urgence lorsqu'on se trouve couvert ou appuyé, ou en zone sûre.
Course, exécution de bonds	Mode de progression permettant de franchir un passage dangereux, de progresser par appui mutuel lorsqu'on est à distance d'assaut d'un adversaire, ou pour se mettre à couvert après avoir été pris à partie.
Ramper et quadrupédie	A proximité immédiate de l'ennemi, pour échapper aux vues et aux coups.
2. adapter sa posture	
Arme dans le dos	Hors du contact, pour garder les mains libres (port de charge...) ou pour manifester une volonté de dialogue (stabilisation). En contrôle de foule.
Arme devant (relâche avant)	Posture d'attente affichant la détermination (sentinelle, check point).
Patrouille basse	Posture de progression en zone d'insécurité, ou à proximité de l'adversaire, permettant une réaction offensive ou défensive quasi-immédiate.
Patrouille haute	Idem patrouille basse : zone où la menace peut arriver depuis le haut (ZURB, cheminement encaissé..).
Posture de contact, tir en déplacement	Posture précédant ou suivant le tir debout, permettant le tir en déplacement : - soit à pas glissés : chercher les meilleurs angles de tir ; - soit en pas « du rat » : phases d'assaut, sur de courtes distances (quelques dizaines de mètres).
3. garder le contact à vue	
	Quel que soit le mode de progression retenu, ce dernier s'effectue en liaison à vue permanente au sein du trinôme.

4 - SE PROTÉGER

Prendre les mesures adaptées pour être à l'abri des vues et des coups de l'adversaire.

COMPOSANTES	EXÉCUTION
Choisir l'emplacement le plus proche.	Masque, écran, construction.
Aménager l'emplacement sans modifier l'aspect du terrain. Réaliser l'emplacement de combat camouflé.	Savoir se servir de son outil. A proximité de l'ennemi, travailler sans se faire voir ou déceler. S'assurer que l'on peut utiliser son arme.
Couvrir l'abri et revêtir les effets spéciaux (danger NBC)	se protéger contre les vues aériennes et les effets des armes NBC.

5 - SE CAMOUFLER

Tout en assurant la mission, se dissimuler aux vues de l'ennemi terrestre et aérien, et éventuellement de la population.

COMPOSANTES	EXÉCUTION
Choisir un emplacement.	Éviter les Fonds clairs, rechercher les zones d'ombre. (F)
S'adapter au terrain.	briser les Formes caractéristiques (F) ; supprimer les Ombres et reflets (O) ; éviter le contraste des Couleurs (C) ; utiliser les moyens individuels de camouflage ; éviter de laisser des Traces (T) ou les effacer.
S'adapter à l'ambiance.	prendre garde aux Odeurs (O) ; rechercher les masques contre les moyens adverses de détection thermique ; près de l'ennemi, éviter les Mouvements (M) brusques et le Bruit (B). De nuit : veiller au silence absolu ; éviter les Lueurs (L), reflets, Éclats (E) et la mise en œuvre continue de ses moyens modernes d'observation nocturne, qui sont détectables par l'ennemi (laser).

Termes mnémotechnique pour un bon camouflage : « **FOME**CBLOT » + « **PADE** ».

F : Fond, forme (se confondre avec le paysage).
O : Ombre (rechercher les zones d'ombre).
M : Mouvement (éviter notamment les mouvements brusques).
E : Éclat (éviter les reflets sur les moyens optiques, ...).
C : Couleurs (éviter le contraste des couleurs).
B : Bruit (attention aux gourdes, gamelles, clés,...).
L : Lumière, lueur (lampe (même avec filtre), feu, briquet,...).
O : Odeur (nourriture, après-rasage,...).
T : Trace (sol gras, branches cassées, restes de repas, ...).

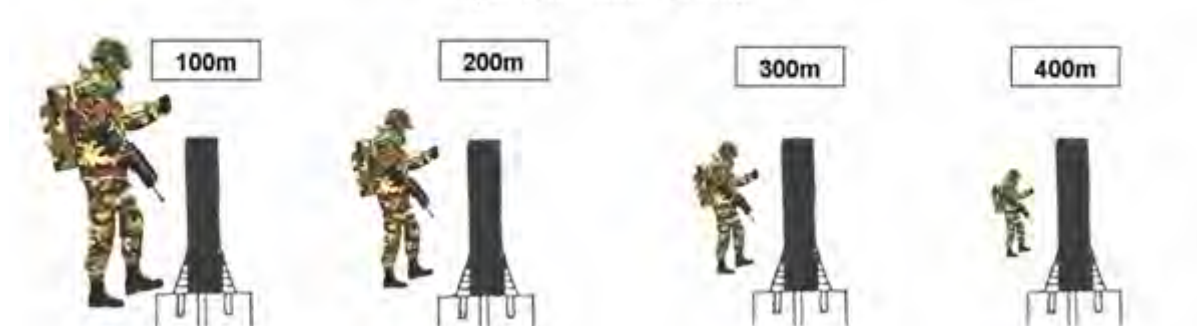
Le camouflage doit être **P**ermanent, **A**dapté, **D**iscret, **E**ntretenu.

6 - APPRÉCIER UNE DISTANCE

Évaluer la distance pour accroître la précision des comptes rendus, se déplacer d'un point à un autre, ou désigner la position de l'ennemi et ainsi, pouvoir faire usage de son arme dans les meilleures conditions.

COMPOSANTES	EXÉCUTION
Évaluer à vue.	A l'aide : - du guidon du FAMAS ; - de jumelles équipées d'un micromètre ; - de distances connues comme la longueur d'un terrain de foot ou l'espace entre deux poteaux téléphonique.
Évaluer au pas (si possible).	Étalonnage.
Reconnaître si l'objectif est à portée de l'arme (cf. Schéma).	Vérifier la hausse de l'arme si nécessaire.

**Appréciation d'un homme debout à l'aide du guidon de FAMAS
(homme taille 1,70m)**



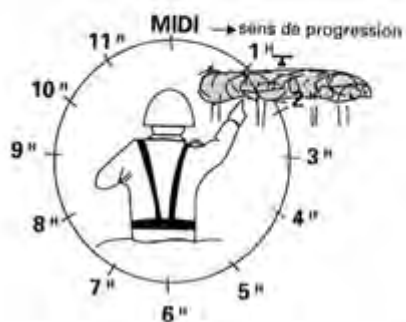
7 - DESIGNER UN OBJECTIF

Désigner rapidement et précisément un objectif de façon à permettre sa localisation.

COMPOSANTES	EXÉCUTION
Chercher les points de repère.	Fixes et caractéristiques, proches de l'objectif.
Désigner l'objectif.	Dans telle direction, par rapport à tel repère, à telle distance, tel objectif.
Situer l'objectif par rapport au point de repère.	- Procédé de la main étalonnée (DDRO) ; - Procédé du cadran horaire ; - Procédé du pointage de l'arme.
Décrire l'objectif.	Nature, forme, couleur, attitude (statique, mobile, se déplaçant de... vers... etc.).

DDRO : Direction - Distance - Repère - Objectif.

Méthode du cadran horaire :
Exemple : « A 1 heure, un hélicoptère en stationnaire au-dessus des arbres ! »



Méthode de la main :
Dans la direction de mon bras,
100 mètres, un poteau,
5 doigts à gauche, un homme posté



Méthode du pointage de l'arme :

- repérer l'objectif ;
- pointer l'arme ;
- bloquer l'arme ;
- laisser la place à la personne qui doit voir l'objectif ;
- celle-ci prend la ligne de mire.

8 - METTRE EN ŒUVRE SON ARMEMENT

Connaître la TECHNIQUE et le SERVICE de son arme de dotation, des grenades, des mines réglementaires (et si possible de toutes les armes du groupe) de façon à en obtenir à tout instant un emploi efficace, à terre, depuis un poste de combat ou en déplacement. Mettre en œuvre les mesures permettant une mise en œuvre en toute sécurité pour les amis et pour les non-belligérants. Appliquer les techniques permettant la rapidité et la précision des feux ainsi qu'une économie des munitions.

COMPOSANTES	EXÉCUTION
1. Connaître ses armes et les optiques de tir.	
• Caractéristiques et performances ; • Démontage, remontage ; • Incidents de tir ; • Entretien ; • Réglages.	En campagne, de jour et de nuit.
2. Vivre en sécurité avec son arme.	
• Règles de sécurité ; • Contrôle.	Connaître et appliquer en permanence les 4 règles de sécurité . Effectuer de jour comme de nuit le contrôle personnel de sécurité (CPS) .
3. Appliquer des tirs efficaces	
• Fondamentaux.	Maîtriser les 5 fondamentaux du tir ¹³ et les manipulations de base.
• Choisir la position de tir ; • Choisir le genre de tir ; • Résoudre ses incidents de tir ; • Maîtriser sa consommation, en rendre compte à temps.	Être un tireur autonome, agissant d'initiative pour rechercher l'efficacité, la discrétion, l'économie de ses munitions. Tir par doublettes plutôt que rafales. Changements de chargeurs rapides, en liaison au sein du trinôme (annonces).

Le combattant doit en outre savoir mettre en œuvre les explosifs et artifices divers qui sont des compléments indispensables à l'exécution de certaines missions.

¹³ La position de tir, le maintien de l'arme, le blocage de la respiration, la visée conforme et l'action du doigt sur la détente.

9 - COMMUNIQUER

Transmettre, par un moyen adapté à la situation du moment, un renseignement aux voisins, au chef de trinôme, ou au chef de groupe.

COMPOSANTES	EXÉCUTION
ÊTRE EN LIAISON avec son chef et ses voisins. Utiliser le moyen de transmission le plus direct (avant le contact) ou le plus rapide (loin de l'ennemi ou au cours du combat).	PROCÉDÉS : - à la voix ; - au geste (code) ; - par téléphone ; - par radio ; - par signaux sonores ou lumineux (code).

Communiquer aux gestes:



Les commandements au geste constituent un savoir-faire irremplaçable qui conditionne la maîtrise complète de l'acte réflexe COMMUNIQUER.

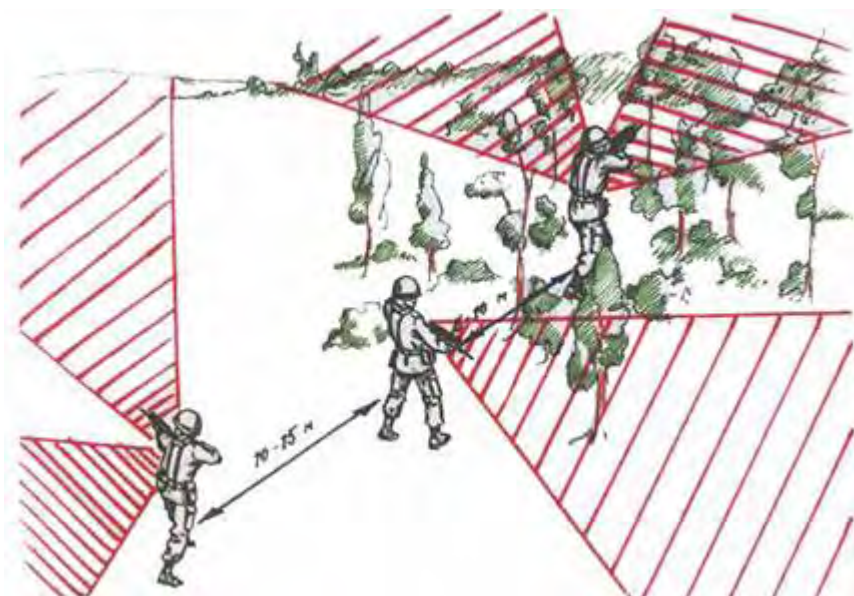
La communication par gestes doit remplir les conditions suivantes :

- se limiter aux gestes réglementaires, connus de tous ;
- effectuer des gestes amples et marqués, découplés de la silhouette ;
- être effectués par la main faible pour conserver une aptitude instantanée à la riposte.

10 - GARDER LA LIAISON AU SEIN DU TRINÔME

Se déplacer dans la direction générale prescrite, ou se poster, en gardant la liaison à vue avec les autres combattants du trinôme, en vue d'assurer leur protection.

COMPOSANTES	EXECUTION
Suivre le même cheminement.	En progression du même côté d'un couvert.
Garder la liaison à vue en déplacement ou à l'arrêt.	Adapter la distance au terrain et à la visibilité, de façon à ne pas pouvoir être touché par la même rafale, mais à pouvoir communiquer.
Assurer la sûreté du trinôme en déplacement.	- Le combattant marchant en tête assure la sûreté immédiate et l'observation au plus près. Il recherche tout indice de piège ou de présence ennemie (voir annexe 5) ; - Le deuxième combattant assure l'observation plus lointaine et la sûreté rapprochée ; - Le troisième combattant assure la liaison avec l'élément qui suit.
Assurer la sûreté du trinôme à l'arrêt.	Les secteurs de surveillance sont répartis entre les trois combattants.



11 - RENDRE COMPTE

Exposer à son chef dans les délais les plus brefs, avec exactitude et précision, ses observations concernant l'ennemi, les amis, le milieu (terrain, population).

COMPOSANTES	EXÉCUTION
Vérifier la liaison avec le chef. Lui exposer, ou lui transmettre aussitôt ce qui a été vu en étant certain de n'avoir rien oublié. Pour cela répondre aux questions :	La liaison doit pouvoir être prise en permanence. - QUI ou QUOI ? - COMBIEN ? - OÙ ? - PAR OÙ ? - QUAND ? - COMMENT ? (attitude, faisant quoi ?)
Sur l'ennemi, donner systématiquement les renseignements :	➔ Nature ➔ Volume ➔ Attitude ➔ Distance ou position

CHAPITRE 2 - LES ACTES ÉLÉMENTAIRES DU COMBATTANT

Ils sont au nombre de trois. Leur combinaison dans l'espace et dans le temps, s'appuyant sur la mise en œuvre des actes réflexes, constitue les principes de base de l'exécution de toute mission.

SE DÉPLACER

SE POSTER

UTILISER SON ARME



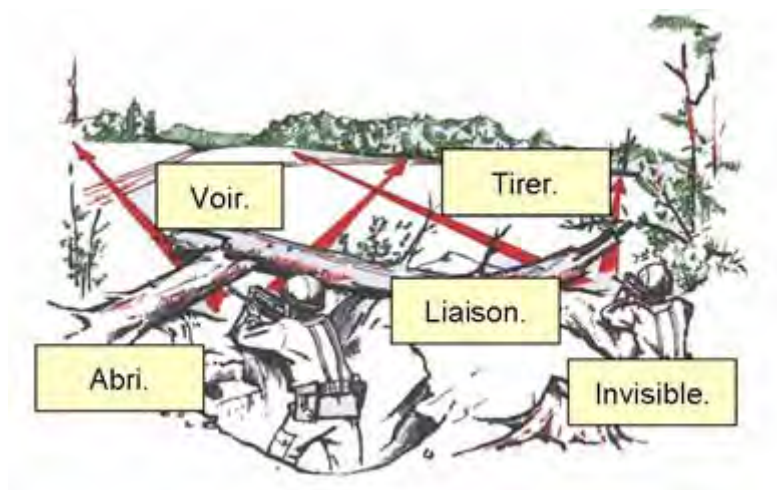
1 - SE DÉPLACER

ACTES REFLEXES	OBSERVATIONS
S'ORIENTER	OÙ aller ? Le nouvel emplacement doit permettre d'être posté.
PROGRESSER	PAR OÙ aller ? L'itinéraire à emprunter doit être autant que possible un cheminement, à l'abri des vues et des coups adverses. COMMENT ? Le mode de progression est, soit fixé par le chef, soit laissé à l'initiative et adapté en fonction du terrain et de l'ennemi. QUAND ? Sur ordre ou à l'initiative. Si la progression est susceptible d'être observée par l'ennemi, choisir le moment où l'adversaire est soumis au feu ami.
OBSERVER	Au cours du déplacement, non seulement en avant et sur les côtés, mais aussi à ses pieds (mines, pièges) et en l'air (ciel, toits, arbres).
METTRE EN ŒUVRE SON ARMEMENT	En cas de surprise, riposter par un mode de tir adapté à la situation (tir instinctif, tir au posé).
COMMUNIQUER	Avec ses voisins, avec son chef.
RENDRE COMPTE	A son chef.

2 - SE POSTER (VITAL)

Il s'agit de s'installer en un point du terrain qui permette : **VITAL**

- d'observer (Voir) ;
- sans être vu (Invisible) ;
- d'utiliser son arme (Tirer ou lancer une grenade) ;
- d'être si possible abrité (Abri) ;
- d'être en liaison avec son chef (Liaison).



Le combattant se poste, soit sur ordre, soit lorsqu'il atteint la limite de bond précisée, soit en cas de rencontre avec l'ennemi.

ACTES RÉFLEXES	OBSERVATIONS
S'ORIENTER	Choix du poste, en fonction de la mission reçue : d'observation ou de tir.
PROGRESSER	Se rendre au poste sans être décelé.
SE CAMOUFLER	S'installer sans être vu.
OBSERVER	Dans le secteur de surveillance reçu ou bien de sa propre initiative.
(pouvoir) METTRE EN ŒUVRE SON ARMEMENT	Choisir la position de tir la mieux adaptée (debout, à genou, couché). Si nécessaire, aménager la position de tir.
(pouvoir) COMMUNIQUER ET RENDRE COMPTE	S'assurer de la liaison avec son chef (ou ses camarades).
SE PROTÉGER	Aménager l'emplacement de combat, en tenant compte des possibilités de tir et d'observation. Au sein du trinôme, les combattants se relaient pour aménager le poste et observer.

3 - UTILISER SON ARME

Mettre en œuvre son armement dans les conditions du combat en adaptant le genre de tir et éventuellement le type d'arme et de munition en fonction des ordres reçus ou de la situation.

EXÉCUTION	OBSERVATIONS
1. PRÉPARER LE TIR	
Identifier son secteur de tir : - limite gauche ; - limite droite ; - ligne d'engagement.	Définir les points-clés du terrain où l'ennemi est susceptible d'apparaître.
Reconnaître les points favorables au tir.	Ceux qui obligeront l'ennemi à manœuvrer et / ou à ralentir.
Apprécier les distances : prendre des repères.	Définir les lignes des 200m, 300m, 600m.
Préparer son arme : régler ses appuis.	
Observer son secteur.	
Déterminer les éléments de tir : - distance du but ; - vitesse de l'objectif.	Évaluer la correction vent latéral.
2. TIRER	
Viser son objectif.	
Ouvrir le feu : - sur ordre du chef de groupe ; - ou à l'initiative (quand l'autorisation en a été donnée).	Conserver en permanence la maîtrise de la consommation des munitions.
Poursuivre le feu : changer d'objectif.	
Cesser le feu : - sur ordre du chef de groupe ; - quand il devient dangereux pour les amis ; - quand l'ennemi a disparu.	
3. RENDRE COMPTE	
• De l'action (détruit, exfiltré, ...). • Des munitions consommées. • De l'état du personnel. • Des possibilités (EMD). • Des demandes éventuelles.	

SECTION IV - LE COMBAT DU TRINÔME

BUT RECHERCHÉ ET DONNÉES ESSENTIELLES	Faire acquérir au trinôme la parfaite exécution de l'ensemble des missions qui peuvent lui être confiées dans le cadre du combat du groupe PROTERRE.
--	--

RÉFÉRENCES	- Notice provisoire sur l'instruction des unités élémentaires PROTERRE, édition 2003. - EMP 56.701 Mémento du chef de section PROTERRE, édition 2010. - INF 36.001 INF 202 (manuel d'emploi de la section d'infanterie), édition 1999, et additif, édition 2007. - Code du Soldat. - INF 30.11 INF 213 (emploi de l'infanterie en zone urbaine), édition 2003. - Les actes élémentaires du combattant en zone urbaine, édition CCPF/CENZUB 2010.
-------------------	--

CONSEILS ABORDER L'ÉTUDE POUR	Faire suivre chaque étude de mission d'une application terrain. S'assurer de la parfaite maîtrise des cadres d'ordres par les chefs de trinôme.
--------------------------------------	---

CHAPITRE 1 - GÉNÉRALITÉS

Le combat du trinôme relève de l'instruction militaire fondamentale (IMF). Le groupe PROTERRE, aux ordres d'un chef de groupe, est articulé en deux trinômes commandés par un chef d'équipe.

Indissociable, le trinôme exécute collectivement, aux ordres de son chef, les actes élémentaires du combattant, vus précédemment, en adaptant notamment les modes de déplacement à la nature du terrain et à la menace ennemie. Il applique des feux sur des objectifs désignés ou repérés, sur ordre ou à son initiative. Posté en fin de bond ou lorsque la situation l'exige, le chef du trinôme organise l'observation pour son personnel.

Pour commander son équipe, le chef du trinôme utilisera des cadres d'ordres¹⁴ qui permettent de structurer les ordres liés aux missions de son niveau et les commandements appliqués aux actes élémentaires.

1 - ÉQUIPEMENT DES TRINÔMES

Les trinômes sont armés de FAMAS. Ils peuvent être équipés, à l'occasion, par de l'armement spécifique (AT4CS, ANF1, MINIMI).

2 - RÔLE DES COMBATTANTS AU SEIN DU TRINÔME

Le chef du trinôme commande les deux combattants de son trinôme et contrôle la bonne application des consignes concernant les distances, le respect des limites de bond et des modes de progression. Il organise la réaction de son trinôme, en cas de prise à partie par l'ennemi. Il rend compte au chef de groupe de sa progression pendant laquelle il se place, selon le terrain, soit entre ses deux combattants (terrain découpé et couvert), soit derrière eux, ce dernier cas restant le plus fréquent. En cas de mise hors de combat du chef de trinôme, le combattant le plus ancien le remplace.

Le premier combattant assure la sûreté immédiate et l'observation au plus près. Il recherche tout indice de piège ou de présence ennemie.

Le chef de trinôme et le second combattant, bénéficiant de l'action du premier, ont en charge l'observation plus lointaine et la sûreté rapprochée.

¹⁴ Ossature qui borne, limite l'action ou un sujet en organisant les éléments les uns par rapport aux autres (disposition) afin de ne rien oublier. Cette expression s'applique aux ordres donnés pour une mission et aux commandements, nécessaires à sa conduite.

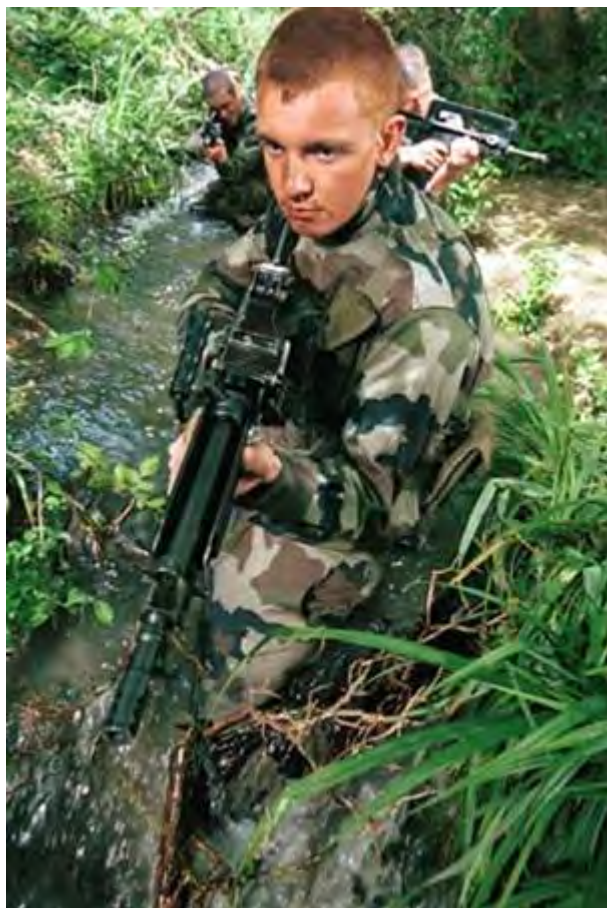
CHAPITRE 2 - LES ACTES ÉLÉMENTAIRES DU TRINÔME

Le trinôme exécute collectivement les trois actes élémentaires suivants :

SE DÉPLACER

S'ARRÊTER

UTILISER SES ARMES



1 - SE DÉPLACER

1.1. Les formations du trinôme :

Pour se déplacer le trinôme utilisera les cheminements qui lui permettront de se rendre jusqu'à son objectif sans se faire déceler par l'ennemi.

Le choix de son itinéraire lui sera imposé soit, par son chef de groupe, soit par le terrain.

Lors des déplacements, le trinôme gardera en son sein, une distance suffisante pour garder la liaison et communiquer tout en respectant des distances de sécurité (GR MA ENI).

Pour se déplacer le trinôme peut utiliser 2 types de formation :

- en colonne (simple ou double),
- en ligne.

En colonne (simple ou double) :

Cette formation permet de progresser rapidement, de nuit, par mauvaise visibilité ou d'utiliser un cheminement.

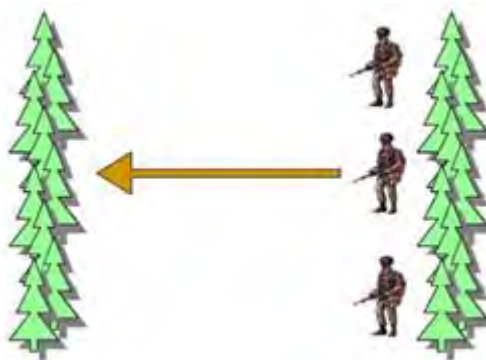
En colonne (simple ou double), la « longueur » séparant deux éléments est appelée distance.



En ligne :

Cette formation permet au trinôme de franchir une crête ou une route, de couvrir une large zone de terrain et d'aborder une lisière. Elle réduit la vulnérabilité aux tirs exécutés de face.

En ligne, la « longueur » séparant deux éléments est appelée intervalle.



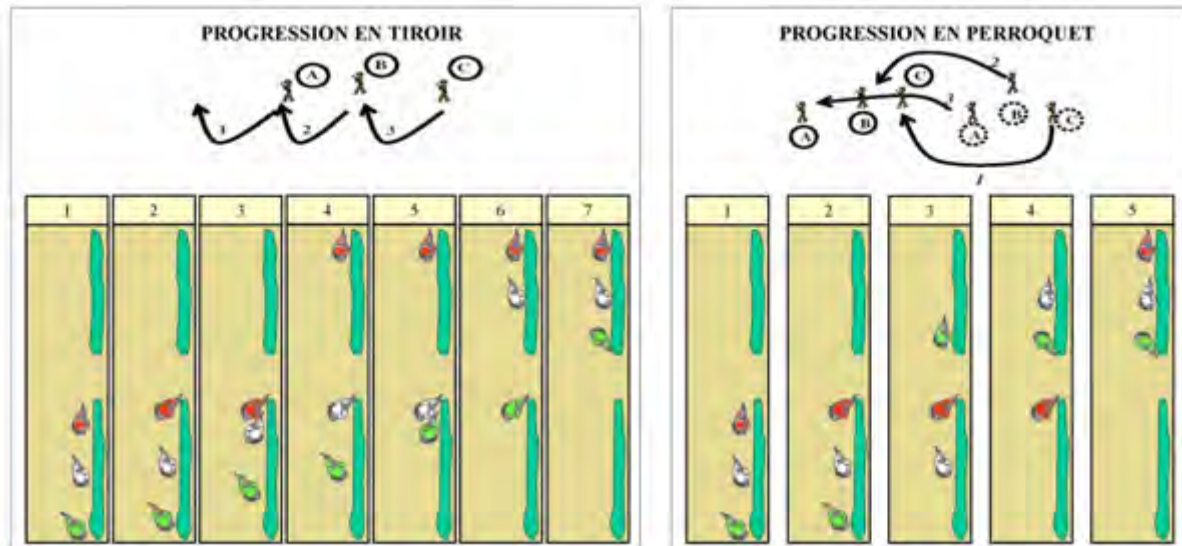
1.2. Les modes de progression du trinôme :

Pour franchir une coupure le trinôme pourra utiliser 2 modes de progression :

- le tiroir,
- le perroquet.

Le perroquet permet une progression plus rapide.

En tout état de cause, se sont la situation et le terrain qui commanderont.



1.3. Cadre d'ordres :

Pour se déplacer, le chef de trinôme donnera un commandement dont le terme mnémotechnique est : **PIF**.

P : Point à atteindre :

- si possible visible de tous (à privilégier) ;
- à défaut, caractéristique, non visible et qui ne laisse aucune ambiguïté ;
- il représente la limite de bond fixée par le chef de groupe ou par le chef de trinôme.

I : Itinéraire : désigné précisément sur le terrain.

F : Formation :

- en colonne ou en ligne (avec la distance ou l'intervalle au sein du trinôme et la place du chef de trinôme).
- avec la place, la distance ou l'intervalle au sein du trinôme et la place du chef de trinôme (cette partie fixée au départ, n'est pas forcément répétée en cours d'action).

2 - S'ARRÊTER

Lors d'un arrêt en cours de progression, le trinôme agira par mimétisme. C'est à dire qu'il se postera à l'imitation du premier combattant et dans la même direction.

Lors des arrêts le trinôme devra prendre garde à ne pas s'entasser au même endroit, en respectant des distances et des intervalles, tout en gardant la liaison visuelle afin de communiquer.

CADRES D'ORDRES :

Pour arrêter son trinôme à l'endroit où il se situe, sans vouloir privilégier une direction particulière, le chef de trinôme commandera « **HALTE** ».

Afin de s'arrêter et de privilégier une direction particulière d'observation, le chef de trinôme donnera un commandement d'arrêt dont le terme mnémotechnique est « **FH** ».

F : Face à tel direction.

H : Halte.

Afin de s'arrêter et de privilégier une direction particulière d'observation, à partir d'un endroit précis, le chef de trinôme donnera un commandement d'arrêt dont le terme mnémotechnique est « **FAFH** ».

F - Face à telle direction.

A - A tel endroit.

F - Formation.

H - Halte.

Si l'arrêt se prolonge et selon les ordres donnés par le chef de groupe (ZMSPCP), le chef de trinôme donnera un ordre de stationnement individuel de longue durée, après avoir reconnu son emplacement dont le terme mnémotechnique est « **PMSPCP** ».

P : Place.

M : Mission.

S : Secteur de surveillance et de tir.

P : Point particulier.

C : Conduite à tenir.

P : Place du chef de groupe.

3 - UTILISER SES ARMES

Le trinôme utilisera ses armes suivant les consignes de tir données par le CDG, suivant la mission reçue et suivant la situation.

LES CADRES D'ORDRES DES COMMANDEMENTS :

Pour ordonner un tir, le chef de trinôme utilisera des commandements propres à chaque arme de l'équipe afin de bien se faire comprendre par son trinôme et d'optimiser la puissance de feu de ses armes.

Tir au FAMAS : « **CODF** ».

- C** : Consommation (en nombre de chargeur le plus souvent).
- O** : Objectif (désigné sur le terrain, en précisant si possible les distances).
- D** : Débit (au coup par coup, coup par coup rapide, doublette ou par rafale de 3).
- F** : Feu (immédiatement, à mon commandement, à votre initiative, ...).

Tir au FM / MINIMI : « **HCODF** ».

- H** : Hausse.
- C** : Consommation (en nombre de bande le plus souvent).
- O** : Objectif (désigné sur le terrain, en précisant si possible les distances).
- D** : Débit (rafale courte ou rafale longue).
- F** : Feu (immédiatement, à mon commandement, à votre initiative, ...).

Tir au arme LRAC / AT4CS : « **ODF** ».

- O** : Objectif (désigné sur le terrain, en précisant si possible les distances).
- D** : Distance.
- F** : Feu (immédiatement, à mon commandement, à votre initiative, ...).

Tir au FLG : « **GDNOF** ».

- G** : Genre (de tir).
- D** : Distance (précise, le tireur a le choix de l'alidade et de la bague).
- N** : Nombre et genre de grenades.
- O** : Objectif (désigné sur le terrain).
- F** : Feu (immédiatement, à mon commandement, à votre initiative, ...).

Lancer une grenade à main : « **DNOF** ».

- D** : Distance (précise).
- N** : Nombre et genre de grenades.
- O** : Objectif (désigné sur le terrain).
- F** : Feu (immédiatement, à mon commandement, à votre initiative, ...).

Arrêt et reprise des tirs :

- Arrêt **définitif** du tir : « **cessez le feu !** »
- Arrêt **momentané** du tir : « **halte au feu !** »
- Reprise du tir précédent : « **continuez le feu !** »
- Reprise du tir sur nouvel objectif : « (nouveaux éléments) **continuez le feu !** »

CHAPITRE 3 - LES MISSIONS DU TRINÔME

Le trinôme combat au sein d'un groupe. Dans le cadre de l'exécution des missions du groupe, il doit être capable de remplir les missions de son niveau, qui sont :

P : Porter un message oral ou écrit.

A : Appuyer.

N : Neutraliser, détruire.

A : Assurer la liaison.

S : Surveiller.

E : Éclairer.

Terme mnémotechnique possible : « **PANASE** ».

Il reçoit ses ordres du chef groupe. L'ordre initial¹⁵ du chef de groupe a pour but d'informer les subordonnés sur la situation, d'en préciser la mission reçue et d'en définir les modalités d'exécution en fixant au trinôme une mission de son niveau.

- pour une mission dynamique, le trinôme recevra un ordre de déplacement, dont le terme mnémotechnique est **MOICP** :
 - o **M**ission (éclairer, porter un message, assurer la liaison)
 - o **O**bjectif
 - o **I**tinéraire
 - o **C**onduite à tenir (ouverture du feu, réaction face à une attaque ; itinéraire aller, retour, de contournement, de repli ; point de regroupement ; les CR ; régime radio ; si blessé...).
 - o **P**lace du chef (et des amis)

Avant de se déplacer, le chef du trinôme informera ses hommes sur la mission en s'appuyant sur l'ordre reçu.

- pour une mission statique, le trinôme recevra un ordre de stationnement, dont le terme mnémotechnique est **ZMSPCP**, que le chef de trinôme déclinerait individuellement en **PMSPCP**.
 - o **Z**one (d'installation/à battre par les feux...)
 - o **M**ission (surveiller, neutraliser - détruire)
 - o **S**ecteurs (limites droite, gauche)
 - o **P**oints particuliers (carrefours, lisières, baptêmes)
 - o **C**onduites à tenir (ouverture du feu ; les moyens d'alerte et de reconnaissance ; horaires de sortie et de rentrée des patrouilles ; chemin de repli et point de regroupement ;...)
 - o **P**lace du chef (et des amis).

¹⁵ Chapitre 3, paragraphe 3, alinéa 3.3.

1 - PORTER UN MESSAGE

1.1. Définition :

Mission qui consiste à se rendre auprès d'une unité amie, à lui transmettre un message oral ou écrit, puis à rejoindre son groupe.

1.2. Exécution :

Préparer :

- étudier l'itinéraire, les points clés du terrain ;
- déterminer les points dangereux ;
- mémoriser le message ou le prendre par écrit.

Se déplacer :

- s'orienter ;
- observer le cheminement à suivre, prendre des repères ;
- progresser en sûreté.

Utiliser ses armes :

- riposter ;
- si nécessaire, changer d'itinéraire.

Transmettre le message :

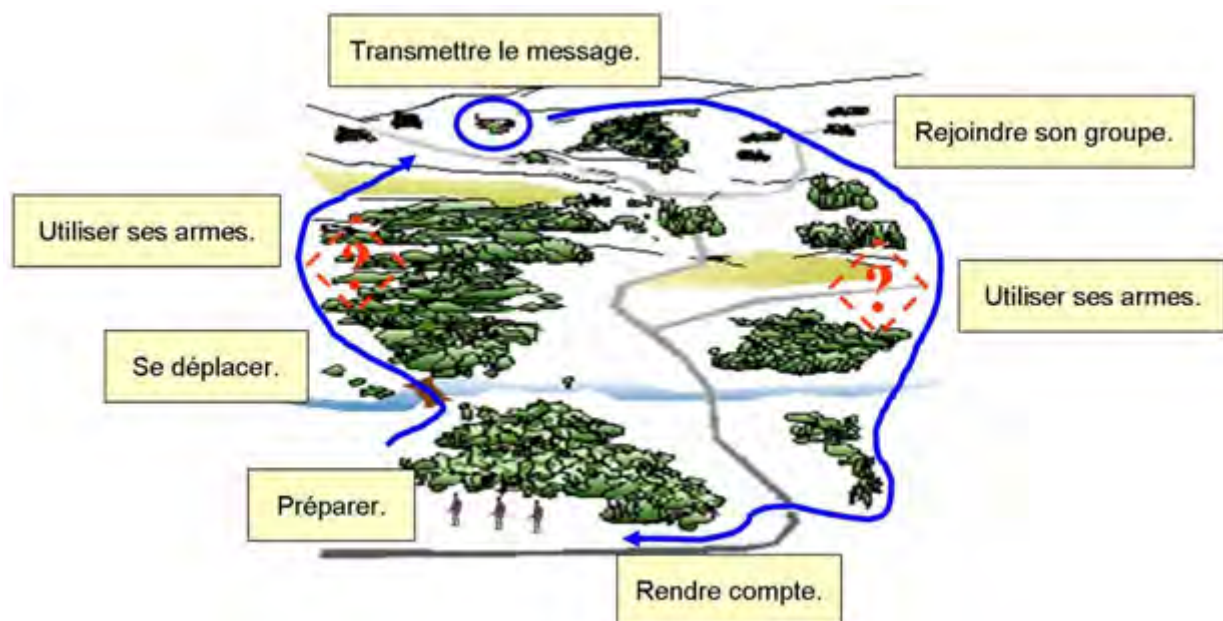
- à l'autorité désigné.

Rejoindre son groupe :

- si possible par un autre cheminement.

Rendre compte :

- de l'exécution de la mission.



2 - APPUYER

2.1. Définition :

Mission qui consiste pour un trinôme, à partir d'une position choisie, à apporter, sur ordre ou de façon spontanée, une aide à un autre trinôme par des feux anti-personnels ou anti-blindés appliqués sur des objectifs repérés, dans un secteur précisé.

2.2. Principes :

Le trinôme qui appuie doit conserver la liaison à vue avec le trinôme appuyé. Le trinôme appuyé doit avoir le souci d'être localisé par le trinôme qui l'appuie.

2.3. Exécution :

Pour remplir une telle mission le trinôme doit :

Se poster, c'est à dire occuper une position permettant :

- d'observer l'objectif et les amis ;
- d'utiliser ses armes ;
- d'être abrité.

Observer les mouvements amis et les positions ennemies et rendre compte de toute évolution à son chef.

Appliquer des feux :

- sur ordre du chef de groupe voire du chef de trinôme (exceptionnel) ;
- à l'initiative selon la réaction ennemie.

Lever le tir ou le reporter :

- sur ordre ;
- à l'initiative, en fonction de la progression de l'élément appuyé.

Rendre compte.

3 - NEUTRALISER - DÉTRUIRE

3.1. Définitions :

NEUTRALISER : mission qui consiste pour le trinôme, à partir d'une position qui lui est fixée, à mettre l'ennemi hors d'état d'agir efficacement, pendant un temps déterminé, dans un secteur donné.

DÉTRUIRE : mission qui consiste pour le trinôme, à partir d'une position qui lui est fixée, à mettre un élément adverse définitivement hors d'usage ou hors de combat, selon qu'il s'agit de matériels ou de personnels, dans un secteur donné.

3.2. Principes :

Le trinôme peut agir contre :

- un véhicule blindé ou non ;
- du personnel posté ou abrité dans un bâtiment ou derrière un écran ;
- du personnel en mouvement non abrité.

3.3. Exécution :

Observer : le trinôme est posté et cherche à déceler les emplacements ennemis par la vue et par l'écoute.

Donner les ordres de tir : le chef de trinôme désigne et répartit les objectifs (cf. ordres de tir).

Conduire le feu : il indique la nature des tirs à effectuer, les distances, les corrections, les modalités du tir pour les tireurs ABL.

Rendre compte : Il rend compte à son chef de groupe des consommations et des résultats obtenus.

3.4. L'emplacement de combat du trinôme

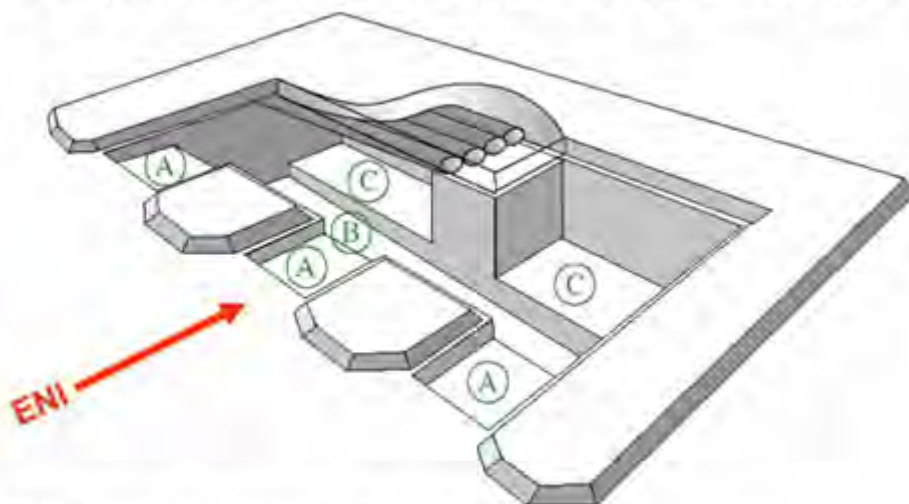
Dès qu'il s'arrête, dans le cadre de la mission « neutraliser - détruire », le trinôme, en fonction des délais, aménage le terrain pour observer, utiliser ses armes avec efficacité et être protégé contre les tirs de l'artillerie et des armes lourdes des blindés. Pendant cet aménagement, l'observation est toujours assurée soit au niveau du groupe, soit au sein du trinôme.

Après engagement, le trinôme doit pouvoir s'esquiver pour occuper une position de rechange, soit latéralement, soit en profondeur et venir occuper un nouveau poste de combat. Cette nouvelle position, distante d'au moins 300 m, doit permettre d'échapper aux tirs de neutralisation déclenchés sur la position initiale, tout en reprenant rapidement la mission après décrochage.

En terrain ouvert ou semi-ouvert.

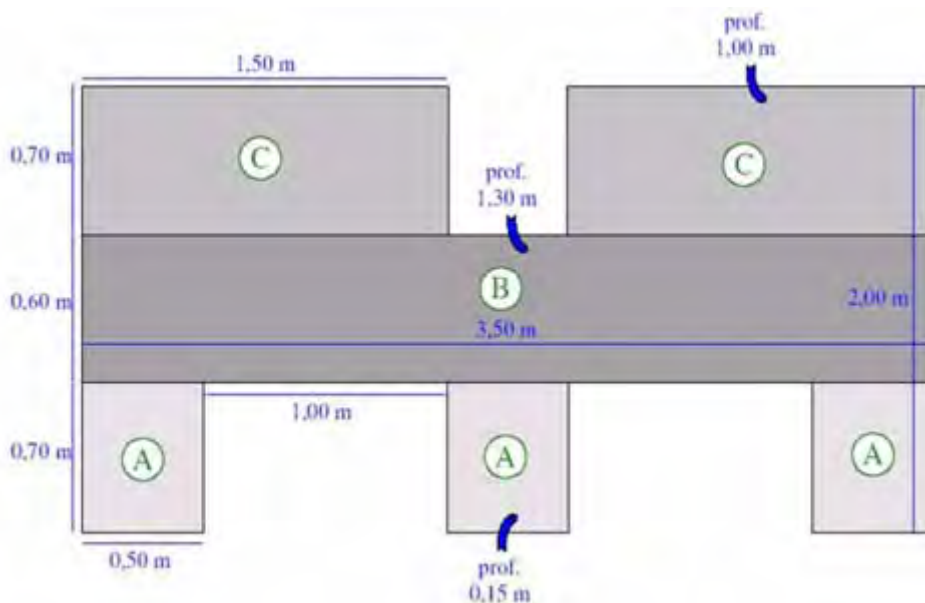
Le trinôme aménage et camoufle un emplacement pour trois hommes de sorte que chaque combattant soit à vue et puisse communiquer de façon discrète avec les deux autres. Une partie de l'emplacement est dès que possible aménagée en abri. L'aspect de la zone ne doit pas être modifié (les déblais sont évacués, une claie de camouflage préparée).

L'emplacement de combat du trinôme en milieu ouvert.



Délais moyens mécaniques génie : 2 heures.

Délais moyens manuels : 8 à 12 heures selon la nature du terrain.



Cet emplacement est collectif et peut être utilisé quel que soit l'armement servi au sein du trinôme. Il est difficilement aménageable sans l'aide de moyens mécaniques du génie.

Il permet aux trois combattants du trinôme d'être installés en poste de combat dans trois alvéoles distinctes, mais reliées entre elles par une tranchée.

Il est aménagé pour permettre le repos simultané de deux combattants dans la zone vie, pendant que le troisième veille à son poste de combat. Selon les délais accordés, ces emplacements pourront être protégés des coups fusants et soigneusement camouflés (rondins de bois, terre ...).

Dans un bâtiment.

Le trinôme utilise au maximum les abris naturels. Il aménage son poste de combat en fonction du type de construction (béton, brique, etc.) en évitant les ouvertures existantes (fenêtres, portes).

Il privilégie les postes reculés au fond des pièces.

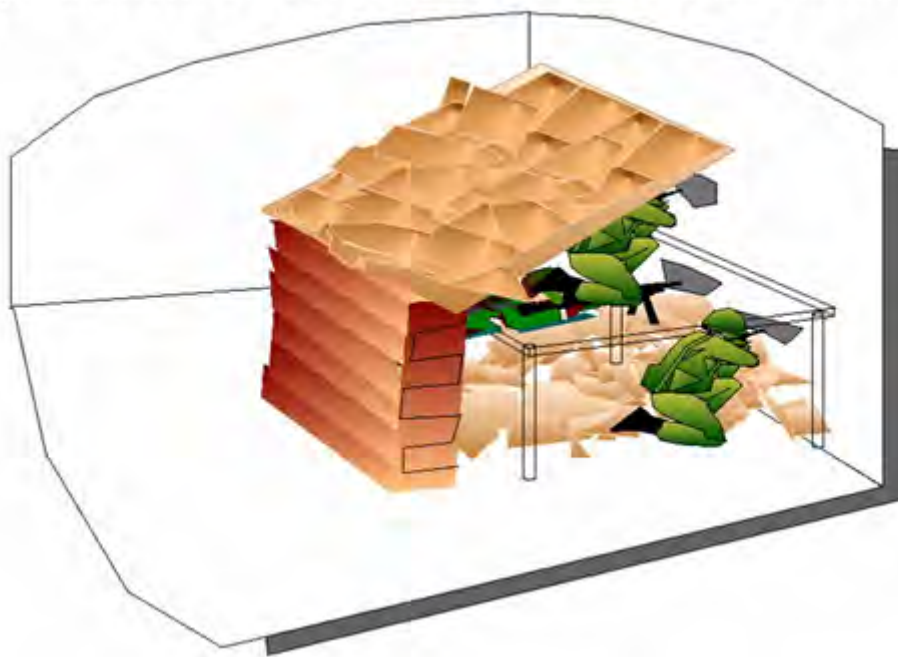
Il réalise une ou plusieurs meurtrières, et camoufle les ouvertures.

Il consolide son emplacement :

- à l'intérieur, avec des sacs de terre ;
- à l'extérieur, avec de la terre ou des déblais (double paroi ou claies de grillage contre les charges creuses) ;
- il réalise ensuite un parados contre les éclats d'obus avec des matériaux de récupération (caisses de munitions remplies de terre meuble, etc.), et des protections grillagées complétées de fosses d'éclatement pour s'opposer au jet de grenades ennemies ;
- il aménage les accès vers le poste du chef de groupe.

Dans tous les cas, le choix de l'emplacement et son aménagement doivent prendre en compte les impératifs liés à la sécurité du service des armes en espace confiné (dimension, volume...).

L'emplacement de combat du trinôme dans un bâtiment.



4 - ASSURER LA LIAISON

4.1. Définition :

Mission qui consiste en terrain couvert, par visibilité limitée, à assurer la liaison entre son élément et un élément ami voisin.

4.2. Exécution :

Se déplacer :

Le premier combattant du trinôme progresse en restant en liaison à vue avec l'élément qui le précède. Le deuxième et troisième combattant assurent sa protection et observent les mouvements de l'élément voisin. Ils gardent le contact à vue.

Se poster :

En cas de nécessité ou à l'imitation de l'élément qui le précède, le trinôme se poste. Un des combattants conserve la liaison à vue. Le trinôme observe tout en restant posté.

Utiliser son armement :

La mission initiale n'est pas de combattre. Cependant, le trinôme n'utilise ses armes que lorsqu'il est surpris par l'ennemi ou, sur ordre, pour appuyer l'élément de premier échelon.

5 - SURVEILLER

5.1. Définition :

Mission qui consiste pour un trinôme, à partir d'un emplacement choisi ou désigné, à observer un secteur nettement délimité pour déceler toute activité ou indice d'activité ennemie (terrestre ou aérienne), dans le but d'alerter et de renseigner son chef de groupe, afin d'assurer la sûreté du groupe.

5.2. Principes :

Pour remplir sa mission, le trinôme doit être bien posté, à l'écart d'un point caractéristique, observer en permanence, pouvoir alerter directement son chef de groupe et savoir arrêter un isolé. Le secteur d'observation donné au trinôme par le chef de groupe doit pouvoir être pris en compte par un seul combattant, afin de préserver la capacité de durer.

5.3. Exécution :

Pour remplir sa mission, le trinôme doit être bien posté, à l'écart d'un point caractéristique, observer en permanence, pouvoir alerter directement son chef et savoir arrêter un isolé. Le secteur d'observation donné au trinôme doit pouvoir être pris en compte par un seul combattant, afin de préserver la capacité de durer.

Surveillance de courte durée.

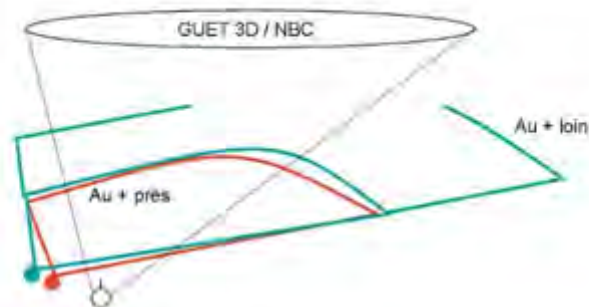
Pour une mission de courte durée, deux combattants du trinôme peuvent recevoir la mission de surveiller chacun un point particulier du secteur du trinôme. Dans ce cas :

- le chef d'équipe désigne les emplacements de ses subordonnés ;
- l'un des deux combattants assure l'observation à courte distance ;
- l'autre combattant assure l'observation à longue distance ;
- le chef de trinôme est chargé, du guet aérien et de l'alerte NRBC.

Répartition de l'observation au sein du trinôme pour une surveillance de courte durée. Hypothèse 1.



Répartition de l'observation au sein du trinôme pour une surveillance de courte durée. Hypothèse 2.



Surveillance de longue durée.

Pour une mission de longue durée, le guet est simple :

- un des combattants surveille le secteur désigné ;
- le chef de trinôme et le deuxième GV poursuivent l'installation du trinôme, assurent la liaison ou sont au repos, prêts à renforcer la surveillance.

6 - ÉCLAIRER

6.1. Définition :

Rechercher du renseignement sans engager le combat pour contribuer à la sûreté rapprochée du chef et de la troupe.

6.2. Principes :

Le trinôme se déplace à un rythme adapté au terrain et à la menace, par l'itinéraire fixé, en progressant de point d'observation en point d'observation en utilisant le terrain.

6.3. Exécution :

Le trinôme exécute la mission en se répartissant les rôles entre les deux combattants et le chef de trinôme avec le souci de suivre la direction fixée par le chef de groupe :

- le combattant de tête cherche à déceler la présence de l'ennemi et à éviter les mines ou les pièges ;
- le deuxième combattant (qui peut être le chef de trinôme) observe latéralement et au loin. De plus, il protège le premier de son arme ;
- le troisième combattant observe latéralement et maintient la liaison avec le reste du groupe.

Le trinôme se porte sur les points particuliers en fonction des ordres donnés par le chef de groupe (crêtes, lisières, carrefour, maison, pont, etc.) :

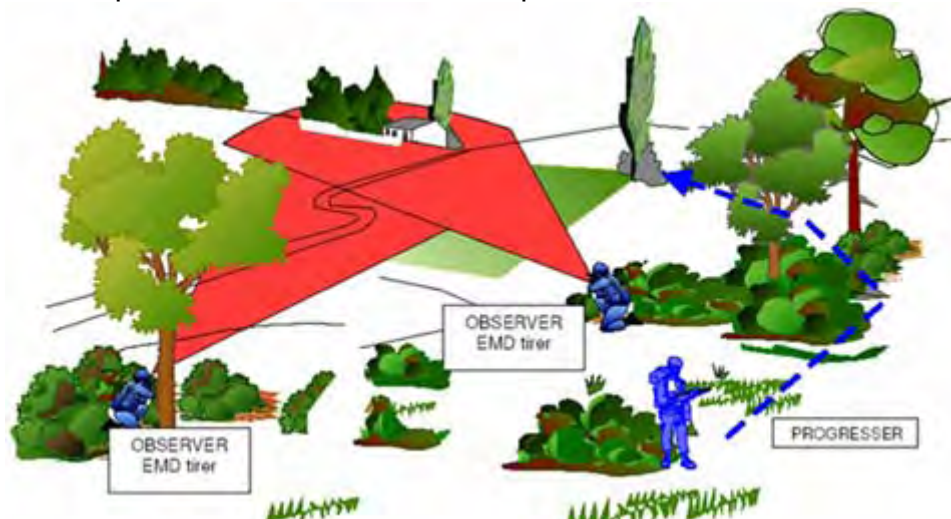
- en les abordant par un cheminement défilé ;
- en étant appuyé par l'autre trinôme ;
- en progressant selon un mode adapté au terrain et à la menace ;
- en fouillant l'objectif si nécessaire.

Le trinôme se poste et rend compte :

- arrivé au point à atteindre fixé par le chef ;
- à chaque point d'observation ;
- lorsqu'il décèle l'ennemi sans être repéré.

A chaque arrêt, prévu ou non, le premier éclaireur du trinôme rend compte (au geste ou à la voix) de ses observations sur l'ennemi ou le terrain. Un renseignement négatif (rien à signaler) a de la valeur pour le chef.

Le trinôme utilise ses armes s'il est surpris à courte distance par l'ennemi. Il riposte puis se poste, observe, poursuit le tir et/ou rend compte.



SECTION V - LE COMBAT DU GROUPE PROTERRE

BUT RECHERCHÉ ET DONNÉES ESSENTIELLES	Présenter l'organisation et les capacités du groupe PROTERRE. Étude de la MRT. Étude des missions du niveau du groupe et de son procédé de combat particulier, en vue de remplir des missions communes de l'armée de terre.
RÉFÉRENCES	- Notice provisoire sur l'instruction des unités élémentaires PROTERRE, édition 2003. - EMP 56.701 Mémento du chef de section PROTERRE, édition 2010. - INF 36.001 INF 202 (manuel d'emploi de la section d'infanterie), édition 1999, et additif, édition 2007. - EMP 20.641 TTA 106 (glossaire de termes, sigles, signes et symboles conventionnels militaires ; tome 1 ; V6), édition juillet 2008. - TTA 601 tome 1 (manuel de défense NBC), édition 1995. - NRBC 60.201 TTA 601 bis (les matériels et équipements NBC), édition 1999. - Manuel des techniques d'intervention opérationnelle rapprochée (TIOR), édition CNEC. - GEN 50.603 GEN 150 (mémento des techniques du génie), édition 2000. - EMP 50.541 Mémento de lutte antiaérienne des unités toutes armes, édition juillet 2011. - Conventions de Genève du 12 août 1949 et leurs Protocoles additionnels du 8 juin 1977. - TTA 925 (manuel de droit des conflits armés), édition 2000. - Recueil de savoir-faire crises, fiche IV, édition 1993. - EMP 61.121 Manuel des procédures relatives aux opérations de soutien de la paix, édition 2003. - EMP 30.571 Manuel d'emploi et de mise en œuvre de la fouille opérationnelle au sein des forces terrestres, édition 2011.
CONSEILS POUR ABORDER L'ÉTUDE	Faire suivre chaque étude de mission d'une application terrain. S'assurer de la parfaite maîtrise des cadres d'ordres par le chef de groupe.

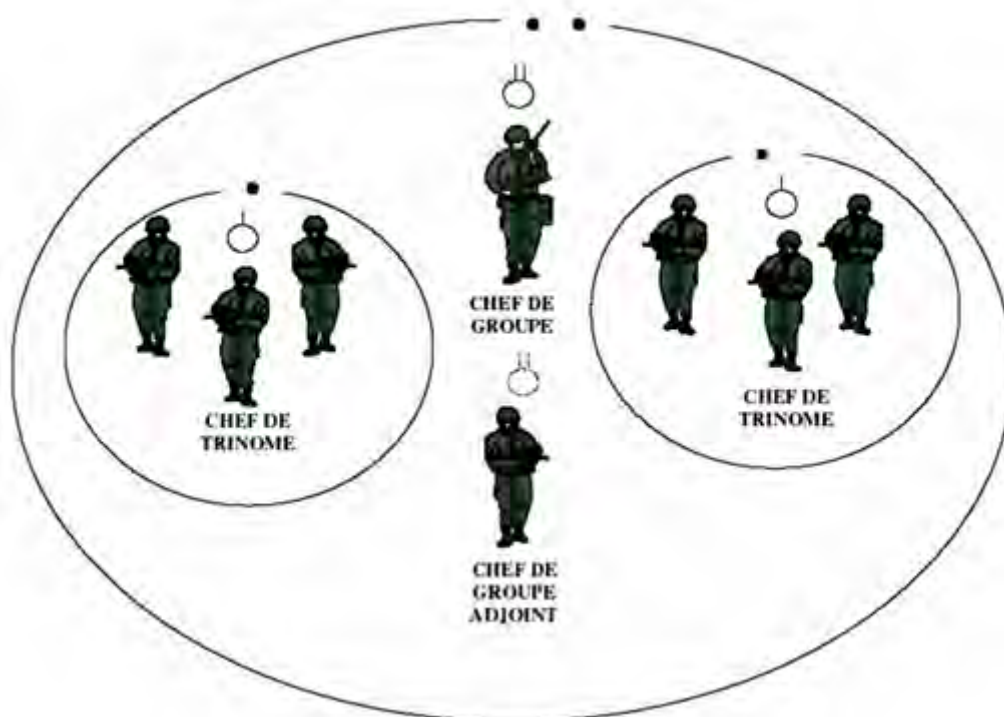
CHAPITRE 1 - PRÉSENTATION DU GROUPE

1 - ORGANISATION

Le groupe PROTERRE, aux ordres d'un chef de groupe, est généralement constitué d'un chef de groupe adjoint et articulé en 2 trinômes, en vue de remplir des missions simples de sûreté et de défense, dans le cadre d'un élément plus important ou de façon autonome.

Tout détenteur du BSAT, sans distinction de fonction opérationnelle, doit pouvoir commander un tel groupe, apte à recevoir une mission contre véhicule dès qu'il est doté d'une arme antichar.

Articulation du groupe PROTERRE.



2 - RÔLE DU CHEF DE GROUPE

2.1. Généralités

Le chef de groupe reçoit sa mission du chef de section, et l'exécute en coordonnant l'action de ses trinômes. Sachant faire preuve d'initiative, le chef de groupe est **un meneur d'hommes et un exemple** pour ses subordonnés.

Il veille à leur maintien en condition en vue du combat, tant lors des phases intensives de l'action pendant lesquelles il doit avoir le souci permanent de la sûreté de son personnel, que lors des périodes moins denses pendant lesquelles il organise leur repos ou l'entretien des matériels et contrôle l'application des mesures d'hygiène.

2.2. Rôles particuliers

Le chef de groupe commande en permanence ses chefs de trinôme, auxquels il précise plus particulièrement les ordres pour le combat.

Avant l'action, le chef de groupe :

- donne un ordre préparatoire et en contrôle l'exécution ;
- contrôle le parage de son véhicule, le bon fonctionnement de son poste radio et de l'ensemble de ses matériels ;
- fait prendre les dispositions de combat.

En cours de progression, le chef de groupe s'assure :

- du maintien de la direction générale ;
- de l'application des mesures de sûreté fixées par le chef de section (vitesse, maintien des distances et des intervalles, guet aérien¹⁶ et terrestre, discrétion radio, protection NRBC) ;
- du maintien de la liaison avec les autres véhicules ou groupes de la section ;
- du maintien de la permanence de l'observation et de la capacité de riposte.

Lorsque le groupe débarque pour conduire une action, le chef de groupe :

- donne les missions aux trinômes et se place au sein de son groupe de façon à pouvoir commander directement l'action de tous ses éléments ;
- combat avec le trinôme chargé de l'action principale. Face à un ennemi blindé léger, il peut commander directement l'action du trinôme antichar ;
- dirige l'action des deux trinômes et des éléments qui lui sont éventuellement donnés en renforcement ;
- commande et conduit le tir de ses éléments, en assurant une stricte discipline du feu et en suivant la consommation en munitions.

En fin d'action, le chef de groupe :

- fait prendre un dispositif de sûreté rapprochée en précisant les missions aux trinômes ;
- rend compte de son action, en précisant notamment les pertes infligées et subies, et l'état quantitatif et qualitatif de ses matériels. Il demande ou organise l'évacuation sanitaire des blessés et demande les ravitaillements nécessaires.

16 Titre V, section V, la lutte anti-aérienne des unités toutes armes.

3 - L'ADJOINT DU CHEF DE GROUPE

Le chef de groupe dispose d'un chef de groupe adjoint à qui il peut confier, selon la situation, le commandement d'un trinôme pour une mission particulière, ou le commandement du groupe pendant qu'il effectue des reconnaissances ou élabore ses ordres.

Cet adjoint ne possède pas de moyens de transmissions ou optique. Il remplace le chef de groupe si ce dernier est mis hors de combat.

4 - RÔLE PARTICULIER DU CONDUCTEUR

Le conducteur entretient, conduit, défend son véhicule.

Responsable de l'entretien journalier et hebdomadaire de son véhicule, il effectue les opérations (contrôles, graissage) prévues par le guide d'entretien du véhicule.

Avant le départ :

- Il vérifie les pleins, l'état et la pression des pneus, le fonctionnement de l'éclairage et des freins, la présence du lot de bord, de la trousse d'urgence et de l'extincteur.

En marche :

- Il se tient prêt à réagir sans délai aux ordres du chef de groupe, il surveille le fonctionnement du moteur, contrôle le tableau de bord et rend compte des anomalies.

A l'arrêt :

- Il poste son véhicule de manière à dégager la voie, le dissimuler aux vues, permettre un nouveau départ rapide.
- Il procède sur ordre au camouflage.
- Il inspecte son véhicule et rend compte de toute défectuosité constatée.
- En permanence, il se tient prêt à exécuter les ordres du chef de groupe ou de son adjoint.
- En fin de journée ou à l'occasion des ravitaillements, il effectue les pleins (essence, eau, huile) ainsi que les vérifications qui lui incombent.
- Si son véhicule en est doté, il doit être en mesure de servir l'armement de bord (ANF1 ou Mit 12,7 mm).

CHAPITRE 2 - LES ACTES ÉLÉMENTAIRES DU GROUPE

Le groupe exécute collectivement les trois actes élémentaires suivants :

SE DÉPLACER

S'ARRÊTER, TOMBER EN GARDE

UTILISER SES ARMES

Pour commander son groupe dans l'exécution des actes élémentaires et des missions, le chef de groupe exprime des **ORDRES** (liés aux missions) et des **COMMANDEMENTS** (liés aux actes élémentaires) en s'appuyant sur des cadres d'ordres prédéfinis¹⁷.

1 - SE DÉPLACER

Le groupe se déplace suivant un mode de progression et dans une formation donnée.

1.1. Les modes de progression du groupe :

Les modes de progression sont :

- la marche normale, cas le plus fréquent ;
- le bond collectif, utilisé pour franchir un passage découvert, surveillé ou battu ;
- le bond par trinôme ou individuel, utilisé pour progresser sous le feu.

Les bonds sont exécutés au commandement donné à la voix ou aux gestes.

1.2. Les formations du groupe :

Utilisées par le groupe en mouvement ou à l'arrêt, **les formations sont la colonne et la ligne**. Ces formations ne sont pas rigides (exemple : colonnes doubles, par trinômes accolés ou successifs).

Elles sont adaptées en permanence au terrain et à la situation.

Dans ses ordres, le chef de groupe indique la place des trinômes et la sienne dans le dispositif. Il appartient alors au chef du trinôme de préciser de la même manière la place de ses hommes. Dans certains cas, le chef de groupe peut ponctuellement s'intégrer au sein d'un trinôme.

¹⁷ Ossature qui borne, limite l'action ou un sujet en organisant les éléments les uns par rapport aux autres (disposition) afin de ne rien oublier. Cette expression s'applique aux ordres donnés pour une mission et aux commandements, nécessaires à sa conduite.

Formation en colonne simple :

Cette formation permet une progression à bonne allure et de nuit, ainsi que l'utilisation d'un cheminement.

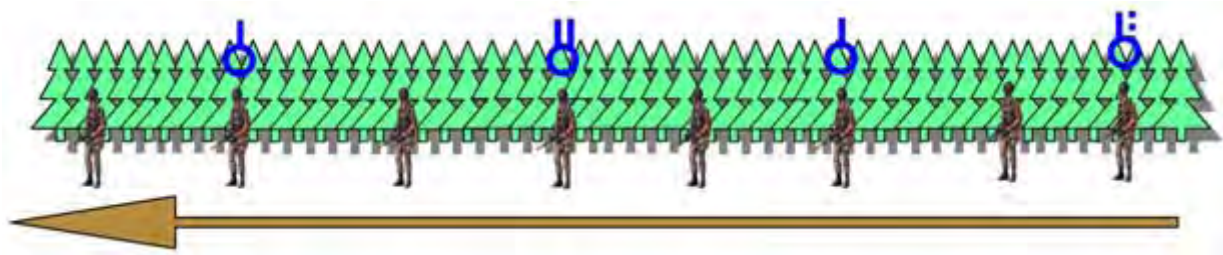
Tout en évitant les resserrements, la distance entre les trinômes doit permettre le commandement à la voix et aux gestes.

Le chef de groupe est en tête de son groupe loin de l'ennemi ou en deuxième échelon.

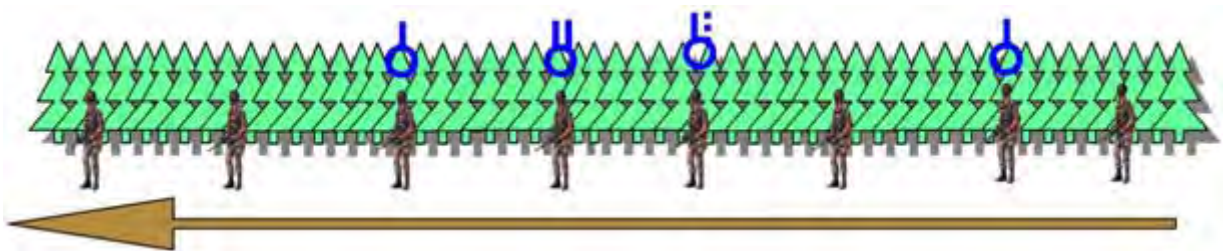
Il progresse derrière le trinôme de tête en premier échelon.

En colonne simple, **la « longueur » séparant deux éléments est appelée distance.**

- loin de l'ennemi ou en deuxième échelon :



- en premier échelon :

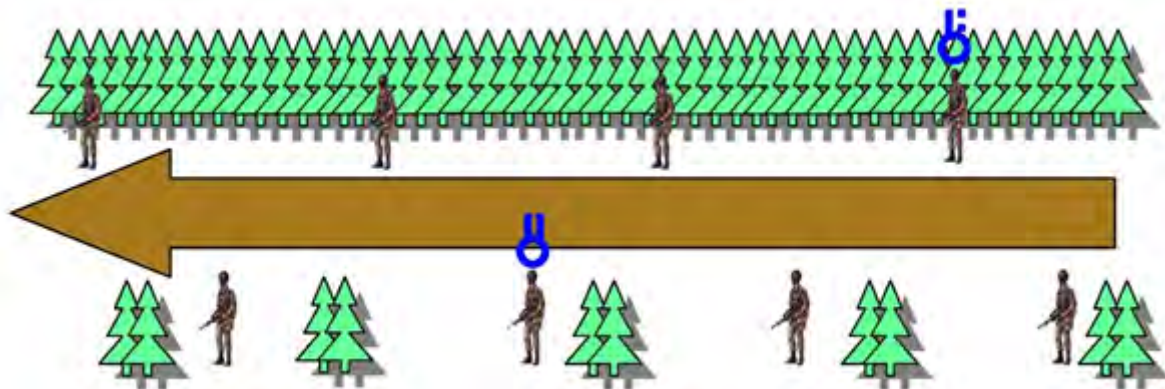


Formation en colonne double :

Dans cette formation, les équipes progressent côte à côte, avec un intervalle variable.

Cette formation permet de progresser rapidement de part et d'autre d'une main courante, ou de faire face simultanément à deux directions.

Comme dans la formation précédente, le chef de groupe se place avec le trinôme qui semble le plus exposé, ou celle ayant la mission principale (AC par exemple).

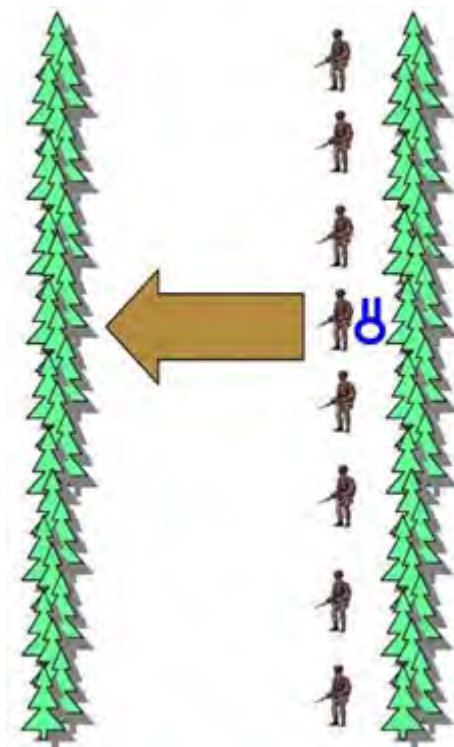


Formation en ligne :

Cette formation a essentiellement pour but de réduire la vulnérabilité aux feux adverses afin de faciliter :

- le franchissement d'une crête, d'une route, d'une coupure ou d'une bande de terrain ;
- l'abordage d'une lisière ;
- l'assaut.

En ligne, la « longueur » séparant deux éléments est appelée intervalle.



Si le groupe est doté d'une arme AC et qu'il progresse en ligne le long d'une lisière, l'arme AC sera placée plutôt du côté de la lisière.

1.3. Cadres d'ordres :

Pour se déplacer, le chef de groupe donnera un commandement dont le terme mnémotechnique est : « **DPIF** ».

D : Direction : générale de marche caractérisée par un point de repère éloigné ou désignée par une direction (N, S, E, W).

P : Point à atteindre : point précis et visible de tous, ou caractéristique et non visible mais qui ne laisse aucune ambiguïté. Il représente la limite de bond fixée par le chef de groupe où devra s'arrêter le trinôme de tête.

I : Itinéraire : désigné précisément sur le terrain.

F : Formation : en colonne ou en ligne ; avec la place, la distance ou l'intervalle entre les trinômes et la place du chef de groupe (cette partie fixée au départ, n'est pas forcément répétée en cours d'action).

Pour faire exécuter un bond à son groupe, à un trinôme ou à un personnel, le chef de groupe commandera :

POUR UN BOND (du groupe, par trinôme, homme par homme) ;

DANS L'ORDRE (éventuellement) ;

PRÉPAREZ-VOUS ;

EN AVANT !

Pour se déplacer en vue de remplir une mission dynamique, le chef de groupe donnera un ordre de déplacement à son groupe ou à un trinôme, dont le terme mnémotechnique est :

« **MOICP** ».

M : Mission.

O : Objectif.

I : Itinéraire.

C : Conduite à tenir.

P : Place du chef de groupe.

2 - S'ARRÊTER, TOMBER EN GARDE

2.1. Modalités d'exécution

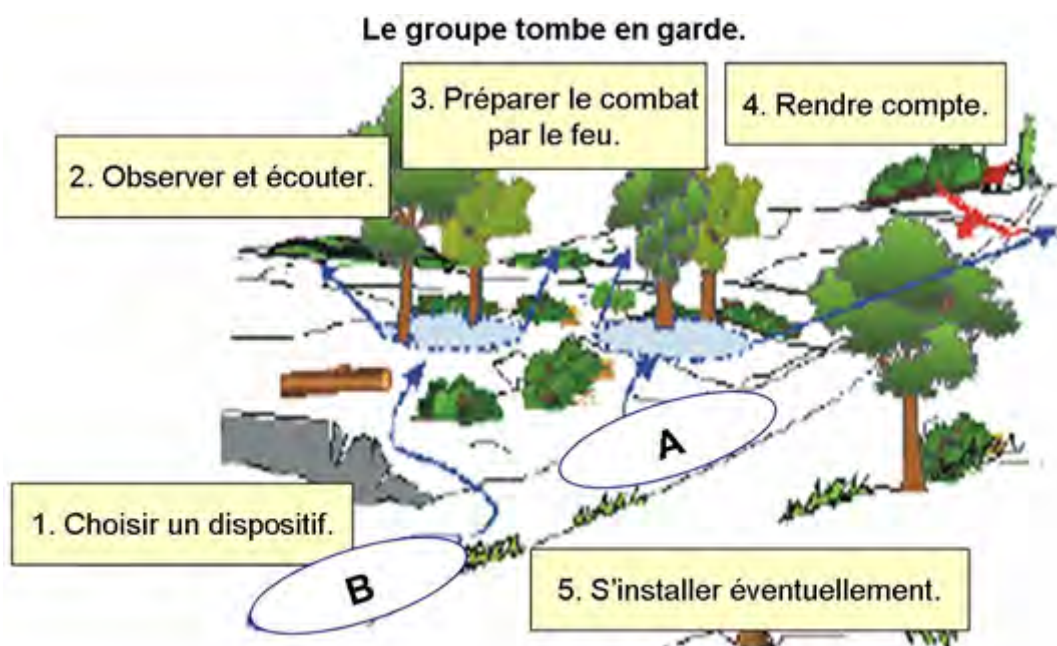
Arrivé à chaque limite de bond, ou au commandement du chef, le groupe s'arrête.

Dans un premier temps, le chef de groupe « jette » un dispositif de mise en garde immédiate, en déterminant rapidement les zones de terrain dans les limites desquelles les équipes, ou les trinômes, vont se poster.

Dans un deuxième temps, il définit à chaque équipe, ou trinôme, un secteur d'observation (ou de tir) en faisant en sorte que les secteurs se recoupent.

Enfin il donne éventuellement des consignes particulières si le stationnement doit se prolonger.

RÔLE DU CHEF DE GROUPE	EXÉCUTION
CHOISIR UN DISPOSITIF ET DONNER DES ORDRES.	Placer les trinômes (ZMSPCP) ou parfois les combattants (Ici face à telle direction, en batterie et/ou PMSPCP).
OBSERVER ET ÉCOUTER.	Répartir les missions de guet et préciser les consignes.
PRÉPARER LE COMBAT PAR LE FEU.	Définir les consignes de guet et d'alerte. Préciser les consignes de l'ouverture éventuelle du feu et la nature du tir.
RENDRE COMPTE.	Si l'arrêt doit se prolonger, renseigner sur les possibilités et effectuer les comptes rendus d'observation.
S'INSTALLER ÉVENTUELLEMENT.	Améliorer la mise en place et aménager le terrain.



2.2. Cadres d'ordres :

2.2.1. Les arrêts courts :

Pour arrêter son groupe à l'endroit où il se situe, sans vouloir privilégier une direction particulière, le chef de groupe commandera « **HALTE** ».

Afin de s'arrêter et de privilégier une direction particulière d'observation, le chef de groupe donnera un commandement d'arrêt dont le terme mnémotechnique est « **FH** ».

F : Face à tel direction.

H : Halte.

Afin de s'arrêter et de privilégier une direction particulière d'observation, à partir d'un endroit précis, le chef de groupe donnera un commandement d'arrêt dont le terme mnémotechnique est « **FAFH** ».

F : Face à telle direction.

A : A tel endroit.

F : Formation.

H : Halte.

Pour tomber en garde face à une direction déterminée, potentiellement dangereuse et pour s'assurer un minimum de sûreté, le chef de groupe donnera un ordre de mise en garde dont le terme mnémotechnique est « **ZMC** ».

Z : Zone d'installation (du groupe ou du trinôme, entre tel et tel point).

M : Mission.

C : Conduite à tenir.

Dans le cadre d'un dispositif linéaire, le chef de groupe peut définir un **Point Central d'Observation (PCO)** qui devient automatiquement la limite droite d'un trinôme et la limite gauche de l'autre.

En d'autres circonstances, le chef d'équipe est capable d'arrêter un secteur de surveillance à partir de la situation ennemi décrite dans l'ordre initial du chef de groupe

2.2.2. Les arrêts longs :

Si l'arrêt se prolonge et selon les ordres donnés par le chef de section, le chef de groupe donnera un ordre de stationnement dont le terme mnémotechnique est « **ZMSPCP** ».

Z : Zone d'installation (du trinôme, entre tel et tel point).

M : Mission.

S : Secteur de surveillance et de tir.

P : Point particulier.

C : Conduite à tenir.

P : Place du chef de groupe.

2.3. Cas du groupe disposant d'une arme antichar.

Lorsque le groupe est doté d'une arme anti-blindés (AT4 CS) ou anti-chars (LRAC 89 mm), le chef de groupe veille plus particulièrement à l'installation de cette arme et organise son stationnement autour du trinôme qui la sert.

Le chef de trinôme qui la commande se verra préciser éventuellement par le chef de groupe la place exacte de mise en batterie de cette arme, sous la forme : « **Ici face à telle direction, en batterie !** », puis il lui donnera ses consignes avec un ordre de stationnement individuel, dont le terme mnémotechnique est « **PMSPCP** ».

3 - UTILISER SES ARMES

Le groupe combat par le feu et le mouvement. Combattre, pour le chef de groupe, consiste à exécuter des actes élémentaires, en coordonnant le feu et le mouvement dans l'exécution en sûreté de missions simples.

Il aura après la riposte du groupe à conduire les feux ou à engager en premier l'ennemi. Pour cela, il dispose de commandements de tirs propres à chaque arme du groupe.

Cependant la soudaineté et l'intensité des actions de combat contemporaines ne lui permettent pas d'employer instinctivement ces commandements qui méritent d'être adaptés aux situations.

Parfois le chef de groupe pourra être appelé, en fonction de la situation, à commander directement le tir de l'arme principale, en particulier l'arme antichar.

3.1. Les effets des armes du groupe¹⁸

MUNITION	PUC ¹⁹	PERFORATION
----------	-------------------	-------------

3.1.1 Armement individuel et collectif

PA 9 mm BO	50 m	150 mm de sapin à 25 m
MINIMI 5,56 BO F4	600 m	3,5 mn d'acier doux à 600 m
FAMAS 5,56 BO	300 m	Casque TTA à 300 m
AANF1 7,62 BO	600 m	70 cm de sapin à 400 m 3,3 mm d'acier doux à 500 m (PERFO)
MIT 12,7 BO	600 à 800 m	61 cm de bois et 65cm de terre à 550 m
MIT 12,7 BP	600 à 800 m	20 mm d'acier à 400 m
AT4 CS 84 mm	200 m	500 mm d'acier et 1,45 m de béton
LRAC 89 mm	315 m	1 m de béton 40 cm de blindage

¹⁸ TTA 150 titre VII

¹⁹ PUC : Portée Utile de Combat.

3.1.2. Les grenades à main

GR MA OF 37	30 à 35 m	Souffle 10 m, projection du bouchon possible jusqu'à 70 m
GR MA OF F1	30 à 35 m	Souffle 5 m
GR MA DEF 37-46	30 à 35 m	Éclats mortels dans un rayon de 10 m Gros éclats vulnérants jusqu'à 100 m
GR MA DEF F1	30 à 35 m	Rayon létal 6 m 1100 éclats/230 billes
GR MA EXPLO F1	30 à 35 m	Éclats mortels 5 m OFF/20 m DEF Gros éclats vulnérants jusqu'à 100 m
GR MA FUM PH OF 59		Projection de particules de phosphore enflammé dans un rayon de 12 m Grosses particules jusqu'à 30 m Combustion pendant 2 minutes maximum au contact de l'air
GR MA FUM HC 56		8 secs après l'amorçage émet un nuage intense pendant 2 minutes.
GR MA FC F2		Émet une fumée colorée pendant 2 minutes 30. Couleurs : rouge, orange, jaune, bleue, violette, noire, verte, blanc.
GR MA LAC CHAN F1		Émet une fumée colorée pendant 2 minutes 30. Couleurs : rouge, orange, jaune, bleue, violette, noire, verte, blanc.

3.1.3. Les grenades à fusil

GR FL AP/AV 40 F1	100 à 335 m ²⁰	Diamètre d'efficacité 10 m Éclats dangereux 100 m 12 cm d'acier et 36 cm de béton
GR FL AP-AV 40 F2	150 à 360 m ²¹	396 éclats de 0,7g 35 mm de blindage
GR FL AC 58 F2	75 m ²²	36 cm de blindage sous incidence 0°
GR FL FUM 47 F3	130 à 355 m ²³	Émission de fumée 45 sec

20 125 à 335 m en tir vertical 45° - 100m en tir tendu AP/AV

21 150m tir tendu AV – 360m tir vertical à 45°

22 Tir tendu uniquement

23 Tir vertical à 45°

3.2. Les commandements de tirs :

Tir au FAMAS : « **CODF** ».

- C** : Consommation (en nombre de chargeur le plus souvent).
- O** : Objectif (désigné sur le terrain, en précisant si possible les distances).
- D** : Débit (doublette ou coup par coup rapide).
- F** : Feu (immédiatement, à mon commandement, à votre initiative, ...).

Tir au FM / MINIMI : « **HCODEF** ».

- H** : Hausse.
- C** : Consommation (en nombre de bande le plus souvent).
- O** : Objectif (désigné sur le terrain, en précisant si possible les distances).
- D** : Débit (rafale courte ou rafale longue).
- F** : Feu (immédiatement, à mon commandement, à votre initiative, ...).

Tir au arme LRAC / AT4CS : « **ODF** ».

- O** : Objectif (désigné sur le terrain, en précisant si possible les distances).
- D** : Distance.
- F** : Feu (immédiatement, à mon commandement, à votre initiative, ...).

Tir au FLG : « **GDNOF** ».

- G** : Genre (de tir).
- D** : Distance (précise, le tireur a le choix de l'alidade et de la bague).
- N** : Nombre et genre de grenades.
- O** : Objectif (désigné sur le terrain).
- F** : Feu (immédiatement, à mon commandement, à votre initiative, ...).

Lancer une grenade à main : « **DNOF** ».

- D** : Distance (précise).
- N** : Nombre et genre de grenades.
- O** : Objectif (désigné sur le terrain).
- F** : Feu (immédiatement, à mon commandement, à votre initiative, ...).

Arrêt et reprise des tirs :

Arrêt **définitif** du tir : « **cessez le feu !** »

Arrêt **momentané** du tir : « **halte au feu !** »

Reprise du tir précédent : « **continuez le feu !** »

Reprise du tir sur nouvel objectif : « (nouveaux éléments) **continuez le feu !** »

3.3. Point particulier :

Au combat, la soudaineté et l'intensité des actions ne permettent pas l'emploi des cadres d'ordres cités, notamment en situation de confusion et de stress, où des décisions rapides doivent être prises.

Le cadre d'ordres suivant apparaît adapté à toutes les armes du groupe et semble répondre au besoin :

- **O**bjectif (à compléter par la position, si celle-ci n'est pas évidente en employant le principe du cadre horaire) ;
- **D**istance ;
- **N**ature du tir (type et nombre de munition, genre de tir) ;
- **F**eu.

Terme mnémotechnique : **ODNF**.

L'utilisateur d'une arme doit en connaître parfaitement les caractéristiques et les capacités, et en maîtriser la mise en œuvre en adaptant son tir (exemple : un char traité à la grenade à fusil AC, le sera systématiquement par un tir tendu.).

Ce commandement qui synthétise ceux cités plus haut, peut être restitué rapidement et instinctivement, permet toujours au chef de groupe de conduire les feux avec efficacité tout en gérant ses munitions et lui offre un gain de temps très appréciable pour sa réflexion.

Il peut être également repris par le chef d'équipe.

CHAPITRE 3 - LES TECHNIQUES DE COMMANDEMENT



1 - GÉNÉRALITÉS

Après avoir reçu sa mission et avant de l'exécuter, le chef de groupe doit la **COMPRENDRE** et **CONCEVOIR** l'action à entreprendre pour la mener à bien. Pour cela, il doit se poser ainsi qu'au chef de section ou à l'autorité d'emploi, toutes les questions, saugrenues soient-elles, nécessaires à sa bonne compréhension et exécution.

Pour conduire sa réflexion, il s'aide d'une **Méthode de Raisonnement Tactique (MRT)** qui n'est pas exhaustive. Elle se traduira vis-à-vis de ses hommes par un ordre initial, communément appelé : **SMEPP** qui lui en revanche devra être exhaustif.

Il doit ensuite savoir **COMMANDER à bon escient** et d'une façon aussi simple que possible **pour être à son tour COMPRIS** de ses subordonnés.

Au cours de l'action, le chef de groupe commande à la voix, par geste, à l'imitation ou par signaux visuels ou sonores :

- commandements simples répercutant ceux du chef de section ;
- commandements réflexes déclenchant une réaction instantanée par le choc ou le feu ;
- ordres plus élaborés après observation et raisonnement simple.

Pour commander, il exprime des **ORDRES** (liés aux missions) ou des **COMMANDEMENTS** (liés aux actes élémentaires) en s'appuyant sur des cadres d'ordres²⁴ pré définis qui lui permettent de ne rien oublier et d'être complet.

Il doit enfin tenir son chef informé de la situation ou de son évolution afin de pouvoir recevoir les nouveaux ordres ou le soutien dont il a besoin. Pour renseigner son chef, il utilise des **COMPTES RENDUS**.

Les exercices d'entraînement seront l'occasion pour le groupe de se connaître et pour le chef de groupe de mettre en place des automatismes qui peuvent se traduire par des ordres et des commandements réduits à leur plus simple expression tout en restants efficaces. (Par exemple : inutile de répéter la mission si tout le monde l'a entendu ; chasser les mots inutiles : quand on parle de distance, inutile de préciser qu'il s'agit de mètres...)

²⁴ Rappel : ossature qui borne, limite l'action ou un sujet en organisant les éléments les uns par rapport aux autres (disposition) afin de ne rien n'oublier. Cette expression s'applique aux ordres donnés pour une mission et aux commandements, nécessaires à sa conduite.

2 - LA MRT DU CHEF DE GROUPE

Les données de base de l'action du groupe sont les suivantes :

- le cadre espace-temps est toujours extrêmement limité ;
- le groupe n'agit que dans un seul compartiment de terrain ;
- l'action à mener est toujours simple et le nombre de solutions réduit ;
- l'utilisation des moyens est basée sur l'emploi d'une arme maîtresse (le groupe peut être doté d'un AT4 CS à l'occasion d'une mission particulière).

Il apparaît donc que les facteurs essentiels doivent être pris en considération **SIMPLEMENT**, de façon à ne pas encombrer l'esprit du chef de groupe obligé d'agir vite en raison de la proximité de l'ennemi.

Le groupe est un élément d'exécution, il ne manœuvre pas, il réagit.
Le chef de groupe n'a pas de carte, il reçoit ses ordres face au terrain.

2.1. Finalités

La méthode de raisonnement tactique doit permettre au chef de groupe de raisonner un problème tactique et de lui apporter dans des délais réduits la réponse la plus adaptée à la réussite de sa mission (expression d'un ordre).

L'étude successive des différentes étapes du raisonnement et la réponse aux questions posées (conclusions de l'étude) doivent permettre de déboucher sur le choix du meilleur mode d'action à adopter et de l'effet à réaliser sur l'ennemi dans le cadre espace temps imposé.

Le raisonnement qu'effectue le chef de groupe au reçu d'une mission, aboutit naturellement à l'ordre initial.

2.2. Principes

Quelques principes simples doivent être conservés en permanence à l'esprit :

L'ennemi manœuvre : il mène une action dans un but précis, et si les opérations conduites contre lui visent à le faire renoncer, il n'y a aucune raison pour qu'il abandonne d'emblée son objectif. Il dispose de capacités de manœuvre et d'appui réelles, il se poste, progresse appuyé et couvert ...

Le terrain commande : le groupe manœuvre sur un terrain précis dont les caractéristiques (planimétrie et nivellement) conditionnent l'exécution de la mission (mobilité, cheminements, positions d'observation et d'appui...). Il est donc indispensable, dans la mesure du possible, de raisonner le problème tactique face au terrain.

Les délais sont impératifs : ils sont fixés par le chef de section et conditionnent la bonne exécution de la manœuvre de l'ensemble. S'en affranchir serait donc remettre en cause l'action d'ensemble.

La réflexion représente un gain de temps : prendre le temps d'étudier l'ordre reçu est certes consommateur de délais, mais cela constitue cependant une étape décisive de l'action et un des facteurs du succès.

2.3. Contexture de la MRT

La MRT se divise en 3 parties, qui répondent chacune à des questions essentielles et qui permettent d'en tirer des conclusions.

1. MISSION			
ÉTAPES	DÉMARCHE DE L'ÉTUDE	Où trouver les éléments de réponse ? OI CDS	CONCLUSIONS POUR LE CDG
DE QUOI S'AGIT-IL ?	Quel est l'objectif de mon CDS ? (la lettre de la mission).	Secundo (en vue/afin de).	- Définition de la zone d'action - Nature et style de l'action - Mesures de sécurité à prendre
	Quelle est la mission de la section ?	Secundo.	
	Que veut faire mon CDS pour accomplir la mission ? (l'esprit de la mission).	Tertio Alpha (je veux).	
	Quel est l'ennemi de la section ?	Primo Alpha.	
POURQUOI ?	Quel est le but de ma mission dans le cadre de la section ?	Tertio Alpha.	- Intention du CDS - Qu'attend de moi mon CDS ? - But à atteindre
QUOI ?	Quelle est ma mission et que dois-je faire (composantes) pour la mener à bien ?	Tertio Bravo. Carnet CDG.	- effet à réaliser : actions simultanées/successives

2. SITUATION			
ÉTAPES	DÉMARCHE DE L'ÉTUDE	Où trouver les éléments de réponse ? OI CDS	CONCLUSIONS POUR LE CDG
CONTEXTE ?	Dans quel milieu vais-je évoluer durant ma mission ?	Primo Delta. Primo Echo	- Contraintes - Impératifs - Média, population - Latta, NRBC
QUAND ?	Quels sont mes délais et mes horaires ?	Primo Alpha. Tertio Bravo / Charlie.	- Je dois réaliser telle action, - A telle heure, pendant tel délai - A tel signal
OÙ ?	Quelles sont les meilleures possibilités du terrain pour remplir ma mission ? (itinéraire, zone de mise en garde, ...).	Carte CDS. Terrain.	- Terrain - Zones d'approches - Points clés (Ami/Eni) - Place des appuis - Place du guet - Limites

3. ÉTUDE ENI-AMI			
ÉTAPES	DÉMARCHE DE L'ÉTUDE	Où trouver les éléments de réponse ? OI CDS	CONCLUSIONS POUR LE CDG
AVEC QUOI ?	Avec quels moyens vais-je remplir ma mission et qu'est-ce que cela m'impose t-il ?	Articulation.	- Demandes éventuelles - Choix de l'armement - Coordination
	Qui est en mesure d'intervenir à mon profit ?	Primo Charlie. Tertio Bravo.	
CONTRE QUOI ?	Quelle est la menace (rapportée au niveau du groupe) ?	Primo Alpha.	- Besoins en renseignement - Rapport de force - Conduites à tenir (ouverture du feu, blessé, embuscade)
	Que peut faire l'ennemi face à mon action ?	Primo Alpha.	

MES CONCLUSIONS

MES CONTRAINTES.

MES DEMANDES.

Mode d'action	COMMENT ? - déroulement l'action ; - articulation - rôle des subordonnés	QUOI ?	QUAND ?	OÙ ?	PAR OU ?	AVEC QUOI ?	CONTRE QUI ?
		Tâche n°1					
		Tâche n°2					
		Tâche n°3					
		En mesure de					

Je dois réaliser tel effet sur l'ennemi, dans telle zone, pendant tels délais...

Pour cela :

1° ...,

2° ...,

3° ..., (éventuellement)

En mesure de (EMD)

SCHÉMA

3 - LES CADRES D'ORDRE DU CHEF DE GROUPE

3.1. L'ordre préparatoire :

Il a pour but de mettre en condition le groupe avant le début de la mission. La contexture d'ensemble avec son terme mnémotechnique « **PATRACDR** », permet de ne rien oublier.

- P** : Personnel (mis sur pied).
- A** : Armement (emporté).
- T** : Tenue (sur l'homme, dans les sacs).
- R** : Radio (préparation et répartition).
- A** : Alimentation (pour la durée de la mission).
- C** : Camouflage (personnel, véhicule, oui ou non, adapté au terrain).
- D** : Divers (N° des VHL, perceptions (qui, quoi, quand, où), ...).
- R** : Rassemblement (en vue du départ, lieu, horaires).

3.2. La mise en garde initiale :

Cette mesure est un condensé de l'ordre préparatoire. Elle précède l'ordre initial et est prise au commandement :

« Dispositions de combat »

A ce commandement :

Le chef de groupe vérifie :

- l'état de combattre de ses hommes ;
- le bon fonctionnement de l'armement ;
- l'approvisionnement des armes et leur mise à la sûreté ;
- les effets de protection NRBC.

Les chefs de trinôme et servants :

- vérifient le bon état de l'armement ;
- mettent en place et/ou vérifient les systèmes de visée ;
- approvisionnent et mettent les armes à la sûreté ;
- vérifient leur matériel de protection NRBC.

En cas de déplacement en véhicule :

- embarquer ;
- adopter les mesures de sûreté immédiates (mise en place des guetteurs aériens et terrestres).

3.3. L'ordre initial du chef de groupe :

L'ordre initial met les combattants du groupe dans l'ambiance du combat, leur exprime la mission que le groupe va remplir et donne à chacun le rôle qu'il va tenir pour l'accomplissement de cette mission.

Il est donné par le chef de groupe à l'ensemble du groupe, face au terrain, en s'appuyant sur un schéma ou une caisse à sable représentant le milieu environnant.

Il contient les paragraphes suivants : **« SMEPP »**.

S : Situation :

- ENI (immédiat rapporté au niveau du groupe, NVAD, H1, H2) ;
- Ami (mission de la section, mission et positions des autres groupes).

M : Mission du groupe (« in extenso » de l'OI du CDS).

E : Exécution :

- Articulation (organique, non organique, ...).
- Missions des trinômes (éventuellement du véhicule).
- Conduite à tenir.
- Liaison.

P : Place du groupe dans le dispositif section (le groupe est, le CDS est).

P : Place du chef de groupe et remplaçant éventuel.

3.4. L'ordre de conduite et l'ordre en cours d'action du CDG :

Lorsque la mission du groupe et/ou la situation est modifiée, mais qu'elles restent dans le cadre de la mission initiale de la section, le chef de groupe est amené à donner un ordre de conduite. Le cadre de cet ordre est celui de l'ordre initial, allégé de tous les paragraphes qui n'ont pas subi de modifications ou qui peuvent être complétés par l'expression : « inchangée ». Les rubriques modifiées peuvent être précédées par le terme : « nouvelle ».

Certaines situations lors de l'exécution de la mission confiée (face à l'objectif ou à un incident par exemple) exigeront du chef de groupe un ordre en cours d'action (OCA).

Le cadre de cet ordre est celui de l'ordre initial et concernera généralement la rubrique « exécution ».

Les paragraphes qui n'ont pas subi de modifications seront complétés par l'expression : « inchangée ».

Si une nouvelle mission est définie à la section, le chef de groupe donnera un nouvel ordre initial.

Tout au long de l'action, le chef de groupe aura à redresser des erreurs ou à donner des impulsions (direction, distances, intervalles, etc.). Il le fera à la voix ou, de préférence, au geste sans autre prescription que d'être efficace, bref et précis.

4 - LES COMPTES RENDUS

Le compte rendu est un acte de combat.

4.1. Le compte rendu en cours d'action

En particulier lorsqu'il est encadré, le chef de groupe rend compte fréquemment et spontanément de l'évolution d'une situation que ne peut apprécier directement son supérieur. Il suit le canevas suivant :

I – Ami	« Je suis » (position et situation du groupe).
II – Ennemi	« Je vois » (nature, volume, attitude et emplacement de l'ennemi).
III – Intention / Action	« Je fais » (ou j'ai fait, ou je vais faire, ou je peux faire).
IV – Demandes	« Je demande » (appui, EVASAN, etc.).

4.2. Le compte rendu en fin de mission

A l'issue de certaines missions particulières (patrouilles par exemple), le chef de groupe peut avoir à faire un compte rendu détaillé à son chef.

Normalement verbal, ce compte rendu fera ressortir les aspects propres à la mission reçue. Il ne peut donc pas avoir de contexture imposée.

CHAPITRE 4 - LES MISSIONS DU GROUPE



1 - GÉNÉRALITÉS

1.1. Cadre général d'emploi

Le groupe ne manœuvre pas et agit presque toujours dans le cadre de sa section, il peut cependant recevoir une mission particulière limitée dans le temps et agir d'une manière autonome.

Le chef de groupe reçoit sa mission du chef de section. Donnée de vive voix ou par radio, elle peut se schématiser par : UN VERBE indiquant l'action à accomplir, DES COMPLÉMENTS précisant l'objectif, l'ennemi, les modalités de temps, de lieu, de mouvement, etc.

1.2. Dans le cadre de la section

Le chef de groupe a pour souci constant :

- d'exécuter sa MISSION intégralement, en respectant les différentes modalités qui lui ont été fixées (dans sa LETTRE), conformément à l'intention du chef de section (dans son ESPRIT), face à un incident imprévu (réaction de l'ennemi, obstacle, etc.). Il doit faire preuve d'INITIATIVE pour faciliter la manœuvre de la section et lui permettre d'atteindre son objectif ;
- d'agir en LIAISON avec les AUTRES GROUPEs en observant leur progression, en leur fournissant éventuellement les appuis dont ils peuvent avoir besoin, soit sur ordre, soit de sa propre initiative ;
- d'assurer la SURETÉ du groupe en déplacement comme à l'arrêt, il adapte constamment son dispositif en fonction de l'ennemi et du terrain, il prend selon les circonstances des décisions rapides mais réfléchies, il est conscient que la vitesse d'exécution est presque toujours un facteur de succès et souvent de sûreté ;
- de RENDRE COMPTE. Il informe le chef de section de tous les renseignements sur l'ennemi qui peuvent influencer sur la manœuvre de la section, il renseigne sur les obstacles et éventuellement le terrain, il rend compte régulièrement de sa position, il veille à être bref et précis.

1.3. D'une manière autonome

Le chef de groupe est animé par la volonté d'exécuter sa mission :

- pour favoriser l'initiative individuelle, il INFORME ses subordonnés de l'objectif qui lui est fixé et de son intention ;
- il fait preuve lui-même d'INITIATIVE suivant les circonstances ;
- il manœuvre rapidement et discrètement ;
- il a le souci d'assurer la SURETÉ de son groupe, et le réflexe du COMPTE RENDU.

1.4. Les missions du groupe PROTERRE²⁵

Elles sont au nombre de six.

C : Couvrir.
A : Appuyer.
S : Surveiller.
T : Tenir.
R : Reconnaître.
E : Éclairer.

Terme mnémotechnique possible : « **CASTRE** ».

SIGLES	DÉFINITIONS	GRAPHIQUES
COUV	COUVRIR	
TEN	TENIR	
RECO	RECONNAITRE	
ECL	ÉCLAIRER	
APP	APPUYER	
SURV	SURVEILLER	

2 - COUVRIR

2.1. Définition

Mission consistant à prendre l'ensemble des mesures actives ou passives pour renseigner et s'opposer par le feu et le mouvement à une action éventuelle de l'adversaire pouvant menacer le déroulement de l'action principale amie.

²⁵ Les définitions des missions sont extraites du glossaire des termes, sigles, signes et symboles conventionnels militaires ; à ne pas confondre avec le répertoire Armée de Terre des représentations graphiques dont certaines définitions diffèrent.

2.2. Composantes et rôle du chef de groupe

COMPOSANTES	RÔLE DU CHEF DE GROUPE
PRÉPARER	Au reçu de la mission.
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE	Étudie sa mission (MRT) et le déplacement initial (quoi, où, par où, quand, comment). Donne son ordre initial (SMEPP) à tous : situation, mission, exécution (concerne l'ordre de déplacement initial jusqu'à vue de l'objectif). Place du chef, place du groupe.
EXÉCUTER	La mission proprement dite.
1. SE DÉPLACER ET TOMBER EN GARDE (ÉVENTUELLEMENT)	Effectue le déplacement pour rejoindre la position qu'on lui a fixé. Jette un dispositif sommaire (FAFH / ZMC). Reconnaît la position et choisit un dispositif.
2. SE POSTER (POSTE DE COMBAT OU DE SURVEILLANCE)	Place chaque trinôme (ZMSPCP) en précisant : - leur secteur ; - le guet ; - les consignes d'ouverture du feu, la limite que l'ENI ne doit pas franchir (LOF) ; - les modalités de rupture du contact (éventuellement). Fait aménager les postes de combat.
3. ASSURER LES LIAISONS AVEC L'ÉLÉMENT PRINCIPAL	Contrôle et conserve la liaison avec l'élément principal, le plus souvent commandé par le chef de section, généralement par radio.
4. RENDRE COMPTE	Transmet toute information susceptible d'intéresser le chef de section et/ou le chef de l'élément qu'il couvre.
RÉAGIR	En cas de contact avec l'ennemi.
5. UTILISER SES ARMES	Déclenche et conduit le tir à son initiative sur toute menace contre le déroulement de l'action qu'il couvre ou en légitime défense. Fait cesser le feu à son initiative dès que la menace a disparu.
6. ROMPRE LE CONTACT SUR ORDRE	Sur ordre de son chef, se replie si possible à l'insu de l'ENI, vers le point de regroupement qui lui a été fixé. Quitte la position avec le dernier trinôme. Au besoin, conduit le déplacement de ses trinômes pour quitter sa position sous le feu ENI.

6 - ROMPRE LE CONTACT SUR ORDRE.

5 - UTILISER SES ARMES.

4 - RENDRE COMPTE.

3 - ASSURER LES LIAISONS AVEC L'ELEMENT PRINCIPAL.

2 - SE POSTER.

1 - SE DEPLACER ET TOMBER EN GARDE.

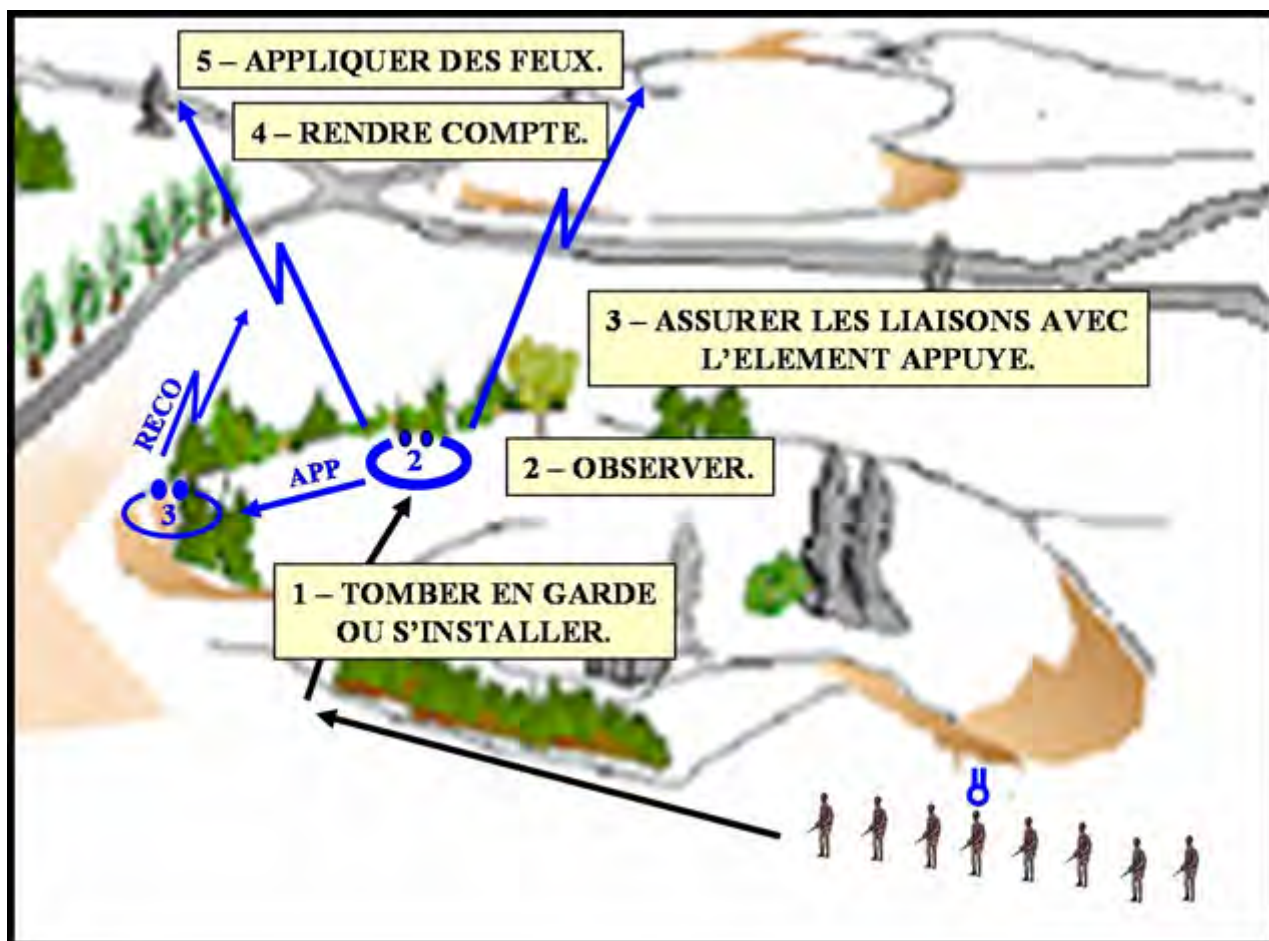
RECO

APP

3.2. Composantes et rôle du chef de groupe

COMPOSANTES	RÔLE DU CHEF DE GROUPE
PRÉPARER	Au reçu de la mission.
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE	Étudie sa mission (MRT) et le déplacement initial (quoi, où, par où, quand, comment). Donne son ordre initial (SMEPP) à tous : situation, mission, exécution (concerne l'ordre de déplacement initial jusqu'à vue de l'objectif). Place du chef, place du groupe.
EXÉCUTER	La mission proprement dite.
1. TOMBER EN GARDE OU S'INSTALLER	Choisit un dispositif et le fait adopter en donnant ses ordres à ses trinômes (FAFH / ZMC / ZMSPCP). Ce dispositif doit permettre d'avoir des vues directes sur l'objectif et d'y appliquer des feux en étant soi même protégé. Précise dans les consignes : - le guet ; - l'ouverture du feu, éventuellement l'intensification du feu (sur quels objectifs, durée) ; - le signal de report/levée de tir, les nouvelles limites des secteurs de tir et d'observation. Place ses trinômes , il leur précise leur secteur. Fait aménager les postes de combat.
2. OBSERVER	Fait assurer la permanence de l'observation par la vue et l'ouïe. Guide et renseigne l'élément ami.
3. ASSURER LA LIAISON AVEC L'ÉLÉMENT APPUYÉ	Conserve la liaison à vue avec l'élément appuyé ²⁶ . Fait adapter les secteurs de tir en fonction de la position de cet élément.
4. RENDRE COMPTE	Rend compte à son chef de son installation et de la situation. Alerte éventuellement le chef de l'élément appuyé en cas de changement de situation concernant l'objectif.
5. APPLIQUER DES FEUX	Déclenche et conduit le tir : - soit sur ordre de son chef ; - soit en fonction de la réaction ENI ; - soit enfin en cas de menace directe contre l'action de l'élément appuyé. Veille aux distances de sécurité. Fait intensifier le feu selon ses consignes. Lève ou reporte le tir : - sur ordre ; - en fonction des consignes reçues ; - à son initiative.

²⁶ Les points clés de cette mission sont la liaison à vue avec l'élément appuyé et la capacité à pouvoir appliquer des feux pendant toute la durée de la mission.



4 - SURVEILLER

4.1. Définition

Mission consistant à déceler toute activité de l'ennemi en un point, sur une direction ou dans une zone donnée afin d'alerter et de renseigner²⁷.

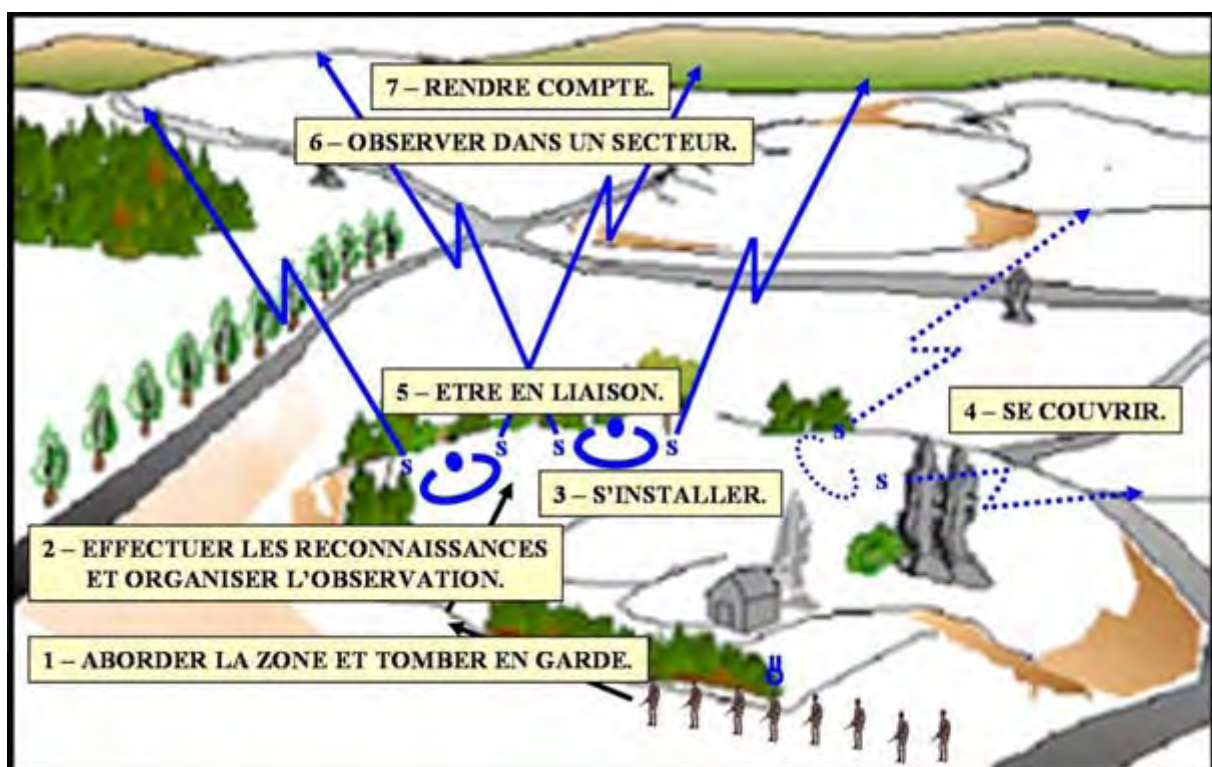
4.2. Composantes et rôle du chef de groupe

COMPOSANTES	RÔLE DU CHEF DE GROUPE
PRÉPARER	Au reçu de la mission.
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE	Étudie sa mission (MRT) et le déplacement initial (quoi, où, par où, quand, comment). Donne son ordre initial (SMEPP) à tous : situation, mission, exécution (concerne l'ordre de déplacement initial jusqu'à vue de l'objectif). Place du chef, place du groupe.

²⁷ Il s'agit d'obtenir et de transmettre le renseignement demandé par le chef dans des délais compatibles avec son exploitation

EXÉCUTER	La mission proprement dite.
1. ABORDER LA ZONE ET TOMBER EN GARDE	Si la position n'est pas occupée par des amis : - effectue un déplacement en sûreté avec tout son groupe ; - jette un dispositif sommaire (FAFH puis ZMC) face à la zone à surveiller. Si la position est occupée par des amis : - effectue un déplacement en sûreté avec tout son groupe ; - tombe en garde à proximité de la position (FAFH puis ZMC) ; - prend contact et s'identifie en fonction des consignes du chef de section ; - récupère le croquis de surveillance ; - jette un dispositif initial identique à celui du groupe qu'il relève.
2. EFFECTUER LES RECONNAISSANCES ET ORGANISER L'OBSERVATION	Détermine sur le terrain : - la zone à surveiller - les points dangereux susceptibles d'être utilisés par l'ENI, et les emplacements les plus favorables pour les surveiller. Pense à la sûreté (terrestre et aérienne). Élabore un dispositif : - emplacements des trinômes ; - emplacements de l'adjoint et le sien ; - secteurs de surveillance ; - chemin de repli ; - zone de ralliement (ZR) du groupe ; - emplacement de la zone vie (ZV).
3. S'INSTALLER	Après observation du terrain, donne à chaque chef de trinôme son emplacement (ZMSPCP), lui précise son secteur et adapte au besoin les consignes (« ESTOMAC »). Précise dans les consignes : - les postes de guet ; - le guet aérien ; - les postes de combat en cas de contact avec l'ENI ; - les modalités de rupture de contact (à quel moment, dans quel ordre, zone de ralliement) ; - les modalités de transmission des CR (discrétion) ; - les emplacements de repos trinômes pour une surveillance longue durée. Fait effectuer les reconnaissances par rotation de l'emplacement de la zone vie, de l'itinéraire de repli et de la zone de ralliement avec le dispositif adopté en fin d'action.

4. SE COUVRIR	Si à gauche ou à droite de son dispositif, le chef de groupe identifie une zone potentiellement dangereuse, hors de son secteur de surveillance et non pris en compte par un autre élément ami, il désignera un combattant, prélevé dans un trinôme et le mettra aux ordres de son adjoint pour assurer une couverture. Le groupe se trouve alors scindé en trois éléments. Le CDG donnera à son adjoint un ZMSPCP où la mission sera de surveiller et non pas de couvrir (couvrir n'étant pas une mission du trinôme, mais du groupe) pour : - permettre au groupe de rompre le contact au besoin ; - permettre d'interdire le franchissement par l'ENI d'une ligne précise sur le terrain.
5. ETRE EN LIAISON	Avec le chef de section : - contrôle la liaison prescrite par le chef de section ; - effectue et fait effectuer éventuellement la reconnaissance de l'itinéraire entre sa position et celle du chef de section. Avec ses éléments : - fait mettre en place un système de transmission de l'alerte et des comptes-rendus d'observation ; - contrôle que ce système fonctionne.
6. OBSERVER DANS UN SECTEUR	Fait assurer la permanence de l'observation, par la vue et l'ouïe. Donne l'ordre de rupture du contact si besoin.
7. RENDRE COMPTE	Donne l'alerte dès le premier contact, visuel ou auditif ; Renseigne en temps réel le chef de section sur la nature, le volume, l'attitude et le déplacement de l'ENI (NVAD).



4.3. Le croquis de surveillance du chef de groupe

Le croquis doit être dessiné en deux exemplaires : 1 pour le chef de groupe et 1 pour le chef de section.

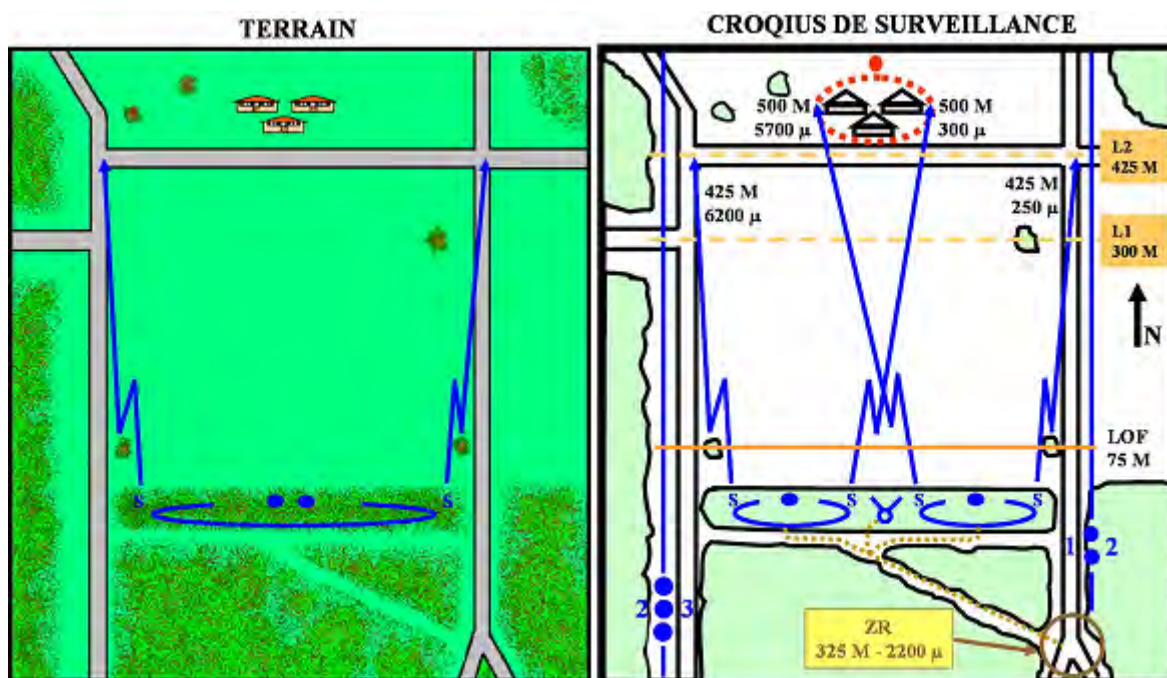
Le 1er exemplaire sera conservé par le CDG (chef de groupe) et pourra lui servir en cas de relève sur poste par un autre groupe.

Le CDS (chef de section) récupérera le 2nd exemplaire de chacun de ses groupes et les fusionnera pour n'en faire qu'un. Il les dessinera lui aussi en deux exemplaires.

Après s'être installé en poste de surveillance, le CDG devra dessiner un croquis de surveillance en corrélation avec l'OI (ordre initial) de son CDS et le ZMSPCP qu'il aura donné à son groupe.

Sur le croquis doit apparaître :

- les détails topographiques de la zone concernant le groupe et ses abords ;
- le Nord du croquis ;
- le fuseau (ou la bande) dans lequel le groupe œuvre ainsi que ses voisins directs ;
- l'ennemi du groupe ;
- les éléments du groupe, leurs missions et la position du CDG dans le dispositif ;
- les azimuts des différentes limites de secteurs avec les distances correspondantes ;
- une LOF (ligne d'ouverture du feu) pour la sûreté du groupe et avec sa distance ;
- un baptême terrain avec les distances correspondantes, en fonction des ordres du chef de section ;
- le chemin de repli du groupe en indiquant l'azimut et la distance jusqu'à la ZR (zone de ralliement) du groupe ;
- l'emplacement de la ZV (zone vie), si mise en place ;
- une légende.



5 - TENIR

5.1. Définition

Mission consistant à occuper et défendre un point ou un espace de terrain pour empêcher l'ennemi de l'occuper ou de l'utiliser.

5.2. Composantes et rôle du chef de groupe

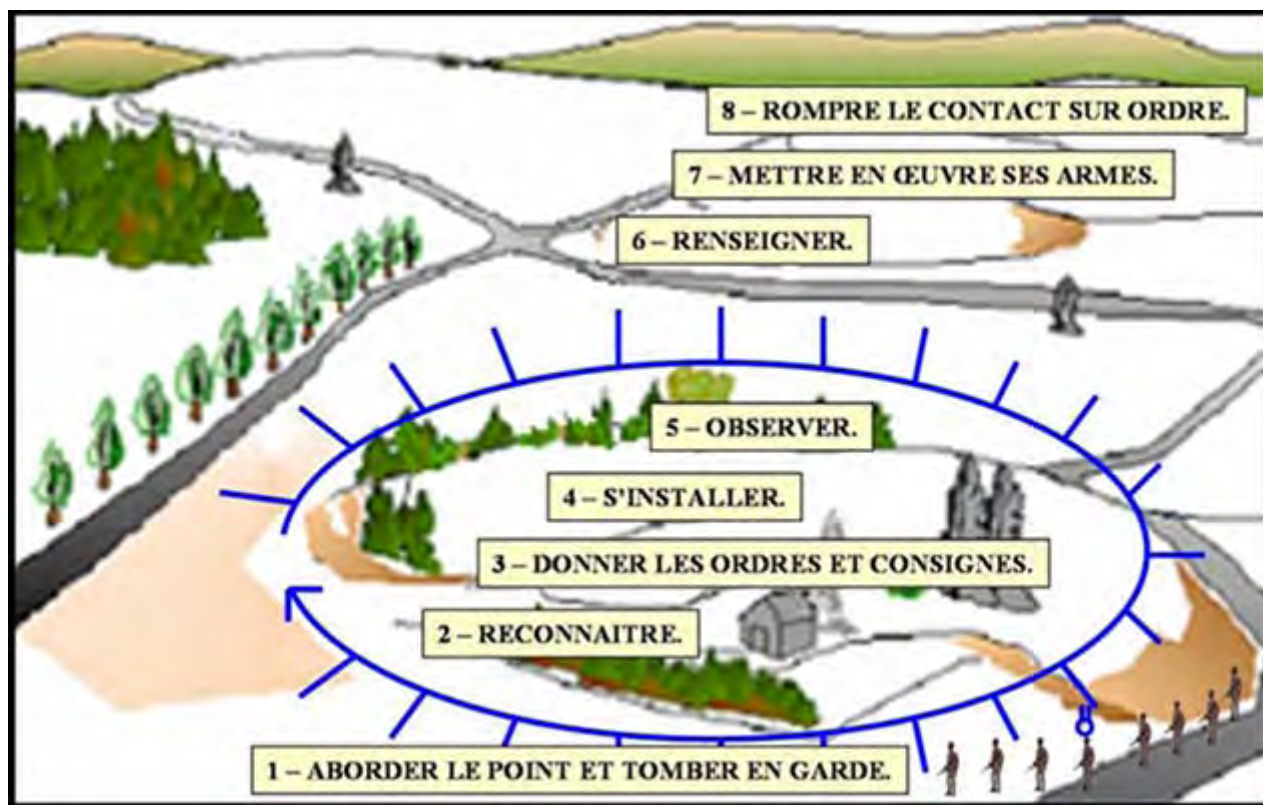
COMPOSANTES	RÔLE DU CHEF DE GROUPE
PRÉPARER	Au reçu de la mission.
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE	Étudie sa mission (MRT) et le déplacement initial (quoi, où, par où, quand, comment). Donne son ordre initial (SMEPP) à tous : situation, mission, exécution (concerne l'ordre de déplacement initial jusqu'à vue de l'objectif). Place du chef, place du groupe.
EXÉCUTER	La mission proprement dite.
1. ABORDER LE POINT ET TOMBER EN GARDE	Si la position est tenue par des amis : - effectue un déplacement en sûreté avec tout son groupe ; - tombe en garde à proximité du point à tenir ; - prend contact et s'identifie en fonction des consignes du chef de section ; - récupère le plan de feux du dispositif en place ; - jette un dispositif initial identique à celui du groupe qu'il relève. Si la position n'est pas tenue par des amis : - effectue un déplacement en sûreté avec tout son groupe ; - jette un dispositif sommaire (FAFH puis ZMC) face à la direction dangereuse.
2. RECONNAITRE	Détermine : - les possibilités de l'ENI : voies d'approche, emplacements de tirs possibles, ... - les possibilités que lui offre le milieu : vues, camouflage, protection, champs de tir. En déduit : - les postes de combat de ses trinités ; - les secteurs de tir ; - les obstacles à réaliser ; - le(s) chemin(s) de repli(s), éventuellement des positions de rechange.

3. DONNER LES ORDRES ET CONSIGNES	Place chaque trinôme (ZMSPCP) en précisant : - la position des amis les plus proches, leurs secteurs de tirs ; - les missions d'observation ; - les missions de tir et les conditions d'ouverture du feu, la durée sur zone ; - l'ordre d'urgence des travaux à réaliser ; - la conduite à tenir et les conditions de repli/rupture du contact ; - le guet aérien.
4. S'INSTALLER²⁸	Contrôle l'exécution de ses ordres et consignes. Organise le repos de ses hommes. Veille à la qualité des emplacements de combat. Réalise un croquis d'installation.
5. OBSERVER	Fait assurer la permanence de l'observation.
6. RENSEIGNER	Rend compte en temps réel sur la nature, le volume, l'attitude et le déplacement (NVAD) de l'ENI, en fonction des consignes reçues, Rend compte des effets obtenus sur l'ENI.
RÉAGIR	En cas de contact avec l'ennemi.
7. METTRE EN ŒUVRE SES ARMES	Fait déclencher les tirs au moment le plus favorable. Fait respecter la discipline du feu. Conduit le combat ²⁹ . Gère ses munitions et rend compte de sa consommation au chef de section.
8. ROMPRE LE CONTACT SUR ORDRE	Déclenche et conduit le repli si possible à l'insu de l'ENI soit complet, soit partiel, vers les positions de rechange ou vers le point de ralliement prévu par le chef de section, Quitte la position avec le dernier trinôme.

28 Cette mission implique d'utiliser et d'aménager le terrain. Le poste de combat du groupe est donc choisi de façon à :

- prendre appui sur un obstacle du terrain ;
- offrir des vues, des possibilités de tir et de protection ;
- être peu accessible aux engins tout terrain et / ou à chenilles ;
- être si possible camouflé aux vues aériennes et terrestres.

29 Cette mission peut-être conduite **sans esprit de recul**. Elle sera assortie d'une notion de durée, que précisera alors le chef de section.



6 - RECONNAÎTRE

6.1. Définition

Mission consistant à aller chercher le renseignement d'ordre tactique ou technique, sur le terrain ou sur l'ennemi, sur un point ou dans une zone donnée, en engageant éventuellement le combat³⁰.

6.2. Composantes et rôle du chef de groupe

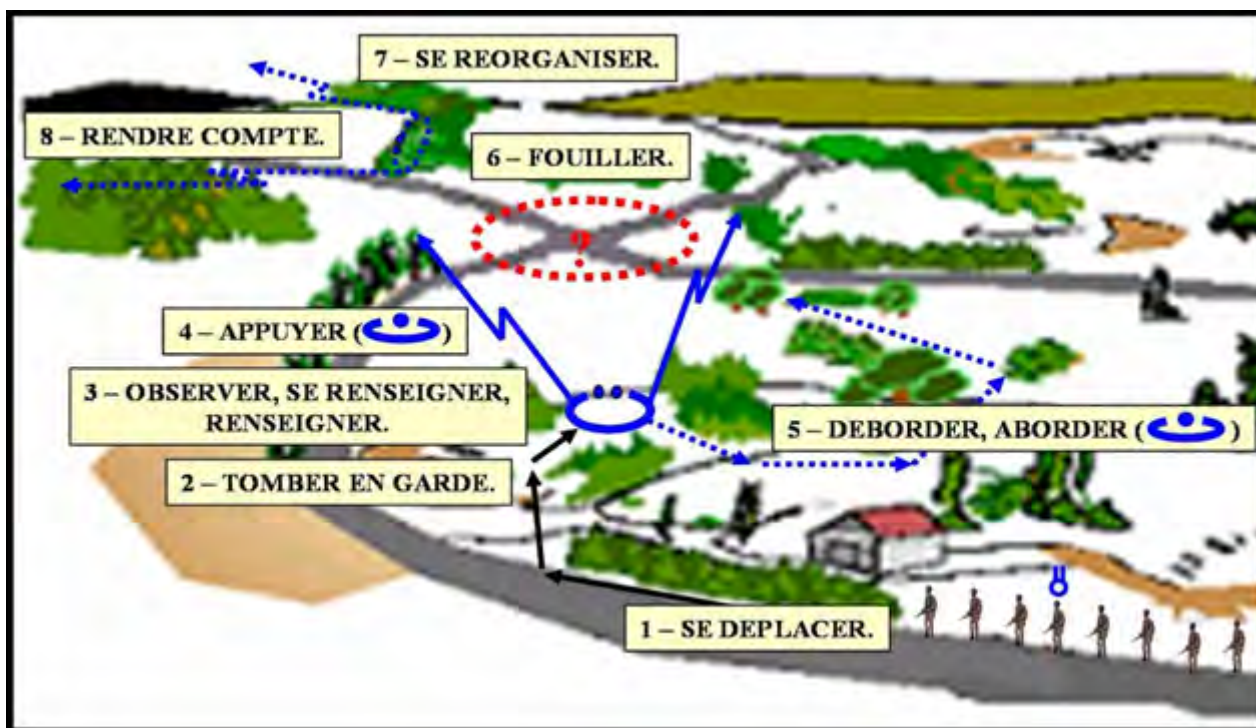
COMPOSANTES	RÔLE DU CHEF DE GROUPE
PRÉPARER	Au reçu de la mission.
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE	Étudie sa mission (MRT) et le déplacement initial (quoi, où, par où, quand, comment). Donne son ordre initial (SMEPP) à tous : situation, mission, exécution (concerne l'ordre de déplacement initial jusqu'à vue de l'objectif). Place du chef, place du groupe.
EXÉCUTER	La mission proprement dite.
1. SE DÉPLACER	Progresses rapidement et discrètement (DPIF) jusqu'à un point offrant des vues directes sur l'objectif.
2. TOMBER EN GARDE	Poste le groupe dès son arrivée sur le site d'observation (FAFH). Donne aux trinômes un ordre d'installation sommaire (ZMC).

³⁰ Le groupe agit : soit groupé dans le cadre de la section, soit isolément, dans le but de donner à son chef un renseignement précis sur un point du terrain en prenant toutes les mesures de sûreté compatibles avec les délais impartis.

3. OBSERVER SE RENSEIGNER RENSEIGNER	Observe et recherche tout indice ou activité suspecte sur le point et ses abords³¹. Se renseigne sur les meilleures possibilités d'exécuter sa mission et réfléchit à son action (cf. MRT) en recherchant sur le terrain : - les points forts pour appuyer ; les repères pour les reports de tir ; - les itinéraires défilés pour approcher de l'objectif ; - les zones d'implantation de l'ennemi et ses possibilités d'accès au compartiment de terrain. Renseigne son chef de section sur la situation et ses possibilités. Donne un ordre en cours d'action (SME) au chef d'élément qui va appuyer (l'adjoint du chef de groupe) et au chef de trinôme qui va exécuter l'action principale.
4. APPUYER	Donne la constitution de l'élément d'appui. Donne ses ordres au chef de l'élément qui va appuyer (ZMSPCP). Donne la conduite à tenir en fin d'action : rejoindre l'autre élément sur l'objectif (ou le recueillir). Fixe les conditions d'ouverture du feu (sur ordre ou à l'initiative) en cas : - d'intervention inopinée de l'ennemi ; - d'attaque de l'autre élément en cours de déplacement. Précise les consignes de report ou de lever de tir.
5. DÉBORDER ABORDER	Donne ses ordres au trinôme qui va déborder aborder l'objectif (MOICP). Conduit le débordement, en privilégiant sûreté et discrétion, et coordonne l'appui³². Itinéraire de débordement si possible à vue du trinôme qui appuie, mais à l'abri des vues et des coups d'un éventuel ennemi sur l'objectif ; Point à partir duquel sera abordé l'objectif ; place des éléments du trinôme sur l'objectif Consignes particulières : - reconnaissance rapide de l'objectif ; - mise en garde au-delà de l'objectif ; - modalités pour conserver la liaison à vue. « Coiffe » l'objectif (fouille sommaire). Tombe en garde (ZMC) au-delà de l'objectif.
6. FOUILLER	Le chef de groupe effectue une fouille plus poussée, avec éventuellement un élément du trinôme.
7. SE RÉORGANISER	Rappelle son élément d'appui, donne un ZMC à son adjoint (face à la direction dangereuse).
8. RENDRE COMPTE	Renseigne son chef.

31 La reconnaissance d'un point ne se limite pas au point lui-même, mais elle s'étend aux zones avoisinantes d'où l'ennemi peut intervenir sur le point.

32 Le chef de groupe se trouve avec l'élément effectuant l'action principale, il commande donc le plus souvent directement le trinôme qui reconnaît l'objectif.



7 - ÉCLAIRER

7.1. Définition

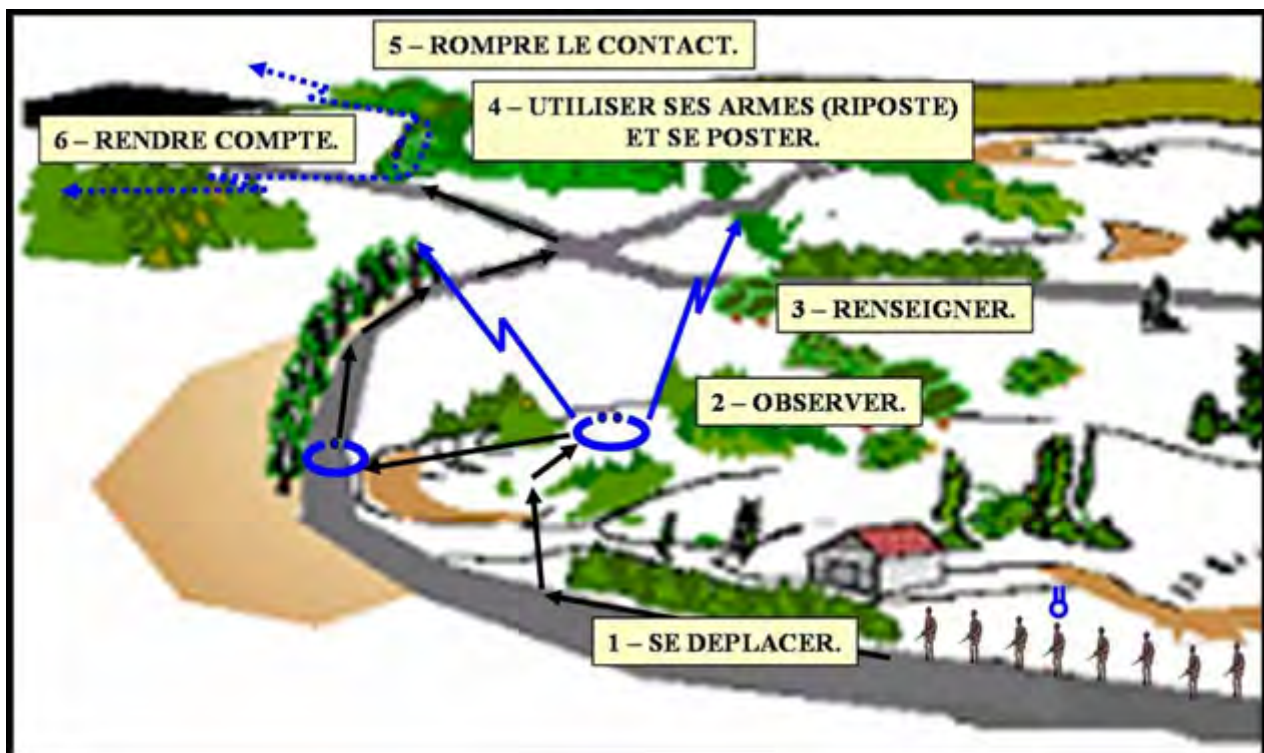
Mission consistant à rechercher du renseignement sans engager le combat pour contribuer à la sûreté rapprochée du chef et de la troupe³³.

7.2. Composantes et rôle du chef de groupe

COMPOSANTES	RÔLE DU CHEF DE GROUPE
PRÉPARER	Au reçu de la mission.
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE	Étudie sa mission (MRT) et le déplacement initial (quoi, où, par où, quand, comment). Donne son ordre initial (SMEPP) à tous : situation, mission, exécution (concerne l'ordre de déplacement initial jusqu'à vue de l'objectif). Place du chef, place du groupe.
EXÉCUTER	La mission proprement dite.
1. SE DÉPLACER	Choisit un cheminement discret, à l'abri des vues, prend des repères pour conserver la direction générale fixée par le chef de section. Progresse en sûreté (DPIF) avec discrétion, en respectant des distances ou intervalles importants entre les trinômes, sont grandes, et de point d'observation en point d'observation. Adapte en permanence la formation au terrain. Commande le plus souvent possible par gestes.

³³ Il s'agit bien de déceler l'ENI le premier, sans se faire soi-même détecter et de se soustraire à son feu si l'on a été détecté, le but étant d'éviter toute surprise à la section et de permettre à son chef de prendre une décision. Cette mission sera donnée au groupe progressant en tête de la section.

2. OBSERVER	Fait assurer la permanence de l'observation par la vue et l'ouïe. Fait particulièrement effort sur les points d'observation, en particulier avant de s'engager dans un nouveau compartiment de terrain.
3. RENSEIGNER	Rend compte à son chef de toute présence ou indice de présence ENI. Renseigne son chef sur le(s) cheminement(s) possible(s) pour remplir sa mission.
RÉAGIR	En cas de contact avec l'ennemi.
4. UTILISER SES ARMES	Ne fait ouvrir le feu que pour riposter et permettre aux trinômes de se poster.
5. ROMPRE LE CONTACT	Conduit le feu et les déplacements pour dégager ses trinômes pris sous le feu ENI. Place ses trinômes, le plus rapidement possible, hors des coups et des vues de l'ENI. Quitte la position avec le dernier trinôme. Se replie vers un point de regroupement et tombe en garde.
6. RENDRE COMPTE	Effectue son bilan : - personnel ; - armement ; - matériel. puis rend compte sur sa situation.



CHAPITRE 5 - PROCÉDÉS D'EXÉCUTION DU GROUPE



1 - LA PATROUILLE

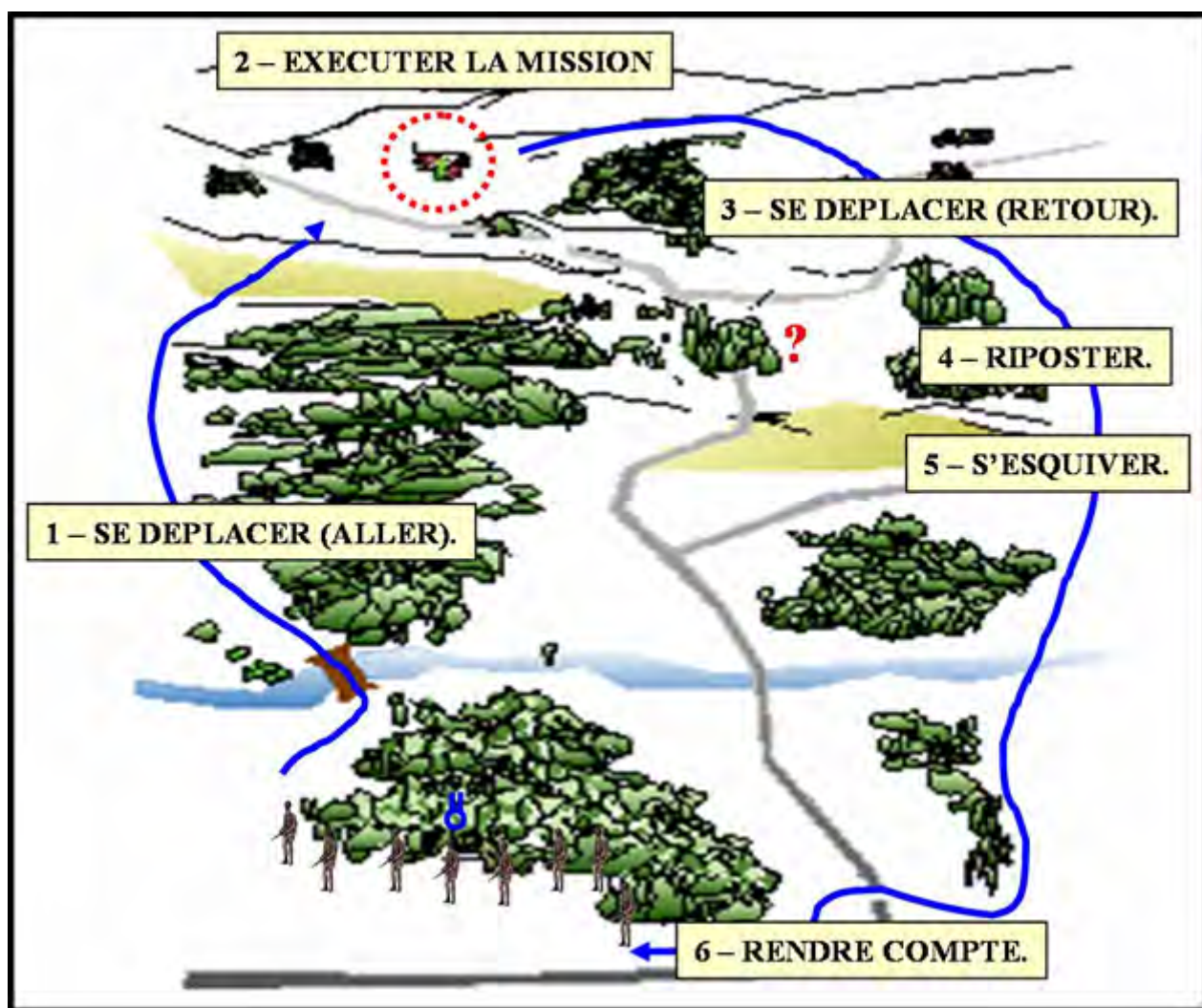
1.1. Définition (Patrouiller)

Procédé d'exécution consistant pour un détachement à se porter dans une zone ou un secteur déterminé pour recueillir des informations, conduire des activités de combat, affirmer ou manifester une présence physique de la Force.

1.2. Composantes et rôle du chef de groupe

COMPOSANTES	RÔLE DU CHEF DE GROUPE
1. PRÉPARER : au reçu de la mission.	
ÉTUDE DE LA MISSION	Étudie la mission (MRT).
CHOIX DE L'ITINÉRAIRE	Étudie le terrain , en particulier : - itinéraires aller - retour (si possible différenciés) ; - points de repères ; - limites de bond ; - points d'observation possibles.
ORGANISATION	Donne un ordre préparatoire (PATRACDR). Choisit une articulation de son groupe. Donne un ordre initial (SMEPP).
2. EXÉCUTER : la mission proprement dite.	
SE DÉPLACER (ALLER)	Conduit le déplacement en deux phases : - approche lointaine (DPIF) : en bloc et en sûreté de point d'observation en point d'observation ; - approche immédiate : par bonds courts et coups de sonde.
EXÉCUTER LA MISSION	Répartit les missions à partir du dernier point d'observation, par un ordre en cours d'action (SMEPP). Exécute la mission reçue (généralement surveiller ou reconnaître).
SE DÉPLACER (RETOUR)	Conduit le déplacement retour (DPIF) par un itinéraire différent avec les mêmes précautions qu'à l'aller. Se fait reconnaître en abordant les positions amies, selon les consignes reçues.

3. RÉAGIR : en cas de contact avec l'ennemi.	
RIPOSTER	Conduit le feu en cas d'agression par l'ENI et manœuvre pour dégager les trinômes pris sous le feu.
S'ESQUIVER	Rejoint un point favorable pour se défendre, ou le point de ralliement fixé par le chef de section, en utilisant un cheminement à l'abri des vues et des coups.
4. RENDRE COMPTE	Rend compte à son chef de section par radio, verbalement et/ou par écrit.



1.3. Exemple de compte rendu de patrouille

DÉSIGNATION DE LA PATROUILLE : DATE : CARTES UTILISÉES :		
A	COMPOSITION EFFECTIF	A :
B	MISSION	B :
C	HEURE DÉPART	C :
D	HEURE RETOUR	D :
E	ITINÉRAIRE ALLER / RETOUR	E :
F	TERRAIN	F :
G	ENNEMI	G :
H	MODIFICATION A APPORTER AUX CARTES	H :
J	RENSEIGNEMENT DIVERS ET NRBC	J :
K	RÉSULTATS DES RENCONTRES AVEC L'ENNEMI	K :
L	ÉTAT DE LA PATROUILLE	L :
M	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	M :
SIGNATURE GRADE, NOM, FONCTION, UNITÉ DU CHEF DE PATROUILLE		

Calques et croquis seront utilement joints au CR de patrouille.

2 - RÉAGIR À UNE EMBUSCADE



2.1. Définition

Réaction du groupe ayant pour objectif de limiter l'efficacité des tirs ennemis, de conserver l'initiative et de reprendre l'ascendant.

Sa réussite dépendra essentiellement de la réactivité du chef et de son groupe.

2.2. En véhicule

Face à une très faible résistance, le groupe riposte et force le passage en utilisant les possibilités offertes par le terrain et la puissance du véhicule.

En fin d'action, le chef de groupe rend compte.

Si cette réaction n'est pas possible du fait du volume de l'ennemi, de la présence d'obstacles et /ou du terrain, l'action sera la suivante :

RÔLE DU CHEF DE GROUPE	EXÉCUTION
FAIT OUVRIR LE FEU	Le groupe riposte instantanément par le feu à cadence maximum pour réduire la vulnérabilité (effet de saturation recherché). Utiliser l'armement de bord si le véhicule en est doté. Le conducteur tente de dégager la zone battue par les feux, puis poste son véhicule.
A COUVERT COMMANDE (en fonction des consignes reçues) : - A « tel » endroit ; - face à « telle » heure... ; - Débarquez ! - Ex : À droite du véhicule, face midi, débarquez !	Le groupe débarque, se poste et ouvre le feu.
ORGANISE UN DISPOSITIF DE SURETÉ	Le conducteur s'il le peut, met son véhicule à couvert, se poste, et utilise son arme.
REND COMPTE	Position, nature, volume, attitude de l'ennemi. Actions entreprises et possibilités. Pertes subies et infligées.

2.3. À pied

Lorsqu'il est pris à partie à moyenne portée par des tirs tendus de combattants à pied ou de blindés arrêtés, le groupe :

RÔLE DU CHEF DE GROUPE	EXÉCUTION
COMMANDE FACE À ... FEU !	Tombe instantanément en garde. Riposte.
OBSERVE	La position ennemie et le terrain.
CONDUIT LE FEU	Veille aux consommations, lève ou reporte les tirs.
REND COMPTE	Position, nature, volume, attitude ENI. Actions entreprises et possibilités de manœuvre. Pertes subies et infligées.
EN FONCTION DES ORDRES DU CHEF DE SECTION :	Poursuit la conduite du feu pour fixer ou appuyer, préciser ou rompre le contact.

3 - ROMPRE LE CONTACT

3.1. Définition

Il s'agit, pris sous le feu ennemi, de quitter un poste de combat pour en rejoindre un autre.

3.2. Exécution

Ce mouvement est toujours coordonné et exécuté avec le souci constant des appuis :

- soit discrètement en profitant d'un moment où l'on échappe aux vues de l'ennemi (fumigène, nuit, brouillard) ;
- soit en bénéficiant de la neutralisation momentanée de l'adversaire par l'application de feux amis. La rupture de contact se fait alors en combinant feu et mouvement (latéral ou vers l'arrière) :
 - o en bloc, avec l'appui d'un autre groupe ;
 - o par trinôme, avec appui de ses propres armes.

RÔLE DU CHEF DE GROUPE	EXÉCUTION
FIXER LE POINT À ATTEINDRE, DONNER L'ORDRE POUR LE PREMIER BOND.	Point de regroupement bien défini et connu de tous. Tout en poursuivant observation et tir, se préparer à bondir.
DÉCLENCHER OU INTENSIFIER LES TIRS (sauf si la discrétion est recherchée).	Éventuellement, masquer le début du mouvement à l'aide de fumigènes.
SE DÉPLACER PAR BONDS POUR SORTIR DE LA ZONE BATTUE.	Au signal convenu alternativement par trinômes ou par équipes s'appuyant réciproquement (en tiroir ou en perroquet). Hors d'atteinte des tirs ennemis, poursuivre l'observation pour être en mesure d'interdire toute poursuite. Contrôler l'armement et le matériel. Rendre compte.

4 - RÉALISER UN POINT DE CONTRÔLE ROUTIER

4.1. Définition

Procédé d'exécution consistant à partir d'un emplacement sûr, parfois aménagé, à effectuer le contrôle des mouvements (routiers en particulier), militaire ou civil, de manière permanente ou ponctuelle, planifiée ou inopinée, dans le but d'appliquer les mesures, les lois, consignes et règlements qui s'y rapportent.

4.2. Généralités

En vue de contrôler une région ou une zone, il est souvent nécessaire de mettre en place des points de contrôle afin de renseigner le commandement, contrôler les passages, confisquer du matériel (armement, munitions ; appareils de transmission...) et parfois arrêter des personnes recherchées.

Ces points de contrôle sont appelés CROSSING-POINT (point de contrôle permanent entre deux zones situées sur la ligne de contact) ou CHECK-POINT (point de contrôle temporaire installé sur un axe).

La réussite de la mission dépendra en grande partie des facultés du chef de groupe PROTERRE à monter, occuper et parfois tenir un tel point.

4.3. Choix de l'emplacement

Un point de contrôle peut être installé pour filtrer les accès à toute installation militaire. Le choix de l'emplacement est primordial. Ce doit être un point de passage obligé qui interdit les possibilités de contournement et d'esquive.

Le choix de l'emplacement nécessite donc une reconnaissance préalable.

L'emplacement doit être aléatoire mais exige une bonne visibilité de part et d'autre d'environ 1000 mètres.

Pour ne pas être contourné, il doit être vu au dernier moment, d'où nécessité de l'implanter dans une courbe, entre deux lignes droites sans pour autant devenir un obstacle dangereux pour la population ou les forces.

Il est préférable qu'il soit situé hors agglomération pour des raisons de sécurité et pour ne pas gêner le trafic de proximité.

4.4. Élaboration du point de contrôle routier

Le point de contrôle routier est indiqué par des panneaux de pré signalisation trilingues (français, anglais et langue locale) situés à 150 mètres en avant de la zone de contrôle.

Les enseignements des opérations extérieures montrent que les incidents sont liés pour la plupart à l'absence de pré signalisation adaptée (en particulier de nuit) et à l'organisation des points de contrôle («check point»).

La pré-signalisation doit aussi avoir pour but d'éviter tout accident causé par la surprise.

Ceux-ci sont suivis de chicanes qui participent au ralentissement du véhicule. D'autres matériels (hermes, chevaux de frises, planches à clous...) associés à une bonne

exploitation du terrain permet l'arrêt de véhicules récalcitrants sans recourir à l'ouverture du feu en amont de la chicane, face au poste de combat.

Ce poste doit être en mesure d'appuyer les éléments qui contrôlent le véhicule « et » les passagers en cas d'agression et d'assurer la sûreté éloignée.

Par ailleurs, au stade de la préparation, le responsable du point de contrôle doit prendre en compte les règles d'engagement et diffuser des consignes d'ouverture du feu.

Après le contrôle et avant de quitter la zone, le véhicule est ralenti par une nouvelle chicane située face à un autre abri de combat. Les positions de tir, d'où la zone de fouille et les abords du barrage routier peuvent être couverts, doivent être occupées en permanence. Elles doivent fournir un abri tout temps contre toute arme à feu.

Dès lors qu'un véhicule accède au point de contrôle, celui-ci doit être pris en compte et guidé à travers les obstacles. Il est impératif d'utiliser des gestes clairs afin d'éviter toute interprétation du conducteur pouvant amener à une utilisation de la force qui n'aurait pas été nécessaire.

4.5. Articulation (incontournable) du groupe en 3 éléments

- 1 élément de pré signalisation ;
- 1 élément de contrôle et de fouille.
- 1 élément d'arrêt.

L'élément « Arrêt » est chargé de la sûreté éloignée du dispositif³⁴. Cet élément doit être en mesure, depuis une ou plusieurs positions adaptées, de neutraliser ou détruire tout personnel ou véhicule tentant de forcer le point de contrôle. Dans un second temps, il doit pouvoir appuyer l'élément de « contrôle - fouille » contre toute agression jusqu'à la prise en compte par ce dernier du personnel ou du véhicule en déplacement dans le point de contrôle.

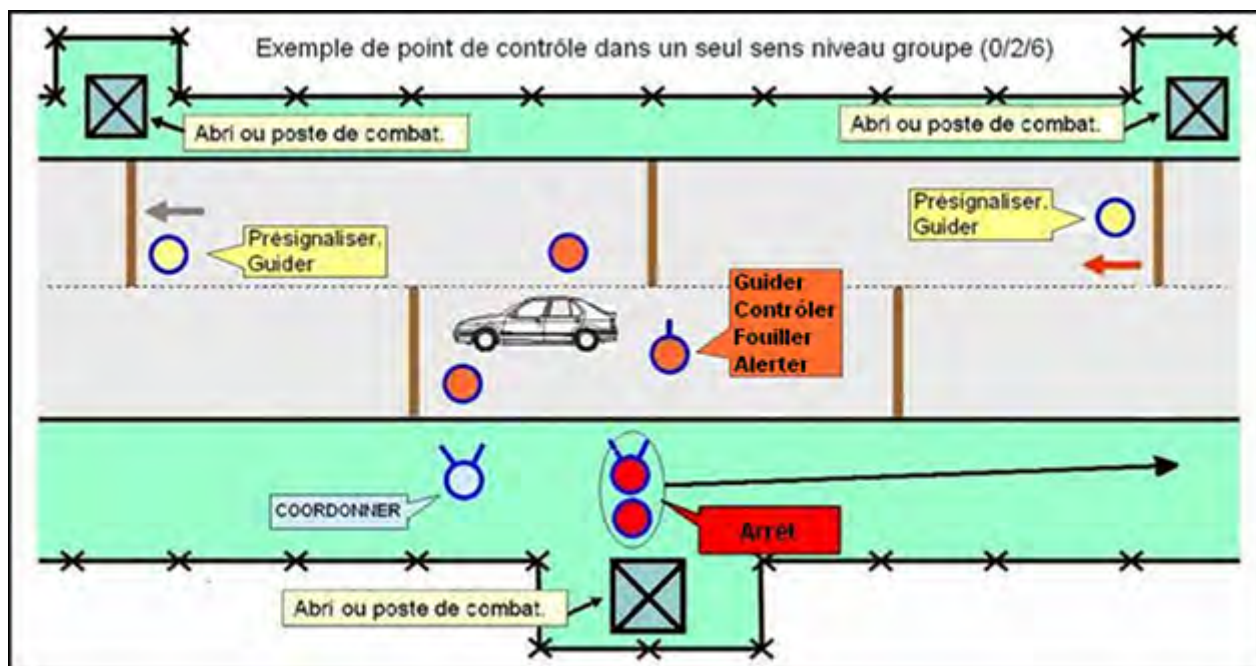
L'élément « contrôle-fouille » est composé d'un chef d'équipe (ou CDG Adjoint) responsable de celui-ci et de 2 personnels. Il a pour mission, tout en assurant sa sûreté, de contrôler l'identité des personnels, de la fouille de ces derniers et des véhicules.

Un élément de « pré-signalisation » composé d'un personnel à l'entrée et d'un personnel à la sortie du dispositif. Il a pour mission de signaler le point de contrôle auprès des véhicules et du personnel arrivant sur la position puis leur prise en compte pour les guider jusqu'à l'élément « contrôle -fouille ». Son rôle est essentiel et son attitude doit être claire et déterminée pour ne pas prêter à confusion. Il rend compte au chef de groupe de ce qui va entrer dans le dispositif (Nature, volume, attitude...). Le chef de groupe pourra alors anticiper et donner des ordres en conséquence (ex : « Soyez vigilants, 3 personnes particulièrement agressives ! »).

Le plus souvent, le groupe sera amené à installer un point de contrôle temporaire en utilisant des matériels simples d'organisation du terrain (chevaux de frise, herses, etc.), ainsi que son véhicule. Le schéma d'organisation reste le même.

Pour rester efficace, ce contrôle devra être installé rapidement et ne pas excéder 45 minutes.

³⁴ La sûreté éloignée consiste à renseigner au plus loin en avant du dispositif, face à une direction dangereuse. Elle peut être complétée par un autre groupe installé en surveillance et/ou en patrouille.



4.6. Les contrôles

Les contrôles se font éventuellement par sondage afin de ne pas perturber la circulation. De fait, le contrôle aléatoire des véhicules ne s'effectue que sur ordre.

Dans le cadre d'une circulation alternée, il faut veiller à ce qu'il n'y ait que le véhicule fouillé dans le point de contrôle.

Par ailleurs, il faut adapter le rythme de la fouille en fonction du trafic. Créer un embouteillage peut être très dangereux (attente = agressivité).

La zone de fouille est placée de telle manière qu'elle permette une fouille minutieuse des véhicules. Si possible, il faut déterminer une zone spécifique à la fouille du personnel. La fouille minutieuse ne s'effectue que dans des cas particuliers. Elle nécessite des locaux différenciés hommes et femmes, et du personnel qualifié adéquat.

Lorsqu'un individu fait preuve d'un comportement suspect, ou si les règles d'engagement l'impliquent, le groupe sera amené à fouiller le véhicule qui se présente sur le point de contrôle ainsi que ses occupants.

L'effectif du groupe peut paraître insuffisant au regard de la fouille d'un véhicule type transport en commun car il faudra surveiller, contrôler, fouiller un grand nombre de personnes susceptibles d'être dangereuses. Il peut paraître dans ce cas (si la zone ne permet pas de placer toutes les personnes dans une zone d'attente sous surveillance) indispensable de faire débarquer les gens avec leurs bagages avant d'entrer dans le point de contrôle. Il suffira de faire transiter le véhicule et son conducteur puis les personnes une à une à travers le point de contrôle avant qu'elles puissent réembarquer.

Cette méthodologie sera appliquée sur ordre du chef de groupe selon le compte rendu de l'élément de pré signalisation et les consignes.

4.7. Composantes et rôles

COMPOSANTES	RÔLE DU CDG ET DES ÉLÉMENTS
PRÉPARER	
RECONNAITRE	Détermine sur le terrain : - les zones d'application de sa mission ; - les points favorables du terrain sur lesquels il s'appuiera ; - les possibilités d'aménagement du terrain offertes par le milieu ; - la limite qu'un élément indésirable ne devra pas franchir.
ARTICULER	Article son groupe en trois éléments : - un élément de pré signalisation ; - un élément de contrôle et de fouille ; - un élément d'arrêt, chargé d'arrêter, si nécessaire par le feu, tous les véhicules ou le personnel qui tenteraient de forcer le barrage. Il assure également la sûreté éloignée du site.
EXÉCUTER	
S'INSTALLER	Le chef de groupe fait aménager le site : postes de combat, chicanes, zones vie, barrages, abris, emplacement de l'armement collectif...
PRÉ-SIGNALISER	L'élément désigné est chargé de faire ralentir la circulation et de la réguler de façon à éviter l'engorgement du point de contrôle (Attention : ne jamais faire entrer plus d'un véhicule à la fois dans le point de contrôle) . Il rend compte au chef de groupe de ce qui va entrer dans le dispositif (Nature, volume, attitude...). Il surveille la zone en avant du site, est en mesure de réagir contre toute agression ou tentative de passage en force. Il assure la sûreté rapprochée du site . Il prend en compte puis guide le véhicule et/ou le personnel vers l'élément de « contrôle- fouille ».
CONTRÔLER	Guide le véhicule et/ou le personnel jusqu'à sa position. L'élément désigné (ex : chef d'équipe) fait arrêter le véhicule ou le personnel, fait couper le moteur, fait mettre les mains du personnel en évidence, contrôle les identités et fait descendre conformément aux ordres reçus.
FOUILLER	L'élément de contrôle , si les ordres reçus le précisent, procède à la fouille du personnel puis du véhicule. Durant ces deux dernières actions, l'élément assure sa propre sûreté rapprochée . Il dispose de moyens d'arrêts passifs type herse, chicane, fût, véhicule
ALERTER	Les éléments pré signalisation, de contrôle et d'arrêt disposent d'un moyen d'alerte, généralement sonore, permettant de déclencher la procédure d'arrêt en cas de tentative pour forcer le barrage, ou de protection en cas d'agression directe par le personnel contrôlé ou par des éléments extérieurs.

ARRÊTER	Commandé directement par le chef de groupe (peut-être délégué à l'adjoint), l'élément d'arrêt est chargé de stopper, si nécessaire par le feu, toutes les tentatives pour forcer le barrage à l'extérieur du point de contrôle et à l'intérieur jusqu'à la prise en compte par l'élément « contrôle-fouille » » du personnel ou du véhicule. Les consignes d'ouverture du feu auront été précisées par le chef de section. Il assure la sûreté éloignée du dispositif, l'emploi des armes collectives est particulièrement judicieux.
RENDRE COMPTE	Le chef de groupe tient à jour un registre des contrôles effectués, permettant un compte rendu quotidien. Transmet immédiatement toute information susceptible d'intéresser le chef de section, qui en aura précisé les limites dans son ordre initial (demande de recherche).
RÉAGIR	
RIPOSTER	Le chef de groupe met en place un système de protection de son personnel (abris, postes de combat), que les personnels rejoignent en cas d'alerte. Il coordonne et commande le feu en cas d'agression directe contre le site ou l'un de ses éléments, selon les ordres reçus.

CHAPITRE 6 - LA FOUILLE OPÉRATIONNELLE ÉLÉMENTAIRE

Dans le cadre des missions (ONU ou OTAN) de maintien ou de rétablissement de la paix, les troupes sont souvent engagées dans des missions de contrôle de zone où elles peuvent être conduites à tenir un point en mettant en œuvre un point de contrôle routier et effectuer des patrouilles.

Le groupe devra souvent contrôler et fouiller un véhicule et du personnel, dans un cadre purement militaire ou en appui des différentes forces de police.

1 - GÉNÉRALITÉS

La fouille opérationnelle (FO) est définie comme l'ensemble des activités pouvant être menées par les forces armées pour trouver des ressources, des informations, du matériel ou des personnes dissimulés par l'adversaire.

Afin de porter atteinte aux capacités adverses, les objectifs de la FO sont :

1. **empêcher l'adversaire d'agir** : au mieux, le priver de ses ressources et de son matériel en découvrant ses caches, au moins l'obliger à les éloigner de plus en plus, voire à les déplacer très régulièrement ;
2. **protéger** : déjouer les attaques visant la Force, les autorités, la population locales, et les infrastructures sensibles (édifices militaires, gouvernementaux, industriels, économiques, etc.) ;
3. **renseigner** : mieux connaître l'organisation adverse grâce à l'exploitation des informations recueillies lors des fouilles ;
4. **préserver les preuves** : participer à l'acquisition et à l'exploitation du renseignement technique afin de faciliter l'identification des parties adverses, en respectant le cadre légal d'engagement ainsi que les procédures pour aider à l'ouverture de poursuites contre des adversaires.

Cette capacité destinée aux opérations extérieures peut être employée exceptionnellement sur le territoire national après réquisition par les autorités civiles compétentes, et dans le cadre déterminé par la constitution, les ordonnances et les lois régissant le recours à la force militaire sur le territoire nationale.

La FO se décline en 3 niveaux : élémentaire (basic search), complémentaire (intermediate search) et spécialisé (advanced search).

La fouille opérationnelle complémentaire (FOC) et la fouille opérationnelle spécialisée (FOS) sont des capacités propres aux unités du Génie.

Tout combattant doit maîtriser le premier niveau, la fouille opérationnelle élémentaire (FOE), qui comprend les savoir-faire et savoir être nécessaires à la fouille de personne et à la fouille de véhicule.

La FOE, à vocation essentiellement défensive, est mise en œuvre :

- pour protéger un site par la fouille des personnes qui veulent y pénétrer ainsi que de leurs véhicules ;
- lors de patrouilles ou de missions de contrôle de zone (point de contrôle) pour fouiller les individus et les véhicules suspects, déceler des indices d'activités suspectes et prendre les mesures de sauvegarde avant l'intervention d'unités plus spécialisées.

Destinés à recueillir du renseignement, à sécuriser une zone et à assurer une présence dissuasive, les actes de fouille sont réalisés dans le respect des procédures prédéfinies, notamment des règles d'engagement opérationnelle (ROE).

2 - LA FOUILLE DE PERSONNE

2.1. Généralités

La fouille de personne consiste à déceler sur un individu et dans ses biens (bagages, etc.) tout armement, explosif, matériel ou document dangereux pour la Force ou la population et à prendre les mesures adaptées en cas de menace.

Selon les circonstances et le théâtre d'opération, **la fouille de personne se décompose en un contrôle initial** qui peut être suivi d'**une fouille primaire** puis d'**une fouille secondaire**. La fouille secondaire qui nécessite le déshabillage du suspect, est de la responsabilité de personnels assermentés, de préférence agents ou officiers de police renforcés si nécessaire d'un médecin.

La gradation du passage « initial - primaire – secondaire » est avant tout fonction des règles d'engagement (ROE) encadrant l'opération. Des directives particulières sont données en fonction des types de vêtements et des coutumes rencontrés sur le théâtre.

Un personnel féminin doit si possible venir renforcer le dispositif afin de pouvoir fouiller femmes et enfants de moins de 14 ans.

Toute fouille doit être menée avec le souci de la sécurité du personnel mais aussi en évitant toute humiliation ou embarras de la personne à laquelle elle s'applique.

Dans tous les cas, **le cadre juridique légal et les ROE** détermineront les limites de l'action du militaire dans ce domaine, que ce soit sur le territoire national ou en opération extérieure.

Ils **doivent être rappelés dans les ordres, connus de tous et strictement respectés**.

Les situations qui autorisent la fouille de personnes sont les suivantes :

- lorsqu'elles pénètrent dans un bâtiment ou dans un lieu sécurisé ;
- lorsqu'une personne est suspectée d'être en possession d'objets volés ou interdits ;
- lorsqu'une personne est arrêtée.

L'utilisation de la force ne se justifie qu'en cas de légitime défense, c'est-à-dire de danger réel et immédiat, conformément aux règles d'engagement et aux ordres reçus. Le niveau de force utilisé devra être approprié à la menace. Un compte-rendu doit être fait le plus rapidement possible à l'autorité supérieure. L'utilisation de matériels tels que les détecteurs de métaux pour les individus, les appareils à rayons X pour les bagages, ou détecteurs d'explosifs doivent être utilisés s'ils sont disponibles les lieux.

2.2. Principes de précautions

Lors de fouilles de personnes, le respect de la personne fouillée doit prédominer. En particulier, les raisons de la fouille doivent être expliquées.

Généralement, il n'y a aucune raison de demander à une personne d'enlever ses vêtements en public, à l'exception de chapeau, manteau, gants ou veste ou tout vêtement ample.

Les zones de caches sont très nombreuses sur un individu. De plus, le type d'objets pouvant être dissimulés est divers : armes, appareils de communication, appareils d'écoute, clé, etc.

2.3. Types de fouille

Le corps est divisé en 5 parties : la tête, la partie supérieure coté droit, la partie inférieure côté droit, la partie supérieure côté gauche et la partie inférieure côté gauche.



Il existe trois types de fouilles de personne : le contrôle initial, la fouille primaire et la fouille secondaire.

2.3.1. Le contrôle initial

Il est généralement mené :

- lorsque le niveau de menace est faible ;
- lorsque le nombre de personnes à traiter est élevé ;
- en préalable à une fouille primaire, lorsque le besoin immédiat est de détecter un objet interdit.

Le contrôle initial peut consister en un contrôle d'identité. Il est très généralement complété par l'utilisation du détecteur de métaux après avoir fait déposer les éléments métalliques dans un bac ou sac plastique qui restera toujours à vue de la personne fouillée.

Le détecteur de métaux permet éventuellement à un personnel masculin de contrôler une femme et inversement.

2.3.2. Fouille primaire de personne

Une fouille primaire est réalisée :

- par mesure de dissuasion (par sondage ou systématiquement) ;
- lorsque le niveau de risque est élevé ;
- quand il y a des raisons légitimes de suspecter que le sujet est en possession d'articles illégaux ;
- pour s'assurer que le sujet n'est pas en possession d'articles illégaux.

2.3.3. Fouille secondaire de personne

Une fouille secondaire est réalisée à l'abri des regards et dépend du degré de suspicion ainsi que du temps disponible. L'identité du sujet doit être mentionnée dans le compte-rendu.

Si la fouille nécessite le déshabillage du sujet, il peut le faire volontairement (ceci doit être consigné) ; sinon il existe des pouvoirs (autorités locales) permettant d'exiger que certains vêtements soient enlevés à l'abri des regards. Généralement, seuls le manteau, la veste et les gants seront enlevés en public. Il faut bien prendre note que cela ne concerne que les vêtements et pas les sous-vêtements.

Si la situation impose une fouille intime, seul un médecin pourra la réaliser.

2.4. Procédure :

La fouille doit être menée selon la procédure décrite ci-dessous.

Autant que possible, les personnes qui réalisent la fouille, travaillent par trois (deux, étant le strict minimum), l'une pratiquant la fouille et les deux autres observant la personne qui fouille et la personne fouillée³⁵.

L'homme chargé de la fouille peut-être armé mais nécessite que celle-ci ne soit pas accessible à la personne fouillée.

Il doit :

- être attentif et se tenir sur le côté du sujet pour éviter toute agression ;
- être sûr de ses gestes et éviter tout contact visuel prolongé avec la personne fouillée. Il ne faut pas qu'il se laisse distraire ou intimider ;
- obliger le sujet à se tenir les jambes et les bras écartés, paumes de main vers le bas ou le haut, sans lui faire prendre appui contre un mur afin de contrôler ses mains et d'y recueillir d'éventuels indices ;
- aborder la personne fouillée par derrière ;
- fouiller côté après côté. Si fouille du côté droit³⁶ :
 - o mettre le pied gauche en avant de manière à consolider les assises,
 - o mettre l'avant bras gauche en contrôle du bras de la menace (côté fouillé), à hauteur des épaules, main au contact du coude ;
- être méthodique et rapide en allant de la tête aux pieds, en descendant d'un côté et en remontant de l'autre, sur toutes les parties du corps, devant et derrière sans négliger tous les « creux » du corps tels que la chute des reins, les aisselles, l'entrejambe et les mains fermées ;

35 Procédé de la triangulation simple ou double enseigné dans le cadre du TIOR (Techniques d'Intervention Opérationnelle Rapprochée)

36 Méthode de filtrage (individu non agressif) enseignée dans le cadre de la formation aux TIOR.

- effectuer le contrôle par un mouvement de pression pour sentir ainsi les objets à travers les vêtements. Lors du contrôle des bras et des jambes, les pouces et les index des deux mains se touchent ;
- inviter le sujet à vider ses poches et à enlever tous les objets qu'il a sur lui puis à les déposer dans un bac ;
- contrôler les bagages ou les vêtements devant la personne, en prendre soin ;
- contrôler tous les éléments tels que les coutures, ceintures, cols, revers, rembourrages, ourlets, manches, chaussettes et chaussures. Les pansements sont toujours suspects et un médecin devra être appelé pour examiner les pansements et les plâtres si cela est nécessaire. Les étiquettes nominatives et de marque sont toujours à contrôler.

Le personnel qui protège doit :

- se placer hors de vue de la personne fouillée ;
- se placer afin de n'avoir aucun obstacle entre lui et la personne fouillée ;
- éviter que les secteurs de tir se croisent au sein de l'équipe ;
- être attentif :
 - o aux gestes de ses équipiers,
 - o à tout signe de tension ou de nervosité,
 - o à toute communication par gestes de la personne fouillée avec des tiers.

En fonction de la menace ou de l'agressivité de la personne fouillée³⁷, Il faut placer le suspect en position instable :

- contre un mur lisse par exemple ;
- bras écartés au maximum, mains ouvertes, jambes rejetées le plus loin possible en arrière, pieds écartés au maximum.

L'homme chargé de la fouille engage un de ses pieds entre les jambes du suspect de manière à pouvoir le faucher en cas de rébellion.

Il est à retenir que l'attitude de l'équipe de fouille, et plus globalement celle du groupe, doit être proportionnelle à celle du personnel, qu'elle sera fixée dans les ROE³⁸ définies par le commandement.

2.5. Enregistrements et rapports

Pour les fouilles secondaires, un enregistrement écrit doit être fait. Il doit rapporter les éléments suivants :

- l'identité de la personne fouillée ;
- les raisons de la fouille ;
- la date, l'heure et le lieu ;
- les découvertes ;
- les précisions sur tout incident (blessure causée à la personne fouillée ou dommage occasionnés à un bien lui appartenant) ;
- l'identification des personnes ayant réalisées la fouille. Leurs noms ne doivent pas nécessairement figurer dans les rapports ; il peut être préférable d'utiliser des codes (trigrammes, couleur).

³⁷ À ne pas confondre avec la technique de fouille après une interpellation (action agressive d'emblée) d'une personne dangereuse et activement recherché, qui est enseigné dans le cadre de la formation TIOR.

³⁸ ROE : règles opérationnelles d'engagement.

2.6. Conduite à tenir lors de découverte d'objets illicites

Des précisions seront fournies sur le théâtre d'opération.

2.6.1. S'il y a menace de mort :

- avertir toutes les personnes présentes de la menace ;
- maîtriser l'individu ;
- le faire quitter la zone ou faire évacuer les lieux ;
- demander le renfort ;
- rendre compte.

2.6.2. Si une arme ou un objet dangereux est trouvé et qu'il y n'a pas de menace de mort immédiate :

- avertir l'ensemble du groupe (cri : « arme ! »), pour le mettre en garde. Tenir en respect le possesseur de celle-ci ;
- récupérer l'objet et le déposer loin en arrière (de manière à ce que le suspect ne puisse pas s'en emparer) ;
- procéder à la fouille secondaire du suspect et des personnes qui l'accompagnent (isolement) ;
- photographier de l'objet illicite ;
- emballer l'objet pour préservation des prélèvements ;
- prévenir le commandement des mesures prises ainsi que pour la récupération du ou des suspects par les autorités habilitées.

3 - LA FOUILLE D'UN VÉHICULE

3.1. Généralités

Dans le cadre de leurs opérations, les belligérants utiliseront différents types de véhicules pour déplacer leurs moyens. La fouille des véhicules aux points de contrôle entrave, voir dissuade les mouvements adverses. En outre, lors de la découverte d'objets, leur possession peut être établie immédiatement, ce qui permet d'enregistrer des prélèvements judiciaires. En raison du trafic routier, il est généralement impossible de pouvoir fouiller tous les véhicules ; pour ne pas s'en remettre à la chance, la fouille des véhicules doit s'appuyer sur un système de renseignement efficace visant à cibler les véhicules à fouiller et à accélérer leur vérification.

Cela implique de travailler, pour autant que cela soit possible, en relation étroite avec le service des archives de la police locale. Néanmoins, la vigilance et l'intuition du soldat présent sur place peuvent s'avérer déterminantes.

Ils doivent porter attention aux caractéristiques générales du véhicule ainsi qu'aux signes qui peuvent indiquer que le véhicule est suspect.

Lors des vérifications, la personne responsable la fouille doit prendre en considération les points suivants :

- être méthodique ;
- tout véhicule suspect est abordé en sûreté ;
- être vigilant : les personnes suspectes essayent de se soustraire à la fouille et peuvent agir en liaison avec des complices. Aux points de contrôle, il faut repérer les personnes qui tentent d'échapper à la fouille et faire attention :
 - o aux signaux faits au véhicule suivant (exemple : appel de phares ou utilisation de radios) ;
 - o aux piétons qui ont quitté le véhicule juste avant le poste de contrôle ;
 - o aux perturbations qui causent des embouteillages et monopolisent l'attention et la présence du personnel de sécurité et de fouille, ce qui incite à laisser passer plus de véhicules sans les fouiller ;
 - o à la présence d'enfants et de bébés, d'animaux, de personnes âgées, de jeunes femmes, de personnes paraissant malades ou ivres.

3.2. Précautions

- veiller à ne pas endommager les véhicules ;
- rechercher quelque chose d'inhabituel : des marques de tournevis sur les serrures, des vis éraflées, un adhésif récent sur la garniture des sièges, toute sorte de marques de travail récent, surcharge apparent, modification du véhicule. Essayer de trouver une explication ;
- mémoriser les caractéristiques des véhicules fouillés. Cela peut se révéler utile par la suite.

3.3. Types de fouille

Les techniques de fouilles de véhicules sont divisées en trois catégories en fonction de la minutie de la fouille. Il est généralement préférable parce que plus efficace d'avoir un personnel qui regarde rapidement à l'intérieur de plusieurs véhicules plutôt que de lui en faire inspecter quelques-uns à fond.

Les étapes sont les suivantes :

- **le contrôle initial** d'un véhicule est la première partie du processus de fouille et est réalisée sur tous les véhicules arrêtés ;
- **la fouille primaire** est menée sur les véhicules sélectionnés pour un examen plus approfondi, soit en raison de renseignements reçus ou à cause de soupçons apparus lors de la fouille initiale ;
- **la fouille secondaire** est une fouille minutieuse des véhicules fortement suspects.

C'est généralement un chef d'équipe ou l'adjoint qui en a la charge (les autres soldats ne modifiant pas le dispositif du point de contrôle).

3.3.1 Le contrôle initial d'un véhicule

Un contrôle rapide est réalisé sur tous les véhicules arrêtés. La décision d'arrêter ou non un véhicule peut être fondée sur les éléments suivants :

- arrestation de tous les véhicules ;
- sélection aléatoire ;
- degré de suspicion ;
- enseignements détenus.

Le but principal est de sélectionner les véhicules qui seront examinés plus en détail. Mais le personnel qui est chargé du contrôle à l'entrée des installations militaires ou autres doit aussi être conscient de la menace émanant de véhicules piégés.

Une vérification initiale est normalement réalisée sans que les occupants aient à descendre du véhicule, bien qu'on puisse demander au conducteur d'ouvrir le capot et le coffre. Le véhicule sera vérifié par un à trois hommes et le temps passé par véhicule sera de 5 minutes environ.

Il n'est pas nécessaire d'appliquer la séquence entière à tous les véhicules. Cela pourra varier d'un véhicule à l'autre, afin de maintenir un certain effet de surprise. La vérification pourra être arrêtée dès lors que la suspicion sera levée.

Un jeu de questions et d'observation des comportements permet de peser le doute ou de le lever. Durant la vérification initiale, si quelque chose de suspect attire l'attention, alors une fouille primaire peut être menée.

3.3.2 Fouille primaire d'un véhicule



L'équipe qui mène la fouille doit faire preuve d'assurance et d'autorité maîtrisée.

La procédure est la suivante :

- faire arrêter le véhicule et mettre le frein à main. Le signal d'arrêt du véhicule à contrôler doit être fait de façon visible et impérative et ne pas prêter à confusion (bras levé verticalement, paume de la main tournée vers l'avant et utilisation d'un gyrophare de nuit) ;
- entraver les mouvements possibles du véhicule (herse, pic, bastion wall...)
- surveiller le véhicule ;
- faire arrêter le moteur et enlever les clés du véhicule ;

- de nuit, faire éteindre les phares si l'éclairage local est suffisant (prévoir un phare portatif halogène). A défaut, utiliser les phares des véhicules militaires ;
- demander à ce que les mains des occupants du véhicule soient apparentes ;
- vérifier leurs laissez passer ainsi que leurs identités (les uns après les autres) ;
- procéder au contrôle initial par un contrôle visuelle et sommaire du véhicule (intérieur puis extérieur, dessus puis dessous) leurs demander de descendre de la voiture si ce n'est pas déjà fait (faire descendre les passagers un par un et par le même côté du véhicule) ;
- les placer sous surveillance « mains en l'air » à distance les uns des autres ;
- en fonction des ROE, procéder au contrôle initial (si détecteur de métaux), à la fouille primaire ou secondaire du personnel (voir «la fouille de personne», paragraphe 2, alinéas 2.3.1, 2.3.2 et 2.3.3) puis le maintient sous surveillance ;
- procéder à la fouille primaire du véhicule en utilisant le conducteur (sous surveillance d'un élément minimum) pour faire ouvrir le véhicule et les compartiments intérieur (attention aux objets dangereux susceptible d'être saisi par le conducteur) ;
- pour fouiller l'intérieur du véhicule, pénétrer par la porte utilisée pour la sortie du ou des passagers ;
- Pour fouiller l'intérieur du véhicule, pénétrer par la porte utilisée pour la sortie du ou des passagers.
- ne pas engager les mains dans les endroits qui n'ont pas été contrôlés visuellement ;
- attention aux fils électriques suspects : en cas de découverte ou de doute, rendre compte ;
- après la fouille et si la situation le permet, faire rembarquer le personnel, leur rendre leurs papiers et les inviter (guider) à sortir du point de contrôle.

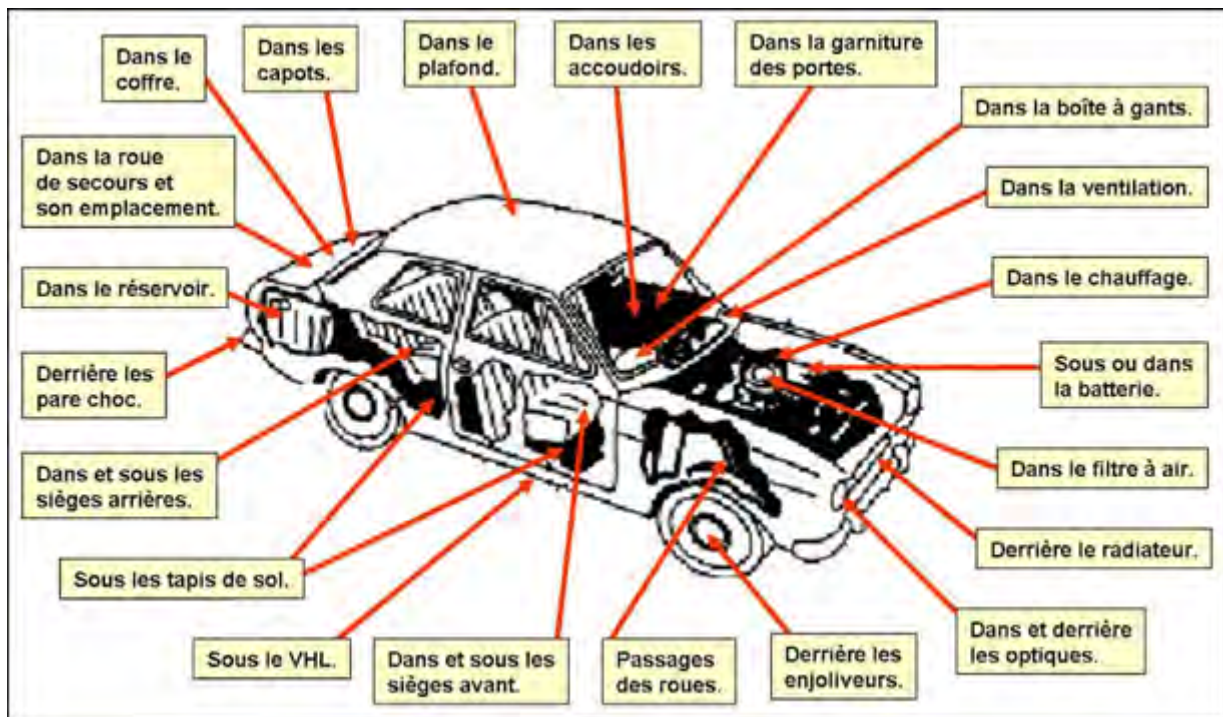
3.3.3. Fouille complète d'un véhicule

Dans ce cas, il s'agit de démonter totalement un véhicule. Les délais importants pour ce type de fouille et la nécessité de disposer de personnels qualifiés et de matériels spécifiques font que ce type de fouille n'est réalisé qu'en cas de quasi certitude de présence d'objets ou de matériel suspects.

3.3.4. Aide à la fouille d'un véhicule

La voiture est divisée en cinq zones :

- **zone 1** : l'intérieur du véhicule (l'espace passager), respecter l'état de propreté du véhicule ;
- **zone 2** : l'extérieur du véhicule, examiner les travaux de carrosserie et d'entretien ;
- **zone 3** : le coffre, l'espace de chargement des breaks/hayons ;
- **zone 4** : le compartiment moteur ;
- **zone 5** : le châssis.



Il faut veiller à ce que les personnes responsables de la fouille soient propres.

ZONE 1 : L'INTÉRIEUR DU VÉHICULE	
Le plafond	Examiner les joints d'étanchéité de porte ou la garniture s'il y a un toit ouvrant. Examiner les pare-soleil. Contrôler les vitres avant, arrières et centrales, ainsi que les montants de portes.
Les garnitures de portes et panneaux latéraux	Baisser la vitre en premier. La fouille peut-elle être faite sans enlever la garniture. Évitez d'endommager les joints. Les enlever et les vérifier.
Les sièges	Avants : fouiller les espaces situés sous les sièges et vérifier le capitonnage. Arrières : banquettes, certaines sont posées, d'autres vissées ; fouiller les espaces situés sous les sièges (certains sont posés, d'autres vissés) et vérifier le capitonnage. Appuie-tête.
Le tableau de bord	Inspecter le tableau de bord. Examiner les conduites de ventilation et de chauffage. Examiner la radio et les haut-parleurs, etc. Vérifier les espaces situés au-dessous et derrière la boîte à gant. Examiner le contenu du cendrier et dessous.
Le plancher et l'emplacement des pieds à l'avant	Enlever les tapis. Ils ne devraient pas être collés. Vérifier s'il y a des signes de présence de double fond, des traces de colle, de mastic, de soudures, de rivets, etc. Vérifier les trous d'évacuation. Enlever les panneaux pour accéder aux ailes, aux joints des portes, etc.

Véhicules de type camping car :

Ces véhicules recèlent de nombreux espaces qui permettent le passage en fraude d'objets. Certains détails peuvent être de nature à attirer l'attention. Il s'agit notamment de l'épaisseur anormale des panneaux de bois.

S'agissant des équipements domestiques d'un camping car, il faut se poser les questions suivantes :

- Le réfrigérateur fonctionne-t-il ? L'isolation est-elle intacte ?
- Les bouteilles de gaz (butane, propane) sont-elles adaptées ?
- Le réservoir d'eau contient-il de l'eau ?
- Les toilettes fonctionnent-elles ?
- Y a-t-il de l'espace entre les revêtements ?

Points concernant tous types de véhicules. Il faudra :

- rechercher les odeurs de colle, peinture, etc.
- rechercher les odeurs de cannabis, etc.
- le véhicule traîne-t-il une remorque ou un bateau ?

ZONE 2 : L'EXTÉRIEUR DU VÉHICULE

- contrôler les optiques.
- Examiner les pare-chocs, en particulier l'intérieur.
- Examiner sous les enjoliveurs.
- Vérifier la pression des pneus, laisser s'échapper un peu d'air pour en contrôler l'odeur.
- Examiner sous les passages de roues et la boue sur les déflecteurs.
- Rechercher des traces de soudure nouvellement réalisées.
- Vérifier s'il n'y pas de nouveaux écrous sur les pare-boue.
- Vérifier si la forme de l'intérieur de l'aile est identique à celle de l'extérieur.
- Vérifier si la carrosserie et le toit n'ont pas été modifiés.
- Examiner les panneaux avant et arrière ainsi que les spoilers (béquet).

ZONE 3 : LE COFFRE

Avant de commencer la fouille, vérifier par l'extérieur le chargement du coffre.

Ensuite, après l'ouverture du coffre, vérifier les points suivants :

- le contenu du coffre correspond-t-il à la déclaration du conducteur ?
- Rechercher les traces de colle, mastic, soudures, les rivets, etc.
- Examiner les jerricanes ou les faux réservoirs.
- Dégonfler et vérifier soigneusement la roue de secours ainsi que son emplacement.
- Rechercher toutes traces de peinture neuve (les zones nettoyées ou trop propres doivent attirer l'attention).
- Examiner les double-fond et les tapis collés au sol.
- Examiner soigneusement l'espace entre le coffre et le siège arrière.
- Examiner les espaces des ailes, etc.
- Vérifier si le faux plancher est naturel.
- Espace dans le hayon ?

ZONE 4 : LE COMPARTIMENT MOTEUR

- Regarder sous la batterie et dans son logement.
- Examiner la bouteille de lave-glaces.
- Vérifier le radiateur et la ventilation du moteur.
- Inspecter le filtre à air.
- Contrôler le capot.
- - Examiner le matériel d'insonorisation situé sous le capot ou le matériel de refroidissement.

ZONE 5 : LE CHÂSSIS

L'utilisation d'un miroir est conseillée.

- Examiner les différentes parties du châssis.
- Examiner les trous de drainage des soudures.
- Rechercher des traces de soudures récentes ou de modification de châssis.
- Examiner le tuyau d'échappement.
- Examiner le carter à huile.

Inspection du réservoir d'essence (attention aux risques d'incendie).

- À quel niveau est la jauge, le réservoir est-il plein ?
- - Le réservoir paraît-il d'origine ?

CHAPITRE 7 - LES ACTES COMPLÉMENTAIRES

Le cadre d'engagement actuel, rend indispensable la prise en compte de deux facteurs primordiaux des conflits modernes : le renseignement d'intérêt militaire aux plus bas échelons d'une part, la protection de la Force d'autre part.

Cette évolution prend la forme de deux actes élémentaires nouveaux, qui, pour éviter toute confusion, sont ici dénommés actes complémentaires :

- **renseigner- se renseigner ;**
- **protéger- se protéger.**

Ils sont décrits dans le présent document, au niveau du groupe de combat. Mais ils doivent également être des composantes permanentes de l'action du chef de section et doivent être transcrits de manière concrète et efficace dans les ordres donnés aux chefs d'équipes et à tous les combattants engagés en opérations.

1 - RENSEIGNER - SE RENSEIGNER

1.1. Principes

Le renseignement est une composante universelle de l'action militaire. Autrefois organisé autour de la connaissance précise d'un ennemi connu à l'avance sur un terrain prévisible (renseignement tactique), il s'élargit désormais et recouvre, sous l'appellation **renseignement d'intérêt militaire**, tous les domaines qui ont une influence ou qui sont influencés par l'action des forces terrestres. A ce titre, **les renseignements provenant de l'observation directe restent la source majeure**, mais l'objet de cette observation se démultiplie : population, conditions de vie locales, subtils changements dans le paysage et les comportements...

En plus de l'observation, le renseignement d'origine humaine recueilli par des **contacts** avec les populations et les autorités locales des zones d'actions de la force est crucial, même si un **doute systématique** doit être entretenu à l'égard des informations reçues de ces sources.

Enfin la prise d'image (appareils photographiques en dotation, caméra FELIN) vient préciser le renseignement, en particulier lorsque les capteurs sont intégrés dans la chaîne numérisée.

L'action de renseignement est vitale car elle permet de compenser en partie l'effet de surprise qu'un adversaire asymétrique peut espérer, de part sa connaissance du milieu, de par des modes d'actions non conventionnels, de par sa recherche de stratégies indirectes, en utilisant parfois la population.

- Principe 1 : **tout combattant est un capteur** : observation directe, contacts et images.
- Principe 2 : le groupe est un acteur à part entière du cycle du renseignement.
- Principe 3 : le chef de groupe a pour tâche permanente de se renseigner et de renseigner l'échelon supérieur.

1.2. Modalités

Connaissance du milieu

Le chef de groupe doit avoir une connaissance du milieu dans lequel leur unité va intervenir. Il doit ensuite transmettre ce savoir à ses hommes pour que ces derniers agissent en comprenant les enjeux de leur action : situation politico-militaire, effet final recherché au niveau stratégique, circonstances locales, us et coutumes...

Analyse de la situation et des ordres

La réflexion du chef et les ordres donnés doivent en premier lieu décrire l'adversaire déclaré ou potentiel, ou les protagonistes du conflit. Tout chef doit en plus analyser et décrire à ses hommes les conditions particulières de l'action (surtout en phase de stabilisation), les menaces et les risques (même d'ordre non militaire) et les besoins en renseignement de son niveau et du niveau supérieur.

Établir des contacts ouverts

Quel que soit le théâtre d'opération, l'action de renseignement repose, outre sur l'action des hommes du groupe et de la section, sur la création d'un réseau de contacts. Chaque unité déployée sur une zone établit des contacts recherchés ou fortuits : population, chefs locaux, ONG, unités non françaises, factions en présence...

Appliquer une méthode

- identifier les besoins en renseignement : à partir des besoins du SGTIA, du chef de section, et en recherchant les informations qui assureraient le succès de la mission et/ou la sauvegarde des amis ;
- orienter ses hommes : transformer ses besoins en indices à rechercher dans des lieux précis et à des moments précis. Répartir les rôles : observation (rôle des sentinelles, des chefs de bord), prises de vues dans certains cas... ;
- ne pas laisser la routine s'installer : renouveler la recherche et l'observation, identifier d'autres indices à rechercher selon l'évolution du besoin, varier le rythme des patrouilles ;
- collationner les informations et en rendre compte de manière claire et organisée ;
- percevoir si possible les évolutions de situation à son niveau ;
- dans tous les cas informer ses hommes pour ne pas décourager leur motivation à observer et écouter.

Ne jamais rendre compte d'impressions ou de déductions, mais uniquement de faits avérés.
--

Exploiter dans la foulée

Le chef de groupe doit connaître suffisamment le cadre d'engagement et la zone d'action de son unité pour percevoir les changements de situation : détérioration des rapports entre ethnies, modifications des dispositifs entre lesquels on s'interpose, changement de rythme dans les activités civiles ou militaires locales....

Ces évolutions doivent le conduire à agir aussitôt pour :

- préciser le renseignement ;
- prendre des mesures et donner des ordres pour prévenir/contrer des événements ou des menaces.

1.3. Renseigner - Se renseigner, c'est :

COMPOSANTES	EXÉCUTION
PRÉPARER	<u>Avant engagement</u> : buts de la Force, milieu, coutumes, adversaires déclarés ou potentiels : buts de guerre, modes d'action, population... <u>Sur zone</u> : identifier des indices à rechercher, les décrire à ses hommes, les sensibiliser. <u>Avant l'action</u> : répartir l'observation et l'écoute, fixer le rythme des patrouilles, prévoir la prise de vue photographique.
ACQUÉRIR	<u>Varier et adapter</u> les modes d'observation et d'écoute : sonnettes, postes de surveillance et patrouilles aléatoires, utilisation d'optiques variées. Entretenir <u>des contacts</u> au sein du milieu : rechercher des interlocuteurs et se renseigner auprès d'eux. Identifier les évolutions de situation.
RENDRE COMPTE, RÉAGIR	Rendre compte et informer ses hommes de manière régulière et fréquente. Adapter son dispositif et son organisation pour préciser le Renseignement. En cas de menace supposée, ordonner des mesures pour y faire face si nécessaire : plan de défense, élément de réaction... En rendre compte.

2 - PROTÉGER - SE PROTÉGER

2.1. Principes

La protection des vies humaines, et en premier lieu celle de ses hommes est un paramètre essentiel de la conduite des opérations. Les opérations actuelles recherchent la pacification, ou au minimum la stabilisation, au moindre coût humain pour la Force, tout en prévenant au maximum les dommages collatéraux et en proportionnant l'usage de la force à la menace (action face aux foules).

- Principe 1 : dans le cadre des règles d'engagement, la recherche de la réussite de la mission est l'objectif prioritaire. Le soldat français assume totalement la part de risque que comporte sa mission pour lui et pour ses hommes. Les pertes (y compris par accident) doivent être prévues et les conduites à tenir doivent être ordonnées en conséquence (blessés, tués, remplacements,...). Lorsqu'un groupe a des blessés, leur relève et leur évacuation devient la priorité absolue, étant sauf l'accomplissement de la mission.
- Principe 2 : en l'absence d'adversaire clairement identifié, le chef de groupe doit effectuer une analyse complète et précise des menaces et des risques et donner des ordres en conséquence.
- Principe 3 : toute mission doit être précédée d'une analyse des risques pour les non-belligérants. Des ordres doivent être donnés pour agir avec discernement sans que cela ne conduise à remettre en cause la mission. Dès que la situation le permet, le secours des blessés civils ou de l'adversaire devient une priorité.

2.2. Modalités

Les premières semaines d'un déploiement sont les plus critiques.

L'adversaire ou les forces en présence observent et analysent les unités de la Force, et peuvent profiter de cette phase initiale pour conduire des actions limitées visant soit à tester la volonté de la Force, soit à lui infliger d'emblée des pertes, provoquant un climat d'insécurité qui entravera sa liberté d'action et lui imposera une posture défensive. Dans ce cas là ce sont les petits échelons tactiques qui seront visés en priorité : groupes en patrouille, sections en ouverture d'itinéraire ou en escorte de convoi, véhicules isolés dont ceux des sections de commandement des compagnies ou des TC2 de GTIA.

La passation de consignes, en cas de relève sur un théâtre, est un acte primordial. Il permet d'informer au plus vite la totalité des hommes sur les dangers et menaces dans la zone d'action : plans et croquis, cartes renseignées, dossiers, contacts, usages locaux...

Connaître la menace

Renseigné par le chef de section, se renseignant lui-même et connaissant parfaitement sa zone d'action, le chef de groupe doit **identifier concrètement les menaces potentielles** ou avérées et les caractériser pour amener ses hommes :

- à une bonne **compréhension** de ces menaces, fondement de réactions et d'initiatives appropriées ;
- à une **vigilance** de tous les instants permettant d'accroître la sûreté de la section et de préciser le renseignement.

Prendre des mesures appropriées

Le chef de groupe donne des ordres :

- pour augmenter la sûreté : secret, adaptation des dispositifs aux menaces... ;
- pour préciser le renseignement sur les menaces probables ;
- conduites à tenir permanentes : zones à éviter, échelonnement des convois, variantement des itinéraires et des horaires de patrouille... ;
- conduites à tenir précises et adaptées en cas d'attaque ou de pertes subies : description concrète des cas de figure : blessé au feu, snipers, IED, embuscade sur un convoi, zone minée, foule hostile...

Maintenir la vigilance

Dans la durée de la mission, le chef de groupe doit **entretenir le souci de la protection** en évitant la routine, en effectuant une analyse renouvelée des menaces, en informant les hommes.

L'action du groupe ne doit jamais devenir prévisible.
--

Réagir

En cas d'agression, d'attaque, de pertes, le chef de groupe commande directement sur les lieux de l'évènement. Il suit le schéma d'action : protéger - alerter - secourir.

- Protéger : mesures de parade immédiates pour éviter l'aggravation de la situation et des pertes plus nombreuses : tomber en garde et riposter s'il y a une menace, (se) mettre à l'abri ou (s') extraire ;
- Alerter : informer les subordonnés, amis et voisins sur lesquels la même menace peut s'exercer, puis rendre compte ;
- Secourir : porter les premiers soins et procéder aux EVASAN, en liaison avec le SOA et le SGTIA.

Reprendre l'initiative

Aussi bien pour le moral de la troupe que pour créer l'incertitude chez l'adversaire, le chef de groupe, une fois les EVASAN effectuées, et dans la mesure où son potentiel de combat le permet, reprend le combat, au mieux l'exécution de la mission en cours, sinon une nouvelle mission.

2.3. Protéger - Se protéger, c'est :

COMPOSANTES	EXÉCUTION
PRÉPARER	Connaître la (les) menace(s) : foules hostiles, capture ou prise d'otage par les factions, embuscades, tireurs isolés, harcèlement (mortier), voitures piégées, bombes vivantes, IED et pièges, UXO et mines abandonnés, coupeurs de routes, check point des belligérants...
	Donner des ordres pour se prémunir et réagir face à une menace avérée : - conduites à tenir permanentes ; - conduites à tenir en réaction.
	Garder secrète la préparation des missions : méfiance de rigueur vis-à-vis des populations, autorités locales, employés locaux, interprètes, officiers de liaison...
MAINTENIR LA VIGILANCE	Relancer l'action de renseignement pour préciser et actualiser la nature des menaces.
	Varier les postures, dispositifs, itinéraires, articulations, etc. pour ne pas donner prise à la routine et se rendre moins prévisible.
	En dépit d'un climat de confiance apparent ou réel sur zone, ne jamais dévoiler ses objectifs sur le plan tactique.
RÉAGIR	En cas d'attaque ou de pertes : - protéger : éviter des pertes supplémentaires ; - tomber en garde et riposter ; - couvert et appuyé, extraire les blessés, se mettre à l'abri.
	Alerter : - prioritairement les unités amies cibles potentielles de la même menace ; - puis le CDS ou le SGTIA, par compte-rendu.
	Secourir, dans l'ordre : les blessés de la Force, les civils, les belligérants, (étant sauve la priorité donnée aux cas de détresse vitale). Procéder aux EVASAN.
REPRENDRE L'INITIATIVE	Réorganiser : selon les ordres : - reprendre le cours de la mission ; - donner un ordre en cours d'action pour une nouvelle mission.

Le chef de groupe est comptable de la capacité opérationnelle de son groupe. A ce titre il commande avec le souci de préserver non seulement la sûreté mais également la santé de ses hommes. Il est de sa **responsabilité entière de veiller à prévenir les pertes par accident ou maladie** en :

- faisant appliquer les **prescriptions sanitaires** (prophylaxie, hygiène...) ;
- réprimant la **conduite dangereuse en véhicule**, hors urgence opérationnelle ;
- surveillant et réprimant la **prise de stupéfiants et d'alcool**.

SECTION VI - LE COMMANDEMENT DE LA SECTION PROTERRE

BUT RECHERCHÉ ET DONNÉES ESSENTIELLES	Présenter l'organisation et les capacités de la section PROTERRE. Étude de la MEDOA³⁹. Étude des missions du niveau de la section et de ses procédés d'exécutions particuliers, en vue de remplir des missions communes de l'armée de terre.
RÉFÉRENCES	- EMP 35.701 Manuel d'emploi de l'unité élémentaire PROTERRE, édition 2010, - EMP 56.701 Mémento du chef de section PROTERRE, édition 2010. - INF 36.001 INF 202 (manuel d'emploi de la section d'infanterie), édition 1999, et additif, édition 2007. - EMP 20.511 Autoprotection face à une foule hostile, édition 2006 ; - EMP 30.511 Manuel d'engagement des forces terrestres au contact des foules en opérations extérieures, édition 2011. - EMP 20.641 TTA 106 (glossaire de termes, sigles, signes et symboles conventionnels militaires ; tome 1 ; V6), édition juillet 2008. - TRN 50.201 Mémento d'escorte de convoi par la circulation routière, édition 2009. - EMP 30.361 Manuel de mise en œuvre du centre de regroupement et d'évacuation des ressortissants, édition 2007. - EMP 20.111 Doctrine d'emploi des forces terrestres en sauvegarde terrestre, édition 2006. - EMP 50.112 Mémento provisoire de défense sur le territoire, édition 2000. - EMP 50.541 Mémento de lutte antiaérienne des unités toutes armes, édition juillet 2011. - Conventions de Genève du 12 août 1949 et leurs Protocoles additionnels du 8 juin 1977. - TTA 925 (manuel de droit des conflits armés), édition 2000. - Recueil de savoir-faire crises, édition 1993. - EMP 61.121 Manuel des procédures relatives aux opérations de soutien de la paix, édition 2003. - EMP 30.571 Manuel d'emploi et de mise en œuvre de la fouille opérationnelle au sein des forces terrestres, édition 2011.
CONSEILS POUR ABORDER L'ÉTUDE	Faire suivre chaque étude de mission d'une application terrain. Montrer le lien entre l'ordre initial et les rubriques de la MRT.

CHAPITRE 1 - PRÉSENTATION DE LA SECTION



1 - CADRE GÉNÉRAL D'EMPLOI

La section PROTERRE constitue le plus petit élément pouvant être engagé.

Elle peut être amenée à agir soit dans le cadre de la compagnie PROTERRE soit de façon isolée au profit d'une autre unité.

Elle est mise sur pied pour assurer la totalité des MICAT, sur le territoire national, ou sur les théâtres d'opérations extérieures.

Elle peut être engagée en phase d'intervention, en zone urbaine et sous protection blindée face à un adversaire potentiellement déterminé.

L'engagement au contact des foules (ECF)⁴⁰ n'est pas exclu. Aussi certaines unités PROTERRE, sous certaines conditions, pourront détenir la capacité contrôle de foule (CF)

Le contrôle de foule s'effectue **uniquement hors du territoire national**.

La section étant très vulnérable aux feux directs et indirects, sa sûreté repose en grande partie sur ses capacités à renseigner et à utiliser au mieux le terrain.

Pouvant être dotée de véhicules de transport (et de combat), elle exécute ses missions essentiellement à pied, après avoir débarqué son personnel en toute sécurité.

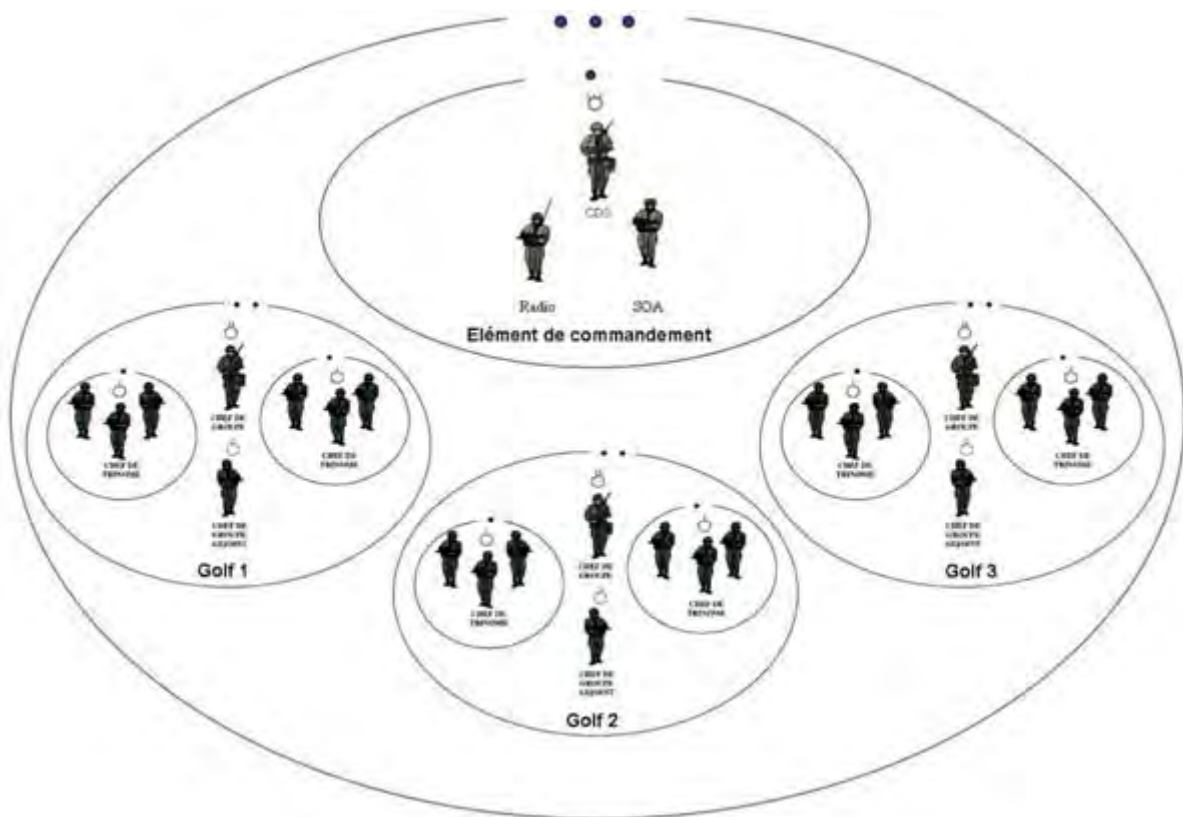
⁴⁰ ECF = PF (protection contre la foule) + CF (contrôle de foule).

La capacité PF (protection contre la foule) regroupe les savoir-faire que doivent détenir toutes les unités de l'armée de terre afin d'être en mesure de réagir en présence d'une foule, sans équipement ni formation particuliers.

La capacité CF (contrôle de foule) est un mode d'action spécifique qui permet d'agir face à une foule avec des unités spécialement équipées et entraînées à cette mission.

2 - ORGANISATION ET MOYENS

La section est organisée, autour d'un élément de commandement, en trois groupes identiques dont l'équipement est adapté au cadre général dans lequel elle doit agir.



Elle peut notamment disposer d'un armement collectif limité (Arme anti-char ou anti-blindé ; ANF1 ou MINIMI) à hauteur d'une dotation par groupe.

3 - RENFORCEMENTS ET APPUIS

La section PROTERRE ne bénéficie pas en temps normal de renforcements, néanmoins des moyens d'organisation du terrain, organiques (dans le cas d'une PROTERRE métier) ou de circonstance, peuvent être mis temporairement à sa disposition.

Elle peut bénéficier de tirs indirects extérieurs (mortiers, artillerie) dans certaines circonstances (mise en place et réglages par un élément d'observation ou un élément de liaison et d'observation).

4 - RÔLE DE CHEF DE SECTION

4.1. Généralités

Il est responsable de l'exécution de la mission reçue et toute son activité doit être dominée par la volonté de l'accomplir coûte que coûte.

Il COMMANDE DIRECTEMENT ses chefs de groupe à la voix, au geste ou par radio.

Il est un GUIDE pour ses hommes et s'efforce de leur insuffler un ESPRIT COMBATTIF en toutes circonstances.

Il garde en permanence le souci d'amener sa section au plus haut niveau d'instruction.

En toutes circonstances, il est RESPONSABLE de la sauvegarde et du maintien en condition des hommes, de l'armement et des matériels qui lui sont confiés.

4.2. Rôles particuliers

Avant l'action :

Il prend les mesures préparatoires au combat concernant :

- l'armement ;
- les munitions ;
- les équipements divers ;
- l'habillement ;
- le ravitaillement.

Il explique à ses cadres et à ses hommes la situation, la mission, et il leur donne ses premiers ordres.

En cours d'action, il a le souci :

- de se renseigner : milieu (terrain, population), ennemi, voisins... et de renseigner son commandant d'unité ;
- de rendre compte de son action comme de ses intentions ;
- d'être en liaison avec ses voisins ;
- de manœuvrer constamment avec des appuis internes et éventuellement de demander des appuis extérieurs ;
- de conduire les feux.

En fin d'action :

- il assure la mise en garde de la section ;
- il fait effectuer un compte rendu par ses subordonnés des événements (pertes, bilans, consommation) ;
- il rend compte à son commandant d'unité des divers recombètements et des évacuations.

A l'instruction :

Il dirige l'instruction de son personnel, son rôle est principalement de :

- faciliter la COHÉSION ;
- rechercher l'EFFICACITÉ DU TIR à toutes les armes ;
- acquérir et entretenir les REFLEXES ÉLÉMENTAIRES individuels ou collectifs ;
- développer l'APTITUDE A MANŒVRER EN SÛRETÉ, c'est-à-dire à utiliser parfaitement le terrain et à combiner les appuis réciproques de ses groupes.

5 - LE SOUS OFFICIER ADJOINT

Il est l'auxiliaire et le remplaçant du chef de section.

Comme auxiliaire, il contrôle la bonne exécution des ordres donnés.

Il est chargé des questions matérielles de la section :

- exécution de la préparation matérielle d'une mission ;
- recomplètements et ravitaillements ;
- entretien de l'armement, des véhicules et des autres matériels et équipements.

En tant que remplaçant éventuel, il se tient informé en permanence :

- des intentions de son chef ;
- de la situation du moment ;
- de tous les problèmes concernant la section.

Au combat, sa place est normalement avec l'élément qui risque d'échapper à l'action directe du chef de section. En particulier, au cours d'une progression, il assure le rôle capital de serre-file.

Il peut être appelé à commander directement un élément de la section si celle-ci est fractionnée ou si cet élément est chargé d'une mission délicate.

Il participe à l'instruction de sa section.

6 - L'OPÉRATEUR RADIOPHONISTE

L'opérateur radiophoniste, porteur du poste principal de la section :

- se tient en permanence à proximité du chef de section ;
- écoute le trafic pour informer son chef et note tout message qui lui est destiné ;
- transmet sur ordre, certains messages de routine ;
- répond aux appels lorsque son chef est indisponible.

CHAPITRE 2 - LES ACTES ÉLÉMENTAIRES DE LA SECTION

Quelle que soit la nature de la mission qu'elle exécute, la section accomplit en permanence au combat les trois actes élémentaires collectifs :

- **SE DÉPLACER DANS UNE DIRECTION DONNÉE**
- **S'ARRÊTER, TOMBER EN GARDE**
- **UTILISER SES ARMES ET PAR EXTENSION SES AUTRES MOYENS**
(Artifices, outils, moyens de protection, etc.).

Avec en permanence deux obligations :

- se renseigner ;
- assurer sa sûreté.

L'exécution de ces actes fondamentaux, en fonction de la situation, du terrain, de l'action de l'ennemi, ou de leur combinaison dans un cadre tactique, constitue la manœuvre de la section.

1 - SE DÉPLACER DANS UNE DIRECTION DONNÉE : GÉNÉRALITÉS

La section se déplace toujours en sûreté ; elle se renseigne en permanence, en particulier par l'observation, et rend compte en cours et à l'issue de chaque mouvement.

Le chef de section est responsable du maintien de la direction fixée par le commandant d'unité.

De nuit ou par mauvaise visibilité, la section resserre son dispositif. Les distances et les intervalles à l'intérieur des groupes et entre les groupes sont réduits, l'essentiel étant de conserver les liaisons.

Toutefois elle s'efforce de nuit comme de jour d'utiliser le terrain pour échapper aux moyens de détection et aux équipements de tir de nuit de l'adversaire (utilisation des masques, des couverts, des cheminements).

En fonction de la menace, si l'axe est praticable pour les engins, il est concevable que certains groupes, restent embarqués ou progressent à pied appuyés directement par leur véhicule.

Le front et la profondeur sont décidés en fonction de la situation, de la mission, du terrain et des conditions de visibilité.

Le chef de section doit pouvoir exercer aisément son commandement, si possible à vue. Il se place là où il peut le mieux guider sa section, diriger et contrôler son action.

Il désigne un groupe de base auprès duquel il se tient tant que le combat n'est pas engagé.

La formation au sein des groupes est laissée à l'appréciation des chefs de groupe qui l'adaptent au terrain et à la mission qui leur a été confiée.

Après son débarquement, ou lorsque le terrain, l'ennemi et / ou la mission ne permettent pas d'utiliser les véhicules, la section se déplace à pied dans une formation adaptée au terrain et à la menace, de points d'observation en points d'observation, et en recherchant des positions de tir.

1.1. Préparer le déplacement

Les mesures préparatoires au déplacement sont d'ordre technique et tactique. Elles sont généralement fixées par le commandant d'unité pour l'ensemble de la compagnie.

Les mesures techniques visent à mettre sur pied la section en fonction des ordres reçus.

Les mesures tactiques consistent à réaliser les actions nécessaires à la sûreté et à l'exécution de la mission.

Toutefois l'initiative peut en être laissée dans certains cas au chef de section.

L'initiative d'ordre technique du chef de section porte essentiellement sur :

- préparation des personnels et des matériels ;
- parage des véhicules.

L'initiative d'ordre tactique du chef de section porte essentiellement sur :

- étude de l'itinéraire et de la menace ;
- choix de l'armement (double dotation) ;
- camouflages ;
- dispositions de combat ;
- organisation du guet terrestre et aérien ;
- mise en œuvre des mesures de protection N.B.C.

1.2. Progresser

La section se déplace, à pied ou en véhicules, sur un axe ou une direction, en utilisant les possibilités tactiques du terrain (cheminements, formations adaptées). Le chef de section maintient le rythme prescrit en progressant de points d'observation en points d'observation et adopte une articulation qui lui permet de manœuvrer en cas de rencontre avec l'ennemi.

La section peut se déplacer soit en premier échelon, en tête du dispositif compagnie, soit en deuxième échelon.

Le chef de section devra adopter sa formation et sa vitesse de déplacement en fonction du terrain, de la situation et de la distance à laquelle se trouve l'ennemi :

- en ambiance vitesse, la section effectue des bonds d'une grande amplitude ;
- en ambiance sûreté, la section effectue des bonds plus courts et des arrêts plus fréquents pour observer et reconnaître les points particuliers du terrain.

1.3. Se déplacer

RÔLE DU CHEF DE SECTION	EXÉCUTION
PRÉPARE LE DÉPLACEMENT EN ÉTUDIE : - l'itinéraire et ses possibles variantes ; - les actions ennemies possibles. CONTRÔLE L'ACTION DU SOA	Le sous-officier adjoint fait parer les véhicules et fait vérifier leur état de marche, leur aménagement éventuel (bâches..), leur camouflage.
FAIT PRENDRE LES DISPOSITIONS DE COMBAT. DONNE UN ORDRE INITIAL OU DE DÉPLACEMENT.	- « Disposition de combat ». - OI du CDS. - DPIF.
COMMANDE LE DÉPLACEMENT ET FIXE : - les limites de bond ; - la vitesse autorisée (sécurité); - les liaisons à assurer. CONTRÔLE : - l'action des chefs de groupe; - la prise des mesures de sûreté à l'arrêt.	- La section progresse par bonds de point d'observation en point d'observation généralement en deux échelons. - Si la présence ennemie est peu probable, la section progresse par bonds de grande amplitude en marquant un temps d'arrêt sur les lignes fixées par le chef de section. - Si la présence de l'ennemi est probable, l'échelon de tête progresse par bonds plus courts en reconnaissant systématiquement les points particuliers.
COORDONNE L'ACTION DES GROUPES : en cas de prise à partie par l'ennemi ou d'événement imprévu (obstacle.).	

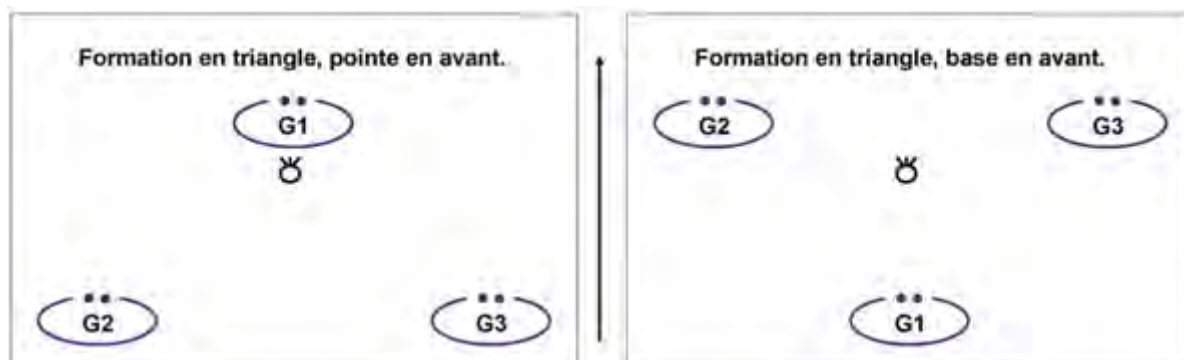
2 - SE DÉPLACER DANS UNE DIRECTION DONNÉE : À PIED

Pour se déplacer à pied, la section peut utiliser **3 formations** :

- **en triangle ;**
- **en ligne ou par groupes accolés ;**
- **par groupes successifs.**

2.1. Formation en triangle

Cette formation procure à la section une plus grande sûreté et l'aptitude à faire face à une menace inopinée. Le chef de section progresse avec le groupe de base ou à proximité.



Pour se déplacer en formation en triangle, le chef de section donnera un ordre de déplacement dont le terme mnémotechnique est « **DPIF** ».

D : Direction : générale de marche caractérisée par un point de repère éloigné ou désignée par une direction (N, S, E, W).

P : Point à atteindre : point précis et visible de tous, ou caractéristique et non visible mais qui ne laisse aucune ambiguïté. Il représente la limite de bond fixée par le chef de section.

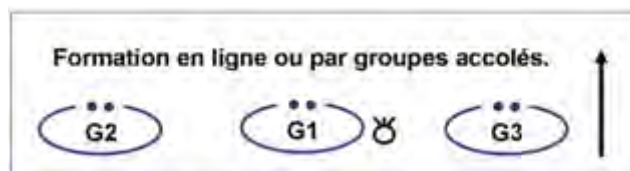
I : Itinéraire : désigné précisément sur le terrain.

F : Formation : en triangle, (pointe) ou (base) en avant ;

- position des groupes ;
- intervalle (tant de mètres) ou distance (tant de mètres), ou intervalle et distance (tant de mètres) ;
- place du CDS (je suis avec tel groupe) ;
- place du SOA (le sous-officier adjoint avec).

2.2. Formation en ligne ou par groupes accolés

Cette formation est à privilégier pour franchir une ligne caractéristique du terrain (ligne de crête...), reconnaître sur un large front, donner l'assaut ou franchir une zone battue par les feux. C'est la formation réflexe à adopter en cas de surprise.



Pour se déplacer en formation en ligne ou par groupe accolés, le chef de section donnera un ordre de déplacement dont le terme mnémotechnique est « **DPIF** ».

D : Direction : générale de marche caractérisée par un point de repère éloigné ou désignée par une direction (N, S, E, W).

P : Point à atteindre : point précis et visible de tous, ou caractéristique et non visible mais qui ne laisse aucune ambiguïté. Il représente la limite de bond fixée par le chef de section.

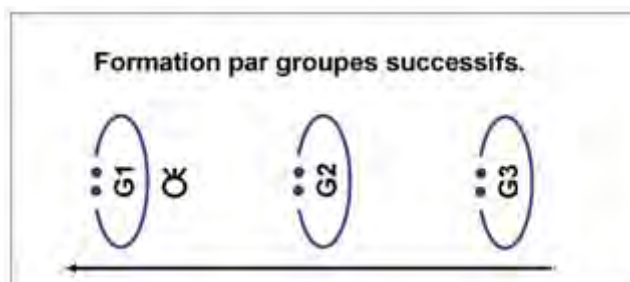
I : Itinéraire : désigné précisément sur le terrain.

F : Formation : en ligne ou par groupes accolés ;

- position des groupes ;
- intervalle (tant de mètres) ;
- place du CDS (je suis avec tel groupe) ;
- place du SOA (le sous-officier adjoint avec).

2.3. Formation par groupes successifs

Cette formation est prise pour suivre un cheminement, franchir un point de passage obligé ou s'infiltrer. Elle permet généralement une progression rapide.



Pour se déplacer en formation par groupes successifs, le chef de section donnera un ordre de déplacement dont le terme mnémotechnique est « **DPIF** ».

D : Direction : générale de marche caractérisée par un point de repère éloigné ou désignée par une direction (N, S, E, W).

P : Point à atteindre : point précis et visible de tous, ou caractéristique et non visible mais qui ne laisse aucune ambiguïté. Il représente la limite de bond fixée par le chef de section.

I : Itinéraire : désigné précisément sur le terrain.

F : Formation par groupes successifs ;

- ordre des groupes ;
- distance (tant de mètres) ;
- place du CDS (je suis avec tel groupe) ;
- place du SOA (le sous-officier adjoint avec).

2.4. Cadre d'ordres pour mission à dominante dynamique

Pour remplir une mission à dominante dynamique, le chef de section donnera l'ordre dont le terme mnémotechnique est « **MOICP** ».

M : Mission.

O : Objectif.

I : Itinéraire.

C : Conduite à tenir.

P : Place du chef de section.

3 - SE DÉPLACER DANS UNE DIRECTION DONNÉE : EN VÉHICULE

La section se déplace groupée sur un seul axe en mettant à profit les possibilités du terrain et du réseau routier.

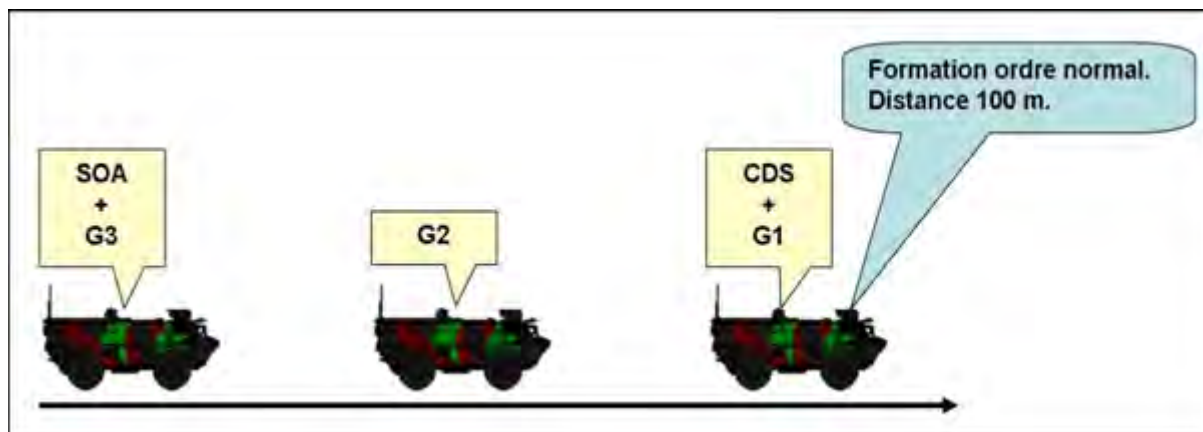
Pour se déplacer en véhicule, la section peut utiliser **3 formations** :

- **en ordre normal (notion de vitesse) ;**
- **par patrouille (notion de vitesse) ;**
- **éclairée (notion de sûreté).**

Le nombre de véhicules équipant la section ainsi que les distances entre les véhicules ne sont qu'à titre indicatifs.

Dans tous les cas les distances devront éviter à la section d'être prise, dans sa totalité, dans une embuscade.

3.1. Formation en ordre normal



Pour se déplacer en formation ordre normal, le chef de section donnera un ordre de déplacement dont le terme mnémotechnique est « **DPIF** ».

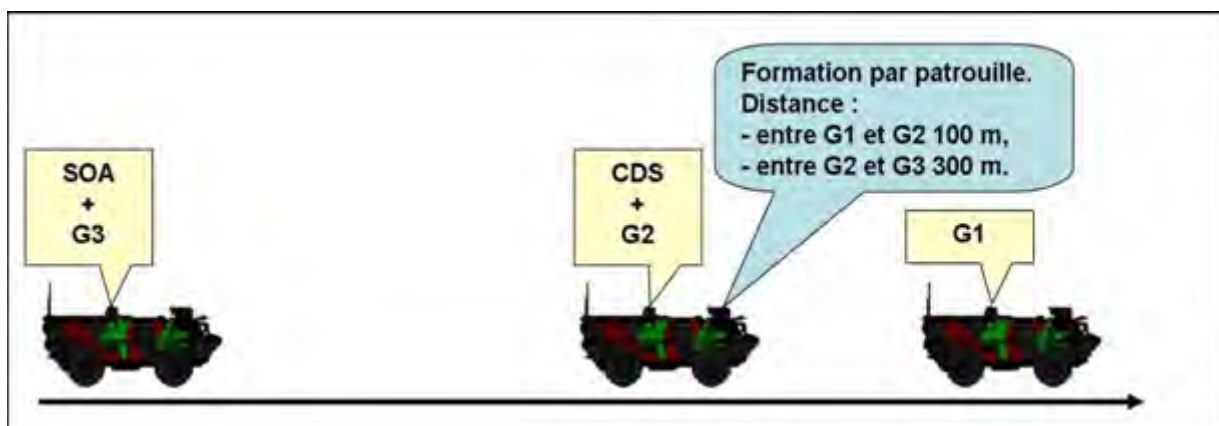
D : Direction : générale de marche caractérisée par un point de repère éloigné ou désignée par une direction (N, S, E, W).

P : Point à atteindre : point précis et visible de tous, ou caractéristique et non visible mais qui ne laisse aucune ambiguïté. Il représente la limite de bond fixée par le chef de section.

I : Itinéraire : désigné précisément sur le terrain.

F : Formation : ordre normal, distances (tant de mètres).

3.2. Formation par patrouille



Pour se déplacer en formation par patrouille, le chef de section donnera un ordre de déplacement dont le terme mnémotechnique est « **DPIF** ».

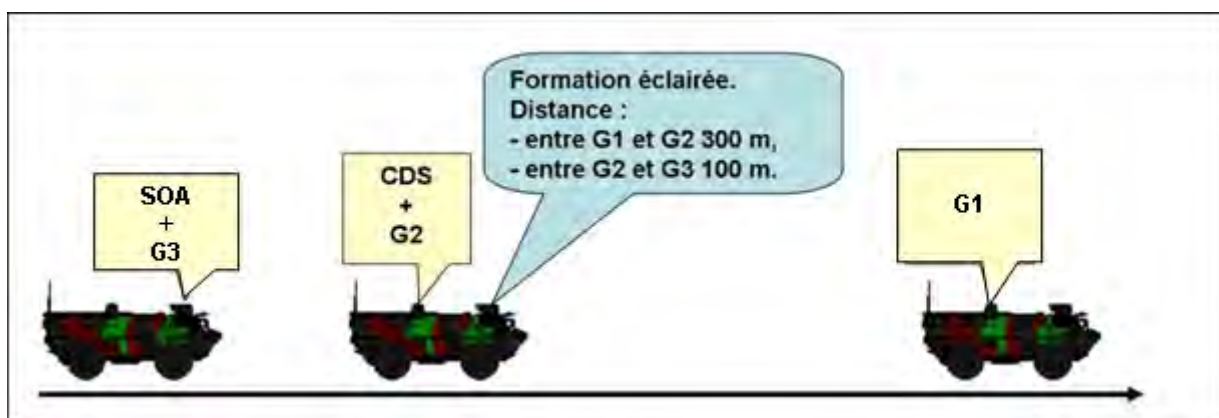
D : Direction : générale de marche caractérisée par un point de repère éloigné ou désignée par une direction (N, S, E, W).

P : Point à atteindre : point précis et visible de tous, ou caractéristique et non visible mais qui ne laisse aucune ambiguïté. Il représente la limite de bond fixée par le chef de section.

I : Itinéraire : désigné précisément sur le terrain.

F : Formation : par patrouille, distances (tant de mètres).

3.3. Formation éclairée



Pour se déplacer en formation éclairée, le chef de section donnera un ordre de déplacement dont le terme mnémotechnique est « **DPIF** ».

D : Direction : générale de marche caractérisée par un point de repère éloigné ou désignée par une direction (N, S, E, W).

P : Point à atteindre : point précis et visible de tous, ou caractéristique et non visible mais qui ne laisse aucune ambiguïté. Il représente la limite de bond fixée par le chef de section.

I : Itinéraire : désigné précisément sur le terrain.

F : Formation : éclairée ; groupe de tête, distances (tant de mètres).

3.4. Cadre d'ordres pour une mission à dominante dynamique

Pour déplacer un groupe en vue de remplir une mission à dominante dynamique, le chef de section donnera l'ordre de déplacement, dont le terme mnémotechnique est « **MOICP** ».

M : Mission.

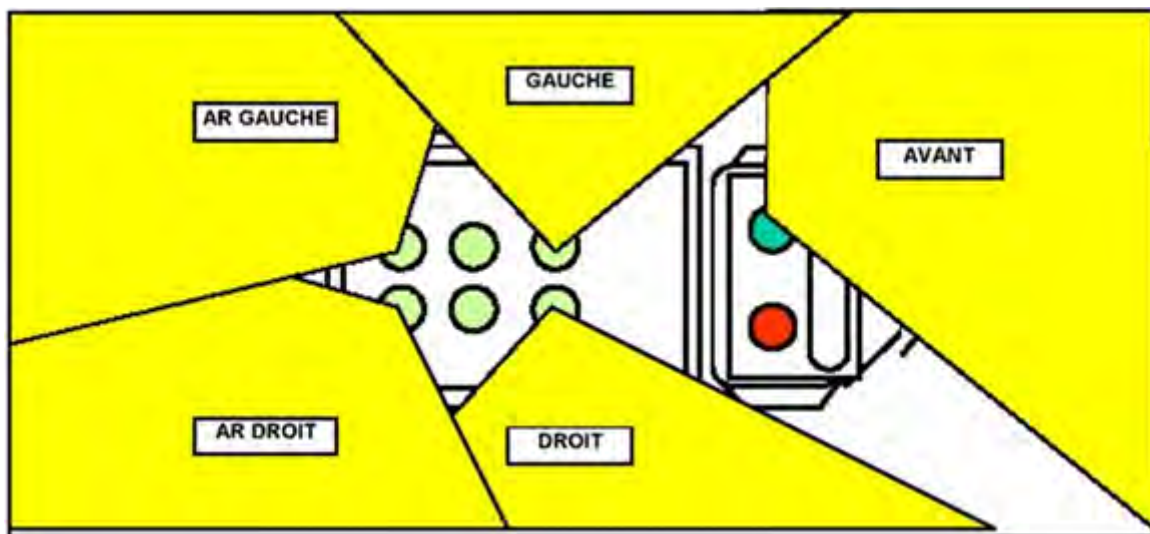
O : Objectif.

I : Itinéraire.

C : Conduite à tenir.

P : Place du chef de section.

3.5. Répartition du guet en véhicule



4 - S'ARRÊTER, TOMBER EN GARDE : GÉNÉRALITÉS

L'arrêt de la section, en cours ou en fin de déplacement, est une phase délicate de la manœuvre car il est indispensable d'éviter les regroupements provoquant une grande vulnérabilité du personnel et des matériels.

La durée prévisible de l'arrêt ainsi que la menace adverse orientent le dispositif à adopter et l'attitude sur la zone d'arrêt.

Dans tous les cas, il est primordial de conserver la sûreté et l'aptitude à la manœuvre.

Le dispositif adopté doit permettre, de jour comme de nuit :

- de se camoufler ;
- d'avoir des vues sur le compartiment de terrain ;
- de se renseigner ;
- d'appliquer des feux ;
- de riposter (armement individuel et collectif, armes de bord) ;
- de manœuvrer ;
- de quitter rapidement la zone ou de reprendre la progression.

Deux types d'arrêt sont envisageables en fonction de leur durée : les arrêts **courts**, généralement en phase de progression, et les arrêts **longs**, entre deux phases d'action.

5 - S'ARRÊTER, TOMBER EN GARDE : À PIED

5.1. Les arrêts courts :

Ils sont généralement liés à la manœuvre d'ensemble de la compagnie ou du détachement PROTERRE.

Il s'agit de marquer un temps d'arrêt tout en conservant l'aptitude à reprendre la progression ou à recevoir une nouvelle mission.

Dans ce cas, tout en assurant sa sûreté, la section tombe en garde aux abords immédiats des axes de progression.

CADRES D'ORDRES :

Pour arrêter la section à l'endroit où elle se situe, sans vouloir privilégier une direction particulière, le chef de section donnera un ordre d'arrêt en commandant « **HALTE** ».

Afin de s'arrêter et de privilégier une direction particulière d'observation, le chef de section donnera un ordre d'arrêt de courte durée dont le terme mnémotechnique est « **FH** ».

F : Face à tel direction.

H : Halte.

Afin de s'arrêter et de privilégier une direction particulière d'observation, à partir d'un endroit précis, le chef de section donnera un ordre d'arrêt de courte durée dont le terme mnémotechnique est « **FAFH** ».

F : Face à telle direction.

A : A tel endroit.

F : Formation.

H : Halte.

Pour tomber en garde face à une direction déterminée, potentiellement dangereuse et pour s'assurer un minimum de sûreté, le chef de section donnera un ordre de mise en garde dont le terme mnémotechnique est « **ZMC** ».

Z : Zone d'installation (de la section, du groupe, entre tel et tel point).

M : Mission.

C : Conduite à tenir.

5.2. Les arrêts longs :

Le chef de section rejoint, ou choisit une zone de stationnement offrant des facilités d'accès, de camouflage et de liaison.

Il fait prendre un dispositif de sûreté à la fois terrestre et aérien.

L'arrêt long est mis à profit pour l'alimentation, le repos des hommes et pour l'entretien de l'armement et des véhicules.

CADRE D'ORDRES :

Selon les ordres donnés par le commandant d'unité, le chef de section donnera un ordre de stationnement groupe de longue durée dont le terme mnémotechnique est « **ZMSPCP** ».

Z : Zone d'installation (du groupe, entre tel et tel point).

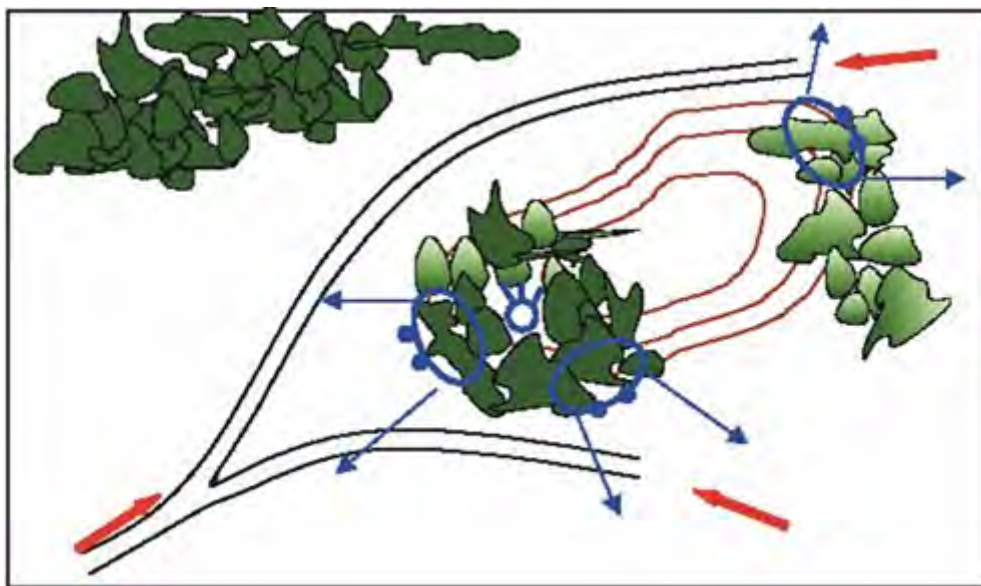
M : Mission.

S : Secteur de surveillance et de tir.

P : Point particulier.

C : Conduite à tenir.

P : Place du chef de section.



NB : Lors d'un stationnement de longue durée, le chef de section organise la sauvegarde de sa section face aux directions dangereuses définies en prenant en compte l'ennemi et le terrain. Il essaie, dans la mesure du possible, de se ménager une « réserve », au mieux avec un groupe, au moins du niveau du trinôme.

6 - S'ARRÊTER, TOMBER EN GARDE : EN VÉHICULE

6.1. La section s'arrête, débarque et tombe en garde.

L'arrêt de la section peut être de courte ou longue durée. Dans tous les cas la section devient particulièrement vulnérable. Ainsi, **tout arrêt nécessite un débarquement automatique du personnel** à l'exception des arrêts courts consécutifs à un resserrement ou une hésitation d'itinéraire.

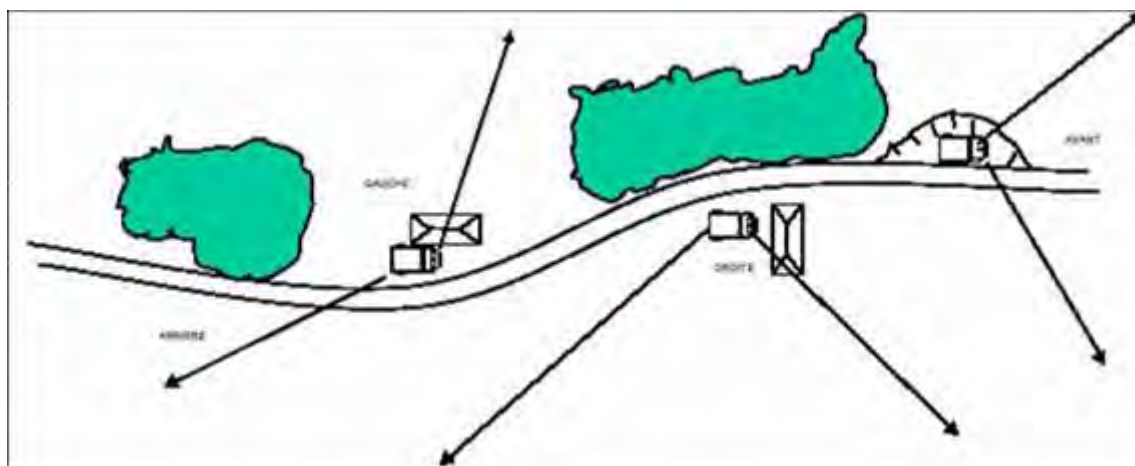
Ce débarquement est suivi par une tombée en garde immédiate à proximité des véhicules ou par la mise en place d'un dispositif de sûreté.

6.2. Arrêts courts

Les véhicules restent à proximité de l'axe en évitant tout resserrement et en recherchant éventuellement l'abri des couverts.

Le personnel débarque sur ordre (FAFH). Ce débarquement, total ou partiel, est suivi immédiatement par l'adoption d'un dispositif de sûreté (ZMC).

Les groupes restent à proximité de leur véhicule.



Pour arrêter la section à l'endroit où elle se situe, sans vouloir privilégier une direction particulière, le chef de section donnera un ordre d'arrêt en commandant « HALTE ».

Afin de s'arrêter et de privilégier une direction particulière d'observation, le chef de section donnera un ordre d'arrêt de courte durée dont le terme mnémotechnique est « **FH** ».

F : Face à tel direction.

H : Halte.

Afin de s'arrêter et de privilégier une direction particulière d'observation, à partir d'un endroit précis, le chef de section donnera un ordre d'arrêt de courte durée dont le terme mnémotechnique est : « **FAFH** ».

F : Face à telle direction.

A : A tel endroit.

F : Formation.

H : Halte.

Pour tomber en garde face à une direction déterminée, potentiellement dangereuse et pour s'assurer un minimum de sûreté, le chef de section donnera un ordre de mise en garde dont le terme mnémotechnique est « **ZMC** ».

Z : Zone d'installation (de la section, du groupe, entre tel et tel point).

M : Mission.

C : Conduite à tenir.

6.3. Arrêts longs

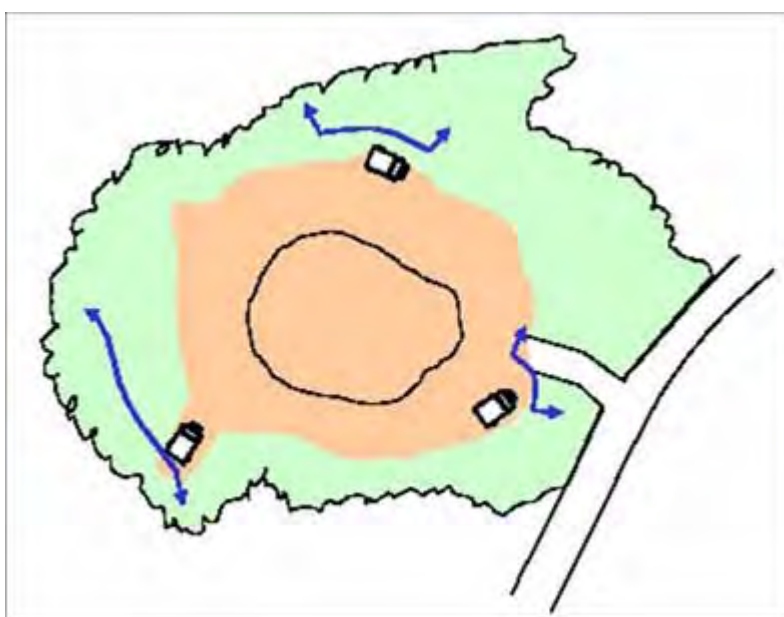
Le chef de section choisit une zone de stationnement offrant de bonnes possibilités d'accès de camouflage et de liaison.

Les engins de la section sortent de l'itinéraire et se postent (FAFH - ZMC).

Les véhicules sont placés suivant un dispositif aéré et sont orientés de façon à pouvoir reprendre le mouvement dans les meilleures conditions.

Le chef de section met en place un dispositif de sûreté en veillant au camouflage aux vues terrestres et aériennes (ZMSPCP).

Il organise la vie sur la position en fonction de la durée du stationnement (surveillance, aménagement des positions, repos ...).



CADRE D'ORDRES :

Selon les ordres donnés par le commandant d'unité, le chef de section donnera un ordre de stationnement groupe de longue durée dont le terme mnémotechnique est « **ZMSPCP** ».

Z : Zone d'installation (du groupe, entre tel et tel point).

M : Mission.

S : Secteur de surveillance et de tir.

P : Point particulier.

C : Conduite à tenir.

P : Place du chef de section.

7 - UTILISER SES ARMES ET PAR EXTENSION SES AUTRES MOYENS

Il s'agit des mesures de sûreté permanentes préventives que la section doit prendre pour assurer sa protection et réagir par le feu face à des agressions adverses.

La réaction de la section doit avoir pour objectif :

- de renseigner ;
- de se soustraire aux feux ou de neutraliser l'adversaire tout en conservant l'ascendant sur l'ennemi ;
- de conserver la capacité de manœuvrer : ceci suppose que l'échelonnement de la section soit tel qu'il interdise à l'ennemi de prendre simultanément l'ensemble de la section sous le feu.

La section peut-être confrontée à :

- un ennemi à pied ;
- un ennemi utilisant des véhicules.

7.1. La section riposte

Dans son ordre initial le chef de section prescrit à ses groupes de réagir instantanément en cas de surprise par l'ennemi.

RÔLE DU CHEF DE SECTION	EXÉCUTION
<i>La section est surprise à courte distance</i>	
	En cas de surprise par l'adversaire (ennemi à pied, véhicule embusqué), la section réagit instantanément avec tous ses moyens feu et tombe en garde.
<i>La section est surprise à plus grande distance</i>	
	La section tombe en garde
Le chef de section observe et dirige le feu	Contre les éléments ennemis les plus menaçants.
Il fait gagner une position favorable à sa section.	D'un bloc ou par groupes successifs en combinant le feu et le mouvement par le jeu d'appuis réciproques au sein de la section mais aussi au sein des groupes si besoin.
Il réorganise sa section : - Il donne des ordres pour occuper et défendre la nouvelle position. - Il rend compte et demande éventuellement des tirs d'appui.	Sans oublier de donner une mission claire à son sous-officier adjoint.

7.2. La section neutralise par le feu ou détruit un élément ennemi⁴¹

Dans cette action, la conduite du feu par le chef de section est primordiale. Si la section est dotée d'armes AC ou d'appui, le dispositif est articulé autour de celles-ci et peut être complété par la mise en œuvre de FLG.

RÔLE DU CHEF DE SECTION	EXÉCUTION
Observer.	La section tombe en garde.
Donner des consignes de tir.	Répartir les objectifs + consignes d'ouverture du feu.
Déclencher le feu.	D'un bloc (recherche de l'effet de surprise) est à privilégier mais élément par élément demeure approprié sur un ennemi échelonné ou déployé.
Conduire le feu.	Priorité aux AC.
Faire cesser ou reporter les tirs.	
Rompre le contact éventuellement	

7.3. Les appuis réciproques au sein de la section

7.3.1. Base d'appui (véhicules)

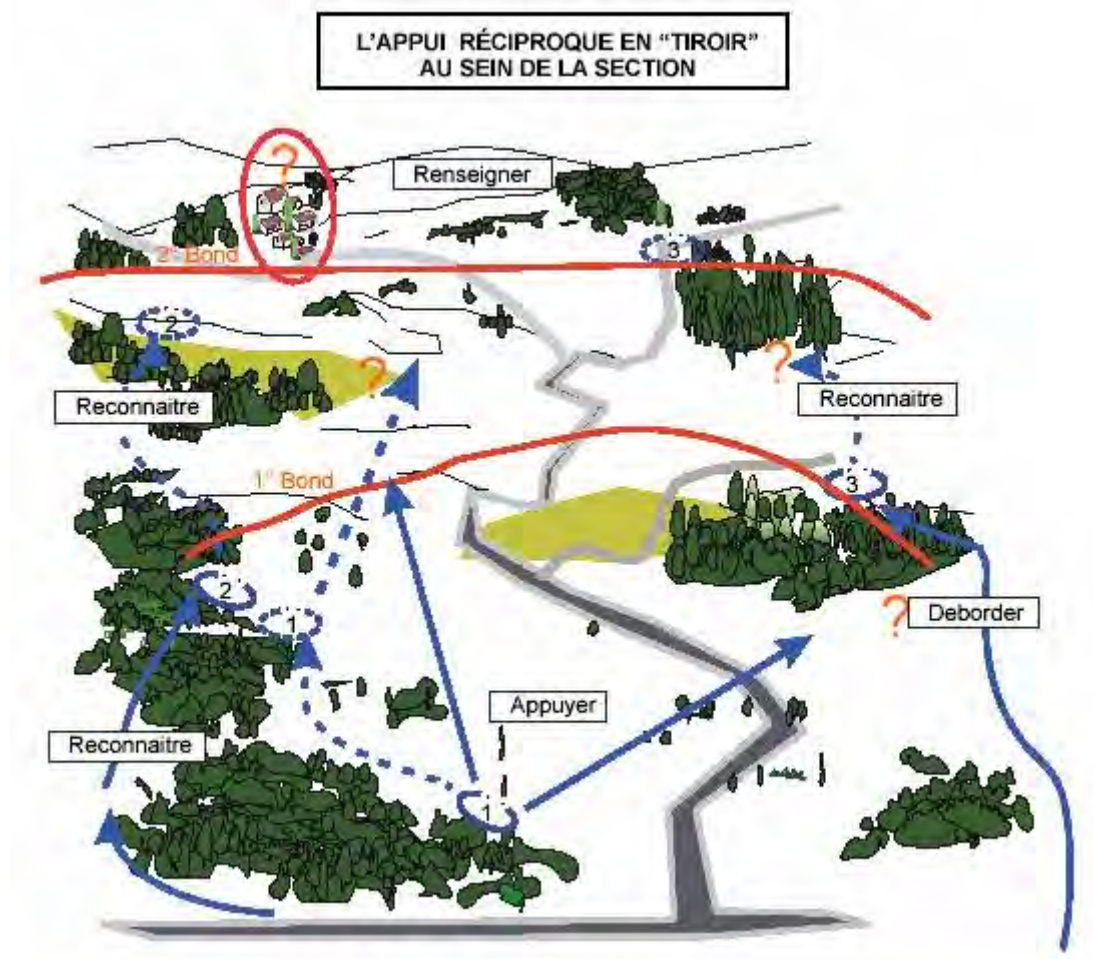
L'action de la section conduit généralement à mettre en place une base d'appui composée notamment des engins de la section et éventuellement des renforcements reçus par la section.

Le chef de l'élément d'appui, souvent le sous-officier adjoint, a un rôle déterminant dans la manœuvre de la section.

⁴¹ « Les unités PROTERRE, en raison de leur effectif et de leur équipement, ne sont pas destinées à conduire des missions offensives, ni à être projetées dans le cadre d'une entrée en premier » Néanmoins, un détachement PROTERRE doit être en mesure de faire face, au moins temporairement et localement, aux conséquences d'une dégradation de la situation pouvant l'engager dans des actions de combat avec ouverture du feu.

7.3.2. Appuis réciproques au sein de la section

La combinaison du feu et du mouvement est obtenue par le jeu des appuis réciproques des groupes agissant au sein de la section.



Se déplaçant sous le feu de l'ennemi, le chef de section doit coordonner l'action des groupes :

- 1 ou 2 groupes neutralisent l'adversaire pendant que le 3e groupe progresse et tombe en garde ;
- puis un des groupes initialement en appui progresse à son tour appuyé par les deux autres ; et ainsi de suite.

CHAPITRE 3 - LES TECHNIQUES DE COMMANDEMENT



1 - LA MEDO⁴² DU CHEF DE SECTION

1.1. Esprit de la méthode

La méthode est un outil élaboré organisant et guidant le raisonnement qui mène à la prise de décision de l'autorité.

Elle n'est pas conçue comme un frein à l'imagination ni comme une procédure rigide, mais comme un guide flexible.

1.2. Finalité

La méthode doit permettre au chef de section de raisonner un problème tactique et de lui apporter dans des délais réduits la réponse la plus adaptée à la réussite de sa mission (expression d'un ordre).

L'étude successive des différentes étapes du raisonnement et la réponse aux questions posées (conclusions de l'étude) doivent permettre de déboucher sur le choix du meilleur mode d'action à adopter et de l'effet à réaliser sur l'ennemi dans le cadre espace temps imposé.

42 Méthode d'élaboration d'une décision opérationnelle (MEDO) Adaptation de la version provisoire approuvée le 22/01/2009 sous le N°13/DEF/CDEF/DDo/B.CDT.

1.3. Principes

Quelques principes simples doivent être conservés en permanence à l'esprit :

L'ennemi manœuvre : il mène une action dans un but précis, et si les opérations conduites contre lui visent à le faire renoncer, il n'y a aucune raison pour qu'il abandonne d'emblée son objectif. Il dispose de capacités de manœuvre et d'appui réelles, il se poste, progresse appuyé et couvert... .

Le terrain commande : la section manœuvre sur un terrain précis dont les caractéristiques (planimétrie et nivellement) conditionnent l'exécution de la mission (mobilité des engins, cheminements, positions d'observation et d'appui...). Il est donc indispensable, dans la mesure du possible, de raisonner le problème tactique face au terrain.

Les délais sont impératifs : ils sont fixés par l'échelon supérieur et conditionnent la bonne exécution de la manœuvre de la compagnie ou du détachement. S'en affranchir serait donc remettre en cause l'action d'ensemble.

La réflexion représente un gain de temps : prendre le temps d'étudier l'ordre reçu est certes consommateur de délais. Cela constitue cependant une étape décisive de l'action et un des facteurs du succès. Dans cet esprit, le chef de section doit s'attacher à laisser à ses subordonnés le temps nécessaire à l'étude des ordres qu'il donne et à la rédaction de leurs propres ordres.

1.4. Contexture de la MEDO

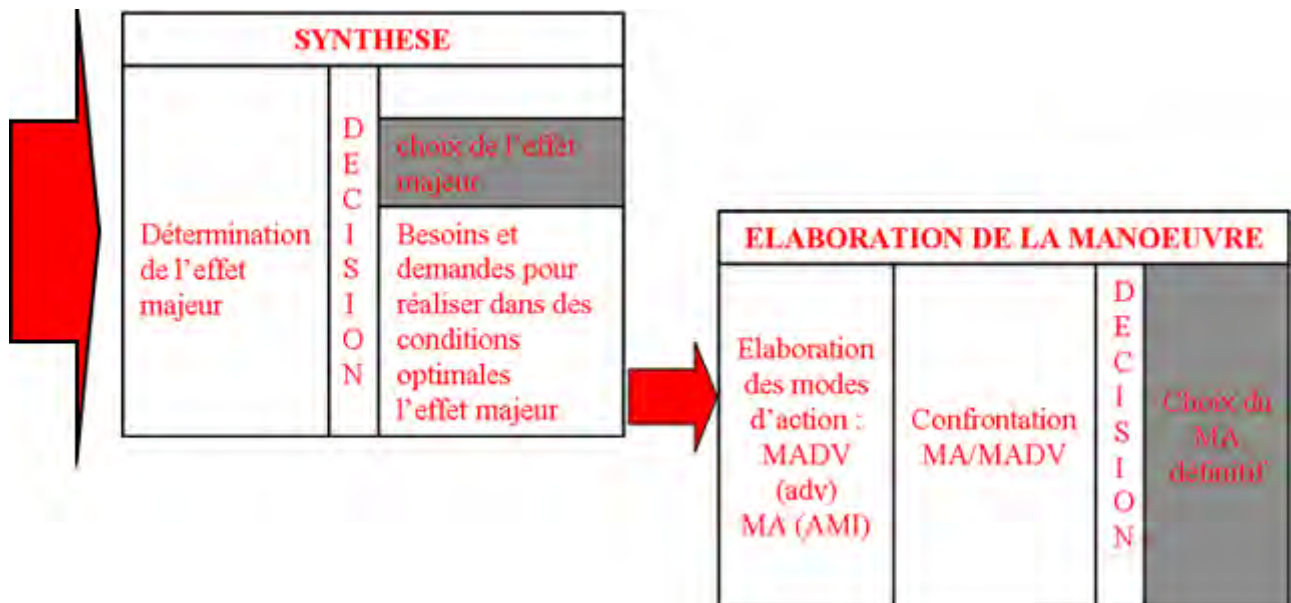
Observation : la méthode s'attache à préserver la cohérence entre les démarches menées au niveau commandant d'unité, chef de section, chef de groupe.

Cette méthode est complète. Les conclusions (contraintes, impératifs, besoins en renseignements et demandes) sont essentielles pour les missions complexes ou de longues durées.

Étapes		Démarche de l'étude	Où trouver les réponses	Conclusions partielles
Mission	De quoi s'agit-il ?	Cadre d'emploi	Situation générale, situation adverse ⁴³ de l'OPO du CDU, mission de la compagnie	Nature et style de l'action. Évaluation du cadre espace/temps.
	Pourquoi ?	Rôle de la compagnie dans le cadre d'action du groupement (PROTERRE, GTIA)	Idée de manœuvre du CDU, mission du CDS.	Esprit de la mission. Qu'attends de moi le CDU ?
	Quoi ?	Libellé de la mission	Mémento CDS, OPO CDU.	Lettre de la mission. Inventaire des tâches à réaliser. Mesures urgentes à prendre.

⁴³ La notion « Adverse » regroupe (selon la situation) l'ensemble des termes ennemi, adversaire, éléments hostiles, foules, populations.

SITUATION	Contexte	Cadre politico-militaire, cadre juridique, média, population	OPO du CDU	Règles d'engagement, juridiques, de comportement, de communication. Environnement, population. Liberté d'action du CDS.
	Quand ?	Horaires et délais	Situation, mission de la section et mesures de coordination de l'OPO du CDU.	Déroulement chronologique. Appréciation de la marge d'initiative.
	Où ?	Étude du terrain	Mission de la section, étude de la carte et du terrain.	Points clés et zones-clés (AMI et Adverse). Effets de la météo.
RAPPORT DE FORCE	Contre qui ?	Forces adverses	Situation Adverse. Mémento du CDS	Appréciation de la menace. Capacité (Adverse global, immédiat, ultérieur et MA). Besoins en renseignements.
	Avec qui ?	Forces amies	Articulation, situation AMI, répartition des missions de l'OPO du CDU	Potentiel. Aptitude des moyens à remplir les tâches. Réaliser. Évaluation des besoins
	Rapport de force	Évolution du RAPFOR dans le temps et dans l'espace	Mémento du CDS	Lieux et moments-clés de l'action.



La méthode s'attache à préserver la cohérence entre les démarches menées au niveau commandant d'unité, chef de section, chef de groupe.

2 - LES CADRES D'ORDRES DU CHEF DE SECTION

2.1. L'ordre préparatoire :

Il a pour but de mettre la section en condition pour remplir la mission. La texture d'ensemble avec son terme mnémotechnique « **PATRACDR** », permet de ne rien oublier.

P : Personnel (mis sur pied).

A : Armement (emporté).

T : Tenue (sur l'homme, dans les sacs).

R : Radio (préparation et répartition).

A : Alimentation (pour la durée de la mission).

C : Camouflage (personnel, véhicule, oui ou non, adapté au terrain).

D : Divers (N° des VHL, perceptions (qui, quoi, quand, où), ...).

R : Rassemblement (en vue du départ, lieu, horaires).

Selon les missions, l'ordre préparatoire peut être plus ou moins élaboré. Il peut aller jusqu'à intégrer certains des éléments de détails ci-après. Cette liste, ni exhaustive ni à suivre dans son intégralité, dépend du contexte, de l'origine, et de la structure de l'unité.

2.2. L'ordre initial :

Conçu pour mettre les chefs de groupe dans l'ambiance de la mission à remplir, il leur permet de connaître leur rôle au sein de l'ensemble et dans le déroulement de la manœuvre. Dans la mesure du possible, cet ordre est donné face au terrain de l'action (privilégier la caisse à sable).

Il comporte les paragraphes suivants :

ARTICULATION

(fractionnement de la section en différents éléments subordonnés : organique, non organique ...).

PRIMO : SITUATION

PRIMO ALPHA : Situation Forces adverses

Factions, milices, chefs locaux, foules, activistes... (NVA + lieu + réaction + délais)

Face à mon action cet adversaire pourrait

H1 :

H2 :

Menaces complémentaires : (menace aérienne, NRBC, technologique, activisme et utilisation des mouvements de population...).

PRIMO BRAVO : Situation Amie

(Mission de la Cie – missions et positions des sections les plus proches).

PRIMO CHARLIE : Renforcements et Prélèvements

PRIMO DELTA : Population - Média

(Attitude de la population, contexte médiatique, ethnique, ...).

PRIMO ECHO : DIVERS

SECUNDO : MISSION DE LA SECTION

En vue de/Afin de :

(Intention du capitaine ou rôle de la section dans la mission de la compagnie)].

Mission de la section : (in extenso).

TERTIO : EXÉCUTION
TERTIO ALPHA : Intention du manœuvre Je veux : (produire tel effet, contre tel ennemi, sur tel terrain, à tel moment) = effet majeur du CDS. A cet effet : (dans l'ordre chronologique) - 1er temps : - 2e temps : - 3e temps : (éventuellement) En mesure de :
TERTIO BRAVO : Répartition des missions aux éléments (Une mission donnée à chacun des éléments subordonnés dans un cadre espace/temps défini) SOA : Golf 1 : Golf 2 : Golf 3 : Renforts :
TERTIO CHARLIE : Instructions de coordination. Horaires / Limites : Consignes LATTA, NBC, génie, signaux de reconnaissance : Mesures de sécurité : Règles de comportement / Consignes d'ouverture du feu :
QUARTO : ADMINISTRATION / LOGISTIQUE
QUARTO ALPHA : Ravitaillement (alimentation, eau, munitions, carburant, ...). QUARTO BRAVO : Maintien en condition (dépannage, évacuation,...). QUARTO CHARLIE : Santé (premiers soins, EVASAN, ...). QUARTO DELTA : Divers.
QUINTO : COMMANDEMENT / LIAISON
Position du TC1, PC Cie. Place du chef de section et du sous-officier adjoint. Consignes transmissions : Fréquences / indicatifs / bascules / divers (CR à temps). Liaisons.

2.3. L'ordre en cours d'action :

L'ordre en cours d'action reprend le même canevas que l'ordre initial du chef de section, mais seuls les éléments nouveaux ou les consignes qui ont changé sont repris.

L'exhaustivité de cet ordre dépendra du temps dont dispose le chef de section pour l'élaborer.

(PRIMO) NOUVELLE SITUATION
(SECUNDO) NOUVELLE MISSION
(TERTIO) EXECUTION

2.4. Récapitulatif des commandements par acte élémentaire.

SE DÉPLACER DANS UNE DIRECTION DONNÉE :

Ordre de déplacement à pied : « DPIF ».

D : Direction : générale de marche caractérisée par un point de repère éloigné ou désignée par une direction (N, S, E, W).

P : Point à atteindre : point précis et visible de tous, ou caractéristique et non visible mais qui ne laisse aucune ambiguïté. Il représente la limite de bond fixée par le chef de section.

I : Itinéraire : désigné précisément sur le terrain.

F : Formation : en triangle (pointe ou base) en avant, en ligne ou par groupes accolés, par groupes successifs ;

- position des groupes ;
- intervalles (tant de mètres) ou distances (tant de mètres), ou intervalles et distances (tant de mètres) ;
- place du CDS (je suis avec tel groupe) ;
- place du SOA (le sous-officier adjoint avec).

Ordre de déplacement en véhicule : « DPIF ».

D : Direction : générale de marche caractérisée par un point de repère éloigné ou désignée par une direction (N, S, E, W).

P : Point à atteindre : point précis et visible de tous, ou caractéristique et non visible mais qui ne laisse aucune ambiguïté. Il représente la limite de bond fixée par le chef de section.

I : Itinéraire : désigné précisément sur le terrain.

F : Formation : ordre normal, par patrouille, éclairée ; distances (tant de mètres).

Ordre de déplacement dynamique : « MOICP ».

M : Mission.

O : Objectif.

I : Itinéraire.

C : Conduite à tenir.

P : Place du chef de section.

S'ARRÊTER, TOMBER EN GARDE :

Ordre d'arrêt : « HALTE ».

Ordre d'arrêt : « FH ».

F : Face à tel direction.

H : Halte.

Ordre d'arrêt : « FAFH ».

F : Face à telle direction.

A : A tel endroit.

F : Formation.

H : Halte.

Ordre de mise en garde : « ZMC ».

Z : Zone d'installation (du groupe entre tel et tel point).

M : Mission.

C : Conduite à tenir.

Ordre de stationnement collectif de longue durée : « ZMSPCP ».

Z : Zone d'installation (du groupe, entre tel et tel point).

M : Mission.

S : Secteur de surveillance et de tir.

P : Point particulier.

C : Conduite à tenir.

P : Place du chef de section.

3 - LES COMPTES RENDUS

3.1. Le compte rendu en cours d'action

Régulièrement, le chef de section rend compte de son action et/ou de l'évolution de la situation afin de renseigner son chef.

Il respecte le cadre suivant :

I. Ami	« Je suis » (position et situation de la section).
II. Ennemi	« Je vois » (nature volume attitude, emplacement de l'ENI/AMI, terrain).
III. Intention / Action	« Je fais » (ou j'ai fait, ou je vais faire, ou je peux faire).
IV. Demandes	« Je demande » (appui, EVASAN, etc.).

3.2. Le compte rendu en fin de mission

A l'issue de toute mission, le chef de section rend compte à son chef.

Normalement verbal, ce compte rendu détaillé n'a pas de contexture imposée.

CHAPITRE 4 - LES MISSIONS DE LA SECTION

Elles sont au nombre de **CINQ**⁴⁴.

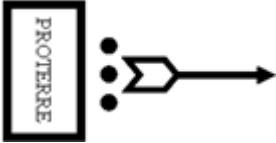
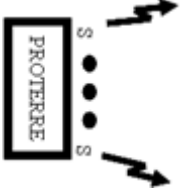
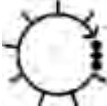
S : Surveiller.

T : Tenir.

I : Interdire.

S : Soutenir.

B : Boucler un point, un quartier, un secteur.

		
SOUTENIR	SURVEILLER	TENIR
		
INTERDIRE	BOUCLER UNE ZONE ⁴⁵	

1 - SURVEILLER (SURV)

1.1. Définition

Mission consistant dans l'observation systématique des surfaces terrestres, des lieux, des personnes ou des objets, à l'aide de moyens spécifiques ou non, dans le but de déceler toute activité ennemie, hostile ou particulière, en un point, sur une direction ou dans une zone donnée, afin d'alerter et de renseigner.

1.2. Principes

La section surveille soit dans le cadre d'une action particulière, soit dans le cadre de la mission de renseignement de sa compagnie, pour couvrir un dispositif, surveiller un intervalle ou déceler toute activité inhabituelle, suspecte ou hostile à proximité d'une coupure ou de points de passage obligés. Il faut rechercher le renseignement en combinant l'observation à partir de postes de surveillance et l'action de patrouilles, en vue de :

- déceler / alerter / renseigner.
- faire éventuellement déclencher des tirs ou une manœuvre (limitée).
- tenir un point éventuellement.

⁴⁴ Les définitions sont extraites du « Mémento du chef de section PROTERRE », édition 2010.

⁴⁵ On entend par zone, un point, un quartier, un secteur.

1.3. Points clés

- Front d'installation : 300 m.
- Front d'observation : 1 000 m.
- Permanence des liaisons (internes et externes) et de l'observation.
- Procédures rigoureuses d'identification des personnes (signaux de reconnaissance et d'identification).
- **Discrétion** de la mise en place à l'exfiltration :
 - o procédure d'alerte sans bruit ni lumière pour préserver l'intégrité du dispositif ;
 - o exfiltration discrète (ne pas prévenir l'adversaire du repli de l'unité).
- Conserver si possible **une réserve d'intervention**.
- **Cas de la ZURB** : pas de notion de front (îlots, quartiers, axes...). Baptême des bâtis. La section SURV un point caractéristique (carrefour).

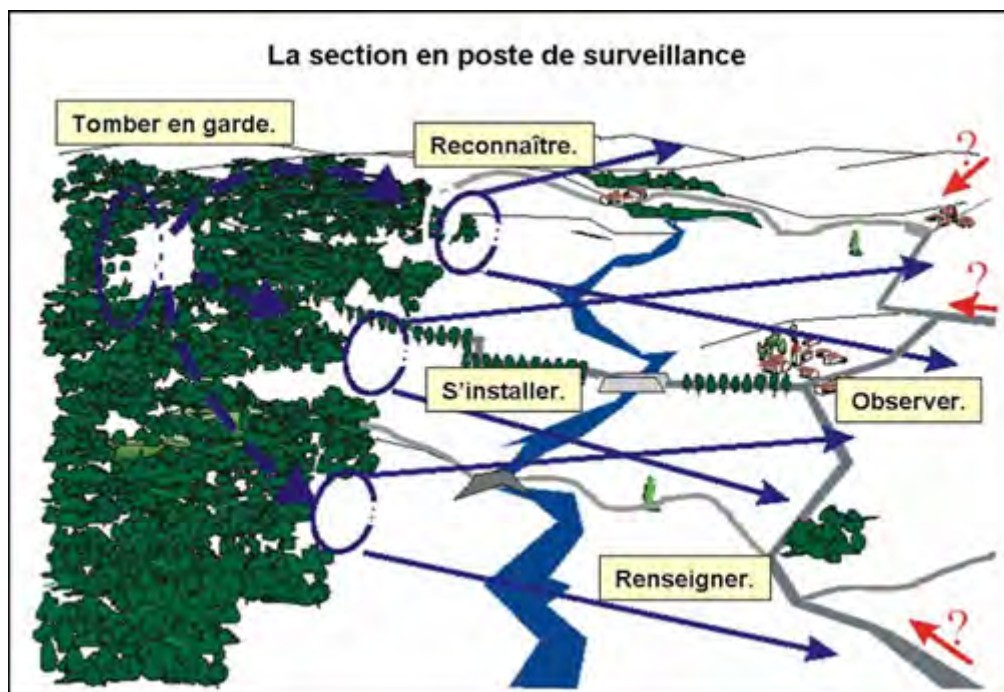
1.4. Composantes

COMPOSANTES ⁴⁶	EXÉCUTION
PRÉPARER	CDS : - étudie sur la carte les positions favorables (MEDO) ; - donne ses ordres pour le déplacement (FRAGO, Ordre de mouvement, DPIF).
ACQUÉRIR - Se déplacer : en premier échelon ou isolément. - Tomber en garde. - Jeter un dispositif provisoire. - Reconnaître et s'installer. - Établir les consignes.	- Gagner discrètement, par un itinéraire défilé la zone d'installation choisie. Poster les groupes et les véhicules (SOA). - CDS fixe à chaque groupe : zone d'installation, secteur de surveillance et de tir (ZMSPCP). - CDS reconnaît le terrain, ajuste son dispositif, le couvre par des sonnettes, éventuellement par des mines et des artifices. - Chaque emplacement est « VITAL » : Voir, en étant Invisible, pouvoir Tirer en restant à l'Abri, en assurant la Liaison. - Itinéraires de repli et dispositif de nuit. - Emplacements de rechange pour chaque groupe à au moins 50 mètres de la première position (une fois décelés, changer de position pour tenir la position dans la durée). - CDS fixe les consignes d'observation, de tir et de repli, en précisant pour chaque groupe : • secteur de surveillance ; • travaux éventuels (camouflage) ; • Itinéraire, ordre et signal de repli. - Patrouilles et sonnettes. - Transmission du renseignement. - Attitude face à une progression adverse (CR, changement de position, exfiltration). - Plans d'observation et de feu (éventuels). - Places du CDS et du SOA.
OBSERVER - Alerter. - Renseigner.	- Points particuliers, itinéraires et cheminements particuliers. - Tout renseignement ⁴⁷ doit être transmis immédiatement sans cesser l'observation et sans indiscrétion. CR systématiques (même « RAS ») à intervalles réguliers.

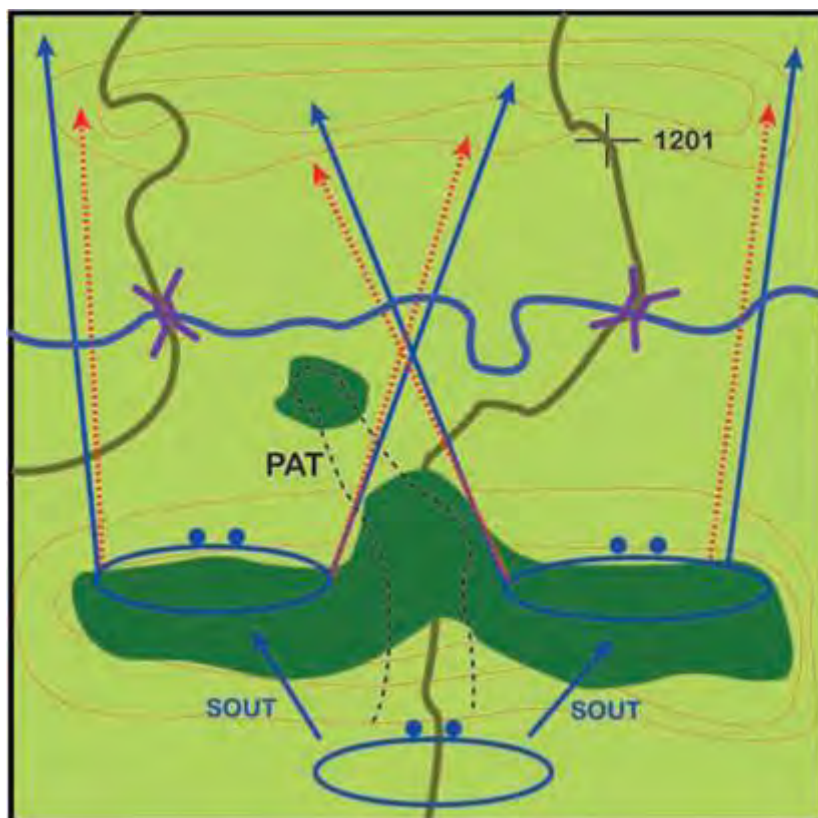
⁴⁶ Les tableaux des composantes des MICAT sont des listes non exhaustives.

⁴⁷ Renseignement d'ordre tactique et d'ambiance (population, activité...).

MANŒVRER - Se replier	- Sur ordre, en appui mutuel, vers les positions reconnues et en passant par les itinéraires prévus (point de regroupement, consignes pour réembarquer dans les véhicules, ordre de départ). Véhicules pré positionnés par le SOA et RECO avec chefs de groupe de leur position d'attente).
DÉTRUIRE (si nécessaire) COUVRIR	- Si le feu peut être ouvert, les consignes d'ouverture doivent être données par le CDS et connues de tous. Limites d'ouverture du feu, secteurs et reports fixés au préalable.
RÉORGANISER - RENDRE COMPTE	- Des renseignements recueillis. - Du résultat des tirs si nécessaire. - Du repli en bon ordre de chaque groupe (blessés, prisonniers, perte ou destruction de matériels amis). Le SOA organise et commande le repli de la section. NB : pour anticiper le mouvement futur, le CDS peut donner au SOA la mission d'aller reconnaître une position future.



Exemple de plan d'observation



- Flèches rouges : secteurs de tir éventuels ; des mesures de coordination sont à prendre en interne section en cas de patrouille à l'intérieur des secteurs d'observation et de tir éventuels.
- Flèches bleues : secteurs d'observation.
- Trait noir : plan de feu artillerie (plus N° de tir)
- Pointillés noirs : itinéraire de patrouille.
- Signes violets : GENIE, franchissement, obstacles et aménagement du terrain, mines.

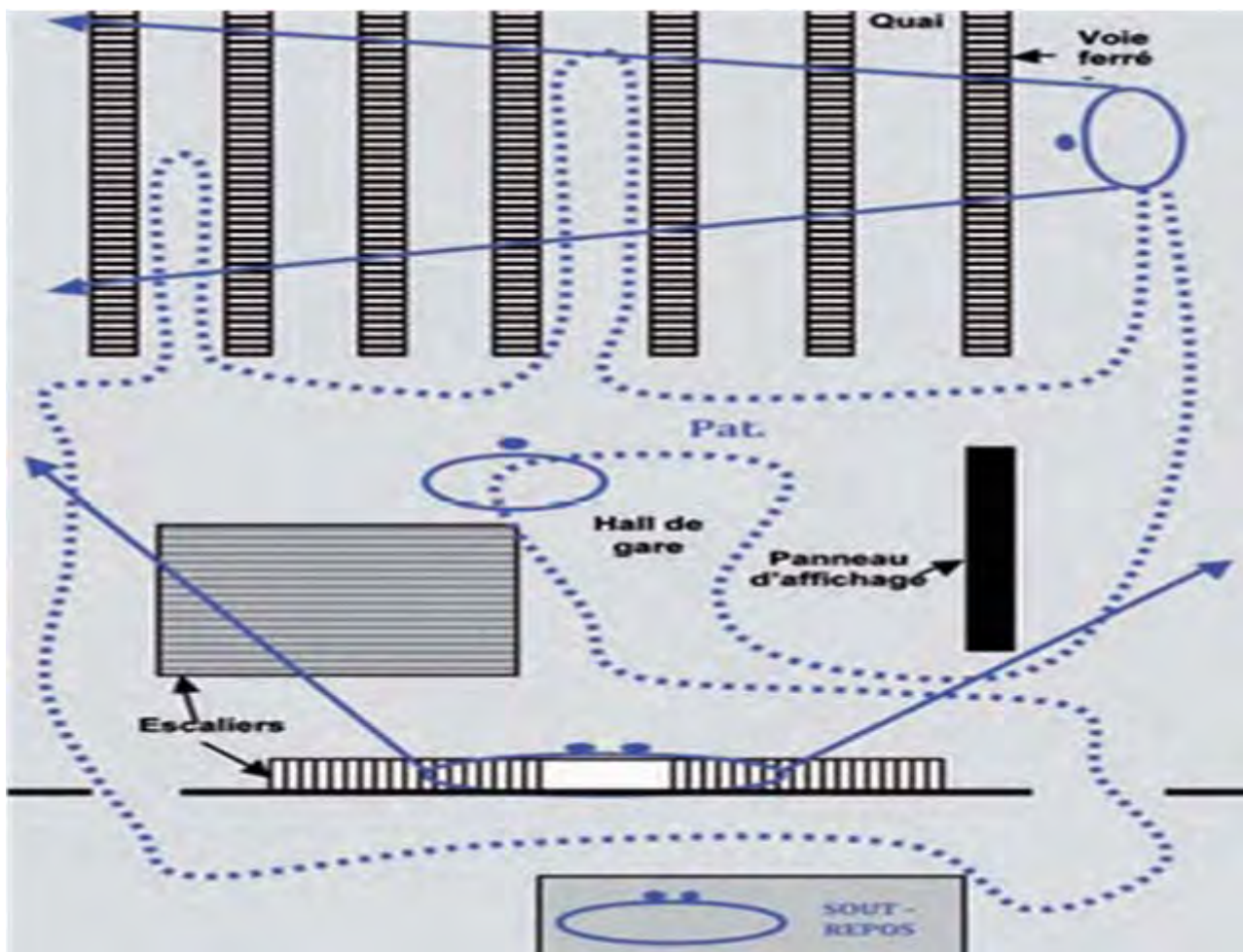
Calque d'observation : faire figurer deux coins de carreaux aux extrémités ainsi que le Nord. Chaque CDG réalisera ce calque sur sa carte, à l'échelle. Le CDS pourra les superposer et réaliser rapidement un calque synthèse pour le CDU.

IMPORTANT :

- Croisement des secteurs d'observation et de tir entre les groupes (contrôle des positions par le CDS ou le SOA pour vérifier l'imperméabilité du dispositif).
- Compléter le dispositif par des patrouilles (zones masquées).
- Préparer (SOA) les itinéraires de repli et les conditions de départ de la zone (départ sur ordre, ordre de départ, etc.).

Le schéma qui suit décrit un dispositif de surveillance de gare, par une section PROTERRE, dans le cadre d'un déploiement type Vigipirate.

Dans certains cas, la section n'engagera pas la totalité de ses groupes quotidiennement. Par exemple, dans le cas de l'engagement d'un seul groupe, un trinôme est en surveillance mobile pendant qu'un second est en réserve d'intervention.



Un groupe en surveillance statique, un groupe en surveillance mobile (patrouilles par équipes), un groupe en réserve/repos.

2 - TENIR (TEN)

2.1. Définition

Mission consistant à occuper et défendre un point ou un espace de terrain pour empêcher qu'il soit occupé ou utilisé.

2.2. Principes

Mission reçue, en général, dans le cadre d'une action de la compagnie.

But : **conserver l'usage** d'une zone présentant un intérêt tactique (zone d'observation, point de passage obligé, etc.) ou **protéger** les personnes et les infrastructures dans cet espace (camp militaire, camp de réfugiés, CRER⁴⁸).

Cela implique généralement **d'occuper cet espace physiquement et d'organiser la mission dans la durée**, en vue de :

- renseigner / déceler l'ennemi, l'adversaire ou l'élément hostile / alerter ;
- empêcher toute intrusion dans l'espace tenu (points de contrôle et engagement éventuel au contact de foules) ;
- faire éventuellement déclencher des tirs.

2.3. Points clés

- Zone d'action : 1 à 3 terrains de 300 X 100 m.
 - Etude approfondie du terrain (aspects favorables et défavorables à notre action).
 - Mise en place d'un dispositif s'inscrivant dans la durée (J+N, repos de la troupe).
 - Discrétion de la MEP pas forcément requise (affichage de l'action de la force auprès des populations comme des belligérants). Mais une partie du dispositif (et organisation) doit rester secrète (efficacité de la mission).
 - Toujours prévoir un itinéraire de repli pour permettre au moins l'évacuation de blessés éventuels et l'arrivée de renforts, si nécessaire.
 - **Cas de la ZURB** : une section tient 1 immeuble, un groupe de 2 ou 3 maisons mitoyennes, un carrefour. Forte préparation du terrain (GEN).
- Dispositif en 2 échelons : 1 élément avancé (point de contrôle) et 1 élément d'appui (dans un bâti). 1 élément de réserve systématique.

48 Centre de regroupement et d'évacuation des ressortissants (CRER)

2.4. Composantes

COMPOSANTES	EXÉCUTION
PRÉPARER : - Tomber en garde - Reconnaître - Donner les ordres	- Reconnaissance approfondie de la zone et de ses accès, détermination de l'emplacement du ou des points de contrôle. - Ordre d'installation : • Installation immédiate sommaire, puis complétée après reconnaissances du CDS et des CDG. • SOA : aménagement de l'emplacement (véhicules de la section et renforts du génie éventuels). - Conduites à tenir : fixées par le CDS. • CR d'observation. • Consignes d'identification. • Itinéraires et délais des patrouilles. • Emplacements de rechange. • Baptême du terrain (rechercher la simplicité et mêmes consignes J+N). • Consignes événements particuliers (personnes souhaitant se rendre, demande d'assistance à personnes etc.). • Consignes d'intervention élément réservé. • Consignes d'évacuation (blessés, rupture de contact...). - Consignes d'ouverture du feu : • Limite d'ouverture du feu. • Répartition des secteurs (ZMSPCP).
EXÉCUTER : - Organiser la position (mettre en place les postes de combat et/ou les points de contrôle). - Observer et renseigner.	- Rechercher l'appui mutuel entre les groupes. - Désigner un élément réservé. - Amélioration permanente du dispositif (protection et camouflage), changement de dispositif (action aussi imprévisible que possible). - Établir un plan d'observation et de feux par groupe (puis niveau section pour le CDU). - CDS et SOA : contrôler les dispositifs de chaque groupe. Chaque groupe doit connaître les dispositifs des autres groupes de la section et la position de l'élément réservé. - Maintenir l'observation dès arrivée sur zone et pendant l'installation du dispositif.
MANŒUVRER : - Fermer les points de contrôles (CP). - Faire intervenir l'élément réservé. - MEO ses armes. - Sur ordre, rompre le contact et se replier.	- Préparer l'intervention d'une unité de contrôle de foules (différente de celle tenant les CP). - Les itinéraires d'intervention possibles doivent être tous reconnus par les chefs de groupes. - Sans dévoiler l'ensemble du dispositif. - Effectuer une bascule sur la position de rechange. - Appui mutuel entre les groupes jusqu'à s'être soustrait aux vues et aux coups éventuels de l'adversaire.
RÉORGANISER	- Pour durer et en fonction des actions adverses
RENDRE COMPTE	- Situation face à une foule. - Pertes éventuelles / besoins en renforts.

IMPORTANT :

- Croisement des secteurs d'observation et de tir entre les groupes (CDS ou SOA pour vérifier l'imperméabilité du dispositif).
- Compléter le dispositif par des patrouilles (zones masquées).

Les emplacements de la section en renfort doivent être reconnus, identifiés et préparés pour réduire les délais d'intervention.

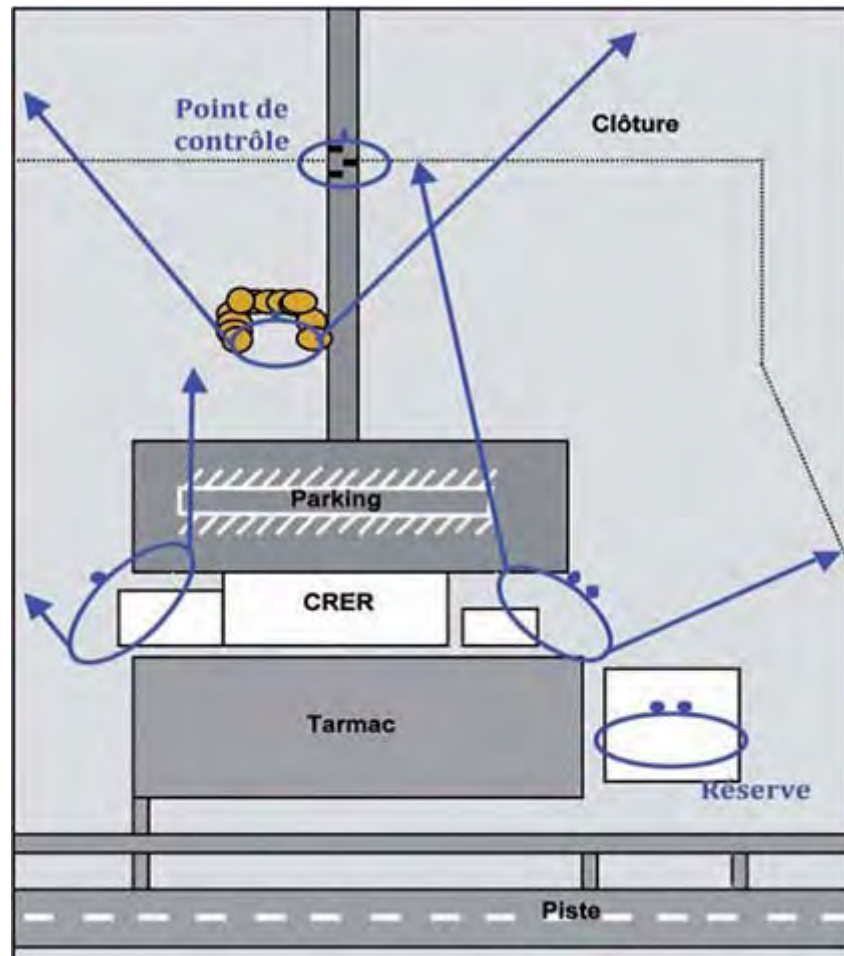
Exemple d'une section PROTERRE exécutant la mission TENIR

Les schémas qui suivent décrivent un dispositif de protection d'un CRER, dans le cadre d'une évacuation de ressortissants en campagne (schéma 1) et sur un aéroport (schéma 2). La section PROTERRE doit tenir une partie du dispositif de la compagnie.

Schéma 1

- Flèches rouges : secteurs de tir éventuels
- Flèches bleues : secteurs d'observation.

Schéma 2



Un groupe en surveillance statique, un groupe en surveillance mobile (montage d'un point de contrôle), un groupe en réserve.

3 - INTERDIRE (INTDR)

3.1. Définition

Mission qui consiste à empêcher à un individu, un groupe d'individus, ou une organisation l'utilisation d'espace ou d'infrastructures par des mesures physiques ou psychologiques (juillet 2007 / STG 2287).

3.2. Points clés

- Cette mission est plus limitée dans le temps que la mission TEN.
- Front d'installation : quelques dizaines de m (engagement au contact des foules) à 200-300 m (1 axe majeur ou 2 axes secondaires).
- Contrairement à la mission TENIR, le dispositif est généralement placé en avant de la ligne ou du point à interdire (pour favoriser la liberté d'action de la section ou pour gagner des délais).
- MEP d'un **dispositif dans la profondeur** (groupe de soutien) pour toujours conserver une réserve d'intervention.
- Prévoir un **itinéraire de repli** pour permettre au moins l'évacuation de blessés et l'arrivée de renforts, le cas échéant.
- **Cas de la ZURB** : le secteur à interdire (immeuble, carrefour, installation sensible...) dépend de la densité de la population. La section peut s'appuyer sur un dispositif de contrôle de zone pour filtrer les accès, et dissuader tout débordement. Dans la mesure du possible, la section est en autonomie logistique.

3.3. Composantes

COMPOSANTES	EXÉCUTION
PRÉPARER : - Tomber en garde - Reconnaître - Donner les ordres	- Ordre d'installation : • installation sommaire dans un premier temps, puis adaptée après reco du CDS et des CDG ; • mobilisation de moyens particuliers aux ordres du sous officier adjoint (SOA) pour aménager l'emplacement (vhls de la section et renforts du génie éventuels). - Conduites à tenir : fixées par le CDS • CR d'observation ; • consignes d'identification ; • itinéraires et délais des patrouilles ; • emplacements de rechange ; • baptême du terrain (rechercher la simplicité et prévoir les consignes de nuit) ; • consignes évènements particuliers (adversaires souhaitant se rendre, demande d'assistance à personnes dans la zone, etc.) ; • consignes d'intervention de l'élément réservé ; • consignes d'évacuation (blessés, morts ou rupture de contact). - Consignes d'ouverture du feu : • limite d'ouverture du feu ; • répartition des secteurs (ZMSPCP).

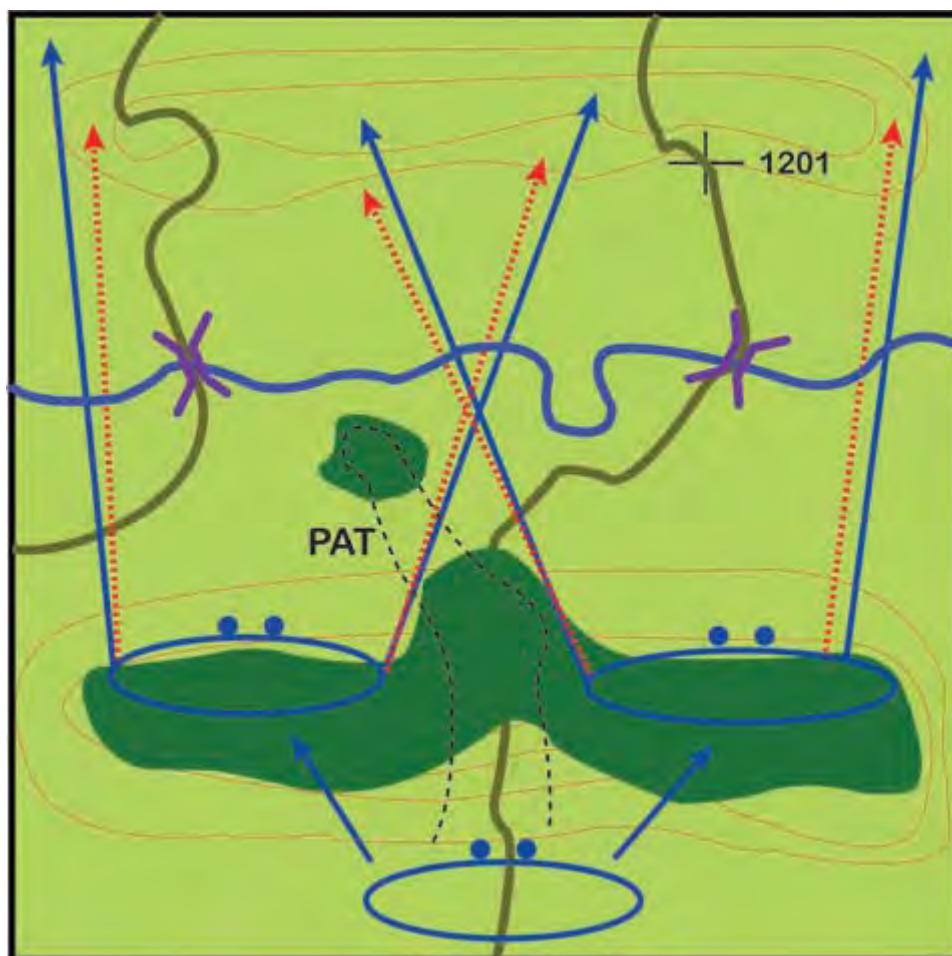
EXÉCUTER : - Organiser la position (mettre en place les postes de combat et/ou les points de contrôle). - Observer et renseigner	- Recherche de l'appui mutuel entre les groupes. - Désigner un élément réservé (groupe organique ou prélevé sur plusieurs groupes). - Amélioration permanente du dispositif (protection et camouflage), changement de dispositif (rendre notre action aussi imprévisible que possible). - Etablir un plan d'observation par groupe (puis niveau section pour le CDU). - CDS et/ou SOA doivent contrôler les dispositifs de chaque groupe. Chaque groupe doit connaître les dispositifs des autres groupes de la section et la position de l'élément réservé. - Maintenir l'observation dès l'arrivée sur zone et pendant l'installation du dispositif.
MANŒUVRER : - Mettre en œuvre ses armes. - Faire intervenir l'élément réservé de la section. - Sur ordre, rompre le contact et se replier.	- En dernier recours en fonction des règles d'engagement. - Sans dévoiler l'ensemble du dispositif. - Effectuer une bascule sur la position de rechange (sur ordre). - Les itinéraires d'intervention doivent être tous reconnus par les chefs de groupes. - Intervention dans le cadre du contrôle de foules à anticiper (dans ce cas, c'est une autre section ou une autre unité qui interviendra en renfort). - Repli en appui mutuel entre les groupes jusqu'à s'être soustrait aux vues et aux coups éventuels de l'ennemi.
RÉORGANISER	- Hors des vues et coups éventuels de l'ennemi. - Délais gagnés grâce à l'organisation du repli par le SOA. - Se diriger vers la position de la prochaine mission.
RENDRE COMPTE	- De l'exécution de la mission. - Des pertes éventuellement infligées et subies. - De ses besoins logistiques.

IMPORTANT :

- **Permanence** de l'observation.
- **Croisement** des secteurs d'observation et de tirs éventuels entre les groupes pour rendre le dispositif imperméable.
- Compléter le dispositif par des patrouilles.
- Préparer (par le SOA) les itinéraires de repli et les conditions de départ de la zone (départ sur ordre, ordre de départ, etc.).
- Reconnaissance par le SOA de la zone d'action future.

La mission INTERDIRE

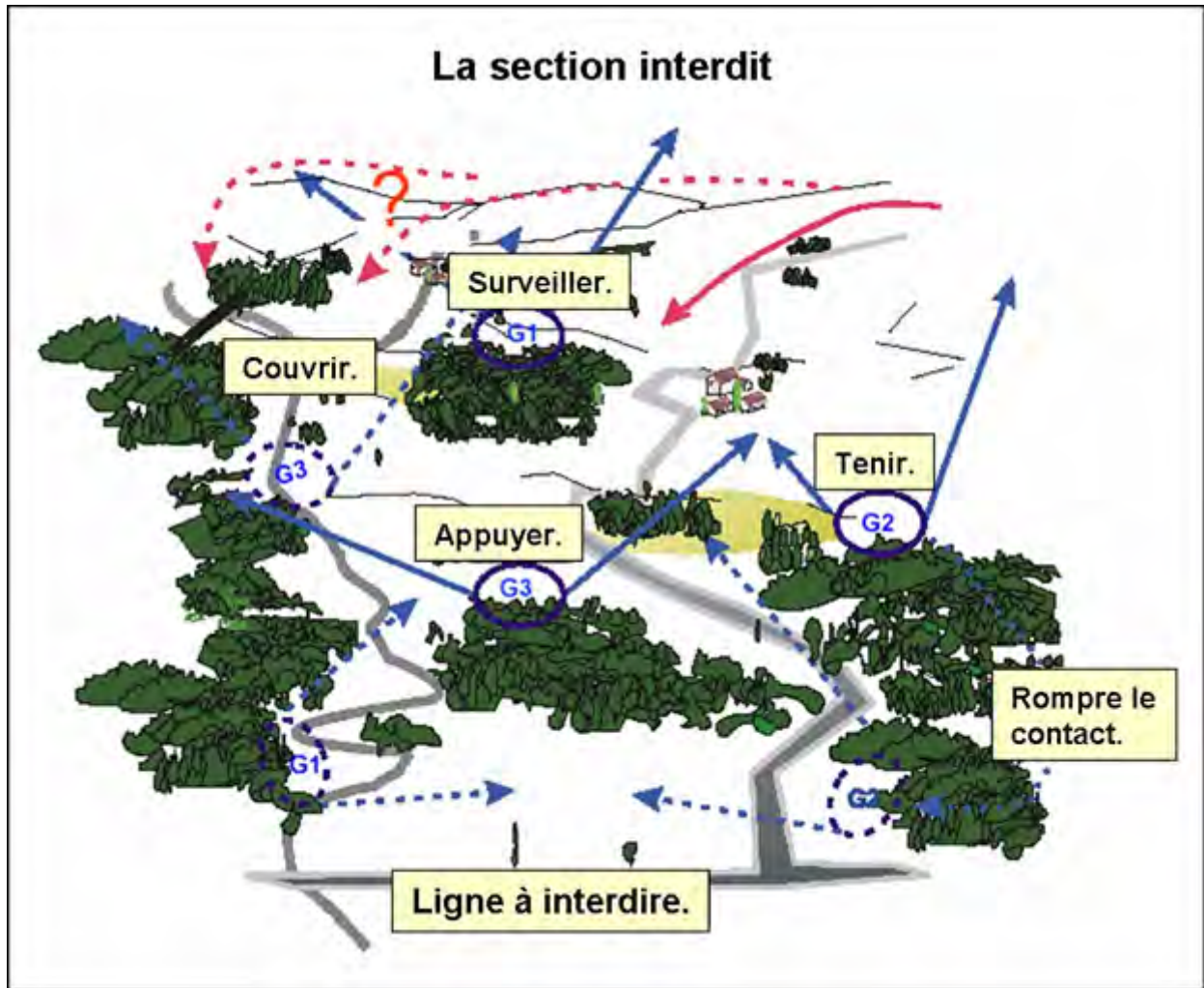
Schéma 1



- Flèches rouges : secteurs de tir (éventuels).
- Flèches bleues : secteurs d'observation.
- Pointillés noirs : itinéraires de patrouille et d'exfiltration vers les véhicules.

Le groupe 3 en réserve, EMD de renforcer les 2 autres groupes ou appuyer leur rupture de contact après action.

Schéma 2



4 - SOUTENIR (SOUT)

4.1. Définition

Mission de sécurisation ou d'assistance consistant à intervenir au profit d'une autre unité, d'un détachement spécialisé, d'un organisme ou de populations, par la fourniture de moyens ou de services.

4.2. Principes

La notion de sécurisation se conçoit ici de manière plutôt passive (mise en place d'un dispositif de dissuasion ou d'un cordon de sécurité par exemple). Le CDS qui est en soutien doit rester force de proposition.

Il connaît en permanence la position de l'unité soutenue.

La mission SOUTENIR, particulièrement adaptée pour le territoire national, peut également consister à fournir une assistance qui permette :

- de venir en aide à des populations (victimes d'un conflit ou de catastrophes naturelles), et à assurer leur sûreté ;
- de participer à la reconstruction de l'Etat et de son infrastructure.

L'assistance peut s'inscrire dans le cadre de la sauvegarde terrestre ou d'une opération de projection.

4.3. Points clés

- **Repérer les positions précises** des unités soutenues et les cheminements J+N (préparation soignée de la mission).
- **Mesures de coordination très précises** entre unité soutenant et unité soutenue.
- **Dosage rapidité d'intervention / conservation de sa liberté d'action** (l'élément de soutien ne doit pas être trop près de l'élément soutenu).
- **Fractionner** l'élément d'intervention (intervention immédiate et différée) pour autoriser des périodes de repos à la troupe tout en garantissant une intervention immédiate.
- Étude approfondie des **cas non conformes** (adversaire plus important que prévu, imbrication population civile, panne véhicule...).

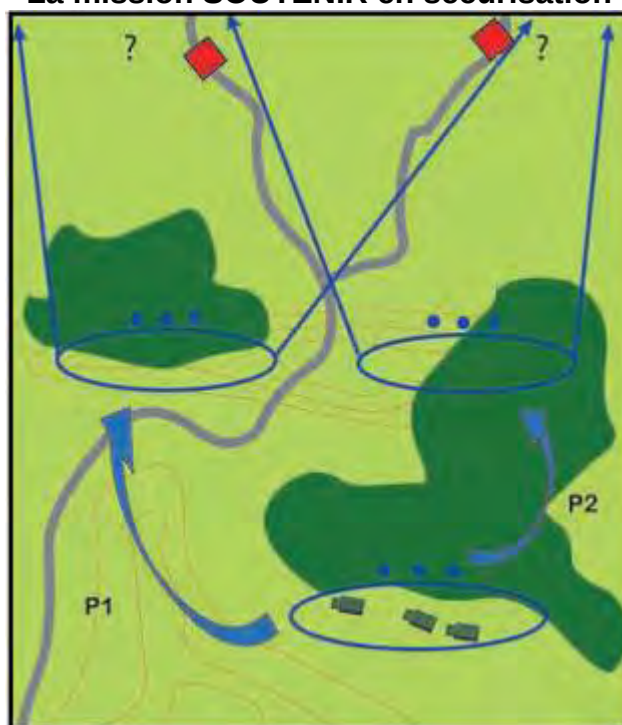
Dans le cadre d'une mission d'assistance :

- **Coopération** avec les ONG et les gouvernements locaux.
- Assistance dans la mise en place et l'utilisation des **moyens de transport**.
- **Anticipation** des mouvements de foules (constitution d'un élément réservé).

4.4. Composantes

COMPOSANTES	EXÉCUTION
PRÉPARER : - Prendre la liaison	- Étudier les modalités de soutien avec l'élément soutenu : - délais d'intervention ; - signaux de reconnaissance ; - points de rendez-vous ; - conditions d'ouverture du feu. - Choix du lieu ou de l'axe de déplacement le plus favorable à la mission de soutien.
EXÉCUTER : - Se renseigner - Progresser	- Être informé en permanence de la situation. - Dispositif de transmission infaillible avec l'élément soutenu (radio, sonore, à vue, estafette).
MANŒUVRER : - Intervenir au profit de l'unité soutenue - Mettre en œuvre ses armes	- Prendre contact (physique, radio) avec l'unité soutenue. Si possible, au point de RDV, l'élément qui intervient est accueilli, et reçoit avant de s'engager les dernières informations sur la situation (en particulier de nuit ou lorsque la situation évolue très vite.) - MEP son unité [renfort de dispositif ou contrôle de foules, soutien logistique (EVASAN, RAV)]. - Faire éventuellement usage d'un armement adapté à la situation.
RÉORGANISER	- En fin d'action, préparer le retrait de l'unité qui soutient (délais, ordre de début de retrait, etc.).
RENDRE COMPTE	- Établir le bilan LOG (dont SAN). - Assurer les évacuations en liaison avec le soutien sanitaire. - Recomplètement éventuel en munitions.

La mission SOUTENIR en sécurisation



IMPORTANT :

- Désignation d'un DL (SOA) auprès de la section soutenue.
- Coordination et rapidité de réaction (délais).

5 - BOUCLER UN POINT, UN QUARTIER, UN SECTEUR (BCL.Z)

5.1. Définition (boucler)

Mission consistant à isoler, par un dispositif continu établi le long d'une ligne définie, une portion de terrain déterminée en vue d'interdire ou, au minimum, de signaler, tout franchissement de cette ligne par l'ennemi, l'adversaire ou un élément hostile.

5.2. Principes

La section PROTERRE participe au bouclage d'un quartier, d'un secteur ou d'une portion de terrain, en agissant, en général, dans le cadre des missions compagnie⁴⁹. Elle peut également, de façon autonome, boucler un objectif très restreint.

Les actions de bouclage sont limitées, déclenchées sur des renseignements ciblés, et préservées par le secret et la surprise.

La prise d'ascendant est assurée par le confinement de l'adversaire et l'intervention (mise en place d'éléments d'interception, de sécurité et d'exploitation⁵⁰).

5.3. Points clés

- Le dispositif doit être favorable à des actions de neutralisation ou de ratissage.
- **Renseignement et interdiction** : trouver l'équilibre entre une dilution sur le terrain nécessaire à l'acquisition du renseignement et la capacité à tenir des points pour interdire la pénétration dans la zone ou l'exfiltration.
- **Prise en compte de l'environnement** : avoir la meilleure compréhension possible de la situation opérationnelle et de la complexité du milieu.
- **Étanchéité** du bouclage assurée aussi bien vers l'intérieur que vers l'extérieur.

49 Par exemple TENIR, INTERDIRE, SURVEILLER.

50 **Élément d'intervention** : empêche toute intrusion et intercepte toute exfiltration à partir du cordon intérieur (voir schéma page suivante).

Élément de sécurité : capacités d'escorte, de protection de centres de rétention.

Élément d'exploitation : dispose des ressources matérielles et humaines pour l'atteinte de l'objectif).

5.4. Composantes

COMPOSANTES	EXÉCUTION
PRÉPARER : - Étudier la mission - Donner des ordres	- Reconnaissance rigoureuse du terrain et du milieu. - Déterminer les points clés de la zone (baptême terrain). - Fixer les points à surveiller et les postes de contrôle. - Organiser les liaisons et l'acheminement du renseignement. - Conditions d'ouverture du feu, conditions de fouille, éléments de langage... - Fixer délais d'intervention.
EXÉCUTER : - Mettre en place - S'installer	- Mise en place rapide et discrète. - Coopération étroite avec l'administration civile (autorités locales, police, chef d'îlots...). - Planification du désengagement pour éviter l'enlissement et ne pas renforcer le ressentiment de la population. - Opérations d'influence en complément des effets du bouclage. - Créer l'isolement par un cordon intérieur constitué d'une ligne de postes. PC du CDS à proximité du point de contrôle principal.
- Renseigner - Filtrer / interdire - Intervenir	- Surveillance fixe complétée par des patrouilles mobiles entre les postes. - Préparer l'intervention d'un élément de sécurité ou d'interception. - Filtrage de la population selon des modalités précises (arrestations, captures éventuelles...). - Faciliter l'engagement d'un élément extérieur.
RÉORGANISER	- Capacité à changer rapidement de posture.

CHAPITRE 5 - PROCÉDÉS D'EXÉCUTION DE LA SECTION



1 - LA SECTION ENGAGÉE AU CONTACT DES FOULES

1.1. Généralités

La section PROTERRE engagée au contact des foules (ECF) agira le plus souvent dans le cadre de la compagnie PROTERRE.

Elle pourra également être engagée seule. Dans ce cas, elle conduira une action ponctuelle, temporaire et localisée, car ne possédant pas la capacité à durer.

La section PROTERRE pourra se trouver engagée au contact des foules selon deux schémas bien distincts :

- soit de façon inopinée dans l'exécution de sa mission (lors d'un déplacement ou en fixe sur une emprise de la force ou un poste d'observation). Elle appliquera alors les savoir-faire de protection contre la foule (PF) ;
- soit de façon planifiée dans le cadre d'une mission spécifique l'amenant à agir sur la foule et potentiellement à s'opposer aux intentions et aux mouvements de celle-ci.

Spécialement entraînée et équipée pour cela, elle agira dans le cadre du mode d'action particulier du contrôle de foule (CF).

$$\text{ECF} = \text{PF} + \text{CF}$$

La capacité de protection contre la foule (PF) est acquise en interne, au sein des unités, en garnison, au titre des savoir-faire fondamentaux.

La capacité d'agir en contrôle de foule (CF), initialement réservée à l'infanterie, a été élargie aux unités PROTERRE identifiées, spécifiquement entraînées et spécialement équipées pour remplir ce type de mission sur un théâtre particulier⁵¹.

⁵¹ Répondant au contrat opérationnel fixé par l'EMA, elles suivent une MCP spécifique « Contrôle de Foule » au CENZUB.

1.2. La section en protection contre les foules

1.2.1. Définition

La protection contre la foule est l'ensemble des mesures de sauvegarde permettant à tout personnel ou unité constituée de préserver son potentiel de combat face à la menace inopinée d'une foule s'opposant directement à l'exécution de sa mission et/ou manifestant son hostilité à la force ou aux personnes et biens placés sous sa responsabilité.

1.2.2. Principes généraux

- Prendre toutes les dispositions (articulation, équipements) pour prévenir et anticiper les actions de la foule (axes d'engagement, lieu de rassemblement...).
- Changer de manière démonstrative d'attitude ou de posture en montrant les moyens dont dispose la section (armement individuel, collectif...).
- Identifier les sources de menace (meneurs, moyens engagés) pour une adaptation des modes d'action et du dispositif section (autoprotection, arrestation en cas d'infraction).
- Utiliser graduellement l'intégralité des armes et munitions en dotation disponibles (armes individuelles, armes de bord et collectives...) dans le cadre des consignes établies et des ordres reçus.
- Adapter les moyens et le dispositif pour être capable de durer en attendant l'arrivée de renforcement d'unités spécifiques (unités possédant la capacité contrôle de foule).

1.2.3 La section en déplacement

COMPOSANTES	EXÉCUTION
PRÉPARER : - Étudier la mission - Donner des ordres	- Déterminer les points clés de la zone (baptême terrain), zones favorables à un engagement massif de la foule, axes d'approche. - Conditions d'ouverture du feu, conditions de fouille, éléments de langage. - Fixer délais d'intervention.
EXÉCUTER : - Se déplacer - Se protéger	Se déplacer en appui réciproque par binôme de véhicules sur un même itinéraire et préférentiellement déterminer un itinéraire de variantement sur lequel s'engage un binôme de véhicules. - Faire débarquer le personnel et utiliser graduellement tout le spectre des armes et munitions disponibles (arme de bord, arme individuelle) en réaction à l'utilisation d'armes par la foule. - Ne pas débarquer le personnel du véhicule entravé (service de l'arme de bord). - Dès lors que la protection du personnel est directement menacée, effectuer des tirs de semonce. - Établir un périmètre garantissant au moins un accès sécurisé pour un élément d'appui ou de renforcement.

EXÉCUTER (suite) : - Se déplacer - Se protéger	- Remplir la mission en cours dans le strict cadre des ordres reçus en demandant au besoin des modifications à l'échelon supérieur (modification de la lettre de la mission par un changement d'itinéraire ou une adaptation des contraintes horaires, voire de la mission en fonction du contexte). - En l'absence de liaison radio, se référer à l'esprit de la mission en veillant à assurer la protection immédiate du personnel et des matériels, en veillant à ne pas discréditer ultérieurement la Force et en rejoignant au besoin l'emprise la plus proche de la Force pour assurer l'alerte de l'ensemble des unités. - Abandonner sur ordre (consigne précisée dans les ordres) le véhicule en ayant préalablement effacé les postes de transmissions, retiré l'arme de bord et débarqué tout équipement sensible (cartes, dossier, papiers officiels).
RÉORGANISER	- Capacité à changer rapidement de posture.

1.2.3. La section en stationnement

COMPOSANTES	EXÉCUTION
PRÉPARER : - Étudier la mission - Donner des ordres	- Reconnaissance rigoureuse du terrain et du milieu. - Déterminer les points clés de la zone (baptême terrain). - Fixer les points à surveiller et les postes de contrôle. - Organiser les liaisons et l'acheminement du renseignement. - Conditions d'ouverture du feu, conditions de fouille, éléments de langage. - Fixer des délais d'intervention.
EXÉCUTER : - Se déplacer - Se protéger	- Déterminer et marquer des espaces définis par des limites visibles (barbelés, tresses) ou singulières (caractéristiques du terrain, routes, place, murets,..) et rappeler les consignes à appliquer en cas de franchissement des limites (zones verte, orange, rouge et de regroupement ainsi que limites de semonce et de rétorsion). - Signifier à la foule la définition de ces espaces et ces lignes assortis des règles et des sanctions en cas d'infraction (réalisation de panneaux spécifiant ces espaces placés en zone verte autour de l'emprise dans le cas d'un centre d'évacuation ou d'un point de contrôle ou toute autre infrastructure). - Dès les premiers signes de rassemblement d'une foule hostile, CR du CDS pour permettre la reprise d'initiative (engagement élément de réserve, autres éléments du détachement et éléments spécialisés) et pour renseigner l'échelon supérieur (probabilité d'actions similaires sur la Force dans la zone d'engagement). - Si pas d'infrastructure ni défenses (le poste doit/peut être désactivé en cas de foule hostile) : rassembler les hommes au plus vite et quitter la zone pour rejoindre l'emprise la plus proche. - S'il s'agit d'une emprise ou d'un poste qui ne doit pas être évacué, remplir la mission en cours dans le strict cadre des ordres reçus en faisant au besoin usage de la force.
RÉORGANISER	- Capacité à changer rapidement de posture. - Planification du désengagement pour éviter l'enlèvement et ne pas renforcer le ressentiment de la population.

1.3. La section en contrôle de foule⁵²

La capacité contrôle de foule (CF) ne s'applique qu'en opération extérieure.

Elle se différencie du maintien de l'ordre par :

- un cadre juridique différent, celui des opérations extérieures ;
- la nature de la menace, le plus souvent armée, qui nécessite de disposer de la force létale sur très court préavis ;
- une réversibilité permanente : rechercher le maintien de la violence à son plus bas niveau, sans interdire l'usage d'armes létales en cas de nécessité.

Les unités de type PROTERRE peuvent être engagées en contrôle de foule. Cela suppose néanmoins une instruction et un entraînement préalables, la détention de moyens adaptés au contrôle de foules et tout particulièrement des équipements de protection, ainsi que la possibilité de bénéficier de renforcements adaptés (cynotechnie, détachement du génie...) désignés pour cette mission.

Seules les unités qui ont reçu une formation spécifique « contrôle de foule », peuvent recevoir des missions de contrôle de foule.

1.3.1. Définition

Le contrôle de foule est une capacité regroupant l'ensemble des missions et des procédés permettant aux forces terrestres de s'opposer activement, au juste niveau et dans une logique de réversibilité, à une foule potentiellement hostile.

Conduit en opérations extérieures par des unités spécialement formées et équipées, il permet de faire face à l'ensemble du spectre des menaces, individuelles et collectives, provenant de cette foule.

Le contrôle de foule incombe aux forces terrestres lorsque les structures locales, policières et judiciaires sont absentes, insuffisantes ou défaillantes.

1.3.2. Principes généraux

- Les actions de contrôle de foule se font le plus souvent de manière totalement centralisée et s'insèrent dans un dispositif et une action plus globale qui, le plus souvent, se situera au niveau du groupement tactique interarmes (GTIA).

- Dans ce cadre, la compagnie PROTERRE à quatre sections et sous blindage est le premier niveau pouvant effectuer une action efficace face à une foule. Elle peut bénéficier de renforcements extérieurs (moyens génie, détachement cynotechnique, assisté d'un détachement prévôtal, ...).

- Au sein de la compagnie, la section PROTERRE peut se voir confier des missions particulières ressortant du contrôle de foule et intégrera, le cas échéant, une partie des renforts donnés à la compagnie.

- La section PROTERRE est le plus petit élément pouvant remplir une mission dans le cadre d'un contrôle de foules, au sein de la compagnie.

⁵² Le contrôle de foule est un mode d'action spécifique qui fait l'objet du TTA 950 Emploi des forces terrestres dans le contrôle de foules sur un théâtre d'opérations extérieures.

1.3.3. Principes d'emploi

L'emploi des forces terrestres dans des missions de contrôle de foule repose sur cinq principes :

- l'impartialité qui n'est pas la neutralité ;
- la réversibilité : conserver une capacité d'autoprotection et de réaction ;
- l'emploi maîtrisé de la force : utilisée en cas de nécessité et en adéquation avec la menace ;
- l'emploi gradué de la force ;
- crédibilité et lisibilité.

1.3.4. Exécution

Le contrôle de foule comporte quatre phases majeures :

- la prévention ;
- la dissuasion ;
- l'action au contact des foules ;
- le retour au calme.

Au contact de la foule, il s'agit plus précisément de :

- la surveiller ;
- la canaliser ;
- la retarder ;
- lui interdire l'accès à des points ou des zones ;
- la repousser ;
- la disperser.

Au sein de la compagnie, les rôles pouvant échoir à une section sont ceux d'arrêt, de refoulement, ou encore de réserve (référence TTA 950) :

- **ÉLÉMENT ARRÊT** (au minimum 1 section) : interdire le franchissement d'une zone définie (tresse, ligne blanche au sol) et fixée par le chef, arrêter une foule sur un point favorable (pont...).
- **ÉLÉMENT DE REFOULEMENT** (1 section) : par une action mobile de masse repousser la foule au-delà d'une ligne déterminée ou la contraindre à libérer un point ou une zone, dans certains cas pour rétablir le dispositif initial.
- **ÉLÉMENT DE RESERVE** (1 groupe à 1/2 section) : intervenir au profit de l'élément d'arrêt, de refoulement ou de l'élément de sûreté dans un délai très bref.
- En outre, le sous-officier adjoint ou un chef de groupe peuvent prendre la tête d'un élément de circonstance :
- **ÉLÉMENT D'APPUI** (10 hommes) : appuyer les éléments d'arrêt et de refoulement par des tirs ALR sur ordre dans le but de maintenir la foule à distance, de la disperser ou de la faire reculer pour rétablir le dispositif initial.
- **ÉLÉMENT DE SÛRETÉ** (1 groupe) : assurer la sûreté arrière et latérale du dispositif par la surveillance.
- **ÉLÉMENT DE RENSEIGNEMENT / NEUTRALISATION** (10 hommes) : surveiller et couvrir (capacité létale) au profit de la compagnie.
 - A partir de positions favorables, observer la zone d'action dans la profondeur.
 - Déterminer des évolutions de situation (nouveaux groupes ou véhicules en arrière de la foule, identification de meneurs ou de menaces).
 - Sur ordre, effectuer des tirs de neutralisation/destruction ponctuels et/ou de saturation afin de neutraliser une menace ou de se dégager d'une imbrication totale avec la foule hostile.



2 - LA RÉACTION À UNE EMBUSCADE

2.1. Définition

Il s'agit de **soustraire** les véhicules et les personnels de la section aux tirs directs de l'ennemi, puis de **manœuvrer** à courte portée pour échapper à la destruction et, si c'est nécessaire, **détruire** l'ennemi sur son itinéraire de repli.

2.2. Principes

Lorsque la section tombe dans une embuscade ou se heurte à un obstacle battu par les feux adverses, elle réagit par actes réflexes :

- **Riposte instantanée par le feu**, à cadence maximum, du personnel non pris à partie, pour permettre aux éléments pris sous le feu de se soustraire aux tirs ou de débarquer en réduisant la vulnérabilité.
- Si le terrain le permet, le CDS fait **quitter l'itinéraire** et se désengage le plus rapidement possible.
- Si les engins ne peuvent plus manœuvrer, **débarquement rapide du personnel** si possible à couvert et déclenchement de feux systématiques pour neutraliser l'ennemi en embuscade.
- **Tenir** sur la position jusqu'à l'arrivée de renforts.

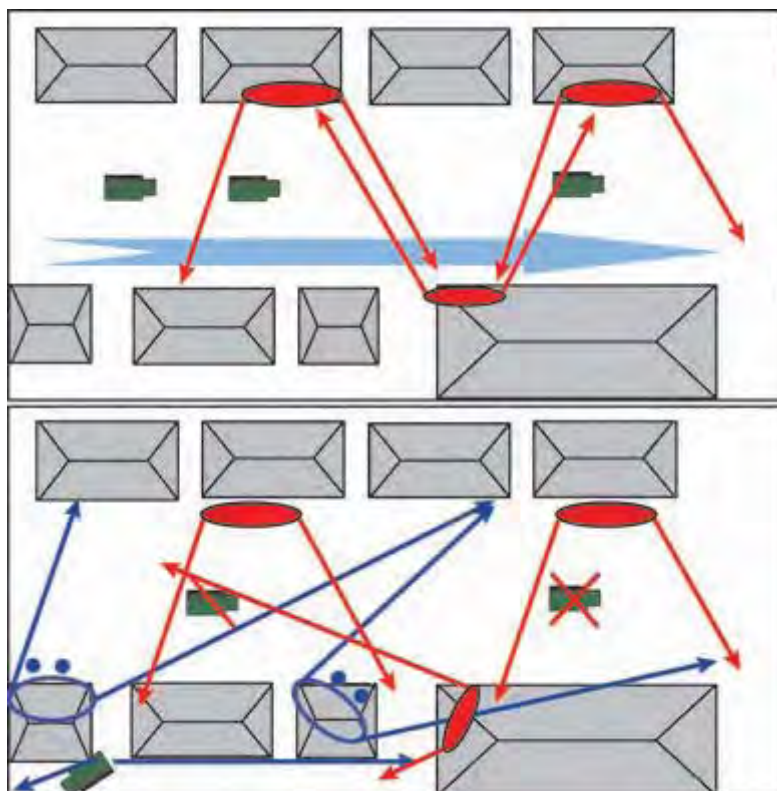
2.3. Points clés

- **L'automatisme, la rapidité et la violence de la réaction** sont les facteurs déterminants de sauvegarde.
- Les décisions dans l'action restent à l'appréciation du CDS qui conserve la plus grande initiative.
- **Le rôle du SOA** est majeur ; il doit pouvoir prendre le commandement immédiatement si le CDS est hors de combat.
- **Compte-rendu** très rapide et le plus précis possible pour faciliter l'action de la force et diminuer ses délais d'intervention.

2.4. Exécution

COMPOSANTES	EXÉCUTION
PRÉPARER : - Donner les consignes spécifiques.	- Se préparer et préparer ses hommes à l'éventualité d'une embuscade. - Préparation de procédures opérationnelles permanentes (POP) avec étude des principaux types d'embuscades (RETEX, drill). - Répartition des secteurs d'observation et de tir. - Récupération du renseignement le plus actualisé sur la présence adverse dans la zone d'action juste avant le départ. - Anticiper les itinéraires de contournement et prévoir plusieurs itinéraires possibles pour effectuer la mission. - Étude topographique fine de l'itinéraire de la mission et détection des zones les plus dangereuses. - Prévoir les moyens nécessaires pour assurer les EVASAN et pour soigner les blessés en cas de retard des EVASAN (présence d'un médecin, d'un infirmier, etc.). - Prévoir de quoi tracter un véhicule qui serait neutralisé par une embuscade. - Prévoir des pots thermiques ou explosifs pour détruire tout matériel non récupérable après une embuscade.
EXÉCUTER : - Avant contact - Au contact	- Mobiliser en permanence tous les hommes pour maintenir l'attention face à ce danger. - Observation active permanente. - Riposter immédiatement avec toutes les armes disponibles et rechercher un abri. - Si les véhicules ne sont pas immobilisés, accélérer pour sortir de la zone d'application des feux (ZAF) adverse. Une fois en zone sécurisée, faire le point des hommes, de l'armement et du matériel - Si un ou plusieurs véhicules sont immobilisés (cas le plus probable) : tenter de rejoindre l'abri le plus proche en appui mutuel. - Essayer de récupérer les blessés et les morts (ne jamais les abandonner). Mesurer le risque à prendre pour sauver une personne en engageant la vie de plusieurs (responsabilité du chef). - Autant que possible, rendre compte immédiatement du contact pour activer sans délais la Quick Reaction Force (QRF). - Organiser la défense de l'unité en attendant les renforts. - Depuis les positions défensives, chercher à chasser, neutraliser ou détruire l'ennemi en fonction de la situation. - Prise en compte des blessés et des morts (préparation des EVASAN). - Effectuer des demandes d'appui (AFH, ART,...) et de renforts éventuels. - Préparer l'accueil de l'unité en QRF (itinéraire d'accès, précision du NVA et de la position de l'adversaire, point de rendez-vous,...).
ACCUEILLIR LES RENFORTS	- Faire un point de situation actualisée à l'unité en renfort. - Proposer un mode d'action pour désengager les éléments amis.
RÉORGANISER	- Préparer les moyens d'évacuation. - Récupérer les blessés, les morts et matériels sensibles. - Embarquer à l'abri des vues et coups ennemis.
RENDRE COMPTE	- Du départ de la position. - Du bilan final des pertes amies et ennemies.

La section réagit à une embuscade



Le groupe de tête (hommes et véhicule) est détruit. Après riposte violente et massive, les deux groupes restants se replient vers des bâtiments dans lesquels ils tombent en garde pour tenir leur position.

Un véhicule est neutralisé au milieu de la route (personnel débarqué).

Un véhicule assure la couverture arrière des bâtiments avec son armement de bord.

3 - LA PATROUILLE

3.1. Définition (Patrouiller)⁵³

Envoyer un détachement pour recueillir des informations, conduire des activités de combat, d'observation et de recherche, et affirmer la présence de la force dans une zone ou un secteur déterminé.

3.2. Principes

La patrouille⁵⁴ est effectuée en véhicules ou à pied (selon la situation et les dimensions de la zone d'action). Un soin permanent est à apporter à la **préparation** de l'exécution. **L'imprévisibilité** des patrouilles est essentielle pour leur efficacité et leur protection. En cas de surprise, **la rapidité** de réaction doit être privilégiée.

⁵³ Définition adaptée du TTA 106 afin de tenir compte de la réalisation de cette mission sur le territoire national.

⁵⁴ On distingue 2 types de patrouille (extrait de la *Doctrine de contre rébellion*, janvier 2009) : **La patrouille de reconnaissance** (connaître une zone, repérer des EEI...) et **la patrouille de proximité** (manifester une présence rassurante au profit de la population sans perturber la vie quotidienne).

3.3. Points clés

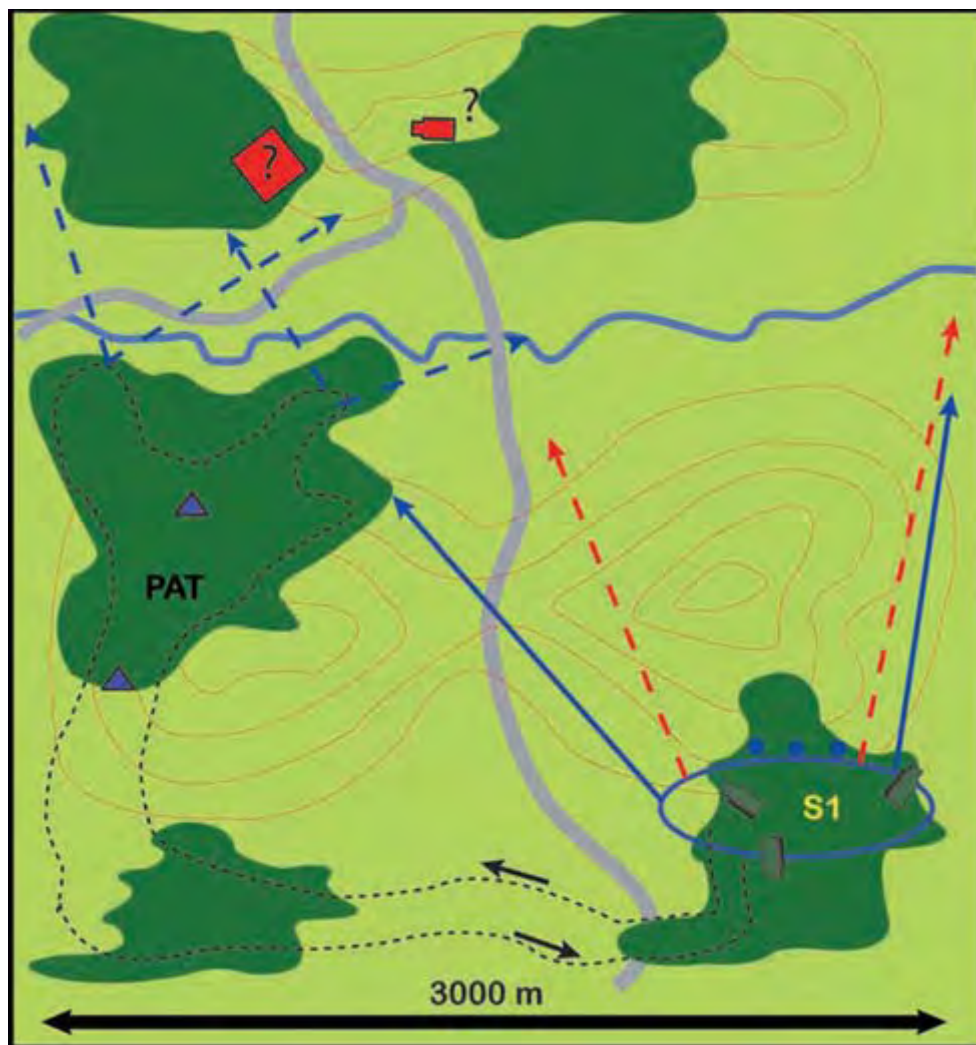
- **Préparation minutieuse** de la mission : étude détaillée du terrain, de l'adversaire et de ses possibilités. **Consignes connues de tout le personnel.**
- **Prévoir des points de regroupement** en cas de contact avec l'adversaire et un itinéraire de repli pour permettre au moins l'évacuation de blessés.
- **Cas de la ZURB** : l'objectif de la patrouille (immeuble, carrefour, installation sensible...) dépend de plusieurs facteurs (densité de population, de construction,...). La patrouille doit utiliser les cheminements les plus discrets (utilisation des masques naturels : murs, clôtures...). **Patrouiller ne consiste pas à mener une reconnaissance des bâtis.**
- Dans le cadre **d'une patrouille en véhicule**, le volume engagé pour la mission dépend de l'objectif et de la distance.

3.4. Exécution

COMPOSANTES	EXÉCUTION
PRÉPARER : - Étudier la mission et l'adversaire - Donner un ordre préparatoire - Étudier le terrain - Choisir une solution - Donner l'ordre initial	- Étude de la mission par le chef de section en appliquant la MEDO : • Terrain et adversaire requièrent une attention particulière. • Prévoir un équipement adapté, désignation du personnel en fonction de l'effet à produire. • Donne l'ordre initial aux chefs de groupe en présence de tout le personnel. - Conduite à tenir fixées par le CDS : • Baptême du terrain (rechercher la simplicité et prévoir les consignes si mission de nuit). • L'itinéraire (points de repère, point d'observation ou objectif, point de regroupement.), délais. • La formation. • Le premier point à atteindre. • L'attitude en cas de rencontre avec l'adversaire. • Consignes d'identification (mot de passe, signal lumineux ou sonore,...). • Consignes évènements particuliers (adversaires souhaitant se rendre, demande d'assistance à personne dans la zone, contact avec population, etc.). • Consignes d'évacuation (blessés, morts ou rupture de contact). - Consignes d'ouverture du feu : • Limite d'ouverture du feu.

EXÉCUTER : - Déplacement - Aller - Arrivée sur objectif - Déplacement retour	- Approche lointaine (en bloc et en sûreté, de point d'observation en point d'observation). - Approche immédiate : en sûreté par bonds courts et coups de sonde. - Se faire reconnaître aux abords des positions amies. - Le CDS fait assurer sa flanc-garde face à la direction dangereuse par un groupe. - Arrivé au dernier point d'observation, le chef de section vérifie par l'observation les renseignements reçus. - Répartit les missions entre les groupes (action principale, appui, couverture, recueil...) au dernier point de repère. - Le CDS fait adopter un dispositif de sûreté tout azimut et accompagne l'élément chargé de l'action principale. - Respect des horaires sur objectif. - Abandon de la mission ou rupture de contact si découvert par l'adversaire. - Quitter la position. - Se regrouper si la section était fractionnée pour l'action. - Prendre un itinéraire différent de l'aller en appliquant les mêmes précautions. - Se faire reconnaître aux abords des positions amies.
MANŒVRER - Mettre en œuvre ses armes - Sur ordre, rompre le contact et se replier	En dernier recours en fonction de la mission et des règles d'engagement. - Action brève et brutale sans dévoiler l'ensemble du dispositif. - Rupture de contact immédiate vers le point de regroupement le plus près des troupes amies. - Les itinéraires de repli doivent être tous connus par les chefs de groupes et tout le personnel de la patrouille. - Repli en appui mutuel entre les groupes jusqu'à s'être soustrait aux vues et aux coups de l'ennemi.
RÉORGANISER	- Hors des vues et coups éventuels de l'adversaire au point de recueil puis sur la base de départ. - Délais gagnés grâce à l'organisation du repli par le SOA. Se diriger vers la position de la prochaine mission.
RENDRE COMPTE	- De l'exécution de la mission. - Des pertes éventuellement infligées et subies, de ses besoins logistiques. - Le chef de la patrouille rédige un compte-rendu détaillé de la patrouille.

Exemple d'une section PROTERRE exécutant la mission PATROUILLER



- Flèches rouges : secteurs de tir éventuels.
- Flèches bleues : secteurs d'observation actuels ou futurs.
- Pointillés noirs : itinéraires de patrouille
- Triangle bleu : point de regroupement.

IMPORTANT :

- **Permanence de l'observation, discrétion** éventuelle (éléments susceptibles d'alerter l'ennemi : population, animaux...).
- **Préparer (à charge du SOA) les itinéraires de repli, les points de regroupements, le recueil.**

3.5. Ordre pour la patrouille

A	BUT/OBJECTIF DE LA PATROUILLE
B	HEURE DE DÉPART/ AUTRES HORAIRES / DURÉE DE LA PATROUILLE
C	EFFECTIF
D	FRÉQUENCE / INDICATIF
E	C.R DE DÉPART (X MN AVANT DE QUITTER LA ZONE)
F	ITINÉRAIRE : - baptême terrain ; - point d'écoute et d'observation.
G	CONDUITE À TENIR : - si adversaire décelé ; - si la section est prise à partie pendant la patrouille.
H	CONSIGNES RETOUR : - annonce x minutes avant de rentrer dans le dispositif section ; - signaux de reconnaissance ; - itinéraire retour.
I	MOT D'ORDRE / CODE D'AUTHENTIFICATION
J	DEMANDES EN RENS. : - population / terrain.

3.6. Exécution

A	COMPOSITION - EFFECTIFS
B	MISSION REÇUE
C	HEURE DE DÉPART
D	HEURE DE RETOUR
E	ITINÉRAIRE ALLER ET RETOUR
F	TERRAIN
G	POPULATION RENCONTRÉE
H	MODIFICATIONS A APPORTER AUX CARTES
I	RENSEIGNEMENTS DIVERS
J	RÉSULTATS DES RENCONTRES AVEC L'ADVERSAIRE
K	ÉTAT DE LA PATROUILLE
L	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

IMPORTANT

- Identité de la patrouille/Cartes utilisées.
- Signature, grade, fonction et unité du chef de patrouille.
- Calques et croquis joints au C.R. de patrouille.

4 - L'ESCORTE DE CONVOI⁵⁵

4.1. Définition

Procédé d'exécution consistant à accompagner et à protéger un ensemble de véhicules ne disposant pas de moyens propres à répondre au niveau de menace estimé et se déplaçant sur un itinéraire prédéfini non sécurisé.

4.2. Principes

En général, le convoi est composé d'un élément à escorter, d'un élément de dépannage, d'un élément santé, d'un élément transmissions⁵⁶ et d'une escorte.

Tous ces éléments sont en **liaison radio**. L'organisation du commandement au sein du convoi ne doit souffrir d'aucune ambiguïté : le commandement du convoi est **confié à un chef unique**.

Le chef de convoi est nommément désigné par l'autorité qui ordonne le déplacement. Il est responsable de la mission et le chef de tous les éléments rattachés à la rame de véhicules.

Sa désignation doit être explicitement écrite dans l'ordre reçu pour l'exécution de la mission d'escorte. Il peut apparaître dans le paragraphe « commandement liaison ».

Le chef d'escorte (généralement un chef de section), assure avec ses hommes et ses véhicules le guidage et la protection du convoi d'un point à un autre.

Le chef d'escorte est aux ordres du chef de convoi.

4.3. Points clés

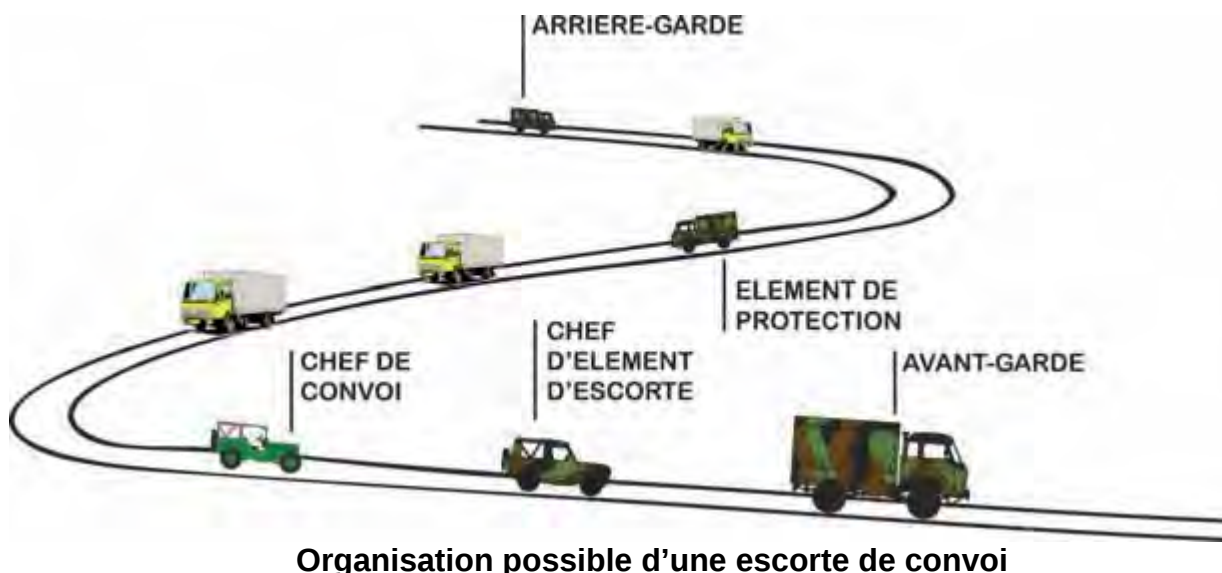
- Connaissance des règles d'engagement.
- Respect des distances.
- Présence interprètes / secouristes.
- Fiche d'itinéraire précise pour chaque équipage.
- Éviter la routine (itinéraires et heures fixes).
- Protection des véhicules.
- Pas de véhicules civils intercalés dans la rame.
- Pas de distribution à la foule.
- Un véhicule touché tente de dégager l'itinéraire pour laisser la voie libre aux autres véhicules.

⁵⁵ Extrait du TRN 50.201 **Mémento d'escorte de convoi par la circulation routière (édition 2009)**. Ce mémento est prioritairement destiné aux commandants d'unité, aux chefs de peloton et chefs de patrouille d'escadron de circulation routière, **mais également** à tout militaire susceptible de prendre le commandement ou de participer à un convoi escorté par des éléments de circulation routière.

⁵⁶ Composé d'un véhicule équipé d'un postegraphie ou d'une station Carthage en fonction de la mission.

4.4. Exécution

COMPOSANTES	EXÉCUTION
PRÉPARER : - Étudier la mission et l'adversaire - Donner un ordre préparatoire - Donner l'ordre initial	- Étude de la mission par le chef d'escorte : • Prévoir un équipement adapté, désignation des personnels. • Donner l'ordre initial aux chefs de groupe en présence de tout le personnel. - Conduite à tenir fixées par le chef d'escorte : • Baptême du terrain (rechercher la simplicité et prévoir les consignes si mission de nuit). • L'itinéraire (points de repère, point d'observation ou objectif, point de regroupement...), délais. • La formation. • Conduite à tenir en cas de panne véhicule. • Le premier point à atteindre. • L'attitude en cas de rencontre avec l'adversaire. • Consignes d'identification (mot de passe, signal lumineux ou sonore,...). • Consignes événements particuliers (adversaires souhaitant se rendre, demande d'assistance à personne dans la zone, contact avec population, etc.). • Consignes d'évacuation (blessés, morts ou rupture de contact). - Consignes d'ouverture du feu : • Limite d'ouverture du feu.
EXÉCUTER : - Déplacement aller - Déplacement retour	- Le chef d'escorte fait adopter un dispositif de sûreté tout azimut et accompagne l'élément chargé de l'action principale. - Il se fait reconnaître aux abords des positions amies. - En cours de déplacement, le chef d'escorte fait reconnaître les points particuliers et les points suspects. - En cas d'obstruction, il met sa section en garde face à toutes les directions, puis renseigne le chef de convoi sur l'obstacle. - Il demande les moyens nécessaires au rétablissement de la circulation, ou décide du variantement de l'itinéraire. - Pendant les haltes, il fait assurer la sûreté immédiate du convoi. - Respect des horaires sur objectif.
RENDRE COMPTE	- De l'exécution de la mission. - Des pertes (éventuelles) infligées et subies, de ses besoins logistiques. Le chef d'escorte rédige un compte-rendu détaillé.



Organisation possible d'une escorte de convoi

4.4. Cas particulier : traversée d'une zone urbaine

La traversée d'une zone urbanisée pour un convoi et son escorte répond globalement aux mêmes impératifs que ceux énoncés dans le tableau supra (alinéa 4.4). Quelques aménagements restent néanmoins nécessaires.

4.4.1. Adaptations spécifiques au milieu

- Les distances entre les véhicules sont à adapter :
 - o l'avant-garde maintient une avance sur le convoi qu'elle met à profit pour renseigner et identifier les blocages potentiels. Cette avance correspond à un carrefour avant (pour un éventuel variantement) ;
 - o les véhicules de l'escorte se collent les uns aux autres pour éviter toute imbrication ou mise en place inopinée d'un obstacle visant à scinder la colonne.
- L'observation, la recherche d'indices et le renseignement sont primordiaux et permanents. Sont à considérer notamment comme des indices alarmants :
 - o toute brusque absence de population dans une rue ;
 - o tout rassemblement de population ;
 - o tout véhicule effectuant une manœuvre ;
 - o toute superstructure en bordure d'itinéraire ;
 - o toute anomalie structurelle.

4.4.2. Exécution

COMPOSANTES	EXÉCUTION
PRÉPARER : - Étudier la mission, la ville - Donner un ordre en cours d'action	- Étude de la mission par le chef d'escorte : • Identifier le point d'entrée et le point de sortie, les coupures, la classe des ponts, les itinéraires de variantement. • Donne l'ordre en cours d'action, à la halte avant d'aborder la ZURB, aux chefs de groupe en présence de tout le personnel. - Conduite à tenir fixées par le chef d'escorte : • Baptême du terrain (identifier par un code couleur les itinéraires principaux et secondaires ou de variantement ainsi que les points de regroupement en général des carrefours). • L'itinéraire principal (le plus direct, le plus simple, les points de regroupement...), délais. - Consignes d'ouverture du feu : • Limite d'ouverture du feu et secteurs de tir pour les véhicules d'escorte pendant le mouvement.
EXÉCUTER : - Déplacement aller ou retour	- Le chef d'escorte fait adopter un dispositif de sûreté tout azimut et accompagne l'élément chargé de l'action principale, il précise : • En cas de prise à partie sans obstruction : riposter et accélérer quitter la zone de danger. • En cas d'embuscade avec blocage de l'itinéraire par un obstacle lourd : débarquer et engager le combat en cherchant l'abri des bâtis. • En cas de blocage de l'itinéraire par un obstacle léger après le passage de l'avant-garde : forcer le passage en ébréchant l'obstacle et quitter la zone de danger. • En cas de blocage de l'itinéraire par un obstacle lourd observé par l'avant-garde : CRI au chef d'élément d'escorte qui engage le convoi sur un itinéraire de variantement, attend l'avant-garde sur prochain point de regroupement. - Il évite les haltes et en cas d'arrêt sur point de regroupement, il fait assurer la sûreté immédiate du convoi. - Respect des horaires sur objectif
RENDRE COMPTE	- De ses observations terrain (praticabilité de l'itinéraire, difficultés rencontrées, écueils à éviter,...). - De l'exécution de la mission. - Des pertes (éventuelles) infligées et subies, de ses besoins logistiques. Le chef d'escorte rédige un compte-rendu détaillé.



Traversée d'une ZURB : exemple de carte renseignée

4.5. L'ordre d'escorte de convoi⁵⁷

ORDRE DE CONVOI N° :

1- SITUATION

1A. Forces adverses

NVA, possibilités sur les itinéraires et différentes zones traversées par le convoi.
Menaces complémentaires (EEI, NRBC,...).

1B. Amie

Description du dispositif.

Possibilités d'intervention et de soutien dans les zones traversées,...

1C. Population

Attitude en fonction des zones traversées (préciser la menace éventuelle de foule hostile).

1D. Météorologie

Impact des conditions météorologiques locales sur le déroulement de la mission.

2- MISSION

Mission donnée par l'autorité supérieure recopiée intégralement.

⁵⁷ Extrait du TRN 50.201, adapté à la section PROTERRE.

3- EXÉCUTION

3A. Description détaillée de la mission

Description dans le détail de la mission du convoi, avec les différentes phases, horaires et points particuliers.

3B. Composition du convoi et articulation

Attribution d'un numéro d'ordre à chaque véhicule.

3C. Missions aux subordonnés

Escorte, éléments escortés (y compris, le cas échéant, des civils), éléments de soutien (ELI, SAN), adjoint, prévôts.

3D. Itinéraires

- Descriptif de l'itinéraire avec ses points particuliers (danger EEI, check points, passage de frontière, zones à risques,...).
- Descriptif de l'itinéraire de variantement et/ou contournement.
- Localisation des haltes programmées.
- Descriptif des points de regroupement identifiés.

3E. Conditions de circulation

Distances, vitesse, éclairage.

3F. Instructions de coordination

- Crédit de mouvement.
- Formations successives adoptées par le convoi en fonction de l'itinéraire.
- Appui direct de l'escorte pour franchissement divers (villes, points particuliers,...).
- Conditions de MEO procédures OPS permanentes (activation de PR identifiés ou inopinés, réactions à l'explosion d'un EEI, réactions à une embuscade ou en présence d'une foule rassemblée, relève de blessés dans un véhicule, extraction d'un véhicule endommagé pris sous le feu, réactions à une découverte ou suspicion d'EEI,...).
- Rappel des conditions d'ouverture du feu et d'utilisation des artifices (et éventuellement ROE particulières).
- Tenues et codes d'alerte dans les différentes zones traversées.
- Points de changement d'escorte (éventuels).
- Points de contact sur l'itinéraire et à destination.
- Dispositions particulières (concertina, PN2A, vision nocturne, cyalume, tapis anti-mines...).
- Orientations particulières pour la recherche d'informations.
- Horaires et briefing.

4- ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

4A. Situation

- Autonomie initiale du convoi en vivres, munitions et carburant.

4B. Condition du soutien de la mission

- Soutien santé (interne au convoi, zonal ou d'infrastructure).
- Soutien maintenance (interne au convoi, zonal).
- Condition de recomplètement (vivres, munitions carburant) en cours de mission et en fin de mission.

4C. Formalités administratives en fin de mission

- Comptes-rendus techniques et administratifs à fournir par les subordonnés.

5- COMMANDEMENT ET TRANSMISSIONS

5A. Responsabilités

- Désignation des chefs d'éléments et adjoints.

5B. Implantation des PC

- PC à connaître, en cours de mission et à destination.

5C. Liaisons

- Internes (radio, fanions, sonores, gestes, visuels,...).
- Externes (éléments d'intervention, PC des zones traversées, autorités à l'arrivée,...).

5D. CR à fournir

- Messages et CR à fournir.
- Main courante / CR d'observation par équipage.

5E. Mise en œuvre du brouillage EEI

ANNEXES

- Croquis ou fiches d'itinéraires détaillés.
- Main Courante.

5 - RÉALISER UN POINT DE CONTRÔLE

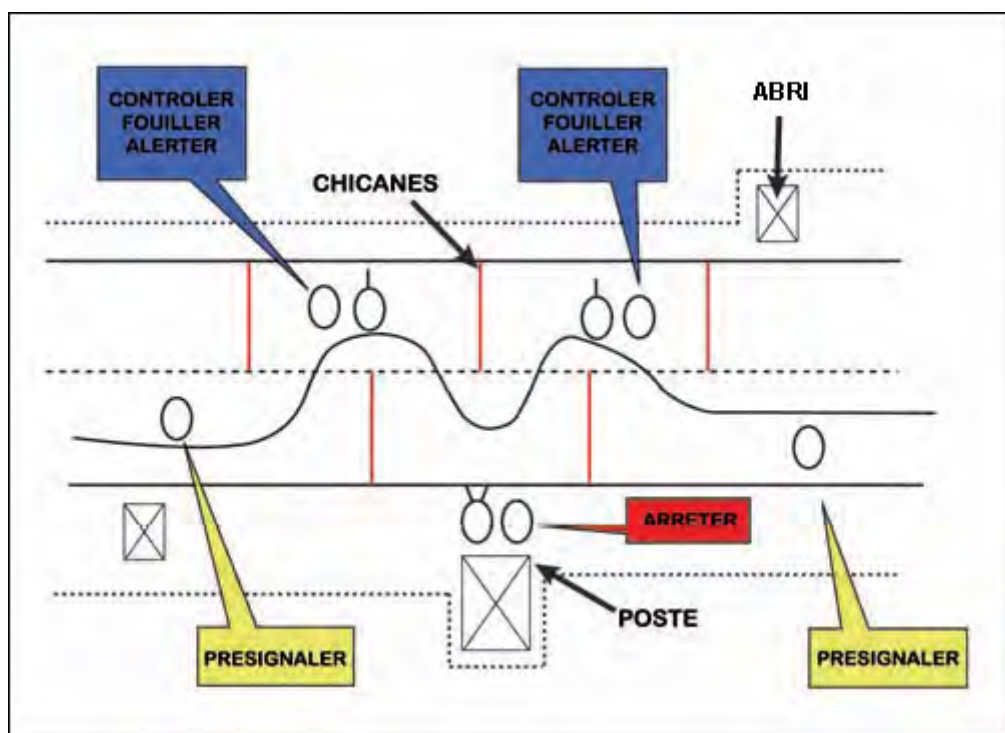
5.1. Définition

Procédé d'exécution, consistant à partir d'un emplacement sûr, parfois aménagé, à effectuer le contrôle des mouvements (routiers en particulier) militaires ou civils de manière permanente ou ponctuelle, planifiée ou inopinée. Un point de contrôle est armé par un groupe ou une section.

5.2. Points clés

- Pas d'embouteillage ou de file d'attente trop importante.
- Contrôles effectués à l'intérieur des barrières.
- Véhicules systématiquement arrêtés une première fois à l'extérieur du poste de contrôle.
- Consignation de tous les événements importants.

5.3. Exécution



Organisation possible d'un point de contrôle

La configuration de chaque poste de contrôle pourra varier légèrement, mais ils devront répondre aux besoins suivants :

- Présence de barrières (recouverte de barbelés, équipées de lampes rouges) **avant et après** le poste de contrôle.
- **PC du poste de contrôle** en position centrale, de laquelle le chef de poste peut voir et contrôler effectivement les sentinelles des barrières.
- Le poste de contrôle est couvert par **une patrouille permanente**, idéalement située sur un point haut voisin, pour observer d'éventuelles activités hostiles.
- **La zone de repos** sera la plus proche possible du poste de contrôle.

SECTION VII - ENVIRONNEMENTS PARTICULIERS

BUT RECHERCHÉ ET DONNÉES ESSENTIELLES	Acquérir l'ensemble des savoir-faire relatifs aux conditions particulières d'emploi des éléments PROTERRE (zones minées ou polluées, action de nuit, LATTA, ...). Acquérir les savoir-faire relatifs à un héliportage.
RÉFÉRENCES	- Notice provisoire sur l'instruction des unités élémentaires PROTERRE, édition 2003. - INF 36.001 INF 202 (manuel d'emploi de la section d'infanterie), édition 1999 et additif, édition 2007. - Recueil de savoir-faire crises, édition 1993. - GEN 50.603 GEN 150 (mémento des techniques du génie), édition 2000. - EMP 50.571 Mémento sur la protection contre les EEI, édition 2006. - EMP 50.541 Mémento de lutte antiaérienne des unités toutes armes, édition 2011. - EMP 60.411 Eléments sur le combat de nuit des forces terrestres, édition 2004. - EMP 20.641 TTA 106 V6 (manuel d'emploi de termes, sigles, signes et symboles conventionnels militaires), édition 2008. - GEN 50.226 Mémento sur le franchissement des obstacles à base de mines et les opérations de dépollution, édition 2008.
CONSEILS POUR ABORDER L'ÉTUDE	Relier chaque étude de cas particulier à une illustration sur le terrain (combat de nuit, en zone urbaine...) Pour l'appui mobilité ALAT, faire suivre l'étude théorique d'une application sur maquette.

CHAPITRE 1 - SENSIBILISATION SUR LES MUNITIONS D'ATTENTE ET LA POLLUTION DU CHAMP DE BATAILLE



1 - GÉNÉRALITÉS

La sécurité des forces face à la menace engendrée par la présence de mines et de munitions non explosées sur un théâtre d'opérations passe par la prévention.

La sensibilisation des militaires, notamment de ceux engagés dans les missions extérieures, doit revêtir un caractère obligatoire et toucher tous les échelons de la hiérarchie.

Pour atteindre un niveau d'autoprotection satisfaisant de chaque individu, il convient de procéder par étapes.

La première étape consiste, dès le temps de paix, à faire prendre conscience par tous les cadres et militaires du rang du danger "mines - munitions" en acquérant une connaissance générale de la menace et des règles de comportement élémentaires destinées à préserver l'intégrité physique des individus.

La seconde étape vise à sensibiliser le personnel sur les risques spécifiques liés à la pollution recensée sur le théâtre d'engagement programmé. Cette phase doit être considérée comme un des points forts de la préparation des troupes et à ce titre mérite d'être intégrée dans les activités précédant le départ des unités (camps de cohésion, etc.).

Il faut noter enfin que des séances de sensibilisation au danger "mines - munitions" organisées en amont ne trouvent leur intérêt que si leurs effets se prolongent dans le temps.

Elles doivent donc faire l'objet, une fois sur le théâtre, de rappels réguliers visant à lutter contre une baisse de vigilance des cadres et militaires du rang engendrée par un phénomène d'accoutumance au contexte d'intervention.

Il est interdit à tout militaire français :

- d'employer des mines antipersonnel lors d'opérations et de participer à la planification d'emploi de mines antipersonnel au cours d'une opération militaire ;
- de participer à toute activité d'instruction ou d'entraînement qui mettrait en œuvre des mines antipersonnel réelles ;
- d'élaborer une doctrine favorisant l'emploi des mines antipersonnel ou de participer à un entraînement tactique visant à la valider ;
- de donner son accord à un document envisageant l'utilisation des mines antipersonnel que ce soit sur le territoire français ou sur tout autre territoire ;
- d'accepter des règles d'engagement prévoyant l'emploi de mines antipersonnel ;
- de prendre sous son contrôle une zone où des mines antipersonnel ont été mises en place par une nation alliée sans qu'une relève de ces munitions préalable à l'arrivée des forces françaises ait été effectuée par la nation responsable de la zone ;
- de transférer, de stocker ou d'autoriser le transit sur le territoire français de mines antipersonnel qu'il s'agisse d'une opération OTAN ou non.

2 - CONNAISSANCE DE LA MENACE

2.1. Généralités

Les risques inhérents à la présence de zones minées dans la profondeur du champ de bataille ne doivent pas occulter un facteur d'accident potentiel que sont les munitions.

En effet, la fin des hostilités laisse les zones de confrontation parsemées d'une grande variété d'engins explosifs.

Il est généralement admis que 20 à 30% des munitions utilisées au cours des combats ne fonctionnent pas complètement. Elles demeurent alors en surface ou partiellement enfouies, sensibles à toute manipulation inopportune.

Tous les engins non explosés qui jonchent le sol, menacent la liberté d'action des forces terrestres en gênant les mouvements, les stationnements. Ils font courir des dangers aux populations civiles et aux forces terrestres.

Caractères aggravants la pollution :

- les dépôts détruits ;
- la mauvaise gestion des stocks ;
- la mauvaise utilisation des munitions ;
- la dispersion des munitions aux abords des postes de combat ;
- les conditions climatiques extrêmes ;
- l'action du terrain et de la végétation.
- le pillage des dépôts de munitions ;
- la récupération des emballages de munitions.

Les indices de la pollution :

- traces d'engin de pose ;
- terre remuée, nids de poule sur itinéraire ;
- emballages ou matériels abandonnés sur le terrain ;
- cadavres d'animaux ou d'êtres humains ;
- signes de marquage réglementaire ou de circonstance ;
- réseaux de fils barbelés ;
- barrières de marquage réglementaire ou de circonstance.

2.2. Les mines terrestres

Conçues pour répondre à un besoin ponctuel dans un contexte tactique particulier, les mines terrestres sont des dispositifs pyrotechniques destinés à fonctionner suite à l'action involontaire d'un individu, au passage d'un véhicule, etc.

Il convient, pour s'en protéger efficacement que chaque cadre et militaire du rang puissent mesurer les risques réels qu'elles engendrent au travers d'une connaissance générale de leurs caractéristiques et de leurs effets.

Leur principe de fonctionnement, leur nombre, le fait qu'elles soient souvent invisibles ainsi que leur aptitude à demeurer actives de nombreuses années leur confèrent une capacité de nuisance particulièrement importante.

Les mines terrestres peuvent être posées d'une manière très structurée, par des armées encadrées, ou de façon complètement anarchique, par des éléments incontrôlés. Elles peuvent également être dispersées à partir d'aéronefs ou d'autres vecteurs (roquettes, obus, etc.).

Il existe 5 classes de mines terrestres :

- Mines antipersonnel.
- Mines antichars.
- Mines mixtes (AP et AC).
- Mines anti-voies ferrées.
- Mines anti-aéronefs.

Les mines terrestres peuvent être valorisées par des dispositifs de piégeage destinés à empêcher le relevage. Dans ce cas, elles s'apparentent à des pièges de combat.

Les zones susceptibles d'être minées :

- les anciennes zones de confrontation ;
- les sites militaires occupés ou abandonnés (check points, postes de combat, etc..) ;
- les habitations abandonnées ;
- les sites de ravitaillement potentiels (points d'eau, vergers, etc..) ;
- les itinéraires (sentiers, pistes et accotements, passages à gué, etc.);
- les forêts et champs en friches ;
- les sites économiques importants ;
- les abords des zones frontalières.

LES MINES ANTIPERSONNEL

Elles sont conçues pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne et destinée à mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes.

Classification des mines antipersonnel :

- ➡ à action locale (qui fonctionne du fait du contact d'une personne et destinées à mettre hors de combat, blesser ou tuer une personne) ;
- ➡ à action de zone (qui fonctionne du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne et destinées à mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes) :
 - mine antipersonnel à action de zone fixe (MIAPZF, dont les projections s'effectuent selon un angle de 360°, au niveau du sol) ;
 - mine antipersonnel à action de zone bondissante (MIAPZB, qui est automatiquement projetée à une hauteur prédéfinie et qui permettent une projection sur 360°) ;
 - mine antipersonnel à effet dirigé (MIAPED, dont les projections s'effectuent selon un angle, un site et une portée déterminée).

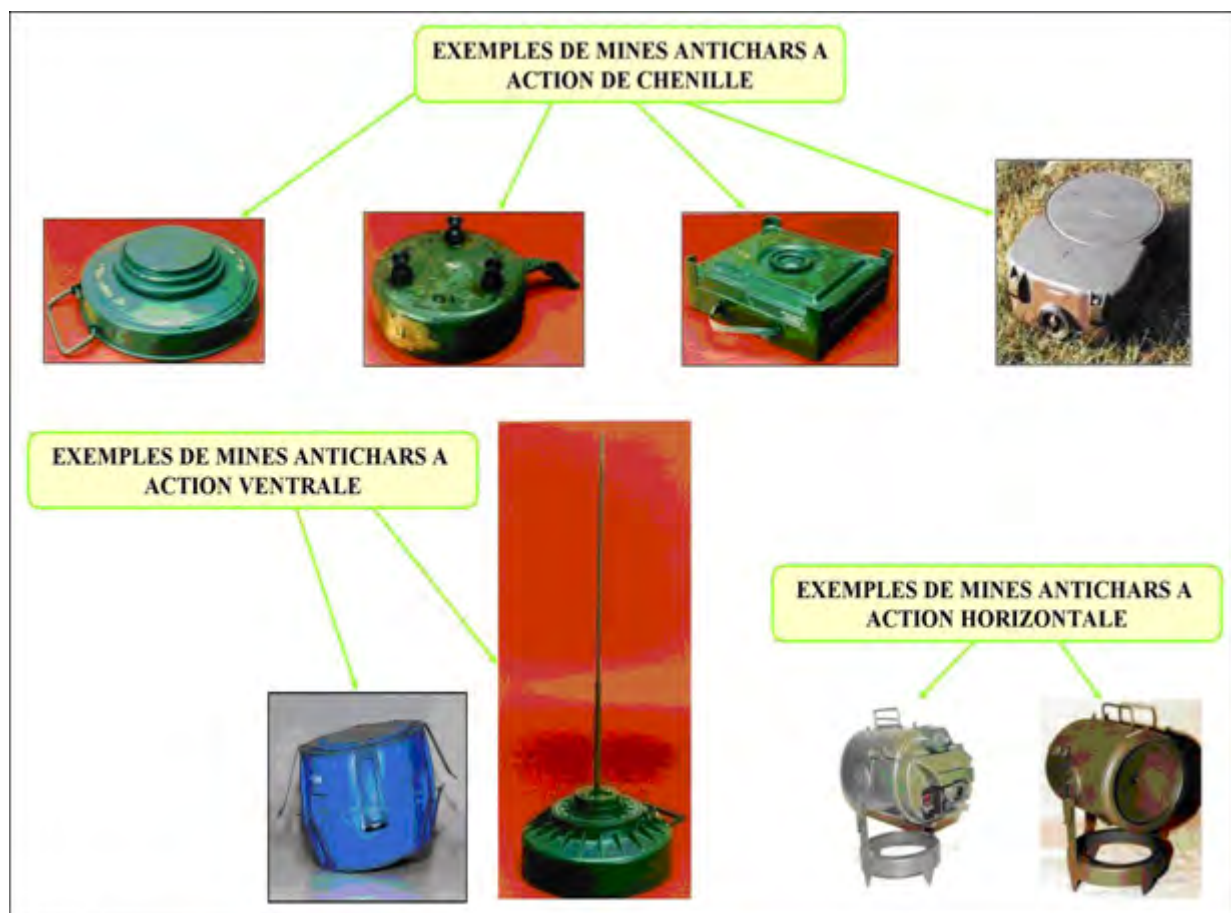


LES MINES ANTICHARS

Elles sont conçues pour immobiliser ou détruire un char de combat.

Classification des mines antichars :

- ➡ à action de chenille (destinées à mettre hors de combat un véhicule ou un engin blindé et fonctionnant généralement par pression).
- ➡ à action ventrale (destinées à mettre hors de combat un véhicule ou un engin blindé et fonctionnant du fait de sa présence, de sa proximité ou de son contact. Une charge formée agit par effet directionnel à travers le plancher).
- ➡ à action toute largeur (destinées à mettre hors de combat un véhicule ou un engin blindé et fonctionnant du fait de sa présence, de sa proximité ou de son contact. Une charge formée agit par effet directionnel à travers le plancher ou par action direct sur le train de roulement).
- ➡ à action de zone (destinées à mettre hors de combat un véhicule ou un engin blindé et fonctionnant du fait de sa présence, de sa proximité ou de son contact. Une ou plusieurs charges formées agissent par effet directionnel) :
 - à action horizontale (qui visent principalement le flanc du véhicule) ;
 - à action de toit (qui visent principalement le dessus du véhicule).



2.3. Les munitions

Après des combats, le champ de bataille est recouvert de munitions explosives de natures diverses.

Leur manipulation comporte des risques (exposition permanente aux intempéries et aux écarts de température, piégeage).

La présence de munitions, quelle que soit leur famille d'appartenance (obus de canon ou de mortier, roquettes, grenades, missiles, sous munitions, etc.), revêt un danger considérable pour les militaires évoluant sur un théâtre d'opérations dans l'accomplissement de leurs missions quotidiennes.

Les UXO (UneXploded Ordonance) : munitions tirées non explosées.

Un UXO, est une munition qui a été initiée, amorcée, armée ou préparée pour son emploi et qui a été tirée, larguée, lancée, projetée, abandonnée ou mise en place de manière à constituer une menace pour les opérations, installations, personnel ou matériels et n'ayant pas explosée soit à cause d'un mauvais fonctionnement, soit d'un vice de fabrication, ou toute autre raison.

Cette munition a été choquée par une action lente ou brutale et présente une altération (déformation, exsudation, oxydation...).

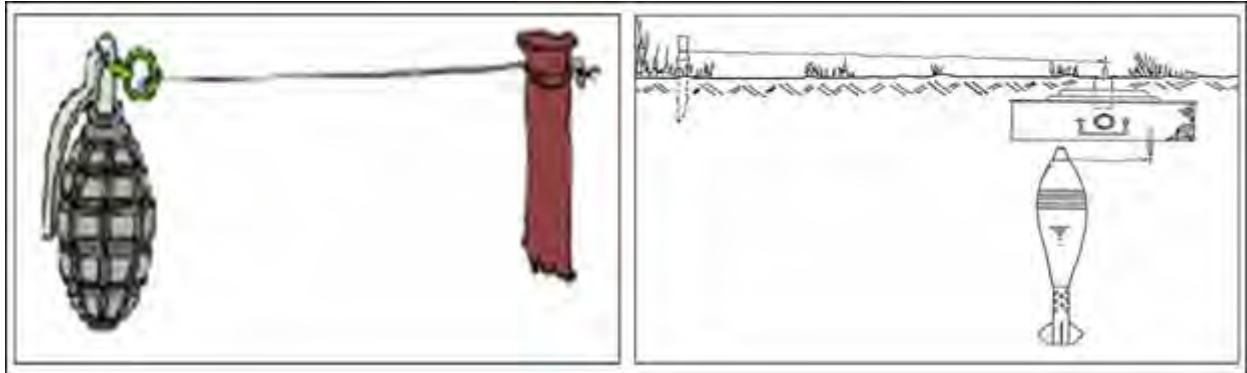


2.4. Les pièges de combat

Un piège de combat est un dispositif conçu, confectionné ou adapté pour tuer ou blesser. Il est actionné quand quelqu'un dérange un objet apparemment inoffensif, ou s'en approche, ou effectue un geste normalement sans danger.

Ces dispositifs sont généralement conçus à partir de munitions voire d'explosif de récupération.

Leur système de mise de feu est basé sur le comportement humain et sur les réflexes du militaire en campagne (curiosité, récupération de matériel et de renseignements, etc.).



Les pièges de combat se rencontrent essentiellement :

- sur les positions évacuées par les belligérants ;
- dans les locaux pouvant servir d'abri à une troupe de passage ;
- dans les villages abandonnés ;
- sur les véhicules, armes et autres matériels abandonnés.

CHAPITRE 2 - RÈGLES DE COMPORTEMENT FACE AUX ENGINS EXPLOSIFS



1 - GÉNÉRALITÉS

Garantes de la préservation de l'intégrité physique des combattants, elles reposent sur le respect absolu de consignes générales et sur l'observation de certaines conduites à tenir face à des situations clairement énoncées.

CONSIGNES GÉNÉRALES

Quel que soit le théâtre d'engagement des forces, des consignes très strictes doivent être définies en matière de prévention contre les accidents par mines et engins explosifs. Elles doivent être connues et comprises de tous, régulièrement rappelées et contrôlées dans leur application.

Ces consignes doivent faire clairement apparaître :

- Qu'il est strictement interdit aux cadres et militaires du rang de s'approcher et de manipuler toute munition et/ou engin inconnu pouvant être découvert sur le terrain.
- Que l'investigation de dépôts, caches et autres lieux confinés ne peut être réalisée que sur ordre et par des spécialistes du génie.
- Que tous les bâtiments vides, le matériel, etc., doivent être considérés comme dangereux.
- Que tout déplacement en zone suspecte doit se faire revêtu des équipements de protection en dotation.
- Qu'en cas d'explosion, le premier réflexe doit être de suspecter la présence d'autres engins explosifs.
- Qu'un marquage de circonstance doit systématiquement être réalisé lorsque des mines et/ou des munitions sont découvertes ou lorsque une zone s'avère suspecte.

2 - RÈGLES DE DÉPLACEMENTS

2.1. Règles de déplacement en véhicule

Avant le départ, préparation de la mission :

- se renseigner sur la localisation des zones dangereuses ;
- se renseigner sur les marquages existants sur l'itinéraire planifié ;
- effectuer une remise à niveau de sensibilisation à tout le personnel concerné.

Pendant le déplacement :

- n'utiliser que les "itinéraires approuvés" par le commandement ;
- éviter les accotements ;
- être en permanence vigilant quant à la présence d'indices de pose de mines ;
- respecter les marquages indiquant les zones dangereuses ;
- ne pas céder à la curiosité et/ou à l'envie de collecter des "souvenirs" ;
- le véhicule de tête doit prévenir le reste du convoi lorsqu'il pénètre dans une zone à haut risque (mines sur le bas côté de l'axe de progression, etc...) ;
- rendre compte immédiatement en cas de découverte d'une mine ou d'un engin inconnu (unité, position, nature de la menace, éventuellement nombre et état des blessés, mesures immédiates prises).

Après le déplacement :

- rendre compte au PC de l'unité des observations effectuées durant la mission (découverte de zones suspectes non recensées, marquages détériorés, etc...) ;
- tirer des enseignements de la mission avec les personnels ayant été impliqués.

2.2. Règles de déplacement à pied

Avant le départ - préparation de la mission :

- se renseigner sur la localisation des zones dangereuses ;
- se renseigner sur les marquages existants sur l'itinéraire planifié ;
- chaque patrouille doit posséder un moyen d'orientation (GPS, boussole) ;
- le responsable de la mission doit rappeler les consignes établies et entraîner ses hommes essentiellement dans le domaine des procédures à suivre en cas d'accident (dont EVASAN).

Pendant le déplacement :

- n'utiliser que les itinéraires reconnus comme sûrs ;
- se déplacer lentement en étant en permanence vigilant quant à la présence d'indices de pose de mines ;
- respecter les marquages indiquant les zones dangereuses ;
- ne pas céder à la curiosité et/ou à l'envie de collecter des "souvenirs" ;
- en cas de doute, s'arrêter, rendre compte par radio ;
- en cas de présence de mines, appliquer les conduites à tenir.

Après le déplacement :

- rendre compte au PC de l'unité des observations effectuées durant la patrouille (découverte de zones suspectes non recensées, marquages détériorés, etc.) ;
- tirer des enseignements de la mission avec le personnel ayant été impliqué.

3 - LES MARQUAGES

Dès qu'une unité rencontre des mines ou détecte une zone minée, elle doit procéder au marquage de l'obstacle.

Le marquage doit être reconnaissable et durable.

Il doit au moins pouvoir être vu de quiconque se trouvant aux abords immédiats de cette zone.

Le marquage sera réalisé prioritairement à l'aide des lots réglementaires de marquage en dotation dans les forces.

Un marquage de circonstance peut être envisagé en dernier recours.

Exemples de marquages réglementaires



Exemples de marquages de circonstance.



4 - CONDUITES À TENIR EN PRÉSENCE D'UN ENGIN EXPLOSIF

4.1. Personnel à pied

Découverte d'une mine ou d'un piège :

- Conserver son calme ;
- Alerter les voisins ;
- Ne pas bouger ;
- Inspecter attentivement le terrain autour de soi pour essayer de localiser le danger (mines, fils, têtes d'allumeurs, etc.).

Puis en fonction des circonstances, après compte-rendu à l'échelon supérieur, le chef de détachement devra adopter l'une des attitudes suivantes :

Si les traces de pas sont apparentes, faire replier le ou les personnels engagés dans la zone minée ou piégée, en leur faisant suivre rigoureusement les traces d'arrivée.

Si les traces de pas ne sont pas apparentes, lui ou leur faire exécuter un cheminement par sondage systématique avec une sonde réglementaire ou un objet de circonstance (baïonnette, tournevis, couteau, antenne radio, etc.), en ayant indiqué au préalable la marche à suivre afin de créer un cheminement unique pour sortir de la zone.

Si les traces de pas ne sont pas apparentes et que le personnel est incapable d'effectuer un cheminement par sondage, procéder à la réalisation d'un cheminement à partir d'une base sûre jusqu'au personnel engagé dans la zone minée ou piégée et organiser son repli.

Une fois en zone sûre, matérialiser le danger avec des moyens réglementaires, voire de circonstance, afin d'en interdire l'accès.

Enfin rédiger un compte rendu de localisation de la zone dangereuse (le plus détaillé possible).

4.2. Personnel embarqué à bord d'un véhicule

Les réflexes immédiats doivent être de :

- conserver son calme ;
- stopper le véhicule sur place (ne pas tenter de le garer sur les accotements) ;
- ne pas débarquer précipitamment de son véhicule pour l'abandonner ou pour se porter au secours des occupants de celui qui vient d'être touché ;
- rendre compte de la situation et alerter par radio ou tout autre moyen de communication à distance les autres véhicules présents dans la zone.

La présence d'une zone minée est parfois révélée par l'explosion d'une mine au passage d'un véhicule ou d'un engin blindé.

Dans toute la mesure du possible, les armes de bord doivent être tenues prêtes à intervenir. Lorsque la situation tactique le permet, les véhicules précédents et suivants s'arrêtent, leurs tireurs se mettent en garde.

Puis, en fonction des circonstances, chaque chef de bord devra adopter les attitudes suivantes :

Si le véhicule ou l'engin blindé qui vient d'être détérioré est encore en état de marche, il recule si possible en suivant ses propres traces.

Dans le cas contraire :

- si la situation tactique le permet, le chef de bord empêche quiconque de quitter le véhicule, rend compte et fait attendre les secours.
- si la situation tactique l'exige, le chef de bord organise l'évacuation du personnel par l'arrière et les fait sortir de la zone minée un par un, en maintenant des intervalles de sécurité (minimum 20 mètres), soit en suivant l'une des traces de roues ou de chenilles, soit en effectuant un cheminement par sondage.

Dans le cas d'une route goudronnée :

- si la situation tactique le permet, le chef de bord empêche quiconque de quitter le véhicule, rend compte et fait attendre les secours.
- si la situation tactique l'exige, le chef de bord organise l'évacuation du personnel par l'arrière et les fait sortir de la zone minée un par un, en maintenant des intervalles de sécurité (minimum 20 mètres). Il leur interdit l'accès aux bas côtés de la route.

Les blessés sont évacués par le même chemin que les hommes valides.

Une fois en zone sûre, matérialiser le danger avec des moyens réglementaires, voire de circonstance, afin d'en interdire l'accès.

Enfin rédiger un compte rendu de localisation de la zone dangereuse (le plus détaillé possible).

Les réactions seront identiques si un convoi s'aperçoit sans dommage qu'il est engagé dans une zone minée.

4.3. Personnel blessé

Le traitement d'un accidenté par mine est classé en "urgence absolue" nécessitant rapidement des soins intensifs.

La conduite à tenir en présence d'un accidenté par mine concerne chaque cadre et militaire du rang engagé en opération.

Elle doit faire l'objet de fréquents rappels sous forme d'un entraînement permettant de roder chacune des étapes qui la compose.

Conduites à tenir :

Lorsqu'une personne est blessée par mine ou autre munition, ses voisins ne doivent pas se précipiter inconsidérément à son secours.

Le chef de détachement rend compte et demande une évacuation sanitaire.

Il fait établir le plus rapidement possible et simultanément : un cheminement pour rejoindre la victime et lui appliquer les premiers soins, et un autre cheminement pour atteindre une zone sûre en vue de l'évacuation.

CHAPITRE 3 - MISE EN ŒUVRE DE L'APPUI MANŒUVRE ALAT



1 - GÉNÉRALITÉS SUR LES OPÉRATIONS HÉLIPORTÉES

1.1. Définitions

Hélitransport : Transport par hélicoptères de personnel ou de matériels destinés à être déposés en zone contrôlée. Un hélitransport s'intègre généralement dans le cadre d'une action aéromobile autonome ou conjuguée et nécessite des éléments de reconnaissance, de couverture et d'appui.

Héliportage : Mouvement par hélicoptères d'éléments destinés à être engagés dès la mise à terre. L'héliportage est une opération délicate, qui impose des délais et une préparation rigoureuse. Il nécessite une coopération étroite entre l'ALAT et l'unité transportée. Cette coopération étroite commence dès la phase de préparation et d'élaboration de la manœuvre au niveau supérieur et doit se poursuivre lors de l'exécution jusqu'au niveau le plus bas, la section, afin de lui permettre, une fois déposée sur la zone prévue, de réaliser l'effet attendu.

1.2. Données techniques générales

Poids moyen d'un combattant équipé : 100 KG.

Pour les appareils français, la masse d'emport est calculée en fonction des performances en vol tactique selon la réglementation ALAT (B. O. 133).

CARACTÉRISTIQUES DES DIFFÉRENTS HÉLICOPTÈRES

SA 330 PUMA



Poids d'emport avec 2 heures d'autonomie : 1200 KG.
Vitesse de croisière : 240 KM/H.
Distance franchissable : 500 KM.
Vitesse moyenne en vol tactique : 180 KM/H.
Distance moyenne franchissable en vol tactique : 350 à 400 KM.

AS 532 COUGAR



Poids d'emport avec 3 heures d'autonomie : 2400 KG.
Vitesse de croisière : 250 KM/H.
Distance franchissable : 750 KM.
Vitesse moyenne en vol tactique : 180 KM/H.
Distance moyenne franchissable en vol tactique : 450 à 550 KM.

CH 53 D SEASTALLION



Poids d'emport avec 3 heures d'autonomie : 13 T ou 38 combattants non équipés.
Vitesse de croisière : 260 KM/H.
Distance franchissable : 800 KM.

1.3. Rôle du chef de section

Lors d'un héliportage, le chef de section est responsable de la manœuvre à terre jusqu'à l'embarquement et à l'issue du débarquement.

Son vis à vis ALAT est le chef de patrouille, qui est responsable de la partie déplacement en vol, dès l'embarquement effectué et jusqu'au débarquement.

Le choix de la zone de départ sera réalisé en fonction des impératifs tactiques (élongation, situation du moment...) et techniques (choix de l'aire d'enlever) par le chef de section après accord du chef de patrouille.

La phase d'approche finale sur le point de poser doit toutefois faire l'objet d'une approbation de la part du chef de section en vue de la réalisation de sa mission par rapport à la réalité terrain.

AVANT L'EMBARQUEMENT

Au reçu de la mission :

Il effectue le fractionnement de la section en fonction du type et du nombre d'appareils (en tenant compte des renforts éventuels).

Il fixe la tenue, l'armement, les munitions et les équipements à emporter, ainsi que la répartition éventuelle des munitions collectives.

Le cas échéant, il fixe les ordres au chef de l'élément chargé de le récupérer avec les véhicules à l'issue de l'action aéromobile.

Sur la zone d'enlever :

Il fait assurer la sûreté immédiate de sa section et, éventuellement, de la zone d'enlever, et fait prendre l'écoute radio sur la fréquence ALAT.

Il fait rappeler les règles de sécurité pour l'embarquement et le débarquement et fixe la conduite à tenir, à l'issue du débarquement.

Il fait préparer par appareil conformément au fractionnement, le manifeste passager (« ticket d'embarquement »).

Dès que les appareils sont sur zone :

Il guide par radio le chef de patrouille sur sa position, authentifie l'aire de poser et autorise le poser en assurant le guidage final des appareils sur l'aire de poser.

Il précise à chaque groupe l'appareil dans lequel il doit prendre place et embarque à bord de l'appareil du chef de patrouille.

Avant le décollage, il informe le chef de patrouille de la situation tactique, notamment dans les zones de survol et de poser, si possible sur carte et lui transmet les renseignements suivants : son indicatif, sa mission et les coordonnées du ou des points où la section doit être déposée.

EN VOL

Le chef de section doit communiquer avec le chef de patrouille en utilisant le casque "3ème homme", mis en œuvre à la demande par le mécanicien navigant.

Ce casque permet de communiquer avec l'équipage et de suivre l'évolution de la situation sur le réseau extérieur, accessible après autorisation du commandant de bord.

En pratique, il convient de limiter les communications à l'indispensable, et de n'émettre sur le réseau extérieur qu'après autorisation du commandant de bord.

Averti par le chef de patrouille au moment d'aborder la zone de poser, le chef de section doit, avec l'aide du commandant de bord effectuer un tour d'horizon, confirmer le point de poser souhaité et donner les dernières consignes avant le poser.

AU SOL

Une fois débarqué, le chef de section entre en liaison avec ses chefs de groupe, réarticule éventuellement sa section et rend compte à son commandant d'unité de son poser afin de libérer au plus vite les moyens hélicoptères.

1.4. Rôle du chef de patrouille

Avant d'arriver sur l'aire d'enlever :

Il prend contact radio avec le chef de section, demande l'authentification de l'aire de poser et la liberté de manœuvre.

Il dispose ses appareils sur l'aire de poser en fonction de la disposition des troupes au sol.

Au sol :

Il veille à ce que le chef de section embarque à bord de son appareil et s'assure qu'il y a concordance entre les coordonnées des aires de poser du chef de section et les siennes.

En vol :

Il se fait communiquer les derniers renseignements sur l'ennemi et sur l'objectif et en informe le chef de section (casque 3ème homme).

Avant de poser :

Il fait identifier l'objectif par le chef de section.

Il effectue un " tour d'horizon " avec le chef de section et pose au plus près du point choisi. Responsable de la sécurité des appareils et des personnels jusqu'au poser, il peut, en dernier ressort, changer d'aire de poser, s'il estime que celle initialement choisie n'est pas sûre.

2 - HÉLIPORTAGE DE LA SECTION

2.1. Généralités

Les dispositions d'embarquement et de débarquement traitées dans ce paragraphe sont prévues pour l'hélicoptère de manœuvre PUMA SA 330 et doivent être adaptées en cas d'emploi d'un appareil différent.

Dans la mesure du possible, le chef de section s'efforce de respecter les structures organiques de la section, tout en ayant le souci de privilégier la rentabilité des HM (hélicoptère de manœuvre).

Une patrouille de PUMA SA 330 à 3 appareils = 1 section de combat.

1 HM = 1 groupe de combat renforcé.

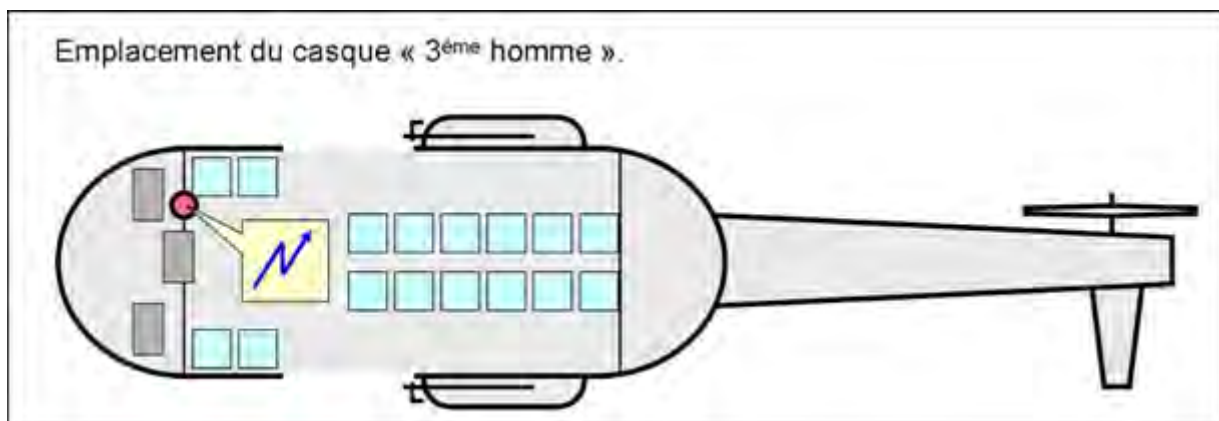
2.2. Modalités d'exécution de l'embarquement

AVANT L'EMBARQUEMENT

Les groupes en attente sont répartis sur la zone d'enlever, en fonction du nombre d'appareils attendus.

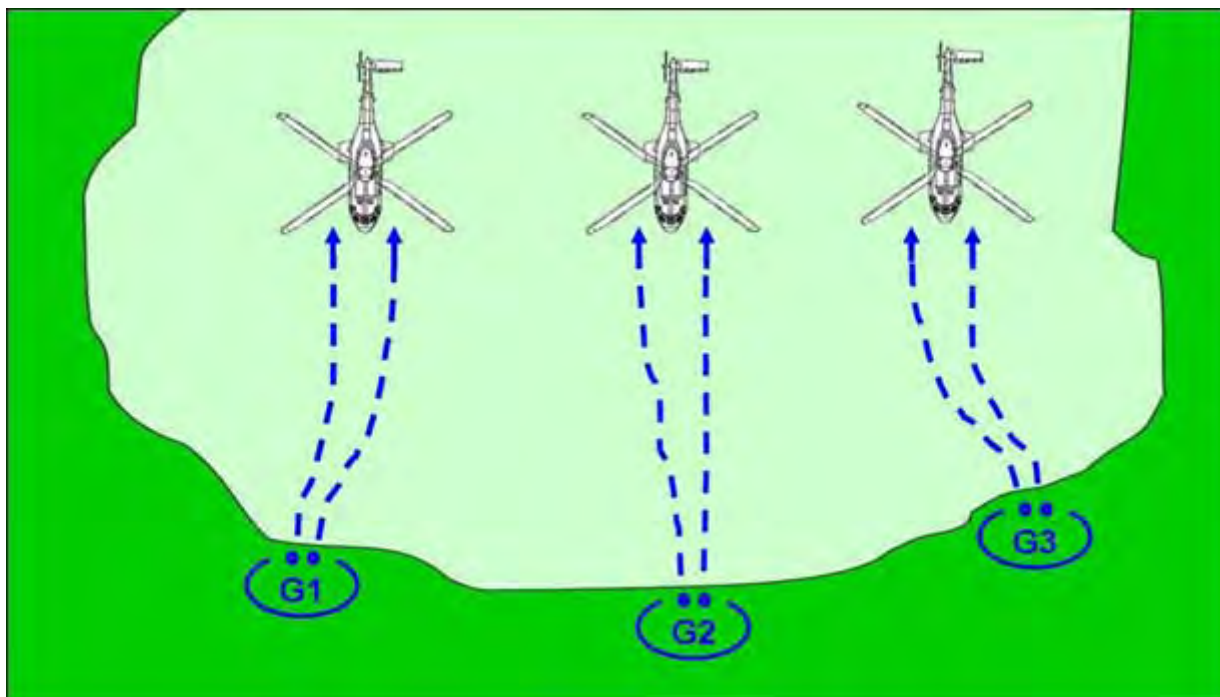
Chaque groupe est divisé en deux colonnes correspondant aux deux portes d'embarquement de chaque appareil.

S'ils ne sont pas dans le même HM, le chef de groupe, le chef de section et le sous officier adjoint se place tous les trois dans la colonne de gauche pour embarquer du côté droit de l'hélicoptère afin de se placer à côté du casque « 3e homme » situé à l'avant droit de l'appareil.



LA PHASE D'EMBARQUEMENT

Les groupes abordent impérativement par l'avant (danger du rotor anti-couple), une équipe de chaque côté.



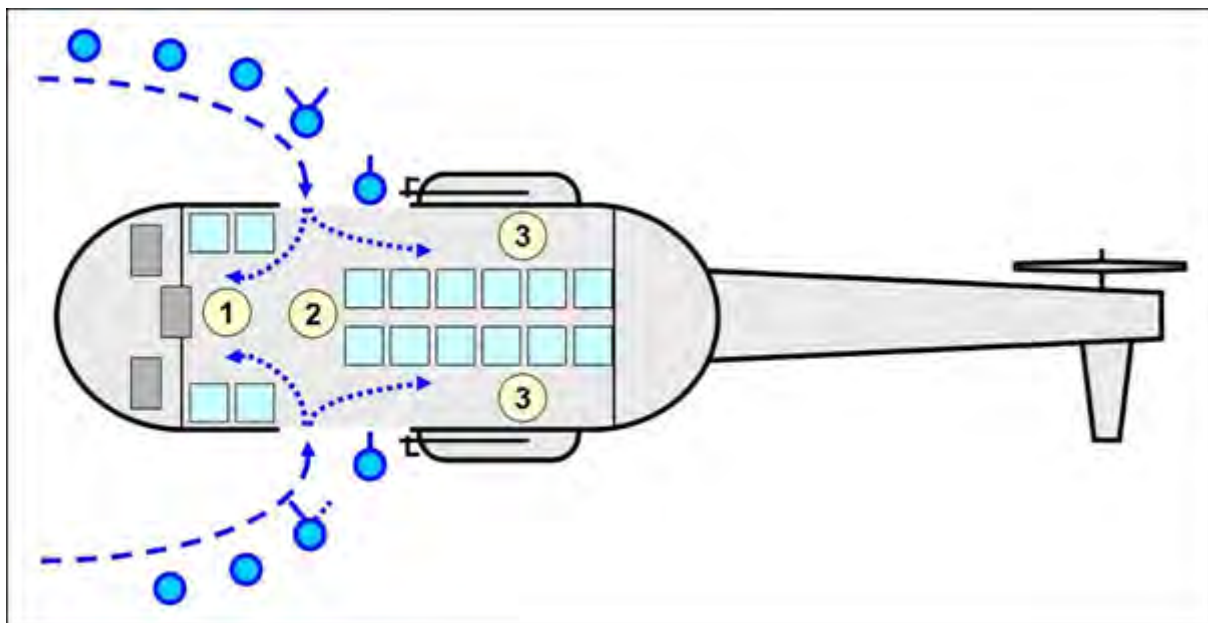
L'ouverture et la fermeture des portes sont effectuées par les chefs de trinôme (sauf indication du mécanicien de bord), qui embarquent en dernier.

L'embarquement se fait « arme à la main », sac à la bretelle, sans coiffure.

Le personnel s'aide pour embarquer, sans s'accrocher aux portes.

Les armes collectives embarquent si possible en dernier et prennent place à l'avant ① ou ②.

Le reste du personnel complète l'arrière de l'appareil en commençant par le fond ③.



Points particuliers :

Antenne flexible des postes repliée.

Les sacs à dos et les charges sont déposés au centre en passant.

La dernière banquette n'est utilisée que si nécessaire (centrage).

Le chef d'élément remet le « ticket d'embarquement » (coordonnée du point de poser) au commandement de bord.

Le chef de groupe et le chef d'équipe se mettent à l'écoute des téléphones de bord.

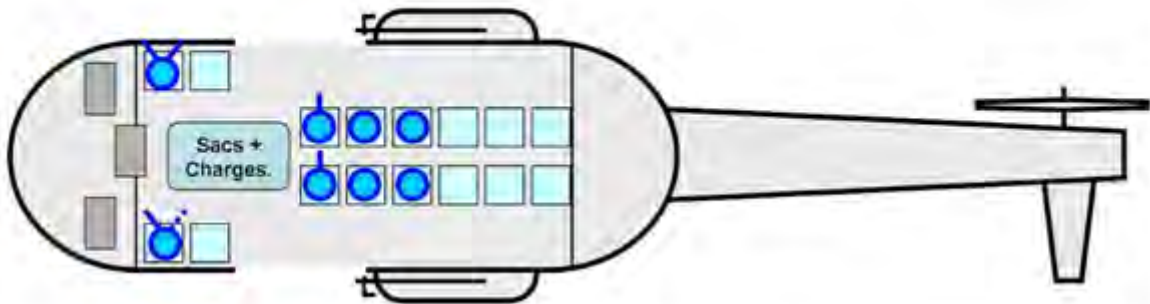
Les ceintures sont bouclées.

Les armes sont tenues entre les genoux :

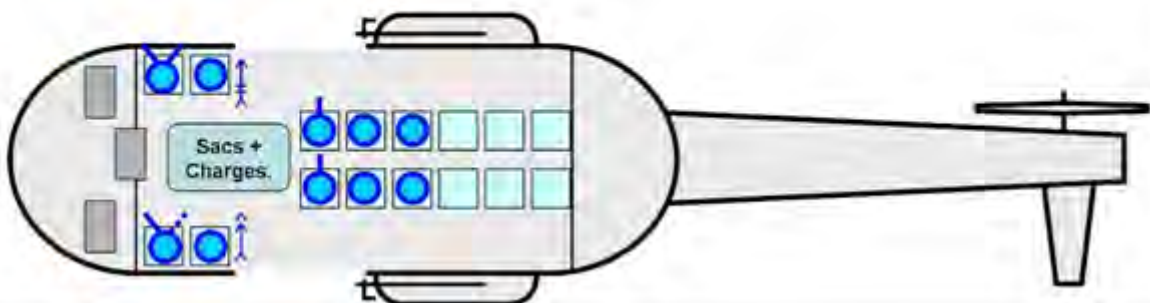
- en opération : approvisionnées non armées, les canons vers le bas ;
- en temps de paix non approvisionnées et canon vers le haut.

DISPOSITION EN FIN D'EMBARQUEMENT

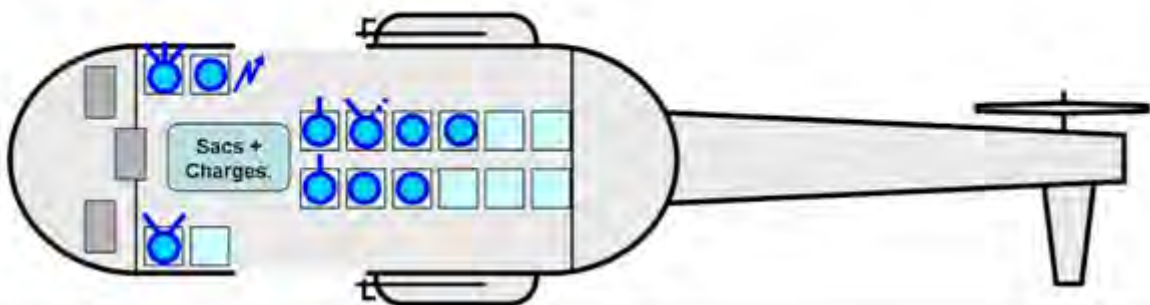
Disposition en fin d'embarquement d'un groupe PROTERRE (0/2/6).



Disposition en fin d'embarquement d'un groupe PROTERRE renforcé par 2 armes collectives (0/2/8).



Disposition en fin d'embarquement d'un groupe PROTERRE accompagné du CDS et de son radio (1/2/7).



2.3. Les modalités d'exécution au débarquement

AVANT LE POSER

Le chef d'élément, en liaison avec le commandant de bord identifie et observe la zone de poser.

AU POSER

Sur ordre du commandant de bord, les chefs de trinômes ouvrent les portes et débarquent en premier.

Ils restent à la porte et aident au débarquement.

Les servants des armes collectives se préparent et débarquent en premier.

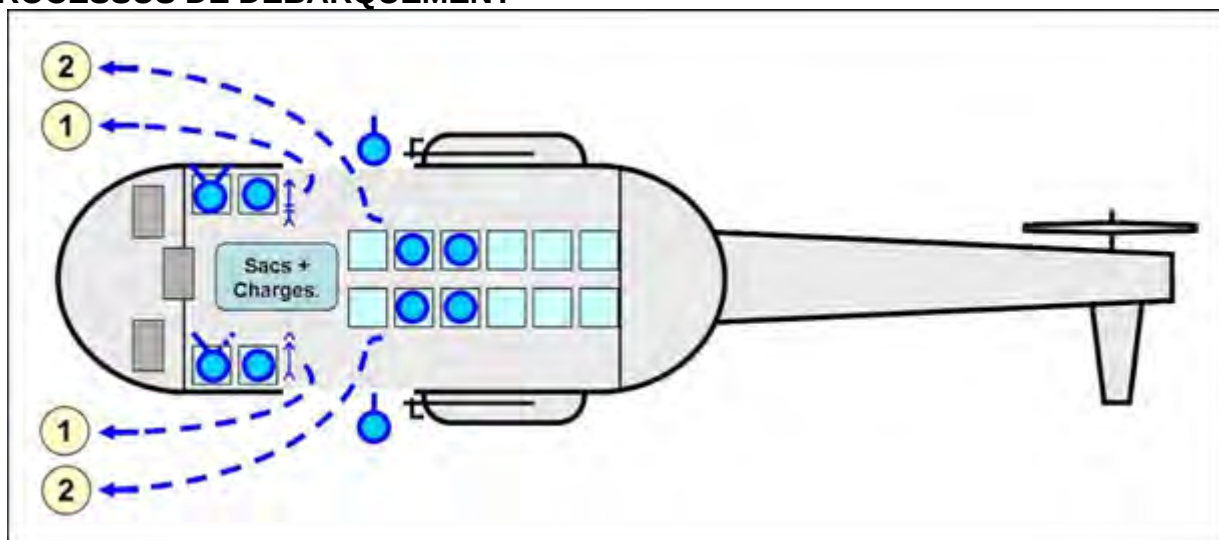
Le personnel de queue débarque ensuite, en récupérant leurs charges.

L'ensemble du personnel débarque vers l'avant du HM et tombe en garde face à l'avant à environ 50 m de l'aéronef.

Les chefs de trinômes referment les portes.

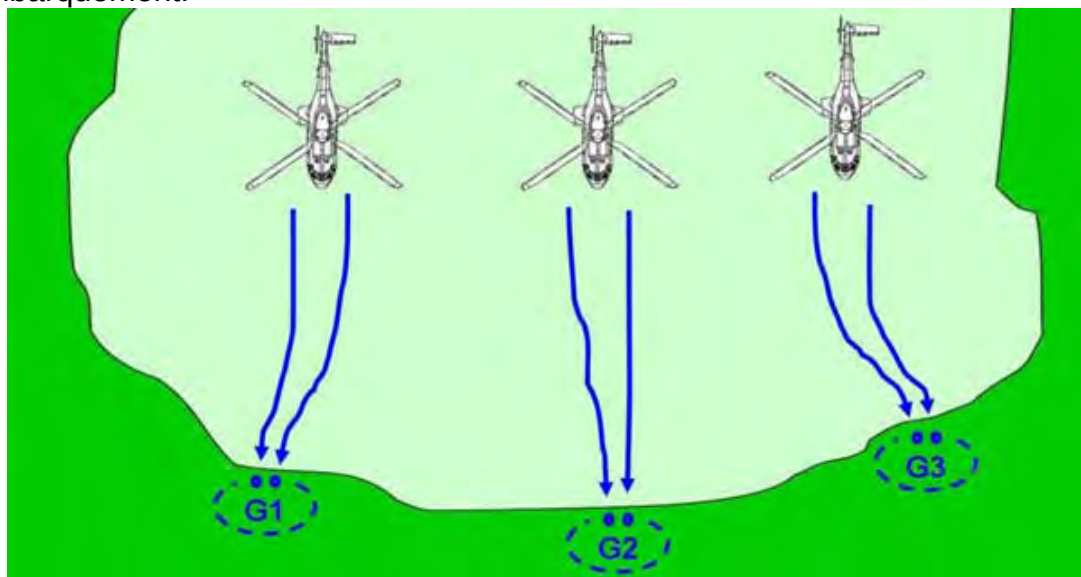
Le chef d'élément annonce la fin du débarquement par signe (pouce levé) au commandant de bord.

PROCESSUS DE DÉBARQUEMENT



2.4. Le regroupement

Les groupes rejoignent les couverts les plus proches, conformément aux ordres reçus lors de l'embarquement.



3 - CAS PARTICULIER D'UN HÉLIPORTAGE DE NUIT

De nuit, l'héliportage se déroule dans des conditions identiques, mais l'aire de poser d'enlever doit avoir été reconnue de jour si dépose de personnel.

La reconnaissance de l'aire de poser n'est pas obligatoire pour l'enlever de nuit si l'appareil arrive à vide.

Si les hélicoptères de manœuvre (HM) ne sont pas équipés de jumelles de vision nocturne (JVN), l'aire de poser doit avoir été balisée de jour.

3.1. Rôle du chef de section

Le chef de section veille à la sûreté de son dispositif et à l'application de mesures de sécurité particulières.

Au débarquement, pour éviter tout risque de saut prématuré, l'ordre d'évacuation est donné par le commandant de bord et transmis au geste par le mécanicien navigant.

Après avoir débarqué, les personnels dégagent latéralement et se plaquent au sol jusqu'au décollage des appareils.

Dans le cas où il ne dispose pas d'équipe de balisage, le chef de section :

Reconnaît l'aire de poser, la fait équiper et désigne les personnels chargés de la récupération des lampes de balisage.

Fait prendre l'écoute radio cinq minutes avant l'heure d'enlèvement prévue.

Dès qu'il a pris contact radio avec le chef de patrouille HM, le chef de section active le balisage et lui adresse un message d'approche.

3.2. Message d'approche

A	Axe d'approche (en degrés)
B	Direction d'où vient le vent et vitesse (km/h ou nœuds à préciser)
C	Altitude topographique de la zone de poser
D	Obstacles importants et distance dans le secteur d'approche et de décollage
E	Dévers et pente : nature du sol et environnement de l'aire de poser
F	Position et attitude de l'ennemi

4 - BALISAGE D'UNE AIRE DE POSER POUR HÉLICOPTÈRES

4.1. Balisage de jour

Le balisage de jour n'est pas indispensable.

L'emploi de fumigènes facilite le repérage de l'aire de poser (toutes les couleurs peuvent être utilisées à l'exclusion du rouge, qui est réservé, en cas de panne radio, à signifier l'interdiction de l'aire de poser).

4.2. Balisage de nuit sans JVN

En règle générale, les HM étant équipés de jumelles de vision nocturne (JVN), le balisage de nuit n'est pas nécessaire.

Sans JVN, l'aire de poser doit être choisie et équipée par un orienteur marqueur baliseur (OMB) ou un officier observateur pilote de l'ALAT.

L'aire de poser ne doit comporter aucun obstacle de plus de dix mètres de hauteur dans l'axe d'approche ou de décollage à 200 mètres de part et d'autre du T lumineux, et dans un secteur de 30° de part et d'autre de l'axe de décollage (barre verticale du T).

Le sol doit être dur, uni, exempt de végétation haute et ne pas comporter de dévers.

Le balisage de nuit est réalisé au moyen de sept lampes portatives de type MX 290, ancrées au sol.

La barre horizontale du T est placée perpendiculairement à la direction du vent.

La distance entre chaque lampe du T est de quinze mètres ; la distance entre la barre du T et la lampe située en avant de celle-ci est de trente mètres.

Le comptage des lampes est effectué par la même personne.



CHAPITRE 4 - LE COMBAT DE NUIT : GÉNÉRALITÉS



1 - CARACTÉRISTIQUES

1.1. Éléments psychologiques

De nuit, une troupe peu aguerrie et peu soudée risque de voir son moral et son efficacité opérationnelle entamés (sentiment d'isolement, distorsion de la perception, ...).

Pour une troupe bien entraînée, au contraire, la nuit est une arme supplémentaire qui lui permet de tromper la vigilance de l'ennemi et surtout de provoquer la surprise.

1.2. Éléments techniques

L'obscurité influence considérablement le combat par :

- une diminution de l'efficacité du tir ajusté ;
- une augmentation de l'importance :
 - du combat rapproché,
 - du tir repéré ;
- la difficulté :
 - du mouvement,
 - du maintien de la direction et des liaisons,
 - du commandement,
 - de l'appui des armes,
 - du contact.

Les opérations de nuit sont une forme de combat à haut rendement en ce sens qu'elles donnent des résultats analogues à ceux obtenus de jour mais en engageant moins de moyens avec moins de pertes.

L'attaque dans l'obscurité bénéficie du fait que les feux de la défense sont moins efficaces et moins ajustés. Elle a l'avantage de surprendre l'ennemi et de pallier l'insuffisance des appuis de feux disponibles.

La défense est plus délicate : le défenseur ne peut se rendre compte ni des manœuvres de l'assaillant, ni de sa position exacte. En revanche, il a l'avantage de connaître le terrain de l'action, d'évoluer dans un dispositif connu et de disposer de liaisons préétablies.

Le combat de nuit demande des troupes **entraînées et aguerries** ; la connaissance des spécificités du contexte nocturne et la perception par les combattants de leurs limites physiologiques (résistance à la fatigue et au stress) sont des facteurs clefs de la maîtrise du combat de nuit.

2 - INFLUENCE DE LA NUIT SUR L'EMPLOI DES MOYENS

2.1. Le personnel

Il doit subir un entraînement poussé dans un double but moral et technique.

Au point de vue moral, le combattant doit être affranchi du complexe d'infériorité qu'il ressent vis à vis de la nuit.

Au point de vue technique la troupe doit être spécialement entraînée en vue :

- de la conservation de la direction, de l'ordre et du silence ;
- de l'efficacité du tir ;
- de l'observation (l'écoute l'emporte sur la vue, le toucher prend de l'importance).
- de l'utilisation des appareils de vision nocturne (intensificateurs de lumières, caméras thermiques, éventuellement appareils infrarouges, mais aussi artifices éclairants...).

2.2. L'armement

La nuit réduit, voire supprime, en fonction du niveau de luminosité naturelle, les possibilités de tir à vue (sauf les armes munies d'appareil à vision nocturne).

Il y a donc nécessité de recourir :

- au tir repéré pour les armes en station ;
- au tir réflexe à courte portée pour l'armement individuel.

2.3. Les véhicules

La diminution de la visibilité, l'obligation de recourir au "black-out" ou même aux déplacements tous feux éteints influent considérablement sur les possibilités d'emploi des véhicules.

Dans les cas extrêmes, la vitesse de déplacement sur route peut tomber à 4 ou 5 km/h. On peut recourir au déplacement sur itinéraire balisé. La moyenne devient alors de l'ordre de 20 km/h.

A proximité de l'ennemi, les déplacements des véhicules sont facilement repérables par l'écoute.

2.4. Mise en œuvre de moyens spéciaux

La nuit certains moyens spéciaux facilitent le combat, surtout pour le défenseur.

Ce sont :

- l'éclairage du terrain par projecteurs ou artifices (en veillant à ne pas être soi-même localisé ou aveuglé...) ;
- les appareils de vision nocturne.

3 - LES DÉPLACEMENTS ET STATIONNEMENTS DE NUIT

Ils permettent de :

- s'abriter contre l'observation aérienne et terrestre ;
- réaliser la surprise par le secret des mouvements ;
- s'adapter aux exigences tactiques du moment (exploitation, repli).

3.1. Les marches de nuit :

Elles s'effectuent dans les conditions identiques aux marches de jour.

Elles s'en distinguent cependant :

Sur la préparation minutieuse :

- reconnaissance détaillée et jalonnage ou balisage de jour de l'itinéraire et de l'objectif de marche ; à défaut, étude approfondie de la carte et des photos aériennes ;
- distribution des croquis d'itinéraires à tous les chefs de groupe.

Ces croquis indiqueront :

- o la route à suivre ;
- o les points caractéristiques du terrain ;
- o les jonctions de routes et carrefours ;
- o les distances du point initial aux points caractéristiques.

Dans l'exécution :

- Les hommes sont allégés au maximum.
- Les équipements sont bien arrimés pour éviter les bruits.
- Les distances entre les hommes et les unités sont réduites.
- La formation, en général colonne double de part et d'autre de la route, est adaptée à la qualité de l'itinéraire et à la situation tactique.
- La vitesse est de l'ordre de 3 km/h sur route et de 1,5 km/h en tout terrain.
- Nécessité d'être en permanence en garde, la nuit n'est pas une garantie de sécurité absolue.
- Imposer le silence et interdire les lumières et cigarettes.
- Utilisation éventuelle de guides connaissant le terrain (toujours escortés...).

Dans les ordres pour une marche de nuit, on insistera en effet particulièrement sur les points suivants :

Concernant l'itinéraire : distribuer des croquis d'itinéraire, les commenter, signaler les particularités du fléchage et du jalonnage prévus.

Sur les mesures de conservation des liaisons, prévoir :

- des agents de liaison à envoyer ;
- des jalonneurs à laisser (qui ? Au profit de qui ? mots d'ordre ? quand finira leur mission ? conduite à tenir en fin de mission) ;
- des moyens particuliers prévus (cyalumes, IL...).
- les mesures de sûreté immédiate (lumières, bruits) et la conduite à tenir en cas de prise à partie (attitude, point de regroupement, ...).
- Le réglage des montres.

3.2. Les déplacements en véhicule de nuit :

Les déplacements en véhicule de nuit se caractérisent par un abaissement important des vitesses moyennes, variable selon l'entraînement des conducteurs, les difficultés de l'itinéraire et l'éclairage autorisé.

IL Y A LIEU D'INSISTER SUR LES POINTS SUIVANTS :

Dans la préparation :

Reconnaissance détaillée de l'itinéraire sur le terrain si possible, sinon sur la carte.

Établissement d'un croquis d'itinéraire, distribué à chaque chef de bord.

Utilisation de jalonneurs et si les consignes ne s'y opposent pas, pancartes lumineuses ou luminescentes.

Dans l'exécution :

Les difficultés résultant de l'obscurité et de la fatigue imposée aux conducteurs exigent une discipline de marche stricte, une surveillance active de tous les cadres, et des conducteurs entraînés qui doivent être relevés toutes les deux heures.

Les déplacements en véhicule de nuit se différencient suivant le mode d'éclairage utilisé (éclairage normal ou réduit).

Suivant les ordres reçus, l'éclairage réduit consiste :

- soit à faire rouler la totalité des véhicules en "black-out" ;
- soit à autoriser quelques rares véhicules déterminés guide de rames et d'éléments à rouler en code, tous les autres étant en black-out ;
- les distances entre les véhicules sont alors réduites pour permettre aux conducteurs d'apercevoir les balises du véhicule précédent.

Suivant les ordres reçus, l'éclairage réduit consiste :

- tous feux éteints : dans ce cas, les distances sont encore réduites ;
- des marques blanches sur les véhicules et au bord des routes permettent de diminuer les risques ;
- la vitesse peut tomber à 4 ou 5 km/h ;
- la circulation se fait sur route à sens unique ;
- les coups de phares intempestifs sont à proscrire (éblouissement des hommes et saturation des moyens IL).

Précautions à prendre :

Du fait des moyens de détection (radar, IL, bombes éclairantes) et l'action toujours possible des partisans, les déplacements en véhicule de nuit doivent être effectués en appliquant les mesures de sûreté immédiate dans les conditions analogues à celles de jour (guetteurs, hommes prêts à sauter hors du camion et à se disperser).

En cas de panne, les occupants doivent s'installer en défensive autour de leur véhicule, jusqu'à ce qu'il soit dépanné.

Dans les ordres pour un déplacement en véhicule de nuit, on insistera plus particulièrement sur :

- l'itinéraire (voir ordres pour une marche de nuit) ;
- les mesures de liaison (mode d'éclairage autorisé) ;
- les mesures de sûreté immédiate (lumières, bruits et la conduite à tenir en cas de prise à partie (attitude, point de regroupement, ...)) ;
- le réglage des montres.

CHAPITRE 5 - LE COMBAT DÉFENSIF DE NUIT



1 - L'INSTALLATION EN DÉFENSIVE

Le combat de nuit sur une position défensive, qu'elle soit à densité normale ou sur une large zone d'action, se mène dans des conditions semblables au combat de jour.

Les caractéristiques du combat de nuit déjà étudiées, imposées par l'obscurité, nécessitent une modification totale ou partielle du dispositif défensif de jour pour renforcer certaines parties de la position ou soustraire à l'ennemi des éléments repérés ou trop exposés et pour battre les zones découvertes généralement négligées de jour et favorables pour une attaque de nuit.

- Le système de guet et d'alerte doit être adapté aux conditions créées par l'obscurité ; au besoin certains éléments pourront être maintenus en alerte.
- L'envoi de patrouilles fréquentes doit être prévu dans les zones qui de jour étaient tenues par le feu ou seulement surveillées.
- Des itinéraires d'accès aux positions défensives doivent être reconnus de jour par l'élément réservé, éventuellement amené à soutenir l'action défensive du 1er échelon ; des mesures de coordination minutieuses sont alors arrêtées.
- Une préparation systématique des tirs repérés des armes d'appui doit être effectuée de jour.
- Les signaux de déclenchement instantané des tirs prévus d'une part, et des consignes de discipline de feu très strictes pour empêcher l'ouverture massive, sans raison, du feu d'autre part, doivent être connus de tous.
- Fixer les consignes particulières en cas de nécessité d'éclairage du terrain (l'éclairage peut être conduit de manière centralisée par le SOA par exemple avec 3 tireurs FLG).
- Indiquer des points et des itinéraires de ralliement faciles à trouver en cas de nécessité de retraite totale ou partielle (appuis mutuels, recueils). Diffuser à tous les échelons un signal de reconnaissance.

Sur une position défensive, la nuit est spécialement mise à profit pour les ravitaillements et pour les relèves.

2 - LA RELÈVE DE NUIT

Buts à atteindre :

- effectuer le remplacement des éléments de 1er échelon rapidement et discrètement ;
- permettre à l'unité relevante d'être camouflée et prête à combattre dès l'aube et à l'unité relevée d'être hors de vue de l'ennemi.

2.1. Préparation

La relève est précédée si possible d'une reconnaissance faite de jour.

Le détachement précurseur qui effectue cette reconnaissance peut utilement comprendre pour une section :

- le chef de section (à défaut, le sous-officier adjoint) ;
- un chef de groupe adjoint ou chef de trinôme expérimenté par groupe.

Le CDS précurseur prend contact avec le CDS à relever, étudie le terrain de jour et rassemble les renseignements sur :

- la mission ;
- le dispositif ;
- les consignes ;
- les aménagements de dispositif en cours (ouvrages, artifices mis en place...) ;
- la position exacte de chacun des chefs de groupe au moment de la relève.

2.2. Déroulement de la relève

La section relevée doit être aux emplacements de combat pendant la relève avec l'ensemble de ses matériels conditionnés.

La section relevante vient alors doubler sans modification de dispositif la section relevée.

Les consignes sont passées entre les chefs de groupe et les derniers renseignements sont transmis entre les chefs de section et les sous-officiers adjoints.

Quand la relève est terminée, le chef de section rend compte à son commandant d'unité.

Le chef de section descendant donne alors l'ordre de repli à ses éléments qui quittent les positions de combat et se regroupent en une zone reconnue à l'avance (de jour), si possible par des itinéraires différents de ceux utilisés par la section montante.

Pendant la phase de relève, les chefs d'éléments restent co-localisés, les détails d'exécution étant contrôlés par leurs adjoints respectifs.

En cas d'attaque au cours de la relève, le commandement est toujours assuré par le chef de section descendant.

Quand la relève est terminée, les chefs de section rendent compte à leur commandant d'unité.

CHAPITRE 6 - LA MENACE DES ENGINs EXPLOSIFS IMPROVISÉS

1 - GÉNÉRALITÉS

Les EEI (engins explosifs improvisés) sont couramment dénommés IED : *improvised explosive device*. Ils sont de plus en plus fréquents sur les théâtres d'opération. Ils peuvent se trouver n'importe où.

1.1. Définition :

Un EEI est un dispositif mis en place ou réalisé de manière improvisée qui contient des produits chimiques destructeurs, mortels, nuisibles, pyrotechniques ou incendiaires.

Il est utilisé pour détruire, neutraliser, harceler ou détourner l'attention. Il peut comprendre des éléments militaires, mais il est généralement constitué de composants non militaires (OTAN AAP-6 v 2006).

Les EEI sont mis en œuvre généralement :

- par des factions organisées et militarisées qui s'opposent au processus mis en œuvre par la force,
- par des factions qui s'affrontent pour un enjeu territorial ou économique,
- par des branches armées de mouvements politiques,
- par des organismes mafieux qui cherchent à préserver leur liberté de mouvement et leurs intérêts.

Il peut être :

- commandé à distance ;
- déclenché par la victime ;
- déclenché par minuterie ;
- déclenché par la combinaison de différents systèmes. (radios commandés)

L'attaque par IED peut se faire par la mise en œuvre de deux IED et peut être combinée avec le déclenchement d'une embuscade suivie du décrochage rapide de l'adversaire.

Les poseurs d'IED utilisent une variété extrême de techniques et de moyens, dont les obus, munitions et explosifs militaires abandonnés lors de conflits antérieurs sur le théâtre.

1.2. Techniques et tactiques de pose EEI :

- Engin camouflé avec des sacs et différents types de débris pour ressembler aux détritiques fréquents sur les accotements ou encore enseveli sous la chaussée.
- Utilisation d'un leurre, bien en évidence, pour arrêter ou ralentir un convoi dans la zone de tir du dispositif principal placé le long de l'itinéraire.
- Jet d'engin en tête ou en milieu de convoi, au moment d'un croisement ou depuis le bas-côté ou un surplomb.
- Engin enfoui dans un nid de poule et recouvert de débris.
- Engin placé le long de la route dans des bornes, sur des poteaux, dans les rails de sécurité.
- Engin utilisé à proximité de cantonnements ou d'immeubles, pour provoquer des pertes et des dégâts à grande échelle.
- Engin porté par un attaquant-suicide (caché sous les vêtements).
- Utilisation d'un faux IED, pour attirer ses victimes dans le rayon d'action d'un véritable IED.
- Attaque à double action : un IED secondaire est déclenché pour tuer/détruire les véhicules ou le personnel se regroupant après l'attaque initiale.

Les EEI peuvent ressembler à n'importe quel objet et fonctionnent grâce à une multitude d'actions. La limite est celle de l'imagination

1.3. Procédés de mise en place des IED :

Le poseur d'IED :

- recherche de l'emplacement le plus avantageux, par une observation dans la durée ;
- retient comme emplacement favorable les lieux propices à la concentration et au ralentissement des véhicules ;
- réutilise des caches d'IED plusieurs fois ;
- utilise tous les moyens de camouflage possible pour ressembler aux détritiques fréquents sur les accotements : sacs, carcasse d'animal, fûts, cartons de denrées, pneus, épave de véhicule... ;
- cherche à intégrer l'IED dans le paysage : crevasse dans la chaussée, simulation de nid de poule ;
- cherche à le placer à hauteur d'homme (sur les glissières de sécurité...) pour infliger des pertes plus lourdes ;
- installe des repères visuels lui indiquant le moment de déclencher l'IED (marques de peinture, cairn, piquet, poteaux... ;
- recherche les zones cloisonnées (ou urbaines) lui permettant une observation discrète et un repli en sûreté.

1.4. Procédés d'attaque IED :

- Déclenchement des IED à partir de poste d'observation haut et en « crête militaire » ; parfois à partir d'un véhicule civil prêt à prendre la fuite.
- Les IED peuvent être placés en hauteur ou suspendus dans les espaces confinés de la zone urbaine : balcons ou poteaux électriques.
- Le poseur d'IED peut agir en civil et se fondre dans la foule après l'attaque.
- Il peut initialement préparer son action en plaçant de faux IED afin d'étudier les réactions de la Force.

2 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1. Indices possibles d'EEl passifs ou d'attaque EEl imminente :

- marques de peinture ;
- briques ou parpaings ayant été retirés d'un mur ;
- terre fraîchement remuée ou bitume éventré, aménagement du terrain sur les bas côtés ;
- objets incongrus ou volumineux aux abords des axes de progression ;
- tas de pierres ;
- changement même anodin dans le paysage depuis le dernier passage de la Force ;
- absence de population ou de circulation à un endroit habituellement fréquenté ;
- fil ou câble déroulé ;
- véhicule civil précédant ou suivant ceux de la Force ;
- personnes observant les axes depuis un point favorable ;
- appels de phares, ou feux clignotants.

2.2. Mesures de sauvegarde contre les EEl :

2.2.1 Lors de déplacement

- portez les équipements de protection (casques, lunettes et gilets) dès que vous sortez de votre base ;
- adaptez les distances de sécurité entre les véhicules d'un convoi ;
- en zone d'insécurité, variez la vitesse en fonction du trafic et de l'état des itinéraires ;
- maintenez une liaison radio entre les véhicules et avec une station recueil ;
- maintenez une ouverture pour diminuer les surpressions lors d'une explosion ;
- ne portez pas de marque distinctive sur votre véhicule, restez anonyme ;
- surveillez les véhicules circulant autour de vous et le comportement de ceux qui vous suivent ;
- soyez très vigilant lors de l'approche de points de passages obligés (pont, col, carrefour, entrée et sortie de ville ou village, rétrécissement ou passage étroit, déviation...) ;
- surveillez les ponts sous lesquels vous passez ;
- durant un arrêt imposé par le trafic surveillez les approches et les côtés de votre véhicule dans un rayon de **5m** puis dans un rayon de **25m** ;
- observez les bas côtés, les ouvertures, les toits et tout objet ou situation pouvant être considéré comme suspect ou inhabituel (absence de vie dans une zone populeuse...) ;
- observez l'emploi de signaux lumineux inhabituels ;
- observez les changements de couleur de terre sur les bas-côtés indiquant un terrassement récent ;
- évitez de rouler sur des déchets ou dans des nids de poule, à proximité de cadavres d'animaux, les contourner le plus largement possible ;
- observez les marques possibles (tas, empilement, tresses de couleur, marques de peinture, graffitis) sur les abords des routes ;
- surveillez les personnes utilisant de façon inhabituelle des appareils vidéo ou photo et vous filmant.
- ne pas être prévisible : varier les horaires, les itinéraires, les aires de stationnement et l'articulation lors des déplacements) ;
- varier la vitesse en fonction du trafic et à l'état des itinéraires ;
- éviter de se déplacer seul ;

- face à des indices possibles, adopter des réactions types connues de tous à l'avance :
 - variantement d'itinéraire,
 - reconnaissance à pied après mise en place d'un appui,
 - demande de renseignement HL ou DRAC à l'échelon supérieur (permettant de dissuader plus que de reconnaître un IED de manière affirmative),
 - observation et coups de sonde vers les postes de surveillance potentiels de l'ennemi (contre surveillance),
 - *user de procédés de décamouflage pour repérer une fouille d'IED ou un observateur ennemi : recouper les observations par des moyens divers (IR/IL de nuit, IR/clair et thermique de jour) ;*
- prendre en compte la menace de francs-tireurs associés à une attaque par IED ;
- éviter les regroupements ;
- mettre en œuvre des moyens de brouillage si disponibles à l'échelon considéré.

2.2.2 Techniques de sûreté des stationnements ou des haltes :

- Ne pas laisser un véhicule sans surveillance.
- Stationner prêt à partir rapidement.
- Face à la menace IED, toute halte d'un détachement à pied ou en véhicule, même pour une courte durée, doit commencer par une vérification du périmètre (ou « bulle ») des 5 mètres puis des 25 mètres autour du point d'arrêt :
 - ➡ **sûreté des 5 mètres** : à l'initiative du chef d'équipe ou du GV de tête,
 - embarqué ou débarqué : vérification visuelle immédiate à 360°, recherche d'indices : successivement au sol, à hauteur d'homme, puis en hauteur,
 - débarqué : vérification physique systématique, avec appui ;
 - ➡ **sûreté des 25 mètres** : à l'initiative du chef de groupe de tête ;
 - ➡ **sûreté éloignée** : une fois le périmètre immédiat vérifié, reporter l'observation au-delà en recherchant d'autres indices éventuels ou des observateurs adverses.
- Ne pas s'approcher ni toucher un objet suspect.
- Ne pas stationner groupés en bordure de route (véhicules ou personnel).
- Ne pas stationner au-dessus de réseaux souterrains (buses, égouts, regards).
- Ne pas stationner au même endroit de façon régulière.
- Contrôler régulièrement son véhicule (sous le châssis, dans les passages de roues...) ;
- Parquer les véhicules dans une zone sécurisée, surveillée et éclairée de nuit.

2.2.3 En camp :

- être très vigilant sur les accès du camp militaire, sur ses abords et clôtures d'enceinte ;
- contrôler l'identité des personnes inconnues ne portant pas de badge réglementaire dans le camp ;
- ne jamais accepter de transporter ou garder un objet quel qu'il soit donné par une personne n'appartenant pas à la force.

2.3. En cas de suspicion ou de découverte d'IED :

Sûreté : à maintenir sur 360°, examiner avec soins les environs immédiats et lointains, au dessus et en contrebas.

Toujours : rechercher d'autres EEI éventuels dans les environs immédiats.

Mouvement : s'écarter de la zone en variant les distances de sécurité (au minimum 100m) et en les adaptant aux règles et procédures tactiques en vigueur.

Confirmation : essayer de confirmer la présence d'EEI en utilisant tout moyen optique et en restant à distance aussi loin que possible.

Marquage : marquer la zone et diriger les gens à l'écart de la zone dangereuse ; interdire à quiconque d'y entrer sauf aux NEDEX/EOD ; interroger, fouiller et retenir les suspects conformément aux règles d'engagement.

Compte rendu : rendre compte de la situation de façon précise.

L'ennemi a mis au point des dispositifs anti-manipulation pour interdire toute neutralisation. Laisser faire les spécialistes.
--

2.4. Procédure à suivre suite à une attaque par EEI :

Il faut utiliser la règle des 5C : Confirmer, Couvrir, Communiquer, Cordon, Contrôler

- **confirmer** qu'il s'agit bien d'une attaque par EEI ;
- **évacuer** la zone de danger immédiat pour éviter l'explosion d'un deuxième dispositif ou d'une embuscade ;
- **rendre compte** (CRI) ;
- **délimiter** la zone (rayon minimum de sécurité de 300 m) en interdisant l'accès sauf au EOD, poursuivre les recherches : indices et personnel ;
- **contrôler** que seules les personnes autorisées entrent dans la zone.

2.5. Distances de sécurité à prendre si découverte EEI :

- **100 m** pour lettre, colis, Kamikaze ou dans un bâtiment ;
- **200 m** pour voiture piégée, bouteille de gaz, road side bomb ;
- **400 m** pour camion citerne, danger NBC (attention au sens du vent).

CHAPITRE 7 - PARTICIPATION À UN CRER⁵⁸

Ce chapitre propose un rappel des principes élémentaires concernant l'évacuation de ressortissants⁵⁹ (les unités du **TRAIN** sont responsables de l'organisation des CRER).

Dans ce cadre, la participation d'une section PROTERRE sera essentiellement liée à la **protection** de la zone de regroupement (le lecteur pourra donc se référer aux descriptions des MICAT et procédés d'exécution, précédemment évoquées dans le présent document).

1 - LA ZONE DE REGROUPEMENT

Défense lointaine (PROTERRE) :

- isoler la zone ;
- marquer la zone avec des pavillons nationaux ;
- matérialiser ses accès par des chicanes permettant un accès facile (flux des réfugiés) ;
- un départ rapide (flux des évacués), tout en évitant les véhicules piégés.

Poste de contrôle (PROTERRE) :

- MEP d'un sas à l'entrée pour contrôler personnels et fouiller les véhicules ;
- élément de protection ;
- élément d'accueil et de fouille ;
- élément de commandement.

Organiser le transfert (éventuellement PROTERRE) :

- accueillir et organiser les premiers soins ;
- recenser puis fractionner ;
- nourrir, héberger temporairement, informer.

Défense interne (PROTERRE) :

- dispositif de sentinelles, élément d'intervention ;
- élaborer un plan de feux avec postes de combat.

⁵⁸ Centre de regroupement et d'évacuation des ressortissants.

⁵⁹ Le *Manuel de mise en œuvre du centre de regroupement et d'évacuation des ressortissants* décrit le système d'évacuation des ressortissants français à l'étranger et les caractéristiques de mise en œuvre du CRER par les unités spécialisées de l'arme du TRAIN (en armant notamment des modules Guépard permanents).

2 - LE CENTRE D'ÉVACUATION

Accueil

- rassurer et adopter une tenue moins agressive ;
- être ferme et inspirer la confiance.

Triage

- présence d'autorités du consulat (seule autorité responsable de la désignation des personnes évacuées) ;
- enregistrer : nom ; prénom ; sexe ; âge.

Regroupement

- regrouper par nationalité dans les îlots délimités ;
- ne pas séparer les familles ;
- désigner un responsable civil par îlot ;
- prévoir une infirmerie avec un médecin ;
- informer chaque jour, à heure fixe ;
- diffuser des consignes de vie courante et imposer des horaires stricts (réveil...) ;
- interdire les animaux ;
- régler les problèmes de couchage et d'alimentation, d'hygiène, de ravitaillement en eau.

3 - POINTS PARTICULIERS

- Délimiter des zones distinctes.
- Prévoir un parking très vaste à l'extérieur de la zone de regroupement pour les véhicules civils.
- Interdire aux civils de ressortir sans autorisation et limiter la circulation interne.
- Faire signer une décharge aux personnels refusant d'être évacués.
- Dès que possible, désignation, par le consulat, d'un responsable sur la zone de regroupement.
- Mettre en place un officier de liaison auprès des forces locales.
- Résoudre les problèmes de télécommunication, de transport, de recombplètement en carburant en liaison avec le corps diplomatique et les responsables des ressortissants.
- L'utilisation ou la réquisition des moyens civils peuvent s'avérer indispensables.
- Consignes éventuelles d'ouverture du feu.

Schéma d'organisation d'un CRER

